



# CITIZEN LENSES REPORT

## COMPOSANTE 1 :

### *JUSTICE SOCIALE*

- Pour une fiscalité juste et équitable qui garantit une justice sociale au Cameroun
- Traitement différencié de la dette intérieure et la dette extérieure : effets sur le bien-être des populations
- Les solidarités communautaires dans le renforcement du financement de la santé au Cameroun
- Le défi du financement prioritaire des infrastructures inclusives au Cameroun

## COMPOSANTE 2 :

### *FINANCE CLIMATIQUE*

- Décentralisation et finance climatique.
- Pour un financement des pratiques agricoles durables et résilientes aux changements climatiques.
- Genre et finance climatique
- Education de la jeunesse dans la finance climatique

## THÈME GÉNÉRAL:

“ Une gestion des finances publiques pour améliorer la justice sociale et la finance climatique ”

Édition 2024

# Préface

---

Dans le cadre de la Réforme des Finances publiques portée par le Plan Global de la Réforme de 2019 à 2023, l'année 2024 est une année particulière

En effet elle est consacrée au parachèvement des chantiers résiduels du PGRGFP en même temps qu'elle amorce la transition vers une nouvelle dynamique de la Réforme.

Informée par les résultats de la dernière évaluation PEFA 2023, cette nouvelle dynamique ambitionne la mise en place d'une "gouvernance financière efficace, responsable et redevable sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur un système d'information intégré et performant".

Elle porte également la marque de la participation de la société civile au travail de la réforme, caractérisée notamment par l'institutionnalisation de la plateforme de dialogue MINFI/Société civile prenant la forme d'un forum annuel.

En effet les analyses de notre rapport citoyen annuel sur la mise en œuvre du budget baptisé Citizen Lenses Report produit chaque année des études documentées sur le financement des secteurs variés qui forment la trame des discussions avec le Ministère des Finances et d'autres sectoriels selon les domaines analysés, avec une constante sur notre demande pour plus de transparence, d'équité et de redevabilité.

Les deux dernières éditions 2022 et 2023 du forum MINFI/Société civile ont eu respectivement pour thèmes "La Réforme des finances publiques pour le bien-être des populations dans un contexte de crises multidimensionnelles", et "Consolider la participation citoyenne pour une meilleure gestion des finances publiques".

La présente édition de CLR, la cinquième, est structurée autour de la thématique centrale du 3è forum MINFI/Société civile 2024 à savoir : "Une gestion des finances publiques pour améliorer la justice sociale et la finance climatique".

Elle est organisée autour de deux grandes composantes : la justice sociale et la finance climatique dont chacune est développée par quatre sous thématiques sous forme d'études de cas

Pour la justice sociale :

- ✓ Thématique 1 : Pour une fiscalité juste et équitable qui garantit une justice sociale au Cameroun.
- ✓ Thématique 2 : Traitement différencié de la dette intérieure et de la dette extérieure : effets sur le bien-être des populations.
- ✓ Thématique 3 : Les solidarités communautaires dans le renforcement du financement de la santé au Cameroun.

- ✓ Thématique 4 : Le défi du financement prioritaire des infrastructures inclusives au Cameroun.

Pour la finance climatique

- ✓ Thématique 5 : Décentralisation et finance climatique.
- ✓ Thématique 6 : Pour un financement des pratiques agricoles durables et résilientes aux changements climatiques.
- ✓ Thématique 7 : Genre et finance climatique.
- ✓ Thématique 8 : Education de la jeunesse dans la finance climatique.

Avec CLR 2024 c'est une montée en puissance de nos demandes pour que la justice et un traitement équitable soient la boussole pour la gestion des finances publiques, tout en intégrant les considérations inévitables relatives au climat en général et à la finance climatique en particulier.

**Christine ANDELA**

**Présidente nationale**

Collectif des ONG pour la sécurité alimentaire et le Développement Rural (COSADER)

**Secrétariat permanent**

Groupe de référence de la société civile pour la transparence des Finances publiques.

# Table des matières

Préface.....	2
Table des matières.....	4
Acronymes.....	7
Liste des tableaux.....	9
Remerciements.....	10
Résumé exécutif.....	12
<b>AXE 1 : JUSTICE SOCIALE.....</b>	<b>28</b>
<b>Chapitre I : Pour une fiscalité juste et équitable qui garantit une justice sociale au Cameroun.....</b>	<b>40</b>
I.1. Introduction.....	41
I.2. Contexte général et justification de l’analyse.....	42
I.3. Analyse du système fiscal camerounais.....	44
I.4. Recommandations et cibles.....	56
I.5. Conclusion.....	60
<b>Chapitre II : Traitement différencié de la dette intérieure et de la dette extérieure : effets sur le bien-être des populations.....</b>	<b>62</b>
II.1. Introduction et contexte.....	63
II.2. Regard sur le système de gestion de la dette publique du Cameroun.....	64
II.3 Analyse comparative de la gestion des dettes publique extérieure et intérieure sur la période 2020-2024.....	67
II.4- Piste de solution au problème de déséquilibre en matière de gestion de la dette publique.....	70
II.5- Conclusion et recommandations.....	73
<b>Chapitre III : Les solidarités communautaires dans le renforcement du financement de la santé au Cameroun.....</b>	<b>77</b>
III.1. Contexte et justification.....	78
III.2. Analyse rétrospective.....	79
III.3. Difficultés d’offre des soins.....	81
III.4. Scenarios porteurs d’investissements en.....	83
santé.....	83

III.5. Conclusions et recommandations.....	87
<b>Chapitre IV : Le Défi du Financement Prioritaire des Infrastructures Inclusives au Cameroun .....</b>	<b>90</b>
IV.1. Introduction .....	91
IV.2. État des lieux des infrastructures au Cameroun.....	93
IV.3. Importance des infrastructures inclusives.....	98
IV.4. Mécanismes de financement des infrastructures inclusives.....	100
IV.5. Recommandations .....	102
IV.6 Conclusion .....	103
<b>AXE 2 : FINANCE CLIMATIQUE .....</b>	<b>104</b>
<b>Chapitre V : Décentralisation – Finance Climatique - Inclusion.....</b>	<b>130</b>
V.I. Présentation générale de la situation et la problématique de la Finance Climatique .....	131
V.2. Les types de finance climatique.....	132
V.3. Finance climatique et Collectivités Territoriales Décentralisées.....	132
V.4. Approche holistique : Intégration du CC dans les politiques nationales, sectorielles et locales. ....	134
V.5. Approche holistique par l’intégration du CC dans la planification stratégique en lien avec le développement.....	135
V.6. Approche inclusion : l’intégration du changement climatique dans le processus budgétaire .....	137
V.7. Conclusion.....	139
V.8. Recommandations.....	140
<b>Chapitre VI : Pour un financement des pratiques agricoles durables et résilientes aux changements climatiques.....</b>	<b>142</b>
Introduction : .....	143
VI.1. Les pratiques agricoles durables et résilientes au Cameroun .....	144
VI.2. Les sources de financement.....	150
VI.3. Les défis du financement des pratiques durables .....	152
VI.4. Études de cas .....	153
VI.5. Recommandations .....	154
VI.6. Conclusion .....	154
<b>Chapitre VII : Genre et financement climatique.....</b>	<b>157</b>
Introduction .....	158

<b>VII.1. Analyse brève du cadre de référence du Cameroun en matière de genre et changement climatique.....</b>	<b>159</b>
<b>VII.2. Analyse genre brève des interventions relatives aux changements climatiques au Cameroun.....</b>	<b>162</b>
<b>VII.3 Analyse genre des programmes relatifs au financement climatique développés par le Cameroun .....</b>	<b>165</b>
<b>VII.3. Enjeux et défis de la mise en œuvre des mandats de genre dans le financement climatique.....</b>	<b>166</b>
<b>VII.4. Enjeux et défis au niveau de la participation des femmes.....</b>	<b>171</b>
<b>VII.5. Conclusion .....</b>	<b>172</b>
<b>VII.6. Recommandations .....</b>	<b>172</b>
<b>Chapitre VIII : Education de la Jeunesse dans la Finance Climatique .....</b>	<b>176</b>
<b>Introduction : .....</b>	<b>177</b>
<b>VIII.1 Rôle de l'éducation et de la formation dans le développement des compétences liées à la finance climatique.....</b>	<b>178</b>
<b>VIII.2. Financement de l'action climatique ciblant les jeunes .....</b>	<b>180</b>
<b>VIII.3. Les initiatives existantes en matière d'éducation, formation et entrepreneuriat climat au Cameroun.....</b>	<b>181</b>
<b>VIII.4. Mobilisation des financements pour l'action climatique .....</b>	<b>186</b>
<b>VIII.5. Recommandations .....</b>	<b>189</b>
<b>VIII.6. Conclusion.....</b>	<b>191</b>

# Acronymes

<b>AAA</b>	Agenda pour l'Action d'Addis-Abeba	<b>MINADER</b>	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>AFRITAC</b>	Initiative du Fonds Monétaire International	<b>MINAS</b>	Ministère des Affaires Sociales
<b>AFRODAD</b>	African Forum and Network on Debt and Development	<b>MINCOMMERCE</b>	Ministère de Commerce
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement	<b>MINDCAF</b>	Ministère de Domaine et de Cadastre et des Affaires Foncières
<b>BM</b>	Banque Mondiale	<b>MINDDEVEL</b>	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
<b>BRICS</b>	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud	<b>MINEDUB</b>	Ministère de l'Education de Base
<b>BSG</b>	Budget Sensible au Genre	<b>MINEPAT</b>	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
<b>CAA</b>	Caisse Autonome d'Amortissement	<b>MINEPDED</b>	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable
<b>CARPA</b>	Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariats	<b>MINEPIA</b>	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
<b>CDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	<b>MINESEC</b>	Ministère des Enseignements Secondaires
<b>CDMT</b>	Cadre des Dépenses à Moyen Terme	<b>MINFI</b>	Ministère des Finances
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale	<b>MINMAP</b>	Ministère des Marché Public
<b>CEPB-PA</b>	Conférences Elargies de Programmation Budgétaire et de Performance Associée	<b>MINPROFF</b>	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
<b>CGB</b>	Cadre Général du Budget	<b>MINSANTE</b>	Ministère de la Santé
<b>CIEP</b>	Comité Interministériel d'Examen des Programmes	<b>MRI</b>	Mobilisation des Ressources Intérieures
<b>COVID</b>	Corona Virus Disease	<b>NW</b>	North West
<b>C2D</b>	Contrat	<b>OCDE</b>	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique

<b>CNDP</b>	Comité National de la Dette Publique	<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>CONSUPE</b>	Contrôle Supérieur de l'Etat	<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>CTD</b>	Collectivité Territoriale Décentralisée	<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>DDP</b>	Développement Décentralisé Participatif	<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>DOB</b>	Débat d'Orientation Budgétaire	<b>PBSG</b>	Stratégie Nationale de Planification et de Budgétisation Sensible au Genre
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi	<b>PDC</b>	Plans de Développement Communaux
<b>DSRP</b>	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté	<b>PEFA</b>	Public Expenditure and Financial Accountability
<b>DTS</b>	Droits de Tirage Spéciaux		
<b>FAD</b>	Fonds Africain de Développement	<b>PIB</b>	Public Investment Budget
<b>FCFA</b>	Franc de la Communauté Financière Africain	<b>PNDP</b>	Programme National de Développement Participatif
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International	<b>PNG</b>	Politique Nationale Genre
<b>FN</b>	Far North	<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>FPHN</b>	Forum Politique de Haut Niveau	<b>PPBS</b>	Planning-Programming and Budgeting System
<b>GIZ</b>	Coopération allemande	<b>PTF</b>	Partenaire financier
<b>GoC</b>	Gouvernement du Cameroun	<b>RNDH</b>	Rapport National sur le Développement Humain
<b>IATF</b>	Inter Agency Task Force	<b>SENDS</b>	Soldes Engagés Non Décaissés
<b>IDH</b>	Indice de Développement Humain	<b>SMEs</b>	Small and Medium-sized Enterprises
<b>IFI</b>	Institutions Financières Internationales	<b>SND30</b>	Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030
<b>ISC</b>	Institutions Supérieures de Contrôle	<b>SW</b>	South West
<b>ISSD</b>	Initiative de Suspension du Service de la Dette	<b>TOFE</b>	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
<b>IPPTE</b>	Initiative Pays Pauvre et Très Endetté	<b>UGP</b>	Unité de Gestion de Projet
<b>JIF</b>	Journée Internationale de la Femme	<b>USD</b>	United States Dollars

# Liste des tableaux et figures

Figure 1: Marge entre l'inflation alimentaire et le taux d'inflation global au Cameroun au cours des sept dernières années.	32
Figure 2: Evolution of exports	36
Figure 3: Tableau des tendances des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les sociétés en rapport avec les recettes totales. Construit par l'auteur sur la base des données de l'OCDE	45
Figure 4: Les taux d'imposition actuels pour l'IRPP	47
Figure 5: Evolution du service de la dette Extérieure (2020-2024), en milliards de FCFA	67
Figure 6: Evolution du service de la dette intérieure (2020-2024) en milliards de FCFA	67
Figure 7: Evolution du volume de la dette publique (2020-2024) / Milliards FCFA	68
Figure 8: Evolution du service de la dette publique (2020-2024) / Milliards FCFA	68
Figure 9: Taux de remboursement de la dette publique (2020-2024) / Pourcentage	69
Figure 10: Taux d'accumulation de la dette publique (2020-2024) / Pourcentage	69
Figure 11: Comment le service de la dette publique intérieure affecte le bien-être des citoyens	71
Figure 12: Effectifs du personnel par qualification	80
Figure 13: Principaux goulots d'accès aux soins de santé primaires	82
Figure 14: se en charge par niveau de la pyramide sanitaire et allocation budgétaire	82
Figure 15: Coût total par scénario en milliards de FCFA	84
Figure 16: Indicateurs de couverture de PSS et de financement de la santé	85
Figure 17: Points d'entrée pour intégrer le changement climatique dans le cycle budgétaire	137
Figure 18: Bénéfices Environnementaux	148
Figure 19: Bénéfices Économiques	149
Figure 20: Bénéfices Sociaux	149

# Remerciements

CITIZEN LENSES REPORT 2024 a été préparé par une équipe supervisée par **Mme Christine ANDELA**. Cette cinquième édition est structurée autour de la thématique centrale du troisième FORUM/Société civile 2024 à savoir : « **Une gestion des finances publiques pour améliorer la justice sociale et la finance climatique** »

Les équipes réparties selon les huit (08) thématiques avaient chacune à sa tête un coordonnateur et un adjoint ainsi qu'il suit :

## Composante I : Justice sociale

Chapeau :  
**Charles LINJAP**

Thématique 1 : Pour une fiscalité juste et équitable qui garantit une justice sociale au Cameroun.

Leads :  
**Jean MBALLA MBALLA**  
**Elisabeth GELAS**

Thématique 2 : Traitement différencié de la dette intérieure et de la dette extérieure : effets sur le bien-être des populations.

Leads :  
**Martin TSOUNKEU.**  
**Jean Marc BIKOKO**

Thématique 3 : Les solidarités communautaires dans le renforcement du financement de la santé au Cameroun.

Leads :  
**Philippe Narcisse NGBWA AVEZO'O**

Thématique 4 : Le défi du financement prioritaire des infrastructures inclusives au Cameroun.

Leads :  
**Paul Oscar MBOM**  
**Jean Serges NGUIAMBA MBILE**

## Composante II : Finance climatique

Chapeau :  
**Charles LINJAP**

Thématique 5 : Décentralisation et finance climatique.  
Leads :  
**Joseph Anicet NKE**

Thématique 6 : Pour un financement des pratiques agricoles durables et résilientes aux changements climatiques.  
**NTOUMBA André Francis.**  
**NTAMACK Nick Stéphane**

Thématique 7 : Genre et finance climatique.  
Leads :  
**ADAKOU APEDO AMA**  
**Cécile EBOBISSE.**

Thématique 8 : Education de la jeunesse dans la finance climatique.  
**NTOUMBA André Francis**  
**Paul Oscar MBOM**

Toute cette équipe est reconnaissante au Ministère des Finances, Direction du budget, Division de la Réforme des Finances dirigée par le Chef de Division **Mme Sophie BOUMSONG** accompagnée de **Mme Félicité Linda MEKIA** épouse **MANGA**, Chef de la Cellule de consolidation des comptes et de **Jonathan MIMBANG**, chargé d'études pour leurs avis commentaires et appuis multiformes.

Le Ministère des finances a apporté un soutien financier pour la préparation du forum dont la production de CLR constituait une des activités.

Durant tout le processus d'élaboration du rapport nous avons bénéficié des commentaires d'autres collègues de la société civile non membres du groupe de référence.

Que toutes et tous, d'horizons divers, soient ici remerciés.

# Résumé exécutif

L'édition de Novembre 2024 du Citizen Lenses Report a connu une évolution par rapport à celles des deux dernières années. Elle porte une résultante de huit études visant à apprécier la performance de la réforme de la gestion des finances publiques, pour une justice sociale favorable aux citoyennes et citoyens, et une finance climatique contribuant au développement durable.

Les principales conclusions et recommandations documentées dans cette édition sont conçues pour influencer les politiques publiques dont le point de départ est celui du forum de dialogue Ministère des Finances (MINFI)-Société Civile organisé à Yaoundé en Février 2025 sous le thème général : « Une gestion des finances publiques pour améliorer la justice sociale et la finance climatique ».

CITIZEN LENSES REPORT est une évaluation indépendante des réformes des finances publiques sous la coordination du MINFI visant à créer des normes de transparence budgétaire et de redevabilité afin d'améliorer le niveau de vie des citoyens camerounais. Dans le cadre de ces réformes, la société civile s'est vu confier le rôle de veille sur la qualité des résultats et l'amélioration du système de GFP pour favoriser une plus grande transparence et de redevabilité dans la gestion des finances publiques. C'est ce qui justifie la production des études structurées à partir de huit thématiques, adossées sur deux composantes à savoir :

## Composante 1 : JUSTICE SOCIALE

- Pour une fiscalité juste et équitable qui garantit une justice sociale au Cameroun.
- Traitement différencié de la dette intérieure et de la dette extérieure : effets sur le bien-être des populations.
- Les solidarités communautaires dans le renforcement du financement de la santé au Cameroun.
- Le défi du financement prioritaire des infrastructures inclusives au Cameroun.

## Composante 2 : FINANCE CLIMATIQUE

- Décentralisation et Finance Climatique.
- Pour un financement des pratiques agricoles durables et résilientes aux changements climatiques.
- Genre et finance climatique.
- Education de la jeunesse dans la finance climatique.

Les résultats des huit études ont été analysés sous l'angle de la participation des OSC et des populations dans la mise en œuvre des réformes des finances publiques et du suivi des

politiques publiques du Cameroun pour s’assurer que tout se fait dans le but d’améliorer les conditions de vie des citoyennes et citoyens.

Ces résultats sont présentés à travers les résumés de chaque thématique comme suit :

### **1- Pour une fiscalité juste et équitable qui garantit une justice sociale au Cameroun :**

Le Chapitre aborde la nécessité d'une fiscalité juste et équitable au Cameroun, soulignant son rôle crucial dans la promotion de la justice sociale. Malgré des progrès modestes depuis l'indépendance, le système fiscal actuel présente des lacunes qui exacerbent les inégalités socio-économiques. Ce chapitre examine le contexte général, la structure et les défis du système fiscal camerounais, tout en formulant des recommandations pour améliorer son efficacité.

Le Cameroun, avec une population croissante et des défis économiques persistants, doit impérativement aligner son système fiscal sur des principes de justice sociale. Le rapport illustre comment un budget national, en tant qu'instrument de politique publique, doit garantir que chaque citoyen ait accès à des services essentiels tels que la santé, l'éducation et l'infrastructure. La fiscalité est présentée comme un outil stratégique pour redistribuer les ressources et financer ces services.

Le système fiscal camerounais est divisé en trois régimes : l'impôt libératoire, le régime simplifié et le régime du réel. Ce cadre vise à s'adapter à la diversité économique du pays, mais il est souvent critiqué pour son manque de progressivité. En effet, une part disproportionnée de la charge fiscale repose sur un nombre limité de contribuables, notamment les grandes entreprises, tandis que de nombreux acteurs de l'économie informelle échappent à l'impôt.

Les données révèlent que les impôts indirects, tels que la TVA, représentent une part importante des recettes fiscales, ce qui a des implications négatives pour les ménages à faible revenu. En 2021, près de 60 % des recettes fiscales provenaient de ces impôts, rendant le système régressif et inéquitable.

Le chapitre propose plusieurs recommandations pour réformer le système fiscal :

- Rééquilibrage de la Structure Fiscale : Réduire la dépendance à la TVA et d'autres impôts indirects, en augmentant les impôts directs pour les contribuables à revenu élevé.
- Mise à Jour des Tranches d'Imposition : Les tranches de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) n'ont pas été révisées depuis 2004. Une actualisation est cruciale pour garantir que les impôts reflètent la réalité économique actuelle.
- Élargissement de l'Assiette Fiscale : Le gouvernement doit s'efforcer d'inclure davantage d'acteurs économiques dans le système fiscal, en particulier ceux qui opèrent dans l'économie informelle, afin d'augmenter les recettes sans alourdir la charge fiscale des contribuables existants.

- Simplification du Système Fiscal : Une simplification des procédures fiscales pourrait encourager la conformité et réduire l'évasion fiscale, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.
- Transparence et Responsabilité : Renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques est essentiel pour restaurer la confiance des citoyens dans le système fiscal. Des mesures doivent être mises en place pour garantir que les recettes fiscales soient utilisées de manière efficace et équitable.

## **2- Traitement différencié de la dette intérieure et de la dette extérieure : effets sur le bien-être des populations :**

Le contexte mondial, au-delà des crises diverses, est marqué en 2024 par la préparation de la quatrième conférence internationale sur le Financement pour le Développement (FfD) prévue à Séville (Espagne) en 2025. La question de la dette publique reste un défi majeur pour l'Afrique. La contrainte d'assurer le service de la dette bilatérale, multilatérale et du secteur privé obère la capacité nationale à répondre aux pressions socio-économiques. Il est important de sortir du cercle vicieux de la dette publique en ajustant l'approche de gestion de la dette, par des mesures fortes pour une solution durable.

La politique de gestion de la dette publique du Cameroun est fondée sur un certain nombre de principes. Mais il n'est pas certain que l'importance accordée au service de la dette publique extérieure soit la même que celle accordée à la dette publique intérieure, au regard de l'accumulation de cette dernière et de l'évolution du service dans le temps. La dette publique intérieure du Cameroun est nourrie par une accumulation séculaire des arriérés de paiement par l'Etat, qui semble plus se focaliser sur le service de la dette publique extérieure que sur celui de la dette publique intérieure. Ceci affecte le tissu économique national, avec des répercussions négatives sur le bien-être des citoyens.

La gestion de la dette publique intérieure affecte les citoyens et peut avoir un sérieux impact sur leur bien-être. On peut noter un déséquilibre réel, au-delà des apparences d'équivalence, ce qui constitue un problème dont le citoyen pâtit forcément au final. Le Gouvernement en est désormais conscient et s'engage à le résoudre urgemment par des mesures que l'on doit apprécier à leur juste valeur et encourager, bien que l'on puisse déplorer le fait qu'elles n'interviennent, en réalité, que sur recommandation du Fonds Monétaire International. Il y a lieu également de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité, à terme, des actions entreprises par le Gouvernement, ainsi que sur leur impact réel.

Les pistes de solution pour la problématique soulevée par cette analyse comparative se trouvent à plusieurs niveaux, au-delà même de la pure question du management de la dette publique. Elles touchent des tenants institutionnels, règlementaires ou légaux et administratifs. On peut ainsi envisager : des instances mixtes de suivi et d'observation de l'évolution de l'accumulation de la dette publique intérieure (avec la participation de la société civile) ; des ajustements pour intégrer des contraintes de délais de paiement par l'Etat, assorties de sanctions pécuniaires ; des procédures plus claires de règlement et de

gestion de la trésorerie de l'Etat, pour faire frein à des pratiques peu orthodoxes de la part de certains Agents de l'Etat.

En conclusion, des ressources de plus en plus croissantes sont allouées au service de la dette en général. Ces ressources en sont autant détournées du financement des services de développement, au détriment des citoyens. Plus d'efforts ont été consentis au service de la dette publique extérieure qu'à celui de la dette publique intérieure, avec des conséquences négatives sur le bien-être des citoyens. Ces conséquences sont essentiellement liées à l'effet des retards de paiement caractéristiques des engagements de l'Etat vis-à-vis de ses créanciers internes, les PME particulièrement.

Les mesures prises par le Gouvernement pour apurer la dette intérieure sont appréciables mais présentent entre autres limites, le risque de tomber dans le cercle vicieux de la dette quand on emprunte pour rembourser, ou celui d'une orientation inappropriée des paiements dans le cadre de l'apurement de la dette publique intérieure, si les PME nationales ne sont pas prioritaires. Un certain nombre d'actions concrètes s'imposent :

- Opter pour l'efficacité, en n'engageant que le volume de projets dont on a la garantie de la disponibilité des moyens financiers suffisants ;
- Allouer plus de ressources au service de la dette intérieure, afin d'assurer une meilleure efficacité du financement des PME locales ;
- Eviter d'emprunter sur le marché des capitaux privés étrangers pour payer la dette intérieure ;
- Accorder la priorité de règlement aux PME du secteur productif national que dans le cadre des mesures d'apurement de la dette intérieure ;
- Mettre en œuvre des pénalités de retard de paiement par l'Etat, tout comme il en existe en cas de non-performance par les PME ;
- Mettre place ou la dynamiser des instances mixtes de suivi et d'observation de l'évolution de la dette publique, avec la participation de la Société.
- Mettre urgemment en place des mesures efficaces de lutte contre la corruption dans les services en charge des paiements de l'Etat ;
- Revisiter les procédures de règlement et de gestion de la trésorerie de l'Etat, en précisant des délais de paiement et des voies de recours d'urgence, en cas de non-paiement.

### **3- Les solidarités communautaires dans le renforcement du financement de la santé au Cameroun :**

Le financement de la santé est un pilier déterminant de la qualité du système de santé d'un pays. Le présent document présente les résultats d'une évaluation rapide en posture prospective de stratégies et pistes locales de financement à mesure de soutenir la Couverture Santé Universelle (CSU) et, autant que possible, garantir un retour sur investissement en santé au Cameroun.

Se basant sur les Comptes Nationaux de Santé (CNS) disponibles :

- Les Dépenses Totales de Santé (DTS) ont représenté environ 728 milliards de FCFA (2012), 821 milliards de FCFA (2018) et 874 milliards de FCFA (2019) ;
- Alors que la Dépense de Santé par Habitant (DSH) a représenté 35 282 FCFA (2012), 34 506 FCFA (2018) et 36 305 FCFA (2019) ;
- en pourcentage du Produit Intérieur Brut (BIP), les DTS sont allées de 5,4% (2012) à 4% environ en 2018 et 2019 ;
- Les Dépenses Courantes de Santé (DCS), en rapport avec les DTS, sont passées d'environ 675 milliards (93%) en 2012, 804 milliards (98%) en 2018 et 849 milliards (97%) en 2019 ;
- Les Dépenses d'Investissement (DI) quant à elles ont été de l'ordre 53 milliards (07%) environ en 2012, 17 milliards (02%) en 2018 et 26 milliards (03%) en 2019.

Ces financements proviennent principalement et par ordre d'importance des ménages, des bailleurs de fonds, du Gouvernement, des ONG nationales et internationales, et des entreprises publiques et privées. Les Ménages portent le plus grand poids du financement de la santé en DTS : 70% (2012) et 71% environ (2018 et 2019) et qu'en DCS : 70% (2012), et 72% environ (2018 et 2019).

Le mode de paiement direct sans partage de coûts auquel sont soumis les ménages reste le principal mode qui mobilise les ressources. Les régimes d'assurance maladies facultatifs suivent avec environ 6% (2012), 3% (2018 et 2019) de la DCS et les régimes d'assurance sociale viennent en dernière position : on comptait respectivement 0.11% et 0.08% en 2018 et 2019.

Les Assurances Maladies Communautaires (AMC), la prévoyance des risques sociaux et même les Crédits Communautaires en faveur de la Santé (CCS) sont développés dans plusieurs pays africains, y compris le Cameroun. Les AMC sont promues par les mutuelles de santé, à côté d'elles, on rencontre les Secours Maladie (SM) promues au sein des communautés par des Organisations à But Non Lucratif (OBNL) mais celles-ci ne sont malheureusement pas en lien avec les prestataires de services de santé. Les CCS sont les fruits de l'épargne et crédit promus par les OBNL au sein de leurs communautés. Ces initiatives communautaires présentent des limites du fait de la faible portée territoriale et populationnelle de leurs interventions. Avec une volonté politique de haut niveau, la Société civile, fortement impliquée en milieu associatif, et l'OMS qui dispose d'un mécanisme d'accompagnement des pays, se positionnent comme des piliers importants d'optimisation territoriale et populationnelle de ces stratégies de financements locaux de la santé à capitaliser.

Le système de santé accuse d'importantes iniquités. Nous relevons principalement trois dans le cadre de cette recherche : l'allocation budgétaire, l'affectation du personnel et la Couverture nationale en FOSA. De ce qui est précisément l'allocation budgétaire, le niveau primaire qui porte plus de 82% de la prise en charge des cas ne reçoit que 28% du budget

alors que le niveau tertiaire qui supporte environ 2% de prise en charge des cas reçoit 52% des ressources. Le Gouvernement camerounais affiche une volonté politique de valorisation des soins de santé primaires. Le but formulé du Plan Sectoriel de la Santé 2020 – 2030 (Développer un capital humain sain, productif et capable d’apporter une croissance forte, inclusive et durable avec les soins de santé primaires comme locomotive) et l’étude réalisée sur 5 ans de mise en œuvre sur la base d’un plan stratégique national (Analyse coût-bénéfice des soins de santé primaire) en sont des illustrations. Cette étude a produit trois scénarios de mise en œuvre des soins de santé primaires sur cinq ans : minimal, moyen et ambitieux. Les coûts respectifs d’investissement évalués en milliards de FCFA sont de : 1190,7 (Scénario minimal), 1340,2 (Scénario moyen) et 1506,5 (Scénario ambitieux) ; soit des coûts totaux annuels moyen en milliards de FCFA d’environ : 238 (Scénario minimal), 268 (Scénario moyen) et 301 (Scénario ambitieux). Les résultats de cette étude mettent en évidence une diversité de bénéfices allant au-delà des vies sauvées, l’économie, le développement et autres. Sur le plan économique, l’intensification de l’investissement sur les SSP pourrait contribuer à engendrer une augmentation de plus de 10 milliards de dollars sur la productivité économique nationale sur 5 ans. Se fondant sur la formule le ratio coût/bénéfice est calculé en divisant le total des avantages actualisés par le total des coûts actualisés, le ratio supérieur à 1 signifie que les avantages du programme l’emportent sur ses coûts. Dans cette optique, le scénario ambitieux permettrait un ratio coût/bénéfice de 3,7 sur cinq ans, et pourrait atteindre 7 sur neuf ans. C’est dire que l’investissement sur l’un des scénarios des SSP produirait un retour sur investissement important.

#### **4- Le défi du financement prioritaire des infrastructures inclusives au Cameroun :**

Les infrastructures sont essentielles au développement social et économique, garantissant un accès équitable aux services fondamentaux. Malgré une croissance économique au Cameroun, de nombreuses populations, surtout dans les zones rurales, souffrent d’un accès limité à l’eau potable, à l’électricité et aux transports, accentuant les inégalités. La nécessité d’infrastructures inclusives est cruciale, car elles visent à répondre aux besoins variés de tous les individus, indépendamment de leur contexte socio-économique. Pourtant, les investissements manquent souvent de ciblage, négligeant les zones défavorisées en raison de politiques publiques fragmentées.

À l’échelle mondiale, la situation est sombre, avec 1,3 milliard de personnes sans accès à une énergie fiable. Au Cameroun, environ 55 % de la population fait face à des lacunes en infrastructures de base, exacerbées par des conflits internes et des défis environnementaux. Pour remédier à ces problèmes, un financement stratégique dédié aux infrastructures inclusives est nécessaire pour répondre aux besoins urgents des populations vulnérables, promouvoir l’inclusion sociale, soutenir les politiques publiques et favoriser le développement durable. Une meilleure mobilisation des ressources, via des partenariats public-privé et autres mécanismes, est essentielle pour garantir des infrastructures adaptées aux besoins croissants des communautés.

En 2024, l'état des infrastructures au Cameroun pose de nombreux défis affectant le développement socio-économique du pays. Le réseau routier, s'étendant sur environ 78 000 km, est largement dégradé, avec une majorité de routes impraticables durant la saison des pluies, tandis que seulement 30% sont en bon état selon des rapports récents. Les chemins de fer, bien qu'importants, notamment la ligne Trans camerounais, nécessitent des investissements pour leur expansion et leur modernisation.

En matière de ports, Douala domine le trafic, mais la congestion et la vétusté posent des problèmes d'efficacité, renforçant le besoin de modernisation. Sur le plan énergétique, le Cameroun possède un fort potentiel hydroélectrique, mais l'accès à l'électricité est inégal, avec des coupures fréquentes. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement est insuffisant, particulièrement dans les zones rurales, ce qui pose des risques sanitaires.

Par ailleurs, le secteur des technologies de l'information et de la communication, malgré quelques avancées, reste limité, surtout dans les zones rurales. Les disparités géographiques et sociales exacerbent ces problèmes infrastructurels, affectant l'accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé, tout en contribuant à la dégradation environnementale et à l'impact des changements climatiques, rendant ainsi les populations plus vulnérables face aux crises auxquelles elles font face.

Les infrastructures inclusives jouent un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, en leur garantissant l'accès aux services de base tels que l'eau potable et les transports, ce qui réduit les disparités socio-économiques. Elles contribuent également au développement économique local en stimulant le commerce et en créant des emplois dans divers secteurs, notamment la construction. De plus, l'accès à des infrastructures d'assainissement et d'eau potable améliore la santé publique en réduisant les maladies liées à l'eau, tandis que l'accès à l'électricité facilite l'éducation et l'autonomisation des jeunes, favorisant ainsi le développement de compétences numériques essentielles.

Les mécanismes de financement pour ces infrastructures comprennent le budget gouvernemental, les investissements étrangers, les partenariats public-privé, et des fonds spécifiquement destinés aux télécommunications. Des stratégies innovantes, telles que le crowdfunding et les green bonds, émergent pour mobiliser des ressources financières nécessaires au développement durable des infrastructures, en répondant à des enjeux environnementaux et climatiques, tout en impliquant les communautés locales dans ces initiatives.

À la lumière des analyses et des conclusions présentées dans ce document, les recommandations suivantes sont formulées :

## **a. Recommandations pour améliorer le cadre législatif visant à soutenir les infrastructures inclusives**

### **1. Adoption de lois :**

- Législation sur l'accès aux infrastructures de base : Mettre en place des lois qui garantissent l'accès équitable aux infrastructures essentielles (eau potable, électricité, routes, éducation). Ces lois devraient inclure des mesures spécifiques pour les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les populations rurales.

## **2. Politiques spécifiques**

- Mise en application des plans d'aménagement des régions.
- Mise en application des plans de contingence

## **3. Renforcement des mécanismes de financement :**

- Systématisation et mise à contribution effective des fonds dédiés existants (fond routier, FST, Electrification rurale...)
- Incitations fiscales et subventions : Introduire des incitations fiscales pour les entreprises investissant dans des projets d'infrastructure inclusive, tels que des réductions d'impôts ou des subventions gouvernementales.
- Mettre à contribution la mobilisation des financements liés à la RSE
- Renforcement des capacités des parties prenantes impliqués dans la chaîne PPP notamment en matière d'évaluation des risques.

## **b. Gouvernance**

### **1. Modèle de gouvernance participative :**

- Renforcement des plateformes de dialogue : Établir des plateformes intersectorielles pour favoriser le dialogue entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé sur les infrastructures inclusives. Ces plateformes faciliteraient l'échange d'idées et la collaboration.

### **2. Transparence et reddition de comptes :**

- Mécanismes de transparence : Instituer des systèmes de suivi des budgets et des projets d'infrastructures, avec des rapports publics réguliers. Cela favoriserait la transparence dans l'utilisation des fonds publics et renforcerait la confiance des citoyens.

## **5- Décentralisation et Finance Climatique :**

Les changements climatiques (CC) constituent une menace importante pour le développement socio-économique des Collectivités territoriales du Cameroun et risque de compromettre les chances de relever les défis de réduction de la pauvreté. Mais le cadre de la décentralisation attribue aux gouvernements locaux que sont les Communes et les Régions dans le cas du Cameroun le droit, la compétence et le pouvoir d'agir au niveau local en droite

ligne des orientations du Gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques.

La mise en œuvre des projets REDD+ dans les collectivités du Nord-Ouest Sud et l’Est a apporté quelques avancées, mais la dynamique mérite toutefois encore d’être accompagnée pour qu’elle se traduise en véritable action d’adaptation au niveau local. A cet égard, les impacts potentiels du CC doivent être systématiquement prise en compte dans les politiques sociales et économiques, les projets de développement afin d’asseoir un développement résilient face au changement climatique. Cependant, pour les pays en développement comme le Cameroun, l’intégration du CC dans le processus de planification du développement représente encore un défi majeur. Notre étude analyse le processus de prise en compte du changement climatique dans les politiques aux échelles nationale, locale et sectorielle. Puis présente quelques étapes clés de la prise en compte du CC dans la formulation du budget national et local en termes de mobilisation des recettes et propose des recommandations pour intégrer les changements climatiques dans les politiques de planification au niveau national, sectoriel et local :

- Tous les sectoriels doivent intégrer les changements climatiques dans leurs actions tel qu’indique l’axe sur la gouvernance et appui à la réforme de la gestion des finances publiques et la résilience climatique et sensibilité des finances publiques du nouveau plan stratégique des réformes de la gestion des finances publiques sur la période 2024-2027.
- Renforcer et mobiliser les instruments de financement domestique des projets REDD+ pour des CTD.
- Elaborer et adopter un cadre juridique pour faciliter l’implantation d’une plateforme crédit carbone au Cameroun.
- Accompagner la société civile dans l’élaboration d’un rapport annuel sur la finance climatique ;
- Sensibiliser toutes les CTD à adopter ou à se doter d’un plan climat et à inscrire systématiquement une ligne FINANCE CLIMATIQUE dans les Budgets Communaux et Régionaux.
- Renforcer la diplomatie climatique pour un lobbying plus efficace envers les PTF.

#### **6- Pour un financement des pratiques agricoles durables et résilientes aux changements climatiques :**

La sous thématique intitulé "Pour un financement des pratiques agricoles durables et résilientes aux changements climatiques" examine les différents mécanismes de financement des pratiques agricoles durables et résilientes aux changements climatiques pour un plaidoyer en faveur d'un financement d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Elle résulte de nombreuses recherches menées dans le but d'attendre l'objectif qui est d'évaluer les mécanismes de financement agricole au Cameroun afin de proposer des pistes d'amélioration sensible au bien-être des générations présentes et futures.

Pour atteindre ces objectifs, l'analyse s'est tout d'abord orientée vers une définition et une description des pratiques agricoles durables, ainsi que des principes sur lesquels elles s'appuient. Par la suite, elle s'est focalisée sur la présentation des sources de financement existantes dans le domaine agricole afin d'en déterminer la part prévue pour les pratiques durables. Ceci a conduit à une réflexion concernant les défis liés au financement de ces pratiques tels que : le manque de sensibilisation et d'information, la complexité administrative et bureaucratique ou encore le manque d'accompagnement des producteurs. L'analyse a enfin évalué un exemple spécifique de financement agricole afin de démontrer l'importance d'une planification de financement orientée vers l'atteinte des objectifs de la SND30, notamment en ce qui concerne la nutrition et la santé.

Cette étude a mis en lumière les dangers de la course vers la productivité agricole, qui se fait généralement en dépit du bien-être de la nature, des animaux, des plantes et des hommes. Il est cependant possible de concilier productivité et agriculture sensible à la nutrition en adaptant de manière adéquate les techniques de l'agriculture biologique, de l'agroforesterie et de l'agriculture de conservation à la chaîne de production alimentaire.

L'étude a relevé quelques recommandations qui devraient servir de plaidoyer auprès des institutions de décision :

#### Au gouvernement

- Établir des fonds dédiés au financement de projets d'agriculture durable, incluant des subventions et des prêts à faible intérêt.
- Mettre en place des mécanismes de garantie de crédit pour réduire le risque pour les prêteurs qui financent des projets d'agriculture verte.
- Offrir des incitations fiscales aux agriculteurs qui adoptent des pratiques durables telles que l'agroécologie, l'agriculture biologique ou la gestion intégrée des ressources.
- Faciliter la mise en place des plateformes numériques du biocommerce et l'accès à des technologies favorisant la durabilité.

Aux administrations sectorielles (MINMPESA, MINADER, MINEPIA et autres)

- Créer des incubateurs pour soutenir des start-ups et des initiatives innovantes dans le secteur de l'agriculture verte.
- Créer l'émulation à travers les compétitions, les foires et comices pour encourager le développement de nouvelles technologies et de pratiques durables.

## **7- Genre et finance climatique :**

Le dérèglement climatique a au Cameroun comme partout dans le monde des conséquences graves surtout sur le plan socio-économique et particulièrement pour les catégories sociales fragiles, vulnérables et ou marginalisées, en l'occurrence les femmes, les jeunes.

Ce changement climatique va exacerber la situation d'inégalités déjà vécues par les femmes qui sont les plus affectées par ses impacts.

Pour lutter contre ce phénomène, différents mécanismes ont été mis en place comme la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCCED) à laquelle le Cameroun a adhéré. Pour leur opérationnalisation ces mécanismes sont dotés de divers instruments de financement (Fonds Vert pour le Climat (FVC) en 2010 ; Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Fonds d'Adaptation, etc.).

La nécessité d'une prise en compte systématique de la dimension genre s'est imposée à ces instruments en raison de son importance dans l'efficacité de la lutte contre le changement climatique, tel que démontré par de nombreuses études des Nations Unies et de la Banque Mondiale, obligeant les pays bénéficiaires, à l'instar du Cameroun, par ailleurs, signataires des textes et traités sur l'égalité entre les femmes et les hommes sur les plans international et régional à s'y soumettre. Mais cela semble être encore un leurre. C'est pourquoi, l'analyse de la sensibilité au genre des interventions en matière de CC, d'une part, et de ces fonds, d'autre part et la connaissance des enjeux et défis qui en découlent s'impose pour voir dégager des réponses appropriées aux vécus des femmes et des hommes.

Analyse brève du cadre de référence du Cameroun en matière de genre et changement climatique

Le cadre de référence des interventions de développement au Cameroun dans le domaine environnemental en l'occurrence en ce qui concerne le changement climatique est favorable à la considération des questions de genre que ce soit sur les plans juridique, politique, stratégique ou institutionnel, même si la dimension transversale du genre n'y est pas toujours expressément évoquée.

Analyse genre brève des interventions relatives aux changements climatiques au Cameroun

Cette analyse a porté sur deux aspects i) la situation des questions de genre dans les changements climatiques au Cameroun et ii) les financements climatiques par les fonds spécialisés au Cameroun.

Il en ressort : d’une part l’existence de liens entre le genre et les changements climatiques et par conséquent des effets du genre sur la vulnérabilité au changement climatique avec un impact du changement climatique qui touche de façon plus accentuée les femmes en raison des situations des inégalités qu’elles subissent et d’autre part une faible prise en compte de la dimension genre par les fonds spécialisés au Cameroun.

Analyse genre des programmes relatifs au financement climatique développés par le Cameroun

Elle porte sur le cadre des programmes climatiques et l’intégration du genre dans les politiques et programmes. Il en ressort une insuffisance voire une absence de considérations de la dimension genre sur tous les plans.

Enjeux et défis de la mise en œuvre des mandats de genre dans la finance climatique

Il existe de nombreux défis et enjeux persistants pour une véritable prise en compte du genre dans le financement des actions climatiques ciblant la transformation des relations de pouvoir sexistes, l’égalité d’accès aux ressources et en matière de prise de décision. Ces enjeux et défis concernent aussi bien les fonds que la participation des femmes.

i) Enjeux et défis de la mise en œuvre des mandats relatifs au genre dans les fonds dédiés au climat :

- Conception et mise en œuvre des opérations de financement des fonds climatiques (prise en compte des besoins des femmes ; implication/participation des femmes dans la gouvernance des fonds et participation équitable des représentant-e-s de la société civile aux mécanismes de financement climatique ; réalités des femmes dans les procédures opérationnelles et dans la gestion et la culture du personnel des fonds)
- Rapport des résultats des impacts sur le genre (présentation systématique des résultats de la mise en œuvre et du suivi du financement des actions climatiques en matière d’équité de genre)
- Suivi-évaluation et suivi des effets de genre
- Cadre juridique et politique spécifique en matière de financement climatique au Cameroun
- Capacités techniques et institutionnelles
- Disponibilité de financements et implication du secteur privé
- Données et statistiques

ii) Enjeux et défis au niveau de la participation des femmes :

- Normes culturelles et stéréotypes de genre ;
- Reconnaissance du rôle des femmes dans la gestion des ressources ;
- Accès aux ressources financières :
- Inégalités d’accès ou conditions d’accès plus difficile pour les femmes au financement climatique ;
- Sensibilisation, éducation et formation.

## **Recommandations**

### Recommandations aux fonds dédiés au climat

Conception des projets de fonds : Veiller à la réalisation d’une analyse genre préalable lors de leur conception.

Préparation/Elaboration des projets de fonds : Renforcer l’intégration des véritables questions de genre dans les interventions en apportant des réponses appropriées aux inégalités constatées entre les femmes et les hommes y compris dans les mécanismes de gouvernance et de gestion des fonds.

Mise en œuvre des fonds : Assurer l’intégration du genre dans les procédures opérationnelles et l’implication et la participation des femmes dans les organes de gouvernance des fonds.

Suivi-Evaluation : Veiller à une présentation systématique des résultats basée sur l’équité de genre et la désagrégation par sexe des interventions relatives au financement climatique.

Renforcement des compétences ou de l’expertise en matière de genre :

Veiller à doter les institutions concernées, de structures, de ressources humaines et compétences ou expertise en genre spécifique appropriées pour se donner les moyens d’œuvrer à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Mettre en place des programmes de formation structurée et régulière des personnels clés en matière de genre.

Concevoir et mettre à disposition du personnel un guide d’intégration du genre qui permettra de faciliter l’intégration de la dimension genre.

Recommandations au gouvernement : MINEPAT, MINFI, MINADER, MINEPDED, MINFOF et MINPROFF.

Renforcement du cadre juridique

Veiller au renforcement du cadre juridique et politique du Cameroun en matière de genre et changement climatique (y compris l’aspect financement) à travers une loi spécifique et ou des orientations politiques claires.

Renforcement des compétences ou de l’expertise en matière de genre :

Veiller à doter les institutions concernées de ressources humaines et compétences ou expertise en genre appropriées pour se donner les moyens d’œuvrer à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Mettre en place des programmes de formation structurée et régulière des personnels clés en matière de genre pour développer chez eux un automatisme pour la prise en compte des véritables questions de genre.

Concevoir et mettre à disposition du personnel un guide d'intégration du genre qui permettra de faciliter l'intégration de la dimension genre.

Partenariat :

Renforcer la synergie entre tous les acteurs pour une synergie et une coordination optimale entre les acteurs et les partenaires au développement (gouvernement, OSC, etc.) pour plus d'efficacité à travers une maximisation de l'impact des interventions et une réduction palpable et traçable des inégalités entre les femmes et les hommes.

Veiller à la mobilisation des ressources financières adéquates pour le financement climatique au Cameroun en l'étendant au secteur privé.

Suivi-Evaluation

Promouvoir la mise en place d'un système de collecte des données désagrégées par sexe dans la finance climatique.

Elimination des pesanteurs socio-culturelles

Promouvoir une stratégie particulière d'actions de sensibilisation durables et structurées pour une élimination progressive des pesanteurs socio-culturelles.

Accès des femmes aux ressources financières

Faciliter l'accès des femmes notamment les femmes rurales au financement climatique par la mise en place de mécanismes spéciaux.

## **8- Education de la jeunesse dans la finance climatique :**

L'analyse sur l'éducation de la jeunesse dans la finance climatique, examine le rôle central des jeunes dans la transition vers une économie durable face aux défis climatiques. Elle met en lumière trois axes principaux :

- Engagement des jeunes : les jeunes sont des agents de changement essentiels, capables de changer des politiques et de promouvoir des comportements durables. Leur engagement dans les initiatives climatiques est crucial pour un impact à long terme.
- Rôle de l'éducation : l'éducation formelle et informelle joue un rôle dans la sensibilisation des jeunes aux enjeux climatiques. Des programmes éducatifs adaptés peuvent les doter des compétences nécessaires pour comprendre et agir sur les problématiques environnementales et financières.
- Accès à la finance climatique : l'étude souligne l'importance d'un accès équitable aux ressources financières pour les projets dirigés par les jeunes. Des mécanismes de financement innovants doivent être mis en place pour soutenir leurs initiatives, favorisant ainsi l'entrepreneuriat vert et les solutions durables.

L'étude a tout de même relevé quelques recommandations pouvant déboucher au plaidoyer auprès des pouvoirs publics :

Aux gouvernements (niveaux central et local),

- Intégrer des stratégies et des plans d'action en faveur de la lutte contre le changement climatique, de l'éducation et de la formation comme suit :

Financement de l'éducation intégrant le climat |

- a. Renforcer les volets liés à l'éducation des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et le Plan National Climat (PNC). Notamment, s'assurer que l'éducation et la formation sont incluses dans la planification liée au climat et guidée par une évaluation des risques liés au changement climatique visant le secteur de l'éducation.
  - b. Développer des plans sectoriels de l'éducation et de la formation qui intègrent le climat. Planifier le secteur de l'éducation en tenant compte du climat permettra de créer des systèmes éducatifs plus résilients qui auront une empreinte plus durable. Des plans sectoriels de l'éducation intégrant le climat devraient intégrer le Cadre global de sécurité scolaire, garantir l'égalité des genres et faire l'objet d'une évaluation des coûts.
- Accroître les investissements liés au climat dans l'éducation et la formation pour maximiser les bénéfices connexes des investissements dans les deux secteurs, notamment :
    - a. En mobilisant assez de fonds auprès de sources tant nationales qu'internationales pour mettre en œuvre des stratégies à la fois chiffrées et intégrées en matière de climat, d'éducation et de formation. Cela suppose de financer les adaptations des programmes scolaires, la formation des enseignants et les réformes qui font avancer les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre à la crise climatique, ainsi que la planification et la préparation aux situations d'urgence à tous les niveaux du système éducatif.
    - b. En cherchant à obtenir des financements innovants dans les deux secteurs pour favoriser des bénéfices connexes pouvant mener à une société plus verte et plus résiliente.
    - c. En plaidant pour que le nouveau fonds pour les pertes et les préjudices intègre l'éducation et la formation. Les gouvernements devraient veiller à ce que les systèmes éducatifs constituent une composante éligible du nouveau fonds, en mettant explicitement l'accent sur l'équité et les droits des enfants (notamment leur droit à l'éducation), leurs besoins et leurs voix.

- Favoriser une participation à la fois sûre et significative des enfants et des jeunes – dans toute leur diversité – aux processus de prise de décision en matière d’éducation, de formation et de lutte contre le changement climatique, à tous les niveaux.

Au MIMPESA,

- Elaborer un programme d’accompagnement des jeunes entrepreneurs du climat afin de stimuler et booster ce secteur d’activités qui devrait être une niche d’emplois pour la jeunesse camerounaise.
  - a. Ce programme va permettre d’accompagner et d’accélérer les entrepreneurs et startuppeurs verts jeunes.
  - b. Il va capaciter les jeunes en matière de rédaction des projets et business plans et leur faciliter l’accès aux financements dont les retombées contribueront à s’investir dans la recherche-développement.

Au MINREX ;

- Elaborer une approche beaucoup plus présente et accrocheuse dans la diplomatie climatique.

Au premier ministre,

- Eriger une autorité institutionnelle sur la finance climatique.

# **AXE 1 : JUSTICE SOCIALE**

Le Cameroun, 64 ans après son indépendance, a fait des progrès modestes vers l'intégration des variables et principes fondamentaux de la justice sociale dans l'élaboration de son budget national, communément appelé loi de finances. Jusqu'à présent, le budget national est un instrument holistique de politique publique qui cherche à résoudre les problèmes communs auxquels sont confrontés les citoyens, allant de la prestation de services de santé publique, à l'éducation, à l'emploi, aux infrastructures, aux risques liés au climat, aux transports publics, à l'inflation, au faible pouvoir d'achat, etc. Pour permettre aux citoyens d'accéder aux équipements et services sociaux publics en général, les décideurs politiques doivent s'assurer que la justice sociale repose sur des principes de bonne gouvernance clairement définis, à savoir :

- *Principe 01 : Garantir l'égalité d'accès à toutes les ressources et opportunités publiques ;*
- *Principe 02 : Assurer l'équité pour les catégories vulnérables ;*
- *Principe 03 : Faciliter la participation des catégories concernées à l'élaboration des politiques publiques ; et*
- *Principe 04 : Enfin, assurer une redistribution équitable des ressources dans le respect des droits fondamentaux protégés par les instruments juridiques nationaux et internationaux auxquels le Cameroun est partie.*

Notre document d'orientation politique est un document axé sur les solutions qui cherche à explorer les efforts déployés par le gouvernement du Cameroun pour appliquer une politique de redistribution équitable dans l'allocation des ressources budgétaires nationales afin de résoudre des problèmes critiques de justice sociale tels que l'accès à des services de santé publique abordables, des infrastructures abordables telles que l'accès aux services énergétiques et Internet, des services d'éducation , la protection du pouvoir d'achat des citoyens et l'accès aux logements sociaux , etc.

De même, le principe de redistribution équitable des ressources budgétaires nationales équivaut au principe de mobilisation équitable des ressources nationales provenant des impôts et des emprunts sans affecter gravement la capacité des contribuables à déclarer leurs impôts et en évitant de créer un lourd fardeau de dette pour les générations futures. Notre principale question de recherche dans l'optique d'établir notre document de politique consultative est celui de savoir : *Quels sont les stabilisateurs de justice sociale existants utilisés par le gouvernement Camerounais pour appliquer une politique budgétaire nationale équitable afin de mobiliser les ressources nationales pour résoudre les besoins fondamentaux des citoyens - pour répondre aux besoins de santé publique accessibles et aux infrastructures publiques sans créer de lourdes charges fiscales et de dette pour les générations futures ?*

En ce qui concerne la portée globale de la recherche sur les politiques opérationnelles, notre document de conseil politique analysera les réformes des finances publiques et les efforts déployés pour répondre aux préoccupations de notre principale question de recherche en développant des domaines sous-thématiques avec leurs questions secondaires respectives concernant *la fiscalité, la dette publique, la prestation de services de santé publique abordables et les infrastructures comme éléments fondamentaux de justice sociale au sein du budget national*. L'évaluation de ces quatre variables fondamentales de justice sociale nécessitera que nous procédions à des examens documentaires et à une collecte de données primaires auprès des parties prenantes concernées afin d'articuler efficacement les problèmes fondamentaux et de formuler des recommandations concrètes pour résoudre ces problèmes.

Durant les deux dernières décennies, jusqu'à présent le Cameroun fait preuve d'une meilleure résilience que les autres pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui dépendent fortement du prix du pétrole et d'autres matières premières. Néanmoins, le pays connaît un ralentissement de l'activité économique en raison de la baisse de sa production pétrolière et des effets des budgets annuels d'investissement public qui ne se font pas encore ressentir. Le taux de croissance moyen était de 3,9 % en 2007-2014, mais a chuté en 2017-2018 <sup>1</sup>.

Selon l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun, la croissance économique des deux dernières décennies n'a pas été très inclusive. Par exemple, le taux de pauvreté a à peine baissé (37,5% en 2014 contre 40% en 2007) et les inégalités se sont accrues entre zones rurales et urbaines ainsi qu'au sein de chacune de ces zones. Plusieurs facteurs expliquent ces tendances : une création de richesse insuffisante, notamment dans le secteur primaire (qui contribue le plus à la réduction de la pauvreté nationale) par rapport au secteur des services ; des flux d'investissement limités dans le secteur manufacturier avec une incidence négative sur la création d'emplois décents ; et l'inefficacité des politiques de redistribution mises en place en 2008, comme en témoigne la consommation accrue de produits de première nécessité subventionnés par les couches les plus aisées.

#### CONTEXTE :

Le Cameroun est richement doté d'une variété de ressources naturelles telles que le gaz naturel et les ressources en hydrocarbures connexes, les ressources minérales inexploitées, des millions d'hectares de terres arables/fertiles et de forêts, une grande biodiversité, ainsi qu'un immense potentiel touristique et potentiel hydroélectrique et d'énergie renouvelable. Malgré plusieurs cadres et stratégies de développement depuis la période coloniale, ainsi que des progrès réalisés en matière d'intégration sous-régionale, le Cameroun reste un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avec des perspectives très limitées d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire, même au cours des deux prochaines décennies, en raison de la lenteur des transformations économiques structurelles. *Environ 62 % de la population active travaille dans le secteur agricole, 9 % dans le secteur industriel et 29% dans les services.*

<sup>1</sup>AFD, Changements structurels, modèles de croissance et inégalités au Cameroun, 2020, <https://www.afd.fr/carte-des-projets/changements-structurels-modeles-de-croissance-et-inegalites-cameroun>

En outre, l'engagement du Cameroun à devenir un pays nouvellement industrialisé est inscrit dans sa Vision 2035. En 2020, le pays a commencé à mettre en œuvre la deuxième phase de sa Vision, avec une stratégie nationale de développement entièrement alignée sur les ODD. La stratégie 2020-2030 s'articule autour de quatre piliers : *1) Transformation structurelle ; 2) Développement humain ; 3) Politique de l'emploi ; et 4) Gouvernance et gestion stratégique de l'État. La promotion de la jeunesse et l'égalité du genre sont identifiées comme des priorités nationales.*

Jusqu'à présent, les initiatives visant à lutter contre les inégalités, la corruption et à promouvoir la responsabilité sont au cœur de la stratégie. En outre, la lutte contre les inégalités sous toutes leurs formes pourrait être efficace en utilisant le budget national du Cameroun comme un instrument politique holistique visant à remédier aux injustices liées aux revenus et au climat. Notre principale préoccupation en matière de justice sociale est ancrée sur la question suivante : *le budget national du Cameroun en tant qu'instrument politique holistique contribue-t-il à réduire toutes les formes d'inégalités sans laisser de côté les catégories à faible revenu ?*

Pour lutter contre les inégalités sous toutes leurs formes, le gouvernement camerounais devra utiliser son budget national comme instrument de relance de la politique économique après les crises majeures qui ont touché le Cameroun, notamment la COVID-19, le conflit Ukraino-Russe et les risques liés au changement climatique dans les régions du Nord et les grandes villes du Cameroun. Même avant la COVID-19 et la crise ukrainienne, le PIB du Cameroun avait connu une croissance d'environ 3 % par an au cours des deux dernières décennies, en dessous des 5,5 % envisagés dans la Stratégie nationale de développement et insuffisante pour réaliser l'aspiration du Cameroun à devenir un pays industrialisé à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2035. <sup>2</sup>Les progrès économiques du Cameroun ne se sont pas non plus traduits par une réduction de la pauvreté ; En fait, entre 2007 et 2014, le nombre de personnes pauvres a augmenté de plus de 13 % et le taux de pauvreté atteint 37,5 % à l'échelle nationale, avec des pics régionaux de plus de 70 %. *Les inégalités croissantes constituent également un défi croissant avec l'existence de conflits de poches existants dans certaines régions et avec la probabilité d'une tendance exponentielle des conflits si rien n'est fait pour inverser cette tendance.*

Par ailleurs, d'autres défis entravent la transformation économique et la croissance du Cameroun, notamment : I. Une faible industrialisation, II. Un environnement des affaires défavorable, III. Une performance limitée des entreprises publiques et IV. Des perturbations de la production et des échanges commerciaux dû à l'insécurité persistante qui touche plusieurs régions du pays et Les effets de la crise ukrainienne. La réalisation des Agendas 2030 et 2063 nécessitera une transformation économique drastique, malgré le potentiel du Cameroun à exploiter son dividende démographique et les abondantes ressources naturelles du pays. 90 % du marché de l'emploi camerounais est informel et la majorité de la population en âge de travailler est constituée de travailleurs indépendants. Les secteurs secondaire (industrie) et tertiaire (services) emploient respectivement à peine 9% et 29% de la population active. Le secteur primaire (essentiellement l'agriculture) emploie encore 62 %

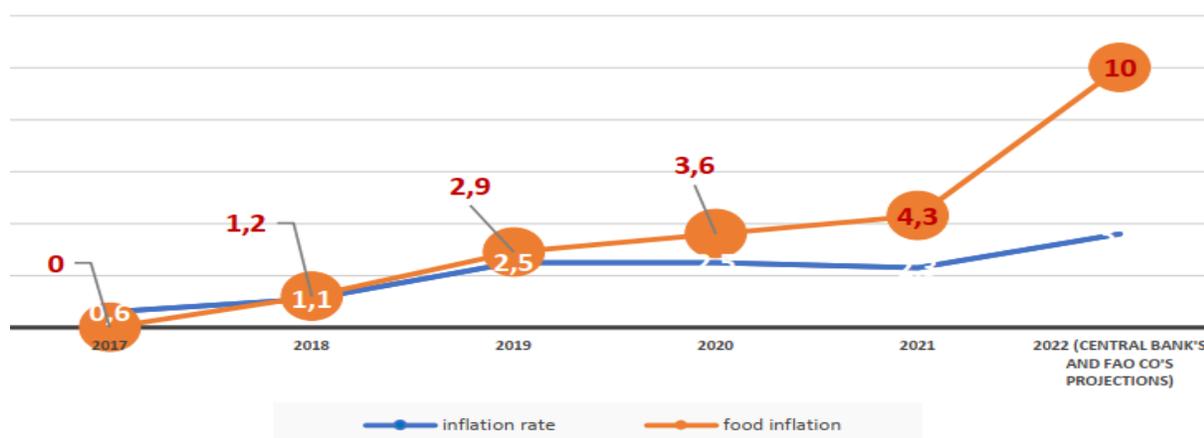
<sup>2</sup>PNUD, Analyse commune de pays des Nations Unies, 2020, page 10

de la population active, dont 80 % de femmes <sup>3</sup>. À moins que la structure du marché de l'emploi ne change, le Cameroun pourrait rester dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure pendant plusieurs décennies encore.

Suite à la pandémie de COVID-19, le Cameroun est confronté à un autre défi politique lié aux effets de la guerre en Ukraine. La reprise économique de la mi-2021, soutenue par la hausse des prix du pétrole et de la production non pétrolière, est désormais soumise à de plus grandes incertitudes en grande partie dues aux chocs économiques et financiers, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à l'augmentation des coûts de production avec la flambée des prix du pétrole, du gaz, du blé et des métaux (utilisés pour les barres de fer dans l'industrie de la construction). La croissance au Cameroun pourrait être affectée par des canaux tels que le commerce international, les prix mondiaux, les investissements locaux et étrangers, l'augmentation des taux d'intérêt induite par l'inflation. Le FMI a réduit ses prévisions de croissance du PIB de 4,5 % en avril à 3,8 % en juillet.

Au Cameroun, les prix intérieurs ont fortement augmenté, ce qui a conduit le Comité de politique monétaire de la BEAC à prévoir un taux d'inflation de 3,6% en 2022 contre 1,6% en 2021. En raison de la hausse des prix internationaux et de la hausse des coûts de fret, les prix intérieurs au Cameroun ont considérablement augmenté. Une préoccupation plus importante est la forte hausse des prix intérieurs des denrées alimentaires qui ont été répercutées sur les consommateurs. Par rapport à l'année dernière à la même période, les prix de nombreuses céréales (blé, maïs, haricots, arachide, etc.) connaissent de fortes hausses. *L'inflation ne cesse de grimper à ce jour, et depuis août 2024, elle se situe à 8% avec une incidence négative sur le pouvoir d'achat, la croissance et la création d'emplois décents.*<sup>4</sup>

Figure 1: Marge entre l'inflation alimentaire et le taux d'inflation global au Cameroun au cours des sept dernières années.



<sup>3</sup>Ibid, page 10

<sup>4</sup>Rapport de l'Institut national de la statistique (INS) d'août 2024

Le taux d'inflation élevé s'explique donc en grande partie par l'inflation des prix de denrées alimentaires qui devrait atteindre 10% en 2022. L'indice des prix à la consommation au Cameroun est composé à 42% par les produits alimentaires et les carburants. Selon l'INS, les prix des denrées alimentaires importées ont augmenté de 10,5 % sur un an ; et l'inflation s'est accélérée en Février et mars 2022. Les prix des matières premières, déjà en hausse en raison de la pandémie de Covid-19, ont augmenté pour culminer à une augmentation deux points de pourcentage en 2022 (projections de la BEAC). Certains craignent que le taux d'inflation au Cameroun en 2022 dépasse le seuil de 3 % fixé par la CEMAC.

En 2020, les recettes pétrolières représentaient 13,76% des recettes totales de l'Etat de 3110 milliards de FCFA (hors subventions) selon les estimations du FMI. En 2022, la contribution du secteur pétrolier et gazier devrait représenter près de 20,8 %. Les recettes publiques devraient donc être impactées positivement (au moins à court terme) par la hausse des prix.

D'autre part, l'impact positif de la crise sur les finances publiques pourrait être réduit si les subventions gouvernementales augmentent. Selon le ministère du Commerce, afin de maintenir les niveaux de prix actuels de carburants, les subventions de l'État pourraient dépasser les 600 milliards de FCFA en 2022, ce qui représenterait une dépense budgétaire supplémentaire de plus de 10 % du budget et presque égales aux dépenses d'investissement en capital financées par des sources nationales. Cela pourrait être une source potentielle de déficit budgétaire et de dette plus élevés. En 2022, le stock de la dette publique devrait représenter environ 45 % du PIB et le service de la dette représenterait déjà 1 663 milliards de FCFA, soit plus de 25% du budget de l'Etat. Cela pourrait probablement réduire les dépenses d'investissement ou les dépenses sociales avec un impact négatif sur la croissance et le rythme de réalisation de la SND30 et des ODD.

Le déficit budgétaire global du Cameroun est passé de 4,9 % du PIB en 2017 à 2,5 % en 2018. Les recettes publiques nationales représentent 15,7 % du PIB, tandis que les dépenses totales représentent 18,2 %. En outre, le déficit du compte courant est passé de 2,7 % du PIB en 2017 à 3,7 % en 2018. La dette publique totale est d'environ 40 % du PIB et le FMI classe le Cameroun comme pays à haut risque de surendettement.

En ce qui concerne la qualité et le développement humain inclusif, le Cameroun continue de sous-performer en matière de capital humain et les inégalités sont généralisées. Les principaux défis sont l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë et chronique dans les zones touchées par les conflits et les chocs climatiques, le faible accès à l'eau potable, l'insuffisance des installations sanitaires associées à de mauvaises pratiques d'hygiène et à des soins de santé insuffisants. La mortalité maternelle reste élevée ; le paludisme est la principale cause de mortalité (18 %), tandis que la prévalence du VIH/SIDA est de 2,7 % chez les adultes âgés de 15 à 49 ans <sup>5</sup>. En outre, des inégalités persistantes entre les sexes et des violences basées sur le genre sont toujours observées dans tous les secteurs.

En ce qui concerne l'efficacité et l'inclusivité des institutions, toutes les institutions étatiques concernées jouent un rôle clé dans la planification, le financement et la mise en œuvre des

<sup>5</sup>ibid page 10

politiques sectorielles clés, y compris les ODD. Au Cameroun, l'inégalité perçue dans la distribution et la capacité de fourniture des biens publics, associée à des processus décisionnels centralisés, est un grief courant dans les situations de conflit. Malgré une croissance moyenne du PIB de 4,3 % entre 2013 et 2019, *55,3 % de la population vit dans la pauvreté multidimensionnelle, dont 37,7 % dans la pauvreté multidimensionnelle sévère*<sup>6</sup>. En dehors des zones urbaines, l'accès et la qualité des services publics sont limités.

*En outre, le Rapport national sur le développement humain (RNDH) de 2019 met en évidence d'importantes disparités régionales, avec les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua ayant des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale. En raison de l'indisponibilité ou de la mauvaise qualité des biens et services publics, les individus se tournent vers le secteur privé de la santé, de l'éducation et d'autres services. Le rapport 2019 du RNDH attribue cette situation à de multiples facteurs, notamment la position inadéquate des dépenses publiques sur les priorités de développement et la faiblesse des réseaux de sécurité pour les ménages les plus pauvres.*

Par ailleurs, la réactivité des politiques publiques locales reste entravée par les défis qui affectent le processus de décentralisation. La décentralisation a été introduite dans la Constitution de 1972 et les régions ont été instituées dans la Constitution de 1996. Cependant, les régions et les différentes lois sur la décentralisation adoptées depuis 1996 n'ont jamais été pleinement mises en œuvre. Les principales lacunes concernaient le transfert de ressources et le renforcement limité des capacités offertes aux entités décentralisées. L'éclatement de la violence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a mis en évidence la nécessité de gouvernements locaux plus réactifs. En décembre 2019, le Cameroun a adopté un nouveau Code général des collectivités territoriales décentralisées. Le code prévoit le transfert de compétences aux communes et aux régions. De plus, la part des recettes de l'État qui leur est allouée au titre des subventions générales de décentralisation ne peut être inférieure à 15 %.

En ce qui concerne aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le code institue un statut particulier, conformément à la recommandation du Grand Dialogue National. En plus des compétences communes de toutes les régions, celles du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pourront participer à : (i) l'élaboration des politiques publiques nationales relatives au sous-système anglophone de l'éducation et de la justice, conformément au sous-système de Common Law, (ii) la création et la gestion des missions régionales de développement, et (iii) le statut de la chefferie traditionnelle. Enfin, la loi institue un médiateur nommé par le Président de la République, pour entendre les doléances des citoyens. Il est trop tôt pour déterminer dans quelle mesure le nouveau cadre de décentralisation sera mis en œuvre. Il est intéressant de noter que le conflit dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest crée une incitation politique à montrer des progrès. Par ailleurs, la décentralisation et le développement local demeurent une priorité dans la politique émergente du pays à l'horizon 2035.

Concernant les problèmes de gouvernance et de corruption, qui demeurent une préoccupation pour l'émergence du pays à l'horizon 2035, l'absence de prise en compte de

<sup>6</sup>ibid page 13.

ces problématiques par l’usage d’applications logicielles d’inclusion numérique ainsi que l’absence de garantie d’élimination de l’impunité risque d’exacerber les inégalités sous toutes ses formes. *La corruption compromet l’accès des populations à des services publics de qualité, considérés comme un droit. La corruption empêche la satisfaction des besoins fondamentaux des populations en matière de santé, d’éducation, d’énergie, d’eau et de divers autres biens et services productifs (terres, ressources financières), pourtant indispensables à la lutte contre la pauvreté et à l’atteinte des ODD.*

De même, la faible capacité des services publics à fournir des informations gratuites, complètes et précises sur les services qu’ils fournissent, l’absence d’objectifs planifiés et mesurables pour leurs services, et l’absence de normes minimales de qualité, ou de normes de performance de leurs agents affectent négativement la performance globale et la réactivité des services publics. L’absence d’une charte des services publics, le dysfonctionnement des mécanismes de contrôle institutionnel et l’absence d’un système de contrôle indépendant et Les mécanismes d’appel locaux sont les principaux maux qui facilitent l’existence et la perpétuation de la corruption, car le paiement de services supposés gratuits rend inefficace la fourniture de services de qualité aux usagers. *Par conséquent, les efforts visant à lutter contre la corruption devraient également se concentrer sur la corruption qui affecte les citoyens de toutes les couches sociales, sur la voie publique, sur les marchés, dans les services publics tels que la santé, l’éducation, l’énergie, l’eau, les transports, la police et la justice.*

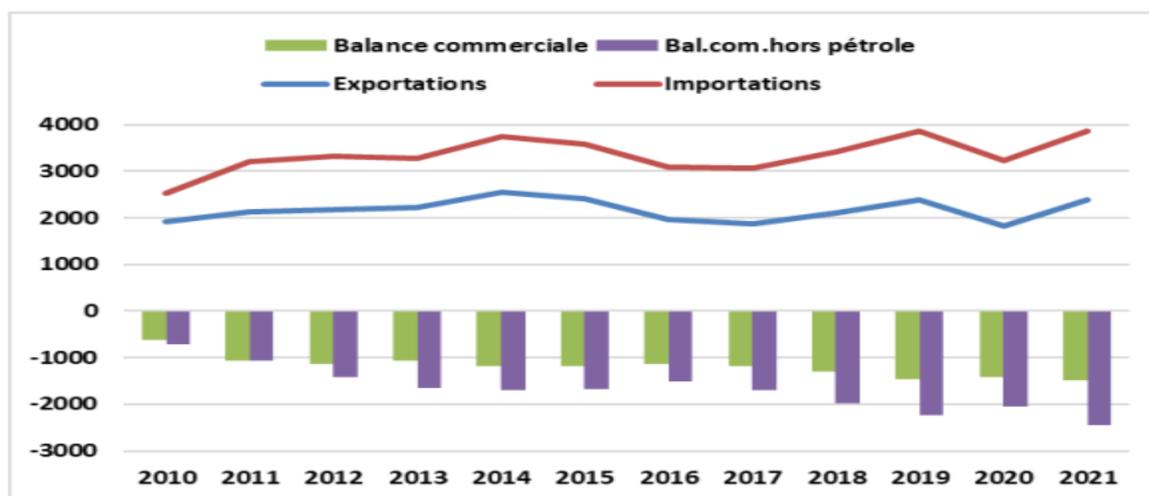
Jusqu’à présent, un diagnostic de l’analyse de la croissance place la prévalence de la corruption au premier plan des principaux défis qui affectent le développement du secteur privé et la croissance économique, ainsi que l’amélioration de la qualité de vie dans les résolutions humaines. L’économie camerounaise souffre d’un manque d’infrastructures de qualité et de difficultés d’accès aux facteurs de production – y compris le crédit, des ressources humaines adéquates et l’accès à l’énergie. De plus, la situation économique est aggravée par l’insécurité ambiante et les problèmes humanitaires auxquels sont confrontés certaines régions du Cameroun.

*Par ailleurs, le déséquilibre du commerce extérieur a une incidence négative sur les taux de change et le pouvoir d’achat, ce qui accentue encore davantage les inégalités de revenus au Cameroun.* Selon les données publiées par l’INS en 2022, le déficit commercial du Cameroun est passé de 1 375 milliards de FCFA en 2020 à 1 478 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation de 103 milliards de FCFA en valeur absolue et de 7,5% en termes relatifs. Cependant, le taux de couverture (valeur des exportations/importations) a augmenté de 5,1% pour s’établir à 61,8%. Sans pétrole brut, le déficit commercial est plus élevé à 2 447 milliards de FCFA, soit une hausse de 21,4% par rapport à 2020 <sup>7</sup>.

<sup>7</sup>PNUD, Analyse commune des Nations Unies sur le Cameroun, page 23

Figure 2: Evolution of exports

### Evolution of Exports (billion CFAF)



source: National Institute of Statistics

Les cinq premières destinations des exportations représentent 62 % des exportations totales du Cameroun. La Chine arrive en tête avec 25,8 %, suivi des Pays-Bas. Les principaux produits d'exportation sont le pétrole brut (4,05 %), le cacao et les produits dérivés (16,2%), bois et produits connexes (12,2%), le gaz naturel (10,6%) et le coton (6%). Les exportations vers les pays africains restent très faibles, ne représentant que 9,7 % des exportations totales en 2021 ; 7,3 % allant aux autres Pays de la CEMAC. Avec l'avènement de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), le Cameroun espère améliorer considérablement ses échanges avec les autres pays africains. La variété des exportations du Cameroun indique un certain niveau de diversification économique, qui reste néanmoins à consolider. Les cinq premiers fournisseurs du Cameroun représentent 43,8% de toutes les importations. La Chine est à nouveau en tête avec 17% suivi par la France, l'Inde et la Russie. Les principales importations du Cameroun sont constituées de produits minéraux (921,5% - carburants, lubrifiants, soufre, ciment, etc.), de machines mécaniques et électriques (12,1%), de produits chimiques (11,8%). Les importations en provenance d'Afrique représentent 10% de l'ensemble des importations. Le Cameroun, exporte principalement des produits primaires et importe des produits transformés, s'exposant ainsi à la volatilité des prix internationaux et chocs sur les termes de l'échange.

Cependant, la mesure de la croissance du PIB d'un pays ainsi que l'indice de Gini ne reflètent pas fidèlement les formes spécifiques d'inégalités qui affectent ses citoyens. Notre document d'orientation politique vise à mettre en évidence les multiples formes d'inégalités qui existent au Cameroun, allant des injustices sociales aux injustices financières liées au climat, dans une perspective de réformes des politiques de finances publiques. En outre, notre évaluation est une analyse approfondie de la justice sociale au Cameroun, avec un accent particulier sur : la fiscalité et les inégalités ; la dette publique et les inégalités ; la prestation des services de santé publique et les inégalités ainsi que les infrastructures.

**Concernant la fiscalité et les inégalités au Cameroun**, le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) a récemment publié une enquête sur le climat des affaires dans le secteur industriel qui indique que 81% des chefs d'entreprise perçoivent la pression fiscale (proportion des charges fiscales par rapport au chiffre d'affaires) comme étant élevée, tandis que 18% la jugent moyenne, et 1% la jugent faible <sup>8</sup>.

Plus de la moitié des dirigeants des 1000 entreprises interrogées estiment ne pas avoir de bonnes relations avec les douanes, les impôts et autres services. De manière générale, l'étude souligne que les dirigeants du secteur industriel estiment que la fiscalité est lourde au Cameroun.

Estimée à 11,8% du PIB en 2022, la pression fiscale a atteint 12,6% en 2023, selon la Direction générale des impôts (DGI). Le taux est projeté à 13,55% pour 2024. Cependant, la DGI a fait savoir que la pression fiscale au Cameroun reste inférieure à la moyenne africaine de 17,2% et aux normes internationales. « Il est généralement admis que la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale doit atteindre au moins 25% pour être significative et conduire à un véritable développement », précise la DGI.

Selon les experts financiers, le problème de la fiscalité au Cameroun n'est pas la pression, mais l'équité fiscale. En effet, la pression fiscale dans le pays est principalement supportée par un petit nombre de contribuables, notamment les grandes entreprises, alors que de nombreux contribuables potentiels échappent à l'impôt. Dans son récent rapport sur la gouvernance et la corruption au Cameroun, le Fonds monétaire international (FMI) a noté que les grandes entreprises formelles au Cameroun sont accablées non seulement par un taux d'imposition global élevé, mais aussi par des limites inhabituellement strictes en matière de déductions fiscales.

L'institution de Bretton Woods souligne également que les charges fiscales effectives élevées sur les bénéfices des entreprises formelles favorisent l'informalité et la déclaration inexacte des bénéfices et du chiffre d'affaires. Elle suggère au Cameroun de réduire les taux légaux de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt minimum et des régimes d'imposition forfaitaire et simplifiée prévus par le Code général des impôts. Depuis 2020, le Groupement inter patronal du Cameroun (GICAM) dénonce le caractère « confiscatoire » de l'impôt, avec un taux général d'impôt sur les sociétés de 33 % (y compris la surtaxe communale), alors que l'impôt minimum est de 2,2 % du chiffre d'affaires.

En outre, il existe d'autres formes de prélèvements fiscaux locaux tels que le 0,1% appliqué sur le capital d'investissement de tous les bâtiments construits au sein des collectivités locales, qui est très contraignant et freine même la construction d'installations touristiques dignes de ce nom au Cameroun.

---

<sup>8</sup>Affaires au Cameroun, Le secteur industriel camerounais aux prises avec des défis fiscaux : une enquête révèle des inquiétudes et appelle à des réformes, 22 décembre 2023 14:24, <https://www.businessincameroon.com/finance/2212-13578-camerouns-industrial-sector-grapples-with-taxation-challenges-survey-reveals-concerns-and-calls-for-reform>

**Concernant la dette publique et les inégalités au Cameroun**, outre l'amélioration de la croissance économique, le gouvernement camerounais peut choisir de recourir à la dette pour investir dans les soins de santé, l'éducation et d'autres infrastructures sociales afin de réduire les inégalités de revenus dans la société. Cependant, des niveaux d'endettement élevés et insoutenables peuvent par inadvertance aggraver les inégalités. Cela peut se produire de plusieurs manières.

Premièrement, l'augmentation des impôts nécessaire au service de la dette pèse de manière disproportionnée sur les ménages à faibles revenus, car ils n'ont pas les moyens de compenser la charge fiscale comme le font les personnes plus aisées ou riches. Deuxièmement, les niveaux élevés d'endettement évincent les investissements du secteur privé, limitant les possibilités de mobilité économique, tandis que les taux d'intérêt plus élevés sur les obligations d'État détournent les fonds des investissements publics cruciaux, creusant encore davantage l'écart de richesse. En outre, les coupes dans les programmes sociaux, souvent adoptées pour gérer la dette, ont un impact disproportionné sur les groupes défavorisés qui dépendent de ces services. Enfin, un endettement excessif peut entraîner une dévaluation de la monnaie et une inflation, ce qui a un impact disproportionné sur le pouvoir d'achat des personnes à faibles revenus. Globalement, une dette publique mal gérée ou excessive non seulement pèse sur les finances publiques, mais exacerbe également les inégalités de revenus en imposant des charges financières disproportionnées aux personnes défavorisées et en entravant leur accès aux services essentiels et aux opportunités économiques.

Si le débat et les recherches actuels sur la dette offrent de précieuses indications en matière de politique économique, ils négligent l'impact direct de la dette sur les inégalités de revenus en Afrique. En outre, on ne sait pas vraiment si la relation entre dette et inégalités de revenus suit une tendance non linéaire. La rareté des données de séries chronologiques à long terme sur les inégalités de revenus a conduit à une recherche empirique limitée sur les effets distributifs de l'augmentation rapide du fardeau de la dette en Afrique.

**En ce qui concerne la prestation des services de santé publique et les inégalités au Cameroun**, on s'attend généralement à ce que les experts en politique de santé publique aient l'autorité nécessaire pour répartir équitablement les ressources de santé publique afin d'améliorer la santé des citoyens, d'élaborer des programmes de politique de santé publique et de prendre des décisions et des politiques publiques responsables pour avoir un impact positif sur les citoyens. Une politique de financement durable des soins de santé doit être institutionnalisée ; ainsi, les concepteurs, planificateurs et gestionnaires des politiques de santé doivent intégrer les stratégies de promotion de la santé dans la planification financière et des ressources. Le renforcement de la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités communautaires pourrait être un moyen de maximiser l'utilisation des ressources en capital et des investissements en santé.

Cependant, le Cameroun manque de stratégies de renforcement de la santé communautaire en raison d'un manque de dépenses publiques de santé (DPS) appropriées pour couvrir l'ensemble des activités de sensibilisation dans les communautés éloignées ou isolées. Les

soins de santé constituent un apport important dans la fonction de production sanitaire et sont essentiels pour réduire la mortalité infantile.

Le Cameroun, comme la plupart des pays en développement où la mortalité infantile, les maladies transmissibles, la pauvreté monétaire et les inégalités sont élevées, a tendance à favoriser la promotion des dépenses de santé privées. Les dépenses à la charge des patients (OOP) restent une composante importante des dépenses de santé privées au Cameroun, en particulier dans un contexte où il n'existe pas de système d'assurance maladie. La répartition inégale des ressources de santé publique au Cameroun a entraîné une mortalité élevée des moins de 5 ans (U5M), une répartition inéquitable des établissements de santé, un personnel non formé, des attitudes négatives des agents de santé envers la communauté et une mauvaise qualité des services. Les ressources humaines dans les soins de santé ont également un impact sur les taux de mortalité maternelle, de mortalité infantile et de U5M<sup>9</sup>.

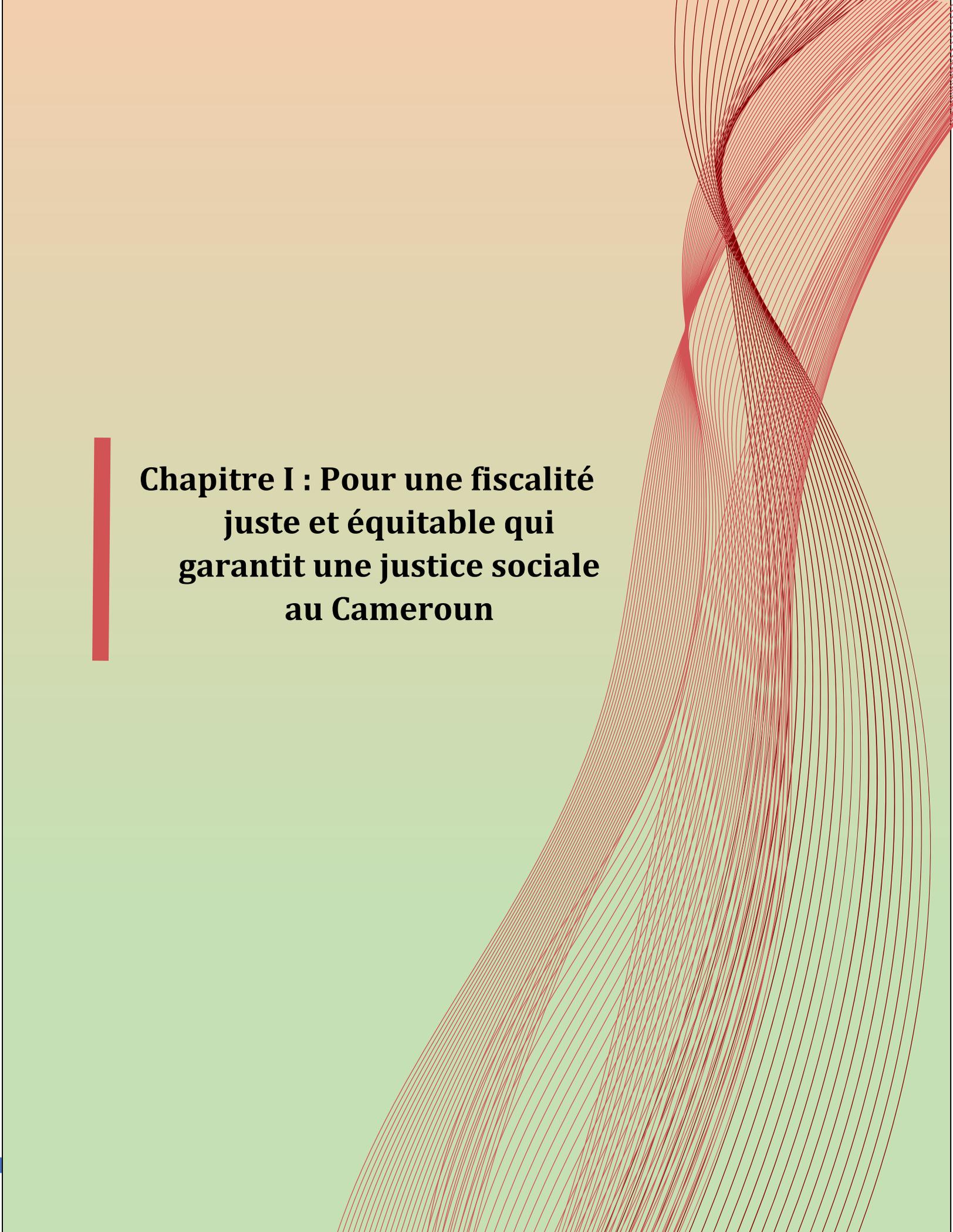
**Infrastructures publiques et inégalités Au Cameroun**, il existe une corrélation positive entre le développement des infrastructures et la croissance économique. La fourniture de services publics en matière d'infrastructures contribue à l'amélioration de la productivité du secteur privé. En plus de générer des emplois et des activités économiques, les infrastructures fournissent des services grâce auxquels les agents économiques peuvent être productifs. Ces services comprennent les systèmes de transport, les installations de production d'énergie, l'approvisionnement en eau et les réseaux d'assainissement. Le manque d'énergie adéquate pour les zones rurales affecte la transformation de la valeur agricole, ce qui aggrave encore la pauvreté.

Les infrastructures sont essentielles à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui fait référence à un ensemble de programmes et d'initiatives clés identifiés comme essentiels pour accélérer la croissance économique et le développement de l'Afrique. De même, elles sont au cœur de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en 2015. Ainsi, pour promouvoir une croissance économique soutenue à l'horizon 2030, le gouvernement camerounais a mis en œuvre sa nouvelle stratégie nationale de développement 2020-2030 et s'est engagé à améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base tels que le logement, l'eau et l'électricité, qui nécessitent des investissements massifs dans les infrastructures.

Par ailleurs, l'axe 1 de notre document d'orientation sera analysé dans une perspective à quatre volets avec des preuves recueillies auprès de sources primaires et secondaires concernant les tendances actuelles des politiques de finances publiques dans les domaines de la fiscalité, de la dette publique, de la prestation de services de santé publique et des infrastructures ainsi que les multiples formes d'inégalités engendrées par le non-respect des principes de justice sociale au Cameroun.

---

<sup>9</sup>Université Walden, 2023 Comment les dépenses de santé publique affectent les résultats de santé au Cameroun  
Gilbert Njinju Université Ayimaleh Walden,  
<https://scholarworks.waldenu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=14452&context=dissertations>



**Chapitre I : Pour une fiscalité  
juste et équitable qui  
garantit une justice sociale  
au Cameroun**

## I.1. Introduction

La justice fiscale est un pilier fondamental d'une société équitable et d'une économie durable. Dans le contexte actuel de disparités économiques croissantes et de défis budgétaires, il est crucial de plaider pour une fiscalité qui assure une répartition équitable de la charge fiscale entre les contribuables. Ce forum vise à formuler des recommandations concrètes et applicables pour une réforme fiscale plus juste, ainsi qu'à élaborer un plan de plaidoyer dont la justice fiscale est un élément central.

Pour analyser la justice fiscale dans le système de gestion des finances publiques, nous nous appuyons sur le cadre d'analyse développé par l'ONG OXFAM pour les pays en développement. Ce cadre, connu sous le nom de Fair Tax Monitor (FTM)<sup>10</sup>, propose six critères d'évaluation :

1. Répartition de la charge fiscale et progressivité
2. Recettes suffisantes et flux financiers illicites
3. Dépenses fiscales et équité
4. Efficacité de l'administration fiscale
5. Dépenses publiques de l'État
6. Transparence et responsabilité

Dans le cadre de cette analyse, le Groupe de Référence a choisi de se concentrer sur trois critères clés, à savoir :

1. Répartition de la charge fiscale et progressivité ;
2. Dépenses fiscales et équité ;
3. Transparence et responsabilité.

Ce choix repose sur plusieurs facteurs. Premièrement, il reflète l'objectif principal de notre démarche : plaider pour une fiscalité assurant une répartition équitable de la charge fiscale. Deuxièmement, il permet d'évaluer la pertinence des dépenses fiscales face aux défis de financement du budget de l'État. Enfin, il met en lumière la transparence, pilier central de la réforme de la gestion des finances publiques. Bien que les autres critères soient également importants, les contraintes de temps, de ressources et le format de l'analyse globale (limitée à 10 pages) ont nécessité cette focalisation.

Notre analyse vise à :

- Évaluer la progressivité du système fiscal actuel et son impact sur différentes catégories de contribuables

<sup>10</sup> <https://maketaxfair.net/>

- Examiner les politiques d'incitations fiscales et leur efficacité en termes de développement économique
- Analyser le niveau de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques

Les résultats de cette analyse serviront de base pour formuler des recommandations concrètes en vue d'une réforme fiscale plus équitable. Ces recommandations seront ensuite traduites en un plan de plaidoyer actionnable, visant à promouvoir la justice fiscale comme vecteur de développement économique et social durable.

En abordant ces questions cruciales, nous espérons contribuer à l'élaboration d'un système fiscal plus juste, transparent et efficace, capable de répondre aux besoins de financement de l'État tout en assurant une répartition équitable de la charge fiscale entre tous les acteurs économiques.

## I.2. Contexte général et justification de l'analyse.

Le système fiscal est un pilier central de la gestion des finances publiques, jouant un rôle crucial dans la redistribution des ressources et la réduction des inégalités économiques. Au Cameroun, comme dans de nombreux pays en développement, la fiscalité est un outil stratégique pour promouvoir la justice sociale et soutenir les efforts vers une finance climatique durable. Le Forum OSC/MINFI 2024, axé sur "***une gestion des finances publiques pour améliorer la justice sociale et la finance climatique***<sup>11</sup>", met en lumière la nécessité d'une réforme fiscale qui assure une répartition équitable de la charge fiscale entre les contribuables. L'analyse de la justice fiscale au Cameroun est justifiée par la nécessité de réformes profondes pour aligner le système fiscal avec les objectifs de justice sociale et de durabilité. Le choix des critères d'analyse - répartition de la charge fiscale et progressivité, dépenses fiscales et équité, et transparence et responsabilité - repose sur leur pertinence pour identifier les leviers de réforme.

Le régime fiscal camerounais se caractérise par une diversité d'impôts, taxes et contributions qui visent à mobiliser des ressources pour le financement des services publics. Cependant, plusieurs défis persistent, entravant l'efficacité et l'équité du système fiscal. La progressivité fiscale est essentielle pour garantir que chaque contribuable contribue en fonction de ses

---

<sup>11</sup> Adopté en concertation entre le Groupe de Référence pour la Transparence dans les Finances Publiques et le Ministère des Finances.

capacités. Malheureusement, la charge fiscale au Cameroun tend à peser disproportionnellement sur les ménages à faible revenu, tandis que certaines grandes entreprises bénéficient d'exonérations fiscales. Cette situation exacerbe les inégalités socio-économiques et limite les ressources disponibles pour les programmes sociaux essentiels. Une répartition équitable est essentielle pour garantir que le système fiscal ne soit pas un fardeau pour les plus vulnérables. L'analyse permettra d'identifier les déséquilibres actuels et de formuler des recommandations pour renforcer la progressivité fiscale au Cameroun. Le Cameroun, dans sa quête d'attirer les investissements étrangers, a mis en place diverses incitations fiscales. Bien que ces mesures visent à stimuler la croissance économique, elles peuvent également conduire à une "course vers le bas" fiscale, où les réductions excessives d'impôts compromettent les recettes de l'État. Il est crucial de trouver un équilibre entre attirer les investissements et garantir des recettes fiscales suffisantes pour financer le développement. L'évaluation des incitations fiscales contribuera à déterminer leur efficacité réelle et leur impact sur les recettes publiques. Cela permettra de proposer des ajustements pour maximiser les bénéfices économiques tout en préservant la capacité de l'État à financer ses priorités.

La transparence fiscale est un élément clé pour renforcer la confiance du public dans le système fiscal et encourager la conformité volontaire. Cependant, le manque de transparence dans la gestion des recettes fiscales et des dépenses publiques nuit à la perception de l'équité et de l'efficacité du système. Les citoyens et les entreprises doivent pouvoir comprendre comment leurs contributions sont utilisées pour améliorer les infrastructures, la santé et l'éducation. En mettant l'accent sur la transparence, l'analyse vise à promouvoir une gestion plus ouverte et responsable des finances publiques. Cela inclut la publication régulière de rapports sur l'utilisation des recettes fiscales et l'encouragement de la participation citoyenne dans le suivi des dépenses publiques.

L'analyse de la justice fiscale dans le cadre de ce forum est une étape cruciale pour élaborer un plan de plaidoyer efficace en faveur de réformes fiscales équitables. En abordant les défis actuels et en proposant des solutions concrètes, le Cameroun peut progresser vers un système fiscal qui soutient véritablement la justice sociale et une finance climatique durable. Ce rapport servira de base pour des discussions approfondies et des actions concertées entre le gouvernement, la société civile et les partenaires internationaux, visant à créer un environnement fiscal juste et transparent qui bénéficie à tous les Camerounais.

## I.3. Analyse du système fiscal camerounais

### 1.3.1. Brève présentation du régime fiscal camerounais

Le système fiscal camerounais est structuré autour de trois régimes principaux, déterminés par le chiffre d'affaires, la taille et la forme juridique des entreprises : le régime de l'impôt libératoire, le régime simplifié, et le régime du réel<sup>12</sup>.

#### Régime de l'Impôt Libératoire

Ce régime s'applique aux petites entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 10 millions de FCFA, exerçant des activités commerciales, industrielles, artisanales, ou agropastorales. Les contribuables bénéficient d'une exonération de la patente, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et de la TVA, sauf en cas de retenue à la source. L'impôt est payé trimestriellement.

#### Régime Simplifié (RSI)

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 et 50 millions de FCFA relèvent du régime simplifié. Elles sont soumises à plusieurs impôts directs, dont l'impôt sur les sociétés (IS) à 33% (incluant les centimes additionnels communaux), payé annuellement. Un acompte mensuel de 5,5% du chiffre d'affaires est également requis. L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est prélevé mensuellement sur les revenus nets. La patente, calculée à 0,494% du chiffre d'affaires de l'année précédente, et la taxe foncière à 0,1% de la valeur des terrains et constructions, sont également dues. Les entreprises sont exemptées de la TVA, sauf en cas de retenue à la source.

#### Régime du Réel

Ce régime concerne les entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de FCFA, soumises à des impôts directs et indirects. Les impôts directs incluent l'IS et l'IRPP, similaires au régime simplifié. La patente varie selon la taille de l'entreprise (0,283% pour les moyennes entreprises et 0,159% pour les grandes). La taxe foncière reste à 0,1%. Les impôts indirects incluent la TVA de 19,25% sur le chiffre d'affaires, qui est calculée sur la différence entre la TVA collectée sur les ventes et la TVA déductible sur les achats. Le régime du réel impose également des obligations comptables plus rigoureuses, exigeant une tenue de comptes détaillée, adaptée aux grandes entreprises capables de supporter une telle complexité administrative.

#### Flexibilité et Ajustements

<sup>12</sup> <https://www.impots.cm/fr/actualites/code-general-des-impots-mis-jour-au-1er-janvier-2023>

Les entreprises peuvent demander un reclassement du régime simplifié vers le régime du réel si leurs chiffres le justifient, bien que cela soit irréversible. L'administration fiscale peut également initier ce reclassement pour des contribuables ne répondant plus aux critères du régime actuel.

En résumé, le système fiscal camerounais est conçu pour s'adapter à la diversité économique du pays, en tenant compte des capacités contributives des entreprises tout en cherchant à optimiser les recettes fiscales. Cependant, des défis subsistent, notamment en matière de transparence et d'équité dans la répartition de la charge fiscale.

### 1.3.2 Répartition de la charge fiscale et progressivité

L'analyse examine l'évolution de la structure fiscale au Cameroun sur la période 2010-2021, en se concentrant particulièrement sur les tendances des impôts directs et indirects. L'objectif est d'évaluer les changements dans la composition des recettes fiscales et leurs implications potentielles pour l'économie et la société camerounaises.

Figure 3: Tableau des tendances des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les sociétés en rapport avec les recettes totales. Construit par l'auteur sur la base des données de l'OCDE<sup>13</sup>

Recettes/An née	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes fiscales totales</b>	1 571 695	2 687 926	3 937 179	3 146 494	3 222 162	3 014 008	3 355 315
<b>IRPP</b>	102 793	185 512	200 845	247 546	226 293	221 249	237 798
<b>%</b>	6,54	6,90	5,10	7,87	7,02	7,34	7,09
<b>IS</b>	256 404	538 969	385 971	441 882	457 428	459 160	467 457
<b>%</b>	16,31	20,05	9,80	14,04	14,20	15,23	13,93
<b>TVA</b>	490 513	883 580	1 066 216	1 158 458	1 138 354	941 804	1 069 638
<b>%</b>	31,21	32,87	27,08	36,82	35,33	31,25	31,88

#### 1. Évolution du ratio impôts/PIB

Le ratio impôts/PIB au Cameroun a connu une augmentation progressive entre 2011 et 2021 : 11,5% en 2011, environ 13% en 2016 (*estimation basée sur la tendance*) et 13,3% en 2021<sup>14</sup>. Cette hausse de 1,8 point de pourcentage sur la décennie indique une amélioration de la capacité du gouvernement à mobiliser des recettes fiscales par rapport à la taille de

<sup>13</sup> OCDE/CUA/ATAF (2023), *Revenue Statistics in Africa 2023*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/15bc5bc6-en-fr>.

<sup>14</sup> <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/topics/policy-sub-issues/recettes-fiscales-mondiales/statistiques-recettes-publiques-afrique-cameroun.pdf>

l'économie. Cependant, ce ratio reste relativement faible comparé aux standards internationaux, suggérant qu'il existe encore un potentiel d'amélioration de la mobilisation des ressources internes. Toutefois, la nuance entre les recettes fiscales et les recettes non fiscales (diverses taxes) fait ressortir une tendance haussière de surtaxation des services et produits affectant ainsi de manière considérable le pouvoir d'achat des ménages.

## **2. Structure fiscale en 2021**

La répartition des recettes fiscales en 2021 se présente comme suit : TVA : 32% des recettes fiscales totales, autres taxes sur les biens et services : 28%, impôts directs (sur le revenu, les bénéfices, etc.) : environ 40% (par déduction). Cette structure révèle une prédominance des impôts indirects (TVA et autres taxes sur les biens et services) qui représentent 60% des recettes fiscales totales. Cette forte dépendance aux impôts indirects est caractéristique de nombreux pays en développement, en raison de leur relative facilité de collecte. La forte proportion des impôts indirects pourrait aussi refléter les défis rencontrés dans l'élargissement de l'assiette fiscale des impôts directs, notamment dans le secteur informel.

## **3. Évolution de la TVA et des impôts indirects**

Le taux de TVA au Cameroun (19,25%) est significativement supérieur à la moyenne de 15,45% des pays d'Afrique subsaharienne. Cette différence souligne l'importance accordée à cet instrument fiscal dans le système fiscal camerounais. La prédominance de la TVA et des autres taxes sur les biens et services (60% des recettes fiscales en 2021) reflète une tendance à l'augmentation du recours aux impôts indirects au cours de la dernière décennie.

## **4. Tendances des impôts directs**

Bien que les données spécifiques au Cameroun ne soient pas disponibles pour toute la période, on peut observer une tendance régionale en Afrique subsaharienne : Augmentation de la part de l'impôt sur le revenu des particuliers : de 17% en 2011 à 20% en 2016, baisse de l'impôt sur les sociétés : de 17% à 15% sur la même période. Ces tendances régionales pourraient refléter des dynamiques similaires au Cameroun, mais une analyse plus approfondie serait nécessaire pour confirmer cette hypothèse.

## **5. Analyse détaillée des tendances de l'IRPP et de l'IS**

L'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) présente une analyse ci-après : en 2010 sa part sur les recettes fiscales totales est de 6,54%. Cette part passe à 6,90% en 2015 et à 7,09% en 2021. On observe une légère augmentation de la part de l'IRPP dans les recettes fiscales totales entre 2010 et 2021.

S'agissant de l'impôt sur les Sociétés (IS) : 2010 : 16,31% des recettes fiscales totales, 2015 : 20,05%, 2017 : 9,80% et 2021 : 13,93%. L'IS montre une tendance plus volatile, avec une augmentation significative entre 2010 et 2015, suivie d'une baisse importante en 2017, puis d'une reprise partielle jusqu'en 2021. Cette volatilité pourrait être liée aux fluctuations

économiques et aux réformes fiscales qui ont impacté les bénéfices des entreprises pendant cette période.

## 6. Taux actuels et tables d'impôt de l'IRPP

Figure 4: Les taux d'imposition actuels pour l'IRPP

Tranches	Revenus annuels (FCFA)	Taux d'imposition (%)
1 <sup>ère</sup>	0 à 2 000 000	10%
2 <sup>nde</sup>	2 000 001 à 3 000 000	15%
3 <sup>ème</sup>	3 000 001 à 5 000 000	25%
4 <sup>ème</sup>	Plus de 5 000 000	35%

Ces tranches d'imposition n'ont pas été mises à jour depuis 2004, ce qui soulève des questions sur leur adéquation face à l'inflation et à l'évolution des revenus<sup>15</sup>. L'absence de mise à jour des tranches d'imposition depuis 2004, combinée à une inflation significative (7,4% en 2023), a plusieurs conséquences potentielles :

- Progression à froid : Les contribuables se retrouvent dans des tranches d'imposition plus élevées uniquement en raison de l'inflation, sans augmentation réelle de leur pouvoir d'achat.
- Augmentation de la charge fiscale réelle : Même si les revenus nominaux ont augmenté (comme l'ajustement des salaires de 5% au premier semestre 2024), une plus grande partie des revenus est imposée à des taux plus élevés.
- Réduction du pouvoir d'achat : Les contribuables, particulièrement ceux proches des seuils des tranches d'imposition, peuvent voir leur pouvoir d'achat diminuer.
- Impact disproportionné sur les revenus faibles et moyens : Ces groupes sont souvent les plus touchés par ce phénomène.
- Érosion des avantages fiscaux : Les déductions et crédits d'impôt exprimés en valeur absolue perdent de leur valeur réelle au fil du temps.
- Complexification de la planification financière : L'incertitude créée par ce décalage rend la planification financière à long terme plus difficile.
- Augmentation des recettes fiscales de l'État : Bien que cela puisse être positif pour les finances publiques, cela se fait au détriment des contribuables.

<sup>15</sup> <https://taxandgender.globaltaxjustice.org/wp-content/uploads/2019/07/Note-politique-Equite%CC%81-fiscale-au-Cameroun.docx.pdf>

- Iniquité fiscale croissante : L'impact de l'inflation n'étant pas uniforme sur tous les niveaux de revenus, cette situation peut accentuer les inégalités fiscales.

Le taux standard de l'IS est de 30% (33% CAC compris). La Loi des Finances de 2021 a introduit un taux réduit de 28% (30,8% CAC compris) pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 3 milliards FCFA et relevant d'un CDI, CIME ou CDL. Cette différenciation des taux vise probablement à alléger la charge fiscale des petites et moyennes entreprises.

### Justice fiscale et Genre

Cet encadré aborde la justice fiscale sous l'angle du genre (Homme/Femme), notamment en rapport avec les impôts directs (IRPP et IS). Il vise à apprécier le degré d'équité du système fiscal de référence vis-à-vis de la situation socio-économique de la femme et proposer des mesures correctives.

Au Cameroun, il n'y a pas de distinction dans les taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques selon le sexe ou le statut matrimonial. Les taux sont les mêmes pour les hommes et les femmes, célibataires ou mariés<sup>16</sup>. Les couples mariés peuvent choisir de produire une déclaration commune d'impôt sur le revenu ou des déclarations individuelles séparées. Cela permet une certaine flexibilité. Cependant, il n'y a pas de mesures spécifiques pour reconnaître les femmes chefs de famille ou de ménage et leur accorder des avantages fiscaux supplémentaires pour elles-mêmes et les personnes à leur charge. Les exonérations et déductions fiscales sont en principe accessibles de manière égale aux hommes et aux femmes. Mais leur impact peut être différent en pratique en raison des écarts de revenus entre les sexes.

### Écarts salariaux importants.

Une étude<sup>17</sup> démontre que dans le secteur public, les hommes gagnent en moyenne 149 000 FCFA par mois, contre 119 000 FCFA pour les femmes. Dans le secteur privé formel, les hommes gagnent en moyenne 305 000 FCFA, contre 215 000 FCFA pour les femmes. Les inégalités salariales entre hommes et femmes sont plus importantes au bas de la distribution des salaires qu'au sommet<sup>18</sup>. Cela suggère que les femmes font face à davantage de discriminations et d'obstacles dans les emplois les moins rémunérés, où elles sont

<sup>16</sup> <https://www.impots.cm/fr/actualites/code-general-des-impots-mis-jour-au-1er-janvier-2023>

<sup>17</sup> Les écarts salariaux de genre au Cameroun, Sabine Nadine Ekamena Ntsama (2016) Enseignante-chercheur, Université de Maroua – Institut supérieur du Sahel, Cameroun, <https://www.erudit.org/fr/revues/remest/2014-v9-n2-remest02486/1036261ar/>

<sup>18</sup> Écart salarial femmes-hommes sur le marché du travail au Cameroun : Plafond de verre ou plancher collant? (2024), Georges Bertrand Tamokwé Piaptie et Fayllonne Marina Piame Njanpou <https://journals.ue.poznan.pl/rielf/article/view/1640/951>

majoritaires. Au sommet de la distribution salariale, les écarts s'expliquent principalement par des différences de caractéristiques observables (éducation, expérience, etc.) entre hommes et femmes. Au bas de la distribution salariale, les écarts sont davantage dus à des facteurs exogènes aux caractéristiques individuelles, comme la discrimination sexiste.

### **Accès difficiles à l'emploi et au financement.**

Les femmes font face à des difficultés d'accès à certains emplois, notamment les postes les mieux rémunérés, faute d'une politique d'emplois genre alors qu'elles supportent la retenue sur le Fonds National de l'emploi au même titre que les hommes. De même que l'accès à la propriété foncière leur est particulièrement difficile corrélé par l'accès difficile au financement.

Pour accroître l'équité et soutenir les femmes entrepreneures, des pistes ci-après peuvent être explorées :

#### **a) Incitations fiscales ciblées et promotion de l'entrepreneuriat féminin :**

- Mettre en place des déductions spécifiques pour les femmes chefs de famille, ou encore des incitations fiscales ciblées pour réduire les écarts de revenus entre hommes et femmes
- Mettre en place des exonérations ou des crédits d'impôt spécifiques pour les entreprises détenues ou dirigées par des femmes.
- Accorder des abattements fiscaux plus importants pour les femmes chefs d'entreprise, notamment celles ayant des personnes à charge.
- Mener de campagne de sensibilisation pour l'entrepreneuriat féminin.

#### **b) Simplification des procédures fiscales :**

- Proposer des services d'accompagnement et de conseil fiscal dédiés aux femmes chefs d'entreprise.

#### **c) Accès facilité au financement :**

- Accorder des avantages fiscaux aux investisseurs (hommes ou femmes) qui financent des entreprises détenues par des femmes.
- Mettre en place des mécanismes de garantie ou de bonification d'intérêts pour faciliter l'accès des femmes entrepreneures au crédit bancaire.

#### **d) Prise en compte du genre dans la conception des politiques fiscales :**

- Évaluer systématiquement l'impact différencié des mesures fiscales sur les hommes et les femmes.
- Impliquer les associations de femmes entrepreneures dans l'élaboration des réformes fiscales.

## **7. Tendances générales des recettes**

Les recettes fiscales totales ont fluctué au cours de la période :

- 2017 : 3 937 179 millions FCFA
- 2021 : 3 355 315 millions FCFA

On observe une baisse générale des recettes fiscales totales entre 2017 et 2021, avec une légère reprise en 2021 par rapport aux années précédentes. Cette tendance pourrait être liée à divers facteurs économiques, notamment l'impact de la pandémie de COVID-19.

### 1.3.3. Dépense fiscale et équité au Cameroun

Cette analyse porte sur la dépense fiscale au Cameroun, examinant sa gouvernance et son impact sur l'équité sociale et économique. Les dépenses fiscales, mesures dérogatoires au système fiscal de référence (SFR), visent à inciter certains comportements économiques ou à soutenir des groupes sociaux spécifiques.

#### *a) Gouvernance et Cadre Législatif*

Le cadre juridique camerounais régissant les dépenses fiscales comprend les Lois de Finances, les Codes Généraux des Impôts et de Douanes, le Code régional harmonisé de la Douane en zone CEMAC, et les conventions internationales pertinentes. La loi n°2013/004 du 18 avril 2013 définit les incitations à l'investissement privé<sup>19</sup>, couvrant les phases d'installation (jusqu'à 5 ans) et d'exploitation (jusqu'à 10 ans) des projets.

Le Cameroun a mis en place des conventions de double imposition, des règles anti-abus fiscales, et une définition de l'établissement permanent alignée sur les standards de l'OCDE<sup>20</sup>. Depuis 2016, le Ministère des Finances publie annuellement un rapport sur les dépenses fiscales, témoignant d'efforts de transparence<sup>21</sup>. Cependant, un débat public plus approfondi sur la qualité et l'exhaustivité des données pourrait renforcer cette transparence. La stratégie de dépense fiscale, basée sur le cadre législatif national, est examinée lors de l'adoption du projet de loi de Finances au parlement. Néanmoins, les retards fréquents dans le dépôt des projets de lois de finances soulèvent des inquiétudes quant à la profondeur de l'examen parlementaire, ce qui pourrait favoriser l'usage du pouvoir discrétionnaire dans l'octroi d'exonérations<sup>22</sup>.

#### *b) Accroissement des Dépenses Fiscales*

Les dépenses fiscales ont connu une augmentation significative :

- En 2021, elles représentaient 1,7% du PIB<sup>23</sup>.

<sup>19</sup> <https://www.prc.cm/fr/actualites/actes/lois/170-loi-n-2013-004-du-18-avril-2013-fixant-les-incitations-a-l-investissement-privé-en-republique-du-cameroun>

<sup>20</sup> <https://www.cradec.net/index.php/fr/publications/132-conventions-fiscales-enjeux-et-defis-pour-la-relance-economique-inclusive-et-durable-en-temps-de-covid-19-au-cameroun>

<sup>21</sup> <https://www.dgb.cm/wp-content/uploads/2023/12/ANNEXE-PLF-2024-Rapport-2022-depenses-fisc.pdf>

<sup>22</sup> [https://cradecorg.taxjusticeafrica.net/images/2023/rapports/Rapport\\_de\\_la\\_Table\\_Ronde\\_du\\_27\\_juin\\_2023.pdf](https://cradecorg.taxjusticeafrica.net/images/2023/rapports/Rapport_de_la_Table_Ronde_du_27_juin_2023.pdf)

<sup>23</sup> <https://www.impots.cm/sites/default/files/documents/Rapport%20d%C3%A9finitif%20publi%C3%A9%20sur%20les%20depenses%20fiscales%202021.pdf>

- En 2022, elles s'élevaient à 490,8 milliards FCFA, soit 15,3% des recettes fiscales et douanières non pétrolières et 1,8% du PIB.

Les exonérations à caractère social ont progressé de 43,5% en 2021 à 51,5% en 2022. La répartition des bénéficiaires en 2021 était la suivante :

- 60,9% pour les ménages (environ 9,4% des recettes fiscales collectées)
- 39,1% pour les entreprises (environ 6,0% des recettes fiscales)
- En 2022, la répartition par objectif des dépenses fiscales était de 60,8% pour les ménages, dont :
  - o 38,8% pour l'accès aux biens de première nécessité
  - o 4,3% pour l'accès aux soins de santé
  - o 7,3% pour le soutien à la consommation
  - o Le reste pour l'éducation, le logement social, etc.
  - o 25,9% pour les incitations à l'investissement
  - o 6,3% pour le soutien au secteur agropastoral

L'analyse de l'équité des dépenses fiscales sur l'exercice 2022, basée sur l'enquête ECAM4, se concentre principalement sur la TVA qui est une taxe indirecte à la consommation<sup>24</sup>. Sur 941 biens et services du panier de consommation des ménages, 169 sont exonérés de TVA, représentant en moyenne 32,5% des dépenses de consommation marchande. L'analyse révèle une faible équité des dépenses de TVA. Pour le poste "alimentation et boissons non alcoolisées", par exemple, les 20% des ménages les plus pauvres ne bénéficient que de 5,8% de la dépense fiscale, contre 40,8% pour les 20% les plus riches. Cette disparité s'explique par l'augmentation des dépenses de consommation avec le niveau de revenu.

Une évaluation de la loi sur les incitations à l'investissement privé, réalisée en 2017 sur 128 entreprises bénéficiaires, a montré des résultats mitigés :

- Seulement 5,5% des investissements projetés ont été réalisés
- 15,9% des emplois attendus ont été créés
- La dépense fiscale totale s'est élevée à 100,46 milliards FCFA, soit environ 15,2% des dépenses fiscales théoriques projetées

Bien que cette situation ait connu une évolution positive en 2021<sup>25</sup>, des préoccupations persistent concernant les conditions de travail et les droits des travailleurs dans les zones franches et zones économiques spéciales.

<sup>24</sup> <https://www.dgb.cm/wp-content/uploads/2023/12/ANNEXE-PLF-2024-Rapport-2022-depenses-fisc.pdf>

<sup>25</sup> Rapport sur les dépenses fiscales de l'exercice 2021, MINFI, octobre 2022  
<https://www.impots.cm/sites/default/files/documents/Rapport%20d%C3%A9finitif%20publi%C3%A9%20sur%20le%20dépenses%20fiscales%202021.pdf>

L'analyse de la dépense fiscale au Cameroun révèle des efforts notables en matière de gouvernance et de transparence. Cependant, l'efficacité et l'impact de ces dépenses soulèvent des questions importantes. Les dépenses fiscales représentent une part significative et croissante des recettes fiscales et du PIB. Les exonérations à caractère social, en particulier, connaissent une croissance rapide et nécessitent une évaluation approfondie de leur impact réel sur les ménages les plus défavorisés.

L'analyse de l'équité des dépenses fiscales liées à la TVA montre un bénéfice disproportionné pour les ménages les plus aisés, suggérant un besoin de meilleur ciblage vers les populations les plus vulnérables. Bien que la suppression totale des exonérations de TVA ne soit pas recommandée, une révision de leur structure pourrait améliorer leur efficacité sociale.

Concernant les incitations aux entreprises, les résultats sont mitigés. Les investissements réalisés et les emplois créés sont largement inférieurs aux projections initiales, bien qu'une amélioration ait été notée en 2021. En général le gouvernement n'analyse pas les impacts des grands projets d'investissement public sur le genre dans le cadre de l'analyse économique des propositions d'investissement. En effet, les indicateurs relatifs à : l'évaluation de l'impact genre des services publics ; l'examen législatif de l'impact genre du budget, l'analyse de l'incidence de genre des politiques budgétaires proposées ; et enfin la gestion des investissements publics sensible au genre ont tous eu le score D, comme le souligne le rapport PEFA, 2023<sup>26</sup>. Cette analyse critique appelle à des améliorations de l'efficacité et l'équité des dépenses fiscales.

Ces ajustements permettraient de maximiser l'impact positif des dépenses fiscales sur l'économie et la société camerounaise, tout en assurant une meilleure équité dans leur distribution et leur efficacité.

#### **1.3.4. Transparence et responsabilité**

Le Cameroun a réalisé des progrès notables ces dernières années en matière de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques, mais des défis importants subsistent pour atteindre les standards internationaux.

Le droit à l'information est reconnu par la communauté internationale comme un droit de l'homme indispensable à un gouvernement démocratique et responsable. Il encourage la participation des citoyens et permet de mieux informer la population ; il inspire la confiance dans le gouvernement en empêchant la propagation de fausses rumeurs grâce à la diffusion d'informations avérées, et il peut aider à lutter contre la corruption et à promouvoir une gouvernance efficace et effective.

<sup>26</sup> [https://www.pefa.org/sites/default/files/2023-12/CM-Sep23-PFMPR%2BGRPFM%2BCRPFM-Public%20with%20PEFA%20Check\\_0.pdf](https://www.pefa.org/sites/default/files/2023-12/CM-Sep23-PFMPR%2BGRPFM%2BCRPFM-Public%20with%20PEFA%20Check_0.pdf)

Dans le monde entier, plus de 100 pays, soit 80% de la population mondiale, ont adopté une loi sur le droit à l'information. Même si l'Afrique accuse un retard en termes de couverture du continent, cette tendance commence à s'inverser. Malgré cet accroissement en nombre de pays qui ont érigé et adopté une loi sur le droit à l'information, le Cameroun reste parmi ceux qui ne l'ont pas encore fait. Le pays n'a pas non plus ratifié la Convention d'Arhus de 1998 sur l'accès à l'information publique. Mais ceci ne signifie pas une absence totale de réglementation de l'accès à l'information publique et privée dans le pays.

Cette synthèse examine l'état actuel de l'accès à l'information, de la transparence budgétaire, de la participation citoyenne et du contrôle budgétaire au Cameroun, en s'appuyant sur diverses sources d'évaluation internationales.

### **Accès à l'information d'intérêt public**

En ce qui concerne les informations fiscales et financières, le gouvernement camerounais n'a pas de politique systématique de publication d'informations détaillées sur le régime fiscal, les taux d'imposition, les recettes fiscales et le système général de perception des impôts. Toutefois, le pays dispose d'une Loi portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun. La Loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 oblige le gouvernement à travers le ministère des finances à produire et mettre sur la place publique, les informations relevant de la gestion des finances publiques. Un calendrier de publication des statistiques des finances publiques est opérationnel.

L'accès à ces informations demeure restreint pour le public. De même, la gestion des recettes non fiscales manque souvent de transparence, bien qu'elles soient en principe intégrées dans le budget de l'État. Les rapports financiers des entreprises ne sont généralement pas accessibles au public dans les registres nationaux du commerce ou d'autres sources. L'information sur les actionnaires directs et les bénéficiaires effectifs des sociétés n'est pas non plus rendue publique de manière systématique.

Malgré les efforts déployés par le ministère des finances, à travers les Directions Générales du Budget, du Trésor et de la Coopération monétaire, des Impôts et de la Douane d'une part et l'Institut National de la Statistique (INS) d'autre part, l'on note toujours une réticence et une réfraction des pouvoirs publics à mettre ces données à la disposition des citoyens, sous format ouvert.

### **Transparence budgétaire**

L'Enquête sur le Budget Ouvert (EBO) montre une amélioration significative de la transparence budgétaire au Cameroun entre 2021 et 2023. Le score de transparence est

passé de 34/100 en 2021<sup>27</sup> à 50/100 en 2023<sup>28</sup>, ce qui représente un progrès notable. Cependant, ce score reste insuffisant pour permettre un débat public pleinement informé sur le budget. Les principales améliorations concernent la disponibilité des informations dans le Projet de budget de l'exécutif, le Rapport préalable au budget et le Rapport de fin d'année. La publication en ligne du budget des citoyens est également un progrès notable. Néanmoins, certains documents clés comme les Rapports en cours d'année, la Revue de milieu d'année et le Rapport d'audit ne sont toujours pas publiés à temps ou sont produits uniquement pour usage interne.

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales a noté des progrès récents au Cameroun en matière de disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs. La loi de finances pour 2023 a introduit l'obligation pour les entités et les constructions juridiques de tenir un registre de leurs bénéficiaires effectifs et de déclarer ces informations à l'administration fiscale. Cependant, des défis subsistent dans la mise en œuvre effective de ces nouvelles dispositions.

### **Participation citoyenne**

La participation du public au processus budgétaire reste limitée au Cameroun, malgré une légère amélioration. Le score de l'EBO pour la participation publique est passé de 11/100 en 2021 à 20/100 en 2023. Le Ministère des Finances a mis en place des délibérations pré-budgétaires et un comité national de suivi, mais ces mécanismes doivent être élargis et rendus plus inclusifs. Le parlement et l'institution supérieure de contrôle n'offrent toujours que très peu de possibilités au public de s'impliquer dans le processus budgétaire. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour créer des opportunités significatives de participation citoyenne tout au long du cycle budgétaire.

### **Contrôle budgétaire**

Le contrôle budgétaire exercé par le parlement et l'institution supérieure de contrôle reste faible, avec un score global inchangé de 33/100 entre 2021 et 2023. Le parlement assure un contrôle limité pendant la phase de planification et un contrôle faible pendant la phase d'exécution. Il manque de temps pour examiner en profondeur le projet de budget et n'exerce qu'un suivi limité de l'exécution budgétaire.

La Chambre des Comptes de la Cour Suprême, qui joue le rôle d'institution supérieure de contrôle, manque d'indépendance et de ressources pour exercer un contrôle efficace. Des réformes sont nécessaires pour renforcer les capacités de contrôle de ces institutions,

<sup>27</sup> <https://internationalbudget.org/fr/open-budget-survey/country-results/2021/cameroun>

<sup>28</sup> <https://live-international-budget-partnership.pantheonsite.io/sites/default/files/country-surveys-pdfs/2023/open-budget-survey-cameroon-2023-fr.pdf>

notamment en matière d'examen du projet de budget, de suivi de l'exécution budgétaire et d'analyse du rapport d'audit.

### **Budgétisation sensible au genre**

La budgétisation sensible au genre est encore naissante au Cameroun, mais des efforts sont en cours pour l'introduire dans le cycle budgétaire. Le cadre PEFA sur la Gestion des Finances Publiques Sensible au Genre (GFPSG) vise à évaluer dans quelle mesure le système de gestion des finances publiques du Cameroun prend en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes et promeut l'égalité des sexes. Les résultats de l'évaluation PEFA révèlent des résultats mixtes dans la gestion des finances publiques sensible au genre au Cameroun. Alors que certains indicateurs tels que la documentation budgétaire relative au genre et le reporting sensible au genre présentent de bons résultats, d'autres indicateurs clés ont reçu des scores faibles. C'est le cas de l'analyse de l'incidence de genre des politiques proposées, de la gestion des investissements publics sensibles au genre, de la ventilation par genre des informations sur la performance des services publics et de l'examen législatif de l'impact de genre du budget<sup>29</sup>.

### **Transparence dans les industries extractives**

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a évalué que le Cameroun a en grande partie satisfait à l'exigence de faire comprendre au public la contribution des industries extractives à l'économie nationale. Le pays utilise ses rapports ITIE pour divulguer des informations complètes sur la contribution macroéconomique des industries extractives, y compris des estimations des activités extractives informelles.

La divulgation systématique d'informations sur la contribution des industries extractives à l'économie nationale est encore limitée. L'Institut national de la statistique (INS) publie un rapport annuel sur les comptes nationaux fournissant la contribution des industries extractives au PIB. Depuis septembre 2023, le site web de l'INS a commencé à republier les données des rapports ITIE en format ouvert, améliorant ainsi l'accessibilité de ces informations.

Toutefois, des insuffisances subsistent en matière de transparence sur la publication des contrats, des licences et des permis ; des bénéficiaires effectifs dans la gouvernance du secteur extractif au Cameroun. Ceci est l'une des causes sur la transparence qui a conduit à la suspension du Cameroun de l'initiative suite à la validation de 2023<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> Rapport PEFA Cameroun 2023- Annexe 5 : Cadre complémentaire pour l'évaluation de la gestion des finances publiques sensible au genre. <https://www.pefa.org/node/5262> Page 364.

<sup>30</sup> <https://eiti.org/fr/board-decision/2024-17>

En conclusion, bien que le Cameroun ait réalisé des progrès notables en matière de transparence budgétaire et d'accès à l'information ces dernières années, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les standards internationaux. Les principales recommandations pour améliorer la situation incluent le renforcement du cadre juridique sur l'accès à l'information, l'amélioration de la publication en temps opportun de tous les documents budgétaires clés, l'élargissement des mécanismes de participation du public au processus budgétaire, le renforcement des pouvoirs et des capacités de contrôle du parlement et de la Chambre des Comptes, la mise en œuvre effective des dispositions sur la déclaration des bénéficiaires effectifs, et l'amélioration de la divulgation systématique des informations sur la contribution des industries extractives à l'économie nationale.

En mettant en œuvre ces recommandations, le Cameroun pourrait considérablement améliorer la transparence, l'accès à l'information et la participation citoyenne, renforçant ainsi la gouvernance et la responsabilité dans la gestion des finances publiques et des ressources naturelles du pays.

## I.4. Recommandations et cibles.

Présentation des recommandations des différents axes d'analyse et les cibles responsables :

N°	Recommandations	Cibles
<b>A. Répartition de la charge fiscale et progressivité</b>		
1.	Rééquilibrer la structure fiscale en réduisant sa forte dépendance aux impôts indirects, en particulier la TVA, et d'autres taxes sur les services et produits, qui soulèvent des questions d'équité. Les impôts indirects, peuvent être régressifs et affecter de manière disproportionnée les ménages à faibles revenus.	MINFI/DGI
2.	Mettre à jour des tranches d'imposition : Il est urgent de réviser les tranches d'imposition de l'IRPP pour refléter l'inflation et l'évolution des revenus depuis 2004. Une indexation automatique sur l'inflation pourrait être envisagée pour éviter de futures distorsions.	MINFI/DGI
3.	Poursuivre l'élargissement de l'assiette fiscale : Pour augmenter les recettes sans alourdir excessivement la charge sur les contribuables	MINFI/DGI

	existants, le gouvernement doit effectivement élargir l'assiette fiscale, notamment en encourageant la formalisation de l'économie informelle.	
4.	Poursuivre la simplification du système fiscal : Une simplification du système fiscal, en particulier pour les MPME (Micro-Petites-Moyennes Entreprises), à travers l'atténuation des défis de renforcement des capacités, y compris technologiques, pourrait encourager la conformité et réduire l'évasion fiscale et à augmenter les recettes.	MINFI/DGI
5.	Publier régulièrement et soumettre au débat les exemptions fiscales : Une révision périodique et un débat parlementaire approfondi sur des exemptions et avantages fiscaux pourraient aider à s'assurer qu'ils servent toujours leur objectif initial sans créer d'inégalités injustifiées.	MINFI et Parlement
6.	Analyser l'impact différenciée : Une étude approfondie et actualisée de l'impact du système fiscal sur différents groupes (par niveau de revenu, genre, secteur d'activité) guiderait des ajustements plus ciblés et équitables.	OSC
7.	Accroître la transparence et la communication : Une communication claire sur les changements fiscaux et leurs justifications pourrait améliorer la compréhension et l'acceptation du public.	MINFI/OSC/Médias
<b>B. Dépenses fiscales et équité au Cameroun</b>		
8.	Renforcer l'évaluation régulière de l'impact des dépenses fiscales, à travers des examens parlementaires approfondis et celles indépendantes des organisations de la société civile ;	MINFI, Parlement et OSC
9.	Améliorer et communiquer sur le ciblage des exonérations fiscales pour les populations les plus vulnérables, y compris la femme et les jeunes;	MINFI, Parlement, Médias et OSC

10.	Orienter les incitations aux entreprises pour mieux aligner les résultats avec les objectifs de développement national ;	MINFI/DGI, secteur privé
11.	Renforcer la transparence et le débat public autour des dépenses fiscales et leur impact sur l'économie nationale.	MINFI et OSC
12.	Établir un mécanisme de suivi plus strict des engagements pris par les entreprises bénéficiant d'incitations fiscales.	MINFI/OSC/Médias.
<b>C. Transparence et responsabilité</b>		
13.	Renforcer le cadre juridique sur l'accès à l'information d'intérêt public.	PM et Parlement.
14.	Améliorer la publication en temps opportun de tous les documents budgétaires clés. Ceci implique la publication du décret de la Loi portant Code de transparence et de gouvernance des finances publiques et l'adoption d'une loi sur l'accès à l'information d'intérêt public	MINFI/DGB/PM
15.	Elargir les mécanismes de participation du public au processus budgétaire,	MINFI/DGB
16.	Renforcer les pouvoirs et capacités de contrôle du parlement et de la Chambre des Comptes	PM et Parlement
17.	Assurer la mise en œuvre effective des dispositions sur la déclaration des bénéficiaires effectifs	MINFI
18.	Améliorer la divulgation systématique des informations sur la contribution des industries extractives à l'économie nationale.	MINFI/ITIE
<b>N°</b>	<b>Recommandations</b>	<b>Cibles</b>
<b>D. Répartition de la charge fiscale et progressivité</b>		
19.	Rééquilibrer la structure fiscale en réduisant sa forte dépendance aux impôts indirects, en particulier la TVA, qui soulève des questions d'équité. Les impôts indirects, peuvent être régressifs et affecter de manière disproportionnée les ménages à faibles revenus.	MINFI/DGI
20.	Mise à jour des tranches d'imposition : Il est urgent de réviser les tranches d'imposition de	MINFI/DGI

	l'IRPP pour refléter l'inflation et l'évolution des revenus depuis 2004. Une indexation automatique sur l'inflation pourrait être envisagée pour éviter de futures distorsions.	
21.	Poursuivre l'élargissement de l'assiette fiscale : Pour augmenter les recettes sans alourdir excessivement la charge sur les contribuables existants, le gouvernement doit effectivement élargir l'assiette fiscale, notamment en encourageant la formalisation de l'économie informelle.	MINFI/DGI
22.	Poursuite de la simplification du système fiscal : Une simplification du système fiscal, en particulier pour les MPME, à travers l'atténuation des défis de renforcement des capacités, y compris technologiques, pourrait encourager la conformité et réduire l'évasion fiscale et à augmenter les recettes.	MINFI/DGI
23.	Publication régulière et débat sur les exemptions fiscales : Une révision périodique et débat sur des exemptions et avantages fiscaux pourrait aider à s'assurer qu'ils servent toujours leur objectif initial sans créer d'inégalités injustifiées.	MINFI et Parlement
24.	Analyse d'impact différenciée : Une étude approfondie et actualisée de l'impact du système fiscal sur différents groupes (par niveau de revenu, genre, secteur d'activité) guiderait des ajustements plus ciblés et équitables.	OSC
25.	Transparence et communication : Une communication claire sur les changements fiscaux et leurs justifications pourrait améliorer la compréhension et l'acceptation du public.	MINFI/OSC/Médias
<b>E. Dépenses fiscales et équité au Cameroun</b>		
26.	Renforcer l'évaluation régulière de l'impact des dépenses fiscales, à travers des examens parlementaires approfondis et celles indépendantes des organisations de la société civile ;	MINFI, Parlement et OSC

27.	Améliorer et communiquer sur le ciblage des exonérations fiscales pour les populations les plus vulnérables, y compris la femme;	MINFI, Parlement, Médias et OSC
28.	Orienter les incitations aux entreprises pour mieux aligner les résultats avec les objectifs de développement national ;	MINFI/DGI, secteur privé
29.	Renforcer la transparence et le débat public autour des dépenses fiscales et leur impact sur l'économie nationale.	MINFI et OSC
30.	Établir un mécanisme de suivi plus strict des engagements pris par les entreprises bénéficiant d'incitations fiscales.	MINFI/OSC/Médias.
<b>F. Transparence et responsabilité</b>		
31.	Renforcer le cadre juridique sur l'accès à l'information d'intérêt public.	PM et Parlement.
32.	Améliorer la publication en temps opportun de tous les documents budgétaires clés,	MINFI/DGB
33.	Elargir les mécanismes de participation du public au processus budgétaire,	MINFI/DGB
34.	Renforcer les pouvoirs et capacités de contrôle du parlement et de la Chambre des Comptes	PM et Parlement
35.	Assurer la mise en œuvre effective des dispositions sur la déclaration des bénéficiaires effectifs	MINFI
36.	Améliorer la divulgation systématique des informations sur la contribution des industries extractives à l'économie nationale.	MINFI/ITIE

## I.5. Conclusion

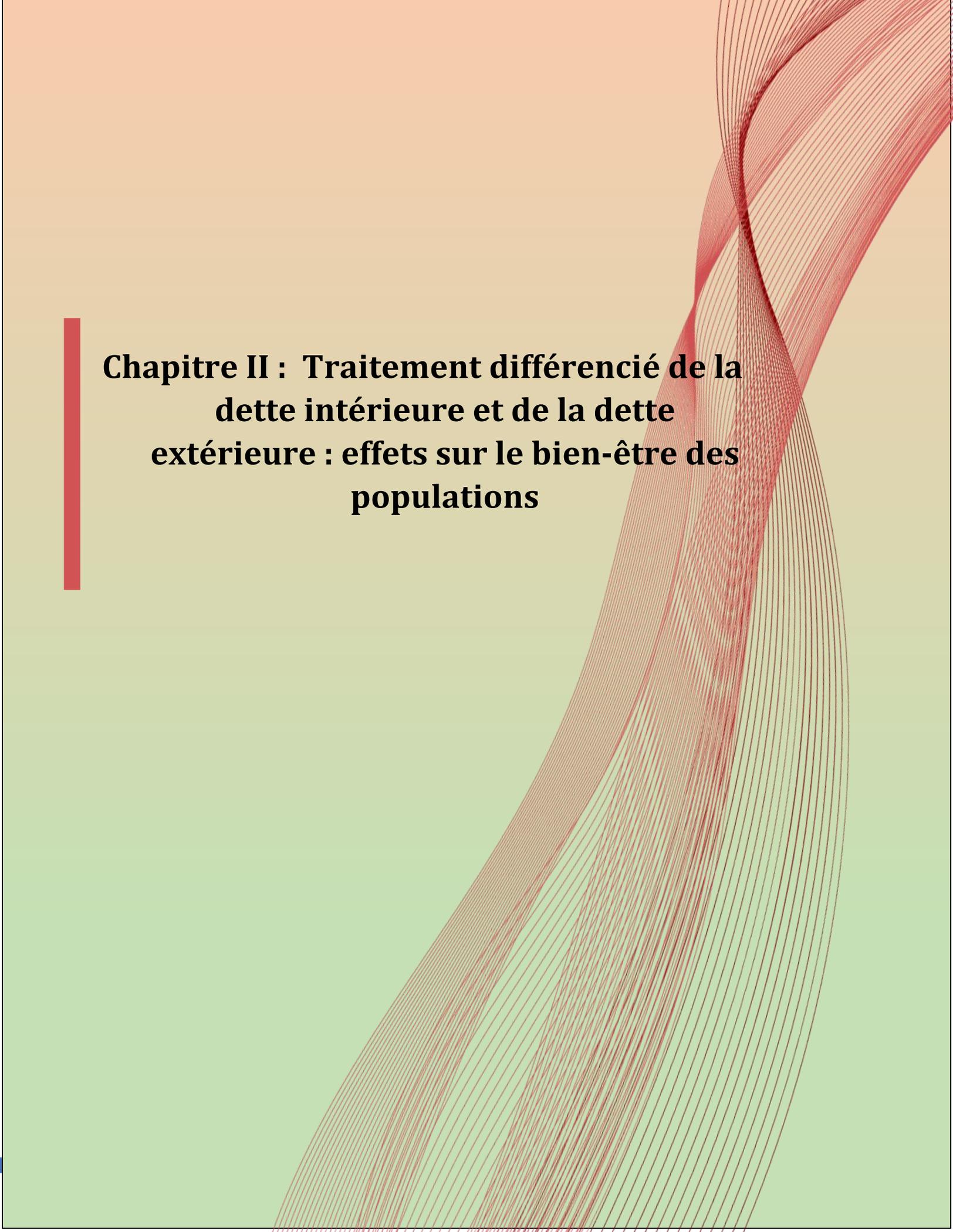
L'analyse du système fiscal camerounais révèle des progrès notables dans la mobilisation des ressources internes, comme en témoigne l'augmentation du ratio impôts/PIB au cours de la dernière décennie. Cependant, des défis importants persistent en termes d'équité fiscale, de progressivité et de transparence.

La structure fiscale actuelle, fortement dépendante des impôts indirects, soulève des questions d'équité, car elle peut peser de manière disproportionnée sur les ménages à faible

revenu. Plusieurs facteurs dans l’analyse montrent aussi que le système fiscal actuel exacerbe les inégalités entre hommes et femmes. De plus la non-actualisation des tranches d’imposition de l’IRPP depuis 2004 accentue les iniquités, tandis que la volatilité des recettes de l’IS souligne la nécessité d’une base fiscale plus stable et diversifiée.

Les recommandations proposées visent à adresser ces défis en améliorant la progressivité du système, en rationalisant les dépenses fiscales, et en renforçant la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques. Ces mesures, si elles sont mises en œuvre de manière cohérente et soutenue, pourraient contribuer significativement à l’établissement d’un système fiscal plus juste, plus efficace et mieux à même de soutenir le développement économique et social du Cameroun.

La réussite de ces réformes nécessitera un engagement politique fort, une collaboration étroite entre les différentes parties prenantes, et une approche progressive qui tienne compte des réalités économiques et sociales du pays. En fin de compte, l’objectif est de créer un système fiscal qui non seulement génère des recettes suffisantes pour financer les services publics essentiels, mais qui contribue également à réduire les inégalités et à promouvoir une croissance économique inclusive et durable.



**Chapitre II : Traitement différencié de la  
dette intérieure et de la dette  
extérieure : effets sur le bien-être des  
populations**

## II.1. Introduction et contexte

### II.1.1 Contexte

Alors que la quatrième conférence internationale sur le Financement pour le Développement (FfD) est prévue à Séville (Espagne) en 2025, la question de la dette publique reste un défi majeur pour l’Afrique. En 2024, quatre pays africains sont en situation de défaut de paiement (la Zambie et le Ghana) ou ont montré des signes dans ce sens (l’Éthiopie et le Tchad), tandis que 29 autres y compris le Cameroun sont classés comme présentant un risque élevé de surendettement, en dépit de tous les programmes mis en place par les institutions de Bretton Woods (AFRODAD, 2024). En juin 2024, la dette publique du Cameroun a atteint un encours estimé à 13 070 milliards de FCFA, représentant environ 43,3% du produit intérieur brut (PIB) du pays (CAA, juillet 2024).

La contrainte d’assurer le service de la dette bilatérale, multilatérale et du secteur privé obère la capacité des pays africains en général et du Cameroun en particulier à répondre aux pressions socio-économiques nationales. Ceci de fait, les pousse à désinvestir dans les services publics essentiels. Les coupes budgétaires subséquentes deviennent une véritable menace pour les droits humains, au détriment des citoyens, particulièrement les femmes et les jeunes. Dans certains pays tels que le Kenya et le Nigeria, des mesures d’austérité adoptées pour faire face à cette contrainte ont récemment entraîné des remous sociaux graves.

Une série de recours, depuis quelques années, à l’emprunt obligataire par le Cameroun a contribué à alourdir la charge d’une dette publique en augmentation, ce qui impose un service croissant, détournant une grande partie des ressources nationales des investissements pour le développement. La loi de finances de 2024 prévoyait notamment un recours à l’emprunt à hauteur de 1 489 milliards de francs CFA pour le financement du budget de l’Etat. Ce recours aux instruments d’endettement sur le marché des capitaux s’est poursuivi en 2024 avec, en juillet, l’émission d’un emprunt d’un montant de 335 milliards de Franc CFA auprès des investisseurs internationaux pour, entre autres raisons, poursuivre l’apurement de la dette intérieure (MINFI, juillet 2024).

Cette dette intérieure est constamment nourrie par une accumulation séculaire des arriérés de paiement par l’Etat, aussi bien en ce qui concerne le règlement des factures relatives aux marchés publics qu’en ce qui concerne certains engagements sociaux tels que le salaire des enseignants dont les arriérés en 2022 se situait entre 121 et 181 milliards de FCA<sup>31</sup>. L’audit de la dette flottante de l’Etat sur la période 2000-2019 indique que la dette salariale est de plus de 303 milliards de FCFA (MINFI, août 2024).

### II.1.2. Justification, objectifs et approche de l’analyse

<sup>31</sup> Pour le MINFI, en 2022, la dette de l’Etat envers les enseignants s’élevait à 121 milliards FCFA, mais du côté MINESEC, il s’agissait de 181 milliards FCFA (Investir au Cameroun du 10 janvier 2022).

Il est important que le Cameroun et les autres pays africains sortent du cercle vicieux de la dette publique en ajustant leurs approches de gestion de la dette, à travers des mesures fortes pouvant conduire à une solution durable. Cet ajustement devrait aller au-delà d’une considération spécifique-dette pour intégrer tous les aspects de la gestion des finances publiques, y compris le système de règlement des engagements financiers de l’Etat. Un tel ajustement passe par une analyse approfondie de la structuration actuelle de la dette publique, pour en identifier les déséquilibres éventuels ou des anomalies.

La présente analyse, au regard de l’évolution du volume et du service des dettes publiques intérieure et extérieure du Cameroun entre 2020 et 2024, tente d’identifier les effets des options actuelles y relatives sur le bien-être des citoyens. Il s’agit d’une analyse comparative fondée sur l’hypothèse que l’Etat se focalise plus sur le service de la dette publique extérieure que sur celui de la dette publique intérieure. La conséquence est un déséquilibre qui affecte le tissu économique national, avec des répercussions négatives sur le bien-être des citoyens.

L’analyse s’appuie sur un travail de recherche, portant sur la revue des rapports de la Caisse Autonome d’Amortissement (CAA) et d’autres, notamment en ce qui concerne le service et la structuration de la dette publique, entre 2020 et 2024 et, une enquête de terrain auprès d’un échantillon de créanciers intérieurs de l’Etat (PME), doublée d’une enquête de perception au niveau des citoyens.

La note d’analyse résultante présente à la suite de cette introduction (1) : un regard sur le système de gestion de la dette publique du Cameroun (2), avec un rappel du cadre légal et institutionnel de gestion de la dette publique, les tenants essentiels de la stratégie nationale de l’endettement ainsi que la structuration actuelle de la dette publique; une analyse comparative de la gestion des dettes publiques extérieure et intérieure sur la période 2020-2024 (3), avec l’évolution et le service de chacune des catégories de la dette publique, en soulignant les particularités typologiques de gestion et l’effet sur le bien-être des citoyens; suivi de quelques pistes de solutions au problème de déséquilibre en matière de gestion de la dette publique (4) ; et en conclusion quelques recommandations et perspectives (5).

## II.2. Regard sur le système de gestion de la dette publique du Cameroun

Le système de gestion de la dette publique du Cameroun peut être cerné à travers le cadre légal et institutionnel de gestion, les tenants de la stratégie nationale d’endettement et sa structuration.

### II.2.1 Rappel du cadre légal et institutionnel de gestion de la dette publique

Le cadre légal et institutionnel de la dette publique au Cameroun reflète les directives communautaires de la CEMAC (Règlement n°12/07-UEAC-186-CM-15 du 11 mars 2007). En

plus des orientations de la Constitution sur les Finances Publiques, l'une des références légales du processus d'endettement au Cameroun est l'Arrêté n° 00000224/MINFI/ du 07 avril 2013 fixant les modalités de saisine et la procédure devant le Comité National de la Dette Publique.

Dans la pratique, le Gouvernement est l'organe opérationnel en matière de gestion de la dette publique. A ce titre, il est chargé : (i) d'élaborer la stratégie d'endettement ; (ii) de négocier et ratifier, par délégation du Président de la République, les accords de financement ; (iii) d'exécuter les grandes orientations de la politique d'endettement et de gestion opérationnelle de la dette, définies dans la stratégie d'endettement et (iv) de mettre en œuvre les projets.

La Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun (CAA) est la « structure de gestion de l'ensemble des fonds d'emprunts publics de l'État du Cameroun et de ses démembrements, des organismes publics et parapublics et des collectivités locales. Elle opère dans un environnement où interviennent d'autres acteurs tels que : Le Comité National de la Dette Publique du Cameroun (CNDP), les institutions du secteur opérationnel, notamment les Ministères sectoriels, les entreprises publiques et parapubliques et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), dans leur rôle de montage et de suivi opérationnel des projets financés par les ressources de la dette.

Tous ces acteurs opèrent dans le cadre tracé par la plus haute autorité du processus d'endettement public, le Président de la République, unique détenteur du pouvoir de négociation et de ratification des accords et conventions internationaux. Son pouvoir de ratification des accords et conventions de prêts est assujéti à l'approbation préalable du Parlement. Le Conseil Constitutionnel est l'instance compétente en matière de contrôle de la constitutionnalité des lois, y compris celles relatives aux traités et accords internationaux, en matière d'endettement public. La Cour suprême quant à elle constitue l'organe de contrôle juridictionnel de la Loi de Finances, à laquelle est annexée la stratégie d'endettement.

## **II.2.2 La stratégie nationale d'endettement**

La politique de gestion de la dette publique du Cameroun est fondée sur les éléments essentiels suivants :

- Analyse annuelle de la viabilité de la dette, avant de contracter toute dette égale ou supérieure à 0,5 % du PIB ;
- Réalisation d'une étude détaillée des projets pour lesquels des prêts sont recherchés ;
- Recherche de financements concessionnels en priorité ;
- Fixation de la base rationnelle annuelle maximale d'emprunt ;
- Analyse régulière des coûts et des risques liés à la gestion des portefeuilles de la dette publique (risques de change et de taux d'intérêt, service, macroéconomie, etc.).

### II.2.3. Structuration de la dette publique du Cameroun

La dette publique peut résulter d'engagements envers des créanciers étrangers, par le biais d'emprunts ou d'octrois de garanties de l'État, ce qui conduit à une dette extérieure ou en faisant de même avec des créanciers nationaux, ce qui génère la dette intérieure.

#### II.2.3.2 Dette publique extérieure

De manière générale, la dette extérieure la plupart du temps libellée en devises, résulte de la coopération internationale, avec des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) étrangers, sous un format bilatéral ou multilatéral. Dans le premier cas, la relation est avec un seul pays alors que dans le second, elle est avec plus d'un pays, à travers les Institutions Financières Internationales (IFI) telles que la Banque Mondiale (BM) ou le Fonds Monétaire International (FMI).

#### II.2.3.2 Dette publique intérieure

La dette intérieure, quant à elle, est générée sur le « Marché monétaire » par le biais d'un certain nombre d'instruments, notamment : les bons du Trésor, les Obligations du Trésor, les Certificats du Trésor, les valeurs mobilières de Développement et d'autres engagements commerciaux de l'Etat libellés en monnaie locale, généralement par le biais de la facturation des prestataires ou fournisseurs de l'Etat. Ces fournisseurs ou prestataires sont en général des entreprises locales et en majorité des PME, clé de voute du tissu économique national, envers lesquels l'Etat s'engage par le biais des marchés publics. Les arriérés de paiement sur ces engagements contribuent en grande partie à la dette publique intérieure.

#### II.2.3.3. Nomenclature de suivi de la dette publique au Cameroun

Pour le suivi de la dette publique au Cameroun, la CAA et le CNDP utilisent les rubriques suivantes, en distinguant d'entre la dette directe de l'Administration Centrale, la dette des Entreprises Publiques, la dette des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Passifs Conditionnels :

<p>Dette extérieure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dette bilatérale                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Appuis budgétaires</li> </ul> </li> <li>- Dette multilatérale                             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Appuis budgétaires</li> </ul> </li> <li>- Dette commerciale</li> </ul>
<p>Dette intérieure</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dette intérieure (hors reste à payer)</li> <li>- Reste à payer de plus de 3 mois</li> </ul>

## II.3 Analyse comparative de la gestion des dettes publique extérieure et intérieure sur la période 2020-2024

Il n'est pas certain que l'importance accordée au service de la dette publique extérieure soit la même que celle accordée à la dette publique intérieure, quand on se réfère au rythme d'accumulation de cette dernière et à l'évolution du service de la dette dans le temps. Cette incertitude est encore plus marquée, à la considération de l'acrimonie des prestataires ou fournisseurs nationaux de l'Etat au sujet des retards de paiements relatifs aux marchés publics.

De nombreux opérateurs économiques se détournent ainsi d'ailleurs des marchés publics, de peur de pâtir des délais de paiement trop longs qui les caractérisent. Ce constat ressort d'une enquête de perception réalisée auprès d'un échantillon d'opérateurs économiques (ADIN, août 2024). Les tableaux suivants résument l'évolution de la dette publique (extérieure et intérieure) du Cameroun entre 2020 et 2024.

### II.3.1 Evolution et service de la dette publique extérieure

Figure 5: Evolution du service de la dette Extérieure (2020-2024), en milliards de FCFA

Année	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Volume Total de la dette</b> (encours au 31 décembre) <sup>32</sup>	<b>7,199</b>	<b>8,014</b>	<b>8,675</b>	<b>8,643</b>	<b>8,693</b>
Taux d'accumulation de la dette (% de croissance)		11.5%	8.2%	-0.4%	0.6%
<b>Service annuel de la dette</b>	<b>360</b>	<b>737</b>	<b>744</b>	<b>800</b>	<b>262</b>
Taux de remboursement (% du volume total)	5.0%	9.2%	8.6%	9.3%	3.0%

Source : CAA

### II.3.2 Evolution et service de la dette publique intérieure

Figure 6: Evolution du service de la dette intérieure (2020-2024) en milliards de FCFA

Année	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Volume Total de la dette</b> (encours au 31 décembre) <sup>33</sup>	<b>3,150</b>	<b>3,346</b>	<b>3,694</b>	<b>3,994</b>	<b>4,010</b>
Taux d'accumulation de la dette (% de croissance)		6.2%	10.4%	8.1%	0.4%
<b>Service annuel de la dette</b>	<b>218</b>	<b>292</b>	<b>459</b>	<b>446</b>	<b>50</b>
Taux de remboursement (% du volume total)	6.9%	8.7%	12.4%	11.2%	1.3%

Source : CAA

<sup>32</sup> Sauf en 2024 ou les données sont du mois de mars.

<sup>33</sup> Sauf en 2024 ou les données sont du mois de mars.

Cette évolution suggère des éléments d’appréciation de l’importance accordée à chacune des catégories de la dette publique (extérieure et intérieure). Une observation du taux d’accumulation de la dette qui, ici, indique la croissance du niveau de l’encours de la dette publique (à fin décembre) d’une année à l’autre, permet de se faire une idée sur la discipline d’endettement, en rapport avec la stratégie nationale d’endettement. Le taux de remboursement quant à lui peut permettre d’apprécier le niveau d’effort de service de la dette. Sur la base de ces critères, les particularités typologiques de gestion de la dette publique peuvent être approchées pour en déterminer l’effet sur le bien-être des citoyens.

### II.3.3 Particularités typologiques de gestion de la dette publique et effets sur le bien-être des citoyens

La mise en comparaison graphique des éléments d’évolution de la dette extérieure et de la dette intérieure sur la période d’analyse<sup>34</sup>, notamment les volumes, les services, les taux d’accumulation et de remboursement permet de faire un certain nombre de constats.

Figure 7: Evolution du volume de la dette publique (2020-2024) / Milliards FCFA

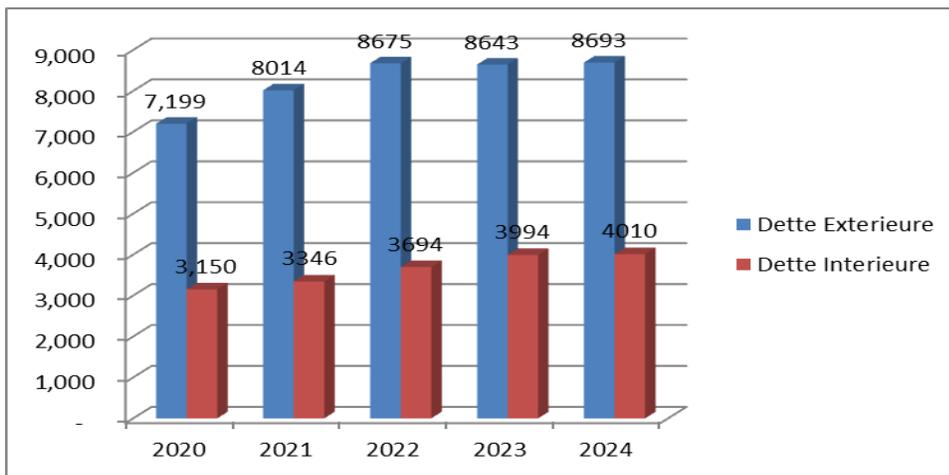
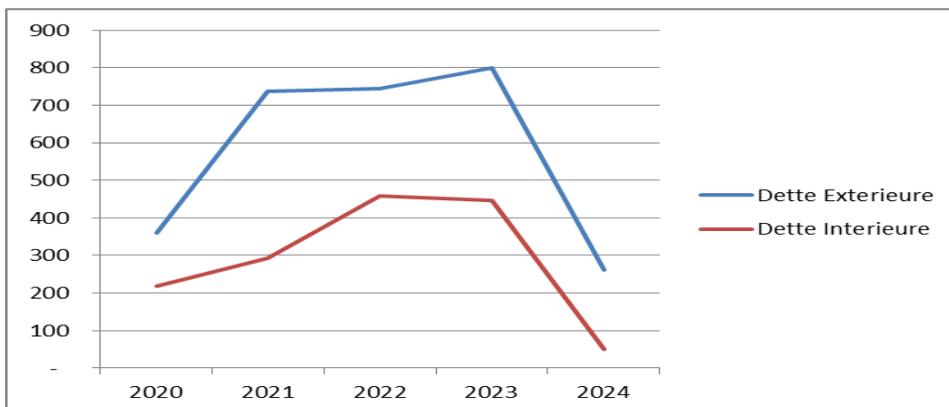


Figure 8: Evolution du service de la dette publique (2020-2024) / Milliards FCFA



<sup>34</sup> La période d’analyse est 2020-2024. Cependant les données de 2024 sont celles de fin mars et non fin décembre comme pour les autres années.

Figure 9: Taux de remboursement de la dette publique (2020-2024) / Pourcentage

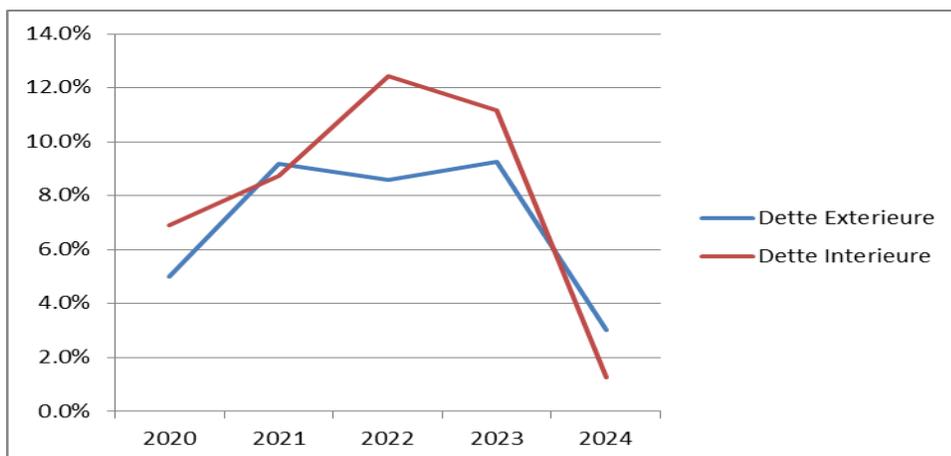
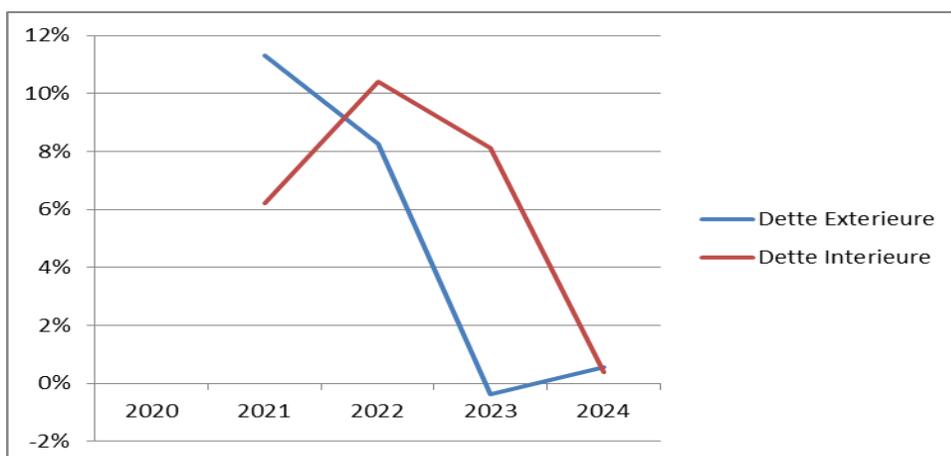


Figure 10: Taux d'accumulation de la dette publique (2020-2024) / Pourcentage



Le volume de la dette intérieure représente pratiquement la moitié de celui de la dette extérieure. L'Etat du Cameroun emprunte donc plus à l'extérieur qu'à l'intérieur. La tendance d'évolution dans le temps est sensiblement la même, en croissance, d'une année à l'autre entre 2020 et 2024. Ceci suggère un certain équilibre dans la contraction et le service de ces deux catégories de dette. Cette observation peut également refléter une amélioration du traitement de la dette comme en témoigne l'évolution de la notation du Cameroun par les agences de notation (cf Moody's, août 2024). Un regard citoyen sur les dettes cachées ou sur d'autres formes d'engagement (fonds de contreparties et de prêts) qui grèvent la mise en œuvre de certains grands projets, permettrait de mieux apprécier le niveau de maîtrise de l'endettement par les pouvoirs publics.

Le service de la dette, quant à lui, sur la période d'analyse, présente une tendance évolutive presque identique, pour la dette extérieure et la dette intérieure. Les deux courbes représentatives sont croissantes entre 2020 et 2023. Ceci indique qu'en général l'Etat alloue de plus en plus de ressources au service de la dette. Les évolutions des taux de

remboursements de la dette extérieure et de la dette intérieure sont très proches et quasiment identiques, à l’observation des courbes représentatives. Ceci traduirait un niveau d’effort de remboursement relatif équivalent pour les deux catégories de dette publique (extérieure et intérieure) qui pourtant ont des déterminants de natures différentes et ne sauraient être traitées de la même façon.

En effet, la gestion de la dette publique extérieure, pour être intéressante, se fonde en général sur des facteurs de long terme, tandis que celle de la dette intérieure se fonde plus sur le court terme ou le moyen terme. La dette extérieure se contracte ainsi, de préférence, sur une période relativement longue et généralement à des conditions plus ou moins souples (faibles taux d’intérêts et échéances de remboursement longues), auprès des bailleurs multilatéraux, bilatéraux et autres. Elle est pernicieuse lorsqu’elle est contractée sur le marché des capitaux privés à des termes plus prohibitifs.

La dette intérieure par contre se contracte auprès des opérateurs économiques nationaux, notamment le système bancaire national, les entreprises multinationales, les PME nationales, en général sur le court ou le moyen terme. Elle a de ce fait un rapport très étroit avec la mobilisation de l’épargne nationale. Ce qui est emprunté par l’Etat représente une partie des ressources nationales relevant du champ d’investissement du secteur productif non étatique.

Ces ressources doivent donc assez rapidement être remboursées pour éviter de plomber le tissu économique national, ce qui impose la nécessité du court terme. Des efforts relatifs de remboursement équivalents pour la dette extérieure et la dette intérieure constituent un problème. L’Etat devrait logiquement faire plus d’efforts pour la dette intérieure afin de dynamiser le tissu économique national, en remettant les ressources dans le circuit économique pour assurer plus de croissance.

Les tendances observées à travers le taux de remboursement de la dette indiquent que la dette intérieure ne reçoit pas le niveau d’attention qu’elle mérite. Cette remarque semble corroborée par celle du taux d’accumulation des deux catégories de la dette publique, qui sont telles que la courbe représentative de l’accumulation de la dette intérieure est au-dessus de celle de la dette extérieure. L’évolution de cette variable montre, ainsi, que jusqu’en 2023 plus d’efforts sont consentis au service de la dette extérieure et suggère, sur cette période, une sensibilité insuffisante des Autorités à l’égard du service de la dette publique intérieure. Toutefois, l’inversion de cette tendance après 2023 traduit une amélioration dans les efforts d’apurement de la dette intérieure.

## **II.4- Piste de solution au problème de déséquilibre en matière de gestion de la dette publique**

La gestion de la dette publique intérieure affecte les citoyens et peut avoir un sérieux impact sur leur bien-être. Au regard des graphes comparatifs des évolutions de la dette publique extérieure et de la dette publique intérieure, on peut noter un déséquilibre réel, au-delà des apparences d'équivalence, qui constitue un problème.

#### II.4.1 Examen du problème

Étant donné que la dette intérieure concerne en grande partie les PME porteuses de créances sur l'Etat, toute anomalie subie par celles-ci du fait d'un service irrégulier de ladite dette affecte forcément de façon négative le tissu économique national et par ricochet le bien-être des citoyens. En effet, les retards de paiement par l'Etat aux PME entraînent de nombreuses conséquences telles que : nuisance à la croissance de celles-ci par le jeu du coût d'opportunité des ressources investies par ces PME dans leurs prestations; surcoûts financiers résultant du loyer prolongé de l'argent ; fragilisation du système bancaire par l'accumulation des créances douteuses ; faillite de certaines PME ; augmentation du chômage ; perte de l'expertise et du savoir-faire ; immigration avec fuite des cerveaux ; infrastructures de mauvaise qualité ; chantiers abandonnés et insatisfaction des besoins des populations.

Figure 11: Comment le service de la dette publique intérieure affecte le bien-être des citoyens

Il existe plusieurs canaux possibles par lesquels le service de la dette publique intérieure, qu'il soit effectif ou non, peut affecter le bien-être des citoyens. On peut s'intéresser à trois de ces canaux pour en expliquer le mécanisme.

- 1- **La voie directe** : Le paiement effectif de la dette publique intérieure par l'Etat tout comme le service de la dette extérieure est un facteur de détournement des ressources qui auraient pu être investies dans les services sociaux tels que la santé et l'éducation, ou dans les infrastructures de base telles que les routes ou les adductions d'eau. Ceci réduit donc la capacité de l'Etat à répondre aux besoins des citoyens dont le bien-être se trouve ainsi affecté négativement.
- 2- **Par le biais des opérateurs économiques tels que les PME** : Le paiement effectif et régulier des entreprises, en apurement de la dette publique intérieure peut avoir un effet de levier sur leur croissance, en leur épargnant des problèmes de trésorerie. Si les PME locales sont régulièrement payées, elles ont plus de latitude et de visibilité dans la gestion de leurs revenus et peuvent ainsi, par une bonne gestion, se maintenir sur le sentier de la croissance. Elles vont alors offrir plus d'emplois, des biens et services de qualité grâce à l'amélioration de leur expertise qui les rend également plus complétifs, générant des profits sur les marchés extérieurs, au bonheur des promoteurs, mais aussi des autres citoyens dont le bien-être se trouve impactée positivement.

Par contre, toute irrégularité dans le paiement des opérateurs économiques créanciers de l'Etat, notamment une accumulation excessive d'arriérés, a

symétriquement un effet négatif. Les problèmes de trésorerie engendrés pour ces entreprises peuvent être la cause de leur faillite ou entraîner pour elle des difficultés qui les sortent du sentier de la croissance. La conséquence, entre autres situations, est : un tarissement des offres d’emploi décents et le chômage subséquent ; la perte d’expertise due la fuite des cerveaux à la recherche d’opportunités meilleures ailleurs et généralement à l’étranger ; la production de biens et services de piètre qualité, avec un impact sur la qualité de la vie quand il s’agit par exemple des infrastructures telles que les routes, en raison de la perte d’expertise.

- 3- **Par le truchement du système bancaire** : Les irrégularités dans le service de la dette publique intérieure vont entraîner des retards de remboursement aux banques par les opérateurs économiques concernés, avec pour conséquence un renchérissement du loyer de l’argent, ainsi que des coûts d’opportunité dans la mobilisation de l’épargne nationale pour l’investissement. Les difficultés de trésorerie résultantes vont avoir les mêmes effets que décrits précédemment.

Le Gouvernement lui-même semble avoir perçu le problème, quand on se réfère aux récentes actions en direction de l’apurement de la dette intérieure. On peut ainsi noter qu’en juillet 2024 l’Etat du Cameroun a « ...émis avec succès et à des conditions favorables un emprunt d’un montant de 550 millions de dollars USD, soit environ 335 milliards de FCFA auprès des investisseurs internationaux... » (MINFI, juillet 2024). Cette opération a été faite dans le but de « ...poursuivre de manière significative l’apurement de la dette intérieure afin de stimuler les activités des PME, consolider la croissance de l’économie, renforcer la confiance du secteur privé vis-à-vis de l’Etat et améliorer le climat des affaires ».

En outre, lors du COPIL de la Plateforme de Dialogue sur les Finances Publiques, La CAA appuyée par le Comité Technique de Suivi (CTS) a fait état du paiement de 405 milliards de F CFA par l’Etat du Cameroun, dans le cadre de l’apurement de la dette intérieure, indiquant qu’il resterait moins de la moitié de cette somme à payer. Ces développements démontrent que le Gouvernement a pris conscience du problème que soulève la présente analyse, notamment la grande focalisation sur le service de la dette extérieure au détriment de la dette intérieure.

Le Gouvernement s’engage donc dans des mesures urgentes pour régler un problème dont le citoyen pâtit forcément au final. Ces mesures sont à apprécier à leur juste valeur et à encourager, mais on peut cependant déplorer le fait qu’elles n’interviennent, en réalité, que sur recommandation du Fonds Monétaire International qui, dans un communiqué publié le 3 juin 2024, a annoncé que les autorités camerounaises adopteront un plan d’apurement des arriérés intérieurs, comme condition préalable au décaissement de nouveaux fonds pour le financement du budget 2024. Il y a lieu également de s’interroger sur la pertinence et l’efficacité, à terme, des actions entreprises et sur leur impact réel.

Ainsi pourrait-on se demander si la solution d’emprunter sur le marché des capitaux privés étrangers pour payer la dette intérieure est une solution durable et soutenable. Tout comme on pourrait s’interroger sur ceux qui sont les véritables bénéficiaires des mesures d’apurement de la dette intérieure par le Gouvernement. Quelle est par exemple la véritable part des PME nationales du secteur productif dans les 405 milliards de F CFA récemment déboursés pour apurer la dette intérieure ? Si cette part n’est pas substantielle, alors le problème resterait entier, étant donné le risque qu’une bonne partie de ces paiements pourrait aller en direction des multinationales ou même, dans le pire des cas, vers des circuits de blanchiment de flux financiers illicites, à travers des sociétés-écrans.

#### **II.4.2 Pistes de solution**

Le problème du faible effort relatif de service de la dette publique intérieure est sérieux et devrait se résoudre à plusieurs niveaux, au-delà même de la pure question du management de la dette publique, pour en toucher les tenants institutionnels, règlementaires ou légaux et administratifs.

##### **II.4.2.1 Au niveau institutionnel**

Au niveau institutionnel, il est possible d’envisager des instances mixtes (multi-acteur avec la participation de la société civile) de suivi et d’observation de l’évolution de l’accumulation de la dette publique intérieure, dans le but d’en déceler les effets négatifs potentiels sur l’économie et proposer les ajustements nécessaires. Cette piste de solution n’est pas nécessairement portée vers la mise en place de nouvelles institutions. Elle peut également consister en une restructuration fonctionnelle de l’existant.

##### **II.4.2.2 Au niveau règlementaire et légal**

Au niveau légal, on peut envisager des ajustements pour intégrer des contraintes de délais de paiement par l’Etat, assorties de sanctions pécuniaires en symétrie avec ce que l’on observe dans la plupart des engagements de l’Etat qui en impose contractuellement aux prestataires, dans le cadre des marchés publics, en cas de retard de réalisation ou de livraison.

##### **II.4.2.3 Au niveau de la pratique et des procédures administratives**

Au niveau administratif, on peut envisager des procédures plus claires de règlement et de gestion de la trésorerie de l’Etat, pour faire frein à des pratiques peu orthodoxes de la part de certains Agents de l’Etat qui, frisant la corruption, peuvent sérieusement entraver le service régulier de la dette intérieure. Ces procédures devraient offrir aux créanciers intérieurs de l’Etat des voies de recours d’urgence en cas de non-règlement.

## **II.5- Conclusion et recommandations**

L’analyse comparative de la gestion de la dette publique externe et de la dette publique interne au regard de l’évolution du volume, de l’accumulation et du service permet de tirer

une conclusion factuelle sur l'importance accordée à chacune de ces deux catégories de la dette publique. Sur cette base un certain nombre de recommandations peuvent être faites pour contribuer à l'amélioration du management de la dette publique.

### **II.5.1 Conclusion**

En dépit de certaines apparences d'équivalence, l'analyse de dette publique du Cameroun au regard du volume, de l'accumulation et du service montre que, sur la période 2020-2024, le gouvernement a alloué des ressources de plus en plus croissantes au service de la dette en général. Ces ressources en sont autant détournées du financement des services de développement, au détriment des citoyens. De plus on peut noter que plus d'efforts ont été consentis au service de la dette publique extérieure qu'à celui de la dette publique intérieure, avec des conséquences négatives sur le bien-être des citoyens.

Ces conséquences sont essentiellement liées à l'effet des retards de paiement caractéristiques des engagements de l'Etat vis-à-vis de ses créanciers internes, les PME particulièrement. Le tissu économique national en est affecté, du fait des problèmes de trésorerie causés aux PME porteuses de créances sur l'Etat. Au final c'est le citoyen qui paye le prix fort en termes de bien-être, comme résultat du coût d'opportunité subi par les PME et la perte de croissance économique subséquente.

Le Gouvernement depuis un certain temps a pris conscience du problème et met en œuvre d'importantes mesures d'apurement de la dette publique interne en 2024, dans le cadre d'un plan d'apurement recommandé par le FMI comme condition pour des déboursements futurs. Ces mesures sont appréciables mais présentent certaines limites, notamment le risque de tomber dans le cercle vicieux de l'endettement quand elles consistent à emprunter pour rembourser et, celui d'une orientation inappropriée des paiements dans le cadre de l'apurement de la dette publique interne, si les PME nationales ne sont pas prioritaires. Pour contribuer à des solutions efficaces et durables, un certain nombre d'actions concrètes devraient être entreprises suivant les pistes de solution proposées.

### **II.5.2 Recommandations et Perspectives**

De ce regard critique on peut retenir quelques recommandations et perspectives d'ajustement :

**R1** : Il est urgent, en matière de gouvernance publique, d'opter pour l'efficacité, en n'engageant que le volume de projets dont on a la garantie de la disponibilité de la totalité des moyens financiers, c'est à dire de s'abstenir de faire du saupoudrage en lançant un trop grand nombre de projets qui, pour la plupart, seront abandonnés du fait du non-paiement des décomptes aux entreprises.

**R2** : Une plus grande part de ressources publiques devrait être allouée au service de la dette intérieure, afin d'assurer une meilleure efficacité du financement des PME locales.

**R3** : Une meilleure organisation de l'arbitrage relatif à l'affectation des ressources publiques au service des différentes catégories de dette publique (extérieure et intérieure) est

nécessaire, afin d'éviter des solutions couteuses et inappropriées telles qu'emprunter sur le marché des capitaux privés étrangers pour payer la dette intérieure.

**R4**: Il est crucial de s'assurer que les mesures d'apurement de la dette intérieure bénéficient effectivement aux PME du secteur productif national, en leur accordant la priorité de règlement.

**R5**: Il est nécessaire de mettre en œuvre des pénalités de retard de paiement pour l'Etat, tout comme il en existe pour les PME en cas de non-performance, afin de corriger le déséquilibre au niveau des responsabilités contractuelles dans les marchés publics.

**R6**: La mise en place ou la dynamisation d'instances mixtes de suivi et d'observation de l'évolution de la dette publique intérieure, avec la participation de la Société Civile pourrait permettre de réduire ou de mettre fin à l'accumulation pernicieuse de la dette publique.

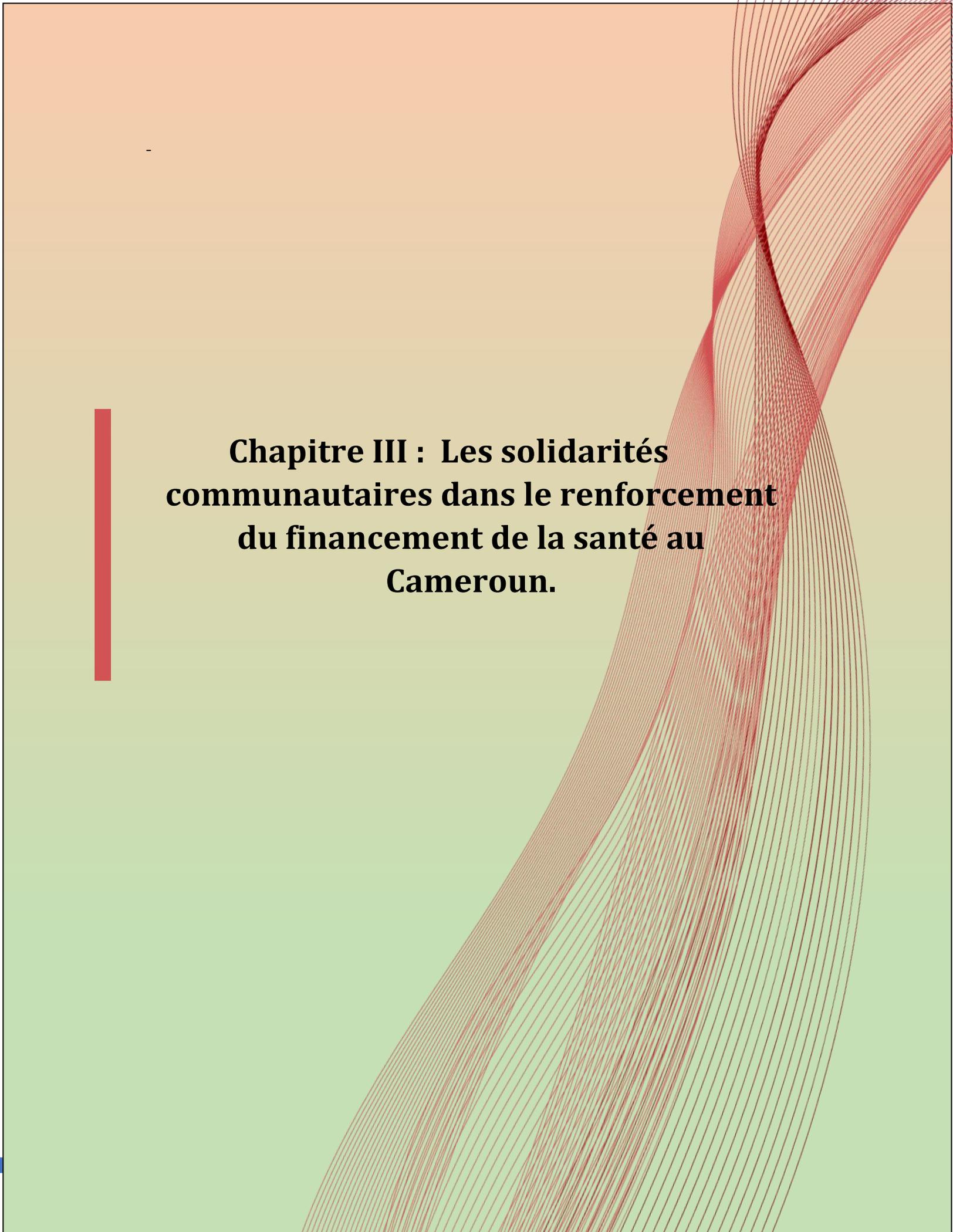
**R7**: La mise en place de mesures efficaces de lutte contre la corruption dans les services en charge des paiements de l'Etat tient d'une nécessité urgente, pour en extirper les agents véreux dont les comportements font croire que l'Etat ne tient pas ses engagements de paiement.

**R8**: Il serait utile de revisiter et mettre à jour les procédures de règlement et de gestion de la trésorerie de l'Etat, afin de les clarifier, avec précision des délais de paiement et des voies de recours d'urgence pour les fournisseurs et prestataires de l'Etat en cas de non-paiement de leurs factures.

## REFERENCES

- MINFI, Communiqué de presse No 24/00000960/MINFI/CAB du 31 juillet 2024
- CAA/CNDP, Conjoncture Mensuelle de la Dette Publique du Cameroun N°06/23-Juin 2024
- Banque Mondiale, Baromètre économique semestriel de la CEMAC, juin 2024 (<https://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/publication/economic-barometer-for-the-central-african-economic-and-monetary-community-spring-2024>)
- INS, note sur l'évolution de l'inflation en 2023 et les perspectives pour 2024
- FMI / Banque Mondiale, Directives pour la gestion de la dette publique : document d'accompagnement, 2002
- MINFI, Communiqué de presse 24/00000960/MINFI/CAB, 31 juillet 2024
- A qui profite la dette, 2012) <https://www.cadtm.org/A-qui-profite-la-dette-19902>;
- Perrot, Étienne. « La dette publique. Problèmes d'interprétation », *Études*, vol. 404, no. 3, 2006, pp. 317-327
- Revue Française de Finances Publiques, Mars 2022
- IMF Country Report 23/251
- AfDB, African Economic Outlook 2023
- Investir au Cameroun, 10 janvier 2022 (<https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1001-17353-dette>)

[interieure-en-2022-l-etat-prevoit-de-payer-31-milliards-de-fcfa-aux-enseignants-sur-les-181-milliards-reclames](#))



**Chapitre III : Les solidarités  
communautaires dans le renforcement  
du financement de la santé au  
Cameroun.**

## III.1. Contexte et justification

Les Etats du monde se sont engagés à promouvoir un développement durable. Un programme comportant 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) a été adopté en 2015, son objectif 3 consacré à la santé comporte 13 cibles de performance. La couverture des services et la sécurité santé constituent des défis majeurs pour la réalisation de ce programme en général et particulièrement l’ODD3.

**Couverture des services.** L’indice de couverture des services n’a augmenté que de 3 points pour s’établir à 68 en 2019 et a stagné à ce niveau jusqu’en 2021. La part de la population confrontée à des dépenses de santé directes catastrophiques est passée de 9,6 % en 2000 à 13,5 % en 2019. Les dépenses de santé à la charge des patients ont fait sombrer 344 millions de personnes dans l’extrême pauvreté et 1,3 milliard dans la pauvreté relative en 2019 (OMS : CSU, octobre 2023). Les pays en développement payent le plus lourd tribut. L’OMS estime entre 200 et 328 milliards de dollars par an le montant à allouer, jusqu’en 2030, aux pays en développement pour le soutien à la santé des populations.

**Sécurité sanitaire.** Le monde est de plus en plus interconnecté et interdépendant. Les personnes, les biens et les services connexes circulent facilement et rapidement entre les régions et les pays. Cela a contribué à rendre complexe la mise en place de la sécurité sanitaire nationale et mondiale, rendant nécessaire le développement des systèmes de santé qui contribuent à la sécurité sanitaire (OMS : Systèmes de santé contribuant à la sécurité sanitaire, 2021). L’élan mondial est vers « **Un monde mobilisé pour la santé, la santé pour tout le monde** ». L’année 2024 est annoncée déterminante pour la santé mondiale, avec des opportunités pour les États de façonner la stratégie mondiale de santé pour les quatre prochaines années et de parvenir à un accord sur les pandémies et des amendements au Règlement Sanitaire International (OMS, janvier 2024).

**Etat des lieux au Cameroun.** Conscient des défis mondiaux et la nécessité de développer la santé de ses populations, le Cameroun vient de se doter d’une nouvelle Stratégie Sectorielle de Santé (SSS) pour la période 2020-2030. C’est un outil de réponse au problème majeur de son système de santé : la faible capacité à répondre aux besoins socio-sanitaires des populations et à contribuer au développement d’un capital humain sain et productif. Sur le plan socioéconomique, les résultats de ECAM 5 qui viennent d’être publiés, dévoilent, qu’entre 2021 et 2022, près de deux personnes sur cinq, soit 37,82%, vivent en dessous du seuil national de pauvreté estimé à 813 FCFA par personne et par jour, ainsi sur une population estimée à près de 26,7 millions d’habitants en 2022, on compte 10,1 millions de personnes qui vivent avec moins de 813 FCFA par jour, soit 24 724 FCFA par mois. On note que les ménages sont soumis à des paiements directs des soins de santé ; des mutuelles de santé n’ont existé qu’à l’aube des années 2000 ; toutefois au sein des communautés existent des initiatives de solidarité visant à protéger leurs membres des risques auxquelles la vie les expose.

## III.2. Analyse rétrospective

La revue de la littérature des politiques de santé ici a été élargie au plan international. Sans être exhaustif, cette analyse se concentre sur deux piliers principaux du système de santé.

### 1- Offre de services et de soins de santé

Le système de santé camerounais s’articule autour de trois secteurs : public, privé et médecine traditionnelle. Il a une forme pyramidale et comporte trois niveaux ou domaines de pratique de soins de santé : primaire, secondaire et tertiaire. Les degrés de soins croissent en spécialisation et en sophistication technique, et les coûts aussi sont généralement croissants. Les SSP constituent un service centré sur les personnes plutôt que sur les maladies, il répond à la majorité des besoins de santé d’une personne tout au long de sa vie, y compris son bien-être physique, mental et social. Les soins tertiaires sont des soins médicaux hautement spécialisés, généralement dispensés sur une période prolongée. Ces derniers ne sont disponibles qu’au niveau régional ou national, par conséquent, la plupart des patients doivent voyager pour atteindre un centre de soins tertiaires, ce qui peut retarder le diagnostic, le traitement et augmenter les coûts des soins de santé.

### 2- Financement de la santé

Au Cameroun, les principales sources de financement sont : le Gouvernement, les bailleurs de fonds<sup>35</sup>, les ménages /populations, les Entreprises publiques et privées (Rapport CNS 2018-2019).

#### 2.1 Budget de l’État alloué au secteur de la santé

Pour la période 2011-2019, Les ressources allouées au secteur de la santé sont allées de 5,5% du budget global, en 2011 à 7% en 2019 (Rapport CNS, 2018-2019). On note un taux d’augmentation de 27,27%. Ces taux d’allocation budgétaire demeurent très en deçà du minima de 15% recommandé par la déclaration d’Abuja d’avril 2001, malgré une augmentation continue du budget de l’Etat, depuis 2010, à l’opposé de celui du Ministère de la Santé Publique (MSP) qui n’a jamais dépassé 6% ; l’année 2018 a connu le plus faible taux d’allocation, de la période, soit 3,9%.

Les ressources allouées pour le cofinancement<sup>36</sup> des programmes de santé s’évaluent à 56.468.764.222 FCFA, pour la période 2021-2023 (Source : Unité de coordination des subventions).

#### 2.2 Dépenses totales de santé par source de financement

Considérant les années 2012 et 2019, les dépenses totales de santé représentaient respectivement 728,1 (CNS 2012) et 874,4 milliards de FCFA (Rapport CNS, 2018-2019). Ces dernières étaient composées majoritairement de Dépenses Courantes de Santé (DCS) à hauteur de 674,882 milliards de FCFA (93%) en 2012 et de 848,8 milliards FCFA (97%) en

<sup>35</sup> Coopérations bi et multilatérales, ONGs nationales et internationales, Fondations et initiatives internationales)

<sup>36</sup> La part qui revient à l’Etat dans une répartition de financement d’un programme de santé subventionné par un partenaire

2019, tandis que les Dépenses d’Investissement (DI) étaient de l’ordre de 53,23 milliards FCFA (7,3%) en 2012 et 25,7 milliards FCFA en 2019 (3%).

La proportion des DTS est allée de 5,4% du PIB en 2012 à 4% en 2019. Les ménages demeurent la principale source de financement des dépenses de santé 70,42% en 2012 et 72% en 2019, soit un taux d’augmentation de 2,24%. La contribution de l’Etat, quant à elle, est passée de 93,86 (11,10%) à 118 milliards (14%) FCFA entre 2012 et 2019. Les ménages ont financé la santé à travers le paiement direct sans partage des coûts (99,0%). L’assurance maladie facultatif et les autres assurances complémentaires représentaient moins de 1% (Rapport CNS, 2018-2019).

La contribution des partenaires multi et bilatéraux est demeurée presque stagnante sur les sept ans, soit 111,32 (13,12%) milliards FCFA en 2012 et 111 (13%), en 2019.

### 2.3 Dépense totale de santé par habitant

L’analyse des dépenses de santé par habitant, entre 2012 et 2019, indique un accroissement de 3% des Dépenses Totales de Santé par Habitant (DTSH), passant de 35 282 à 36 305 FCFA. Cet accroissement a connu une accélération entre 2018 et 2019, soit 5%.

Bien que les DTSH, des bailleurs Bi et Multilatéraux, aient globalement connu une augmentation, les dépenses courantes par habitant ont enregistré une baisse de 6% et de 5% pour les dépenses d’investissement.

### 2.4 Ressources humaines en santé

Selon les informations produites par le MSP, l’effectif du personnel de santé du secteur public était de 38 207 en 2018 et la répartition par qualification présentée ci-après (Tableau 1). Le ratio personnel/population au Cameroun reste largement inférieur à la norme de l’OMS qui est 2,3 pour 1000 habitants (3<sup>ème</sup> RGPH) ; notamment, on a : 0,85 personnel pour 10 000 habitants pour les médecins, 0,05 pour 5000 habitants pour 1 sages-femmes et 1,78 pour 5000 habitants pour les infirmiers. Ce qui montre de manière globale l’insuffisance du personnel de santé au Cameroun.

Figure 12: Effectifs du personnel par qualification

Qualifications	Nombres	Qualifications	Nombres
Médecins	2 156	Sages-femmes/Maïeuticien	421
Technique médico-sanitaire	1 842	Administrateurs de santé publique	188
Pharmaciens	376	Génie-sanitaire	158
Infirmiers	8 981	Technique biomédicale	60
Chirurgiens-dentistes	166	Autres	4 042

Source : Ministère de la santé publique

### 2.5 Infrastructure et équipements

Selon le DHIS-2, l’offre sanitaire, en 2020, était évaluée à 5 966 Formations Sanitaires (FOSA), soit publiques 2 788 publiques (46,73%), 2 438 privées laïques (40,86%) et 740 privées confessionnelles (12,4%). Malgré que les normes relatives aux équipements des FOSA du niveau

opérationnel aient été élaborées en 2009, elles ne sont toujours pas respectées. Les résultats de l'enquête de terrain réalisée dans le cadre de l'étude « ACB des SSP » montrent que 20% des équipements sont vétustes dans les CSI, 17% dans les CMA et 16% pour les hôpitaux de districts. Ce qui impacte sur le niveau de fonctionnalité de la plupart des établissements existants et par ricochet limite la qualité et l'accès des populations aux soins. A cela s'ajoute la fluctuation de l'énergie électrique et l'inéquitable répartition des FOSA à ce niveau opérationnel.

## III.3. Difficultés d'offre des soins

### 1. Difficultés d'offre de soins de sante

Malgré que les Chefs d'Etats africains, à la Conférence de Bamako, aient validé l'orientation stratégique des SSP comme stratégie de satisfaction des besoins de santé de la majorité des populations et les efforts consentis par le Gouvernement, d'importants problèmes de couverture sanitaire persistent au Cameroun (Figure 2).

Les résultats des échanges avec des responsables des CSI montrent que de 2012 à 2018, leur allocation par le MSP oscille entre 1,2 et 1,4 millions de FCFA. Cette allocation interrompue en 2019, a repris en 2023 (1,2 millions), est de 0,85 millions de FCFA en 2024, soit une baisse de 29,17%.

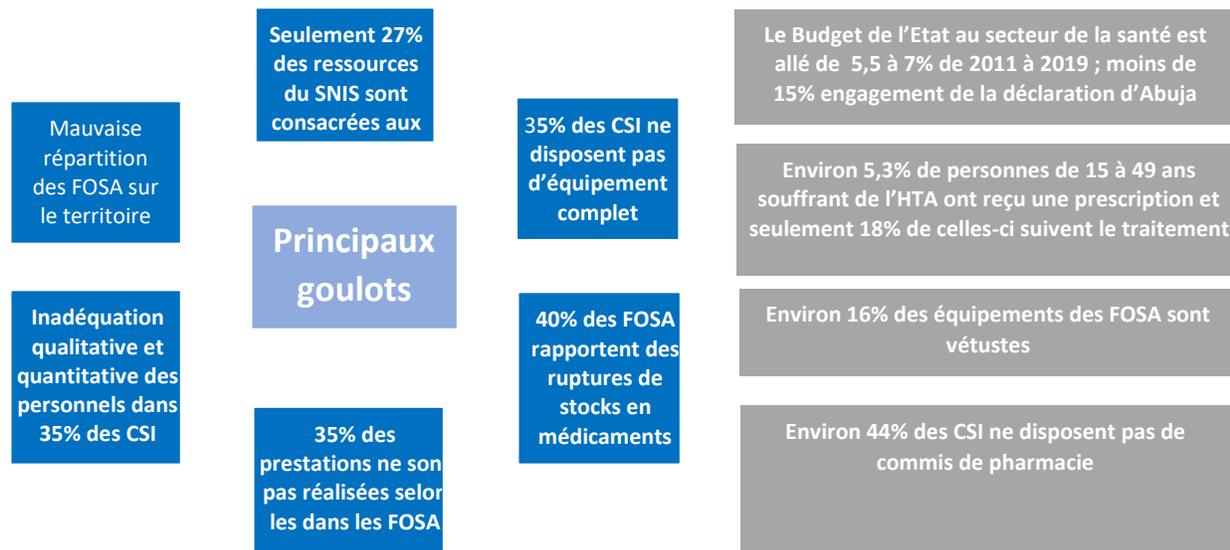
### 2. Iniquités constatées

#### 2.1 Allocations budgétaires

L'étude « Analyse coût bénéfice des soins de santé primaires au Cameroun » réalisée par le MSP sur une période de cinq ans (2022 - 2026) met à nu des soucis d'équité budgétaire : le niveau tertiaire qui assure la prise en charge de seulement 2,3% des cas de maladies, utilise 52% du budget de fonctionnement hors salaire du MSP alors que le niveau primaire qui prend en charge 82,4% des cas de maladies ne reçoit que 28% des ressources de fonctionnement hors salaire (figure ci-dessous).

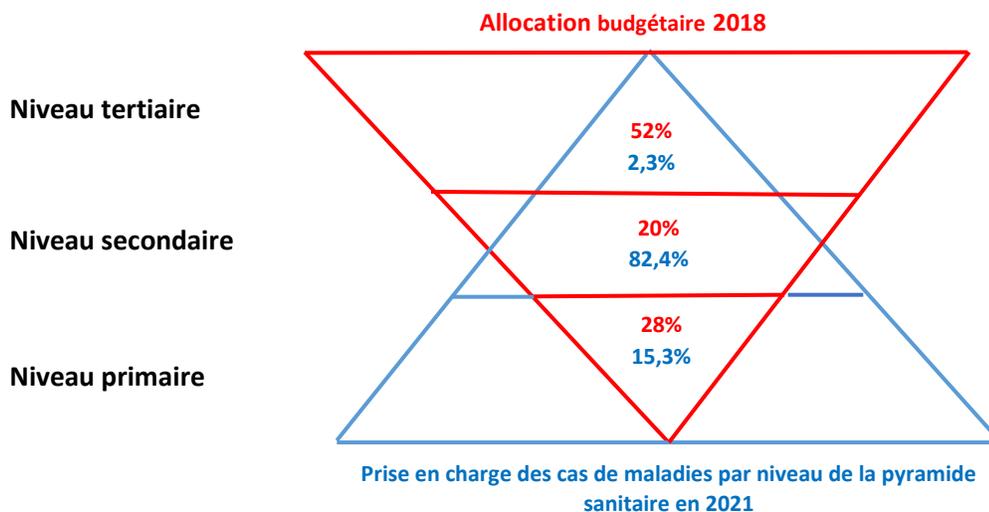
Les résultats des échanges avec des responsables des Centre de Santé Intégré (CSI), l'un des deux groupes d'Etablissements de santé de premier contact, montrent que de 2012 à 2018, leur allocation par le MSP oscille entre 1,2 et 1,4 millions de FCFA. Cette allocation interrompue en 2019, a repris en 2023 (1,2 millions), est de 0,85 millions de FCFA en 2024, soit une baisse de 29,17%.

Figure 13: Principaux goulots d'accès aux soins de santé primaires



Source : Ministère de la santé publique

Figure 14: se en charge par niveau de la pyramide sanitaire et allocation budgétaire



## 2.2 Affectation du personnel

Il est noté que le gap entre besoins et personnels affectés continue de s'agrandir : pas d'adéquation entre les personnels non contractualisés affectés dans les FOSA, le nombre recruté par la fonction publique et les départs à la retraite.

## 2.3 Couverture nationale en FOSA

Les Régions du Centre et du Littoral regroupent à elles seules 2 860, soit 47,94% de l'ensemble du pays. Alors que celles de l'Adamaoua et de l'Est ne comptent respectivement que 182 et 262,

soit 3,05% et 4,39%. La situation de l'Extrême Nord est particulièrement préoccupante car, elle ne compte que 7,39% de FOSA pour 30 Districts de santé, presque autant que la Région du Centre (32 Districts).

### 3- **insuffisant financement des plans stratégiques nationaux des programmes bénéficiaires de subventions des partenaires**

Les accords de convention de subventions des programmes de santé par les partenaires stipulent un cofinancement et la part à apporter par le pays bénéficiaire nommée fonds de contrepartie. C'est en réalité des ressources financières à mettre à la disposition des programmes bénéficiaires de subvention pour les services à offrir aux populations. Ce mode d'allocation budgétaire connaît d'énormes difficultés à faciliter la réalisation optimale des cibles programmatiques de performance. Pour la période 2021-2023 le cofinancement desdits programmes n'a connu qu'un total des décaissements/dépenses, de 47 563 038 711 FCFA sur les 56.468.764.222 FCFA, soit un gap de disponibilité de ressources de 8 905 725 511 FCFA (Source : Rapport de l'Unité de coordination des subventions, 2023).

## III.4. Scenarios porteurs d'investissements en santé

### 1- **Stratégie porteuse d'offre de services et soins de santé.**

Les résultats d'analyse des produits de la revue de la littérature et des échanges lors des descentes de terrain ont mis en évidence l'engagement par les Chefs d'Etats de retenir les scénarios de mise en œuvre des SSP (MSP : ACB des SSP 2022-2026, Juillet 2022) comme priorité d'investissement en santé pour une CSU et comme stratégie de capitalisation des pistes locales de financement pour la santé l'Assurance Maladie Communautaire et l'Épargne et crédit.

#### 1.1 **Scénarios de mise en œuvre des SSP**

Le Gouvernement a réalisé une analyse coût-bénéfice des soins de santé primaires sur une période de cinq ans. Cette étude se montre comme une contribution efficace et à la taille de l'ambition de développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable, mission confiée au secteur de la santé. Le design de couverture de santé pour le cas d'espèce a été monté sur la base d'un paquet de services définis. Sa modélisation visait la formulation des réponses aux goulots d'accès aux soins de santé primaires et a produit trois scénarii de niveaux de couverture : minimale, moyenne et ambitieuse. Ces scénarii sont illustratifs des coûts et l'impact attendu de ces différents niveaux de couverture. Cette étude démontre que les SSP ne coûtent que 56% de ce qu'ils devraient normalement coûter, du fait d'une insuffisance de capacités et de moyens nécessaires à la réalisation des services et des activités de SSP selon les normes. Selon les estimations, le coût total nécessaire pour la mise en œuvre sur cinq ans des SSP s'élèvent à 1190, 1340 et 1507 milliards de FCFA, respectivement pour le scénario de couverture minimale, moyenne et ambitieuse. Ces coûts correspondent, par niveau de couverture, à des moyennes annuelles d'investissement de couverture de 238, 268 et 301 milliards respectivement. Le coût total par

habitant et par scénario s'évalue à 8277, 9311 et 10463 FCFA respectivement pour les scénarii de couverture minimale, moyenne et ambitieuse. Pour le scénario de couverture ambitieuse (Tableau ci-après), les proportions du coût total nécessaire par plateforme de prise en charge des populations en SSP se répartissent comme suit : le niveau communautaire 12,28%, le CSI 35,31%, le CMA 25,73% et le HD 25,89%. Les coûts de coordination et de gouvernance comprenant le MSP, le niveau régional et celui de District ne représentent que 0,79%.

Figure 15: Coût total par scénario en milliards de FCFA

	Coût total par scénario		
	Minimal	Moyen	Optimiste
Niveau communautaire	114,5	148,2	185,06
Centre de santé intégré	450,3	486,6	532,01
Centre médical d'arrondissement	302,5	343,5	387,6
Hôpital de District	313,2	350,5	390,1
Niveau central et régional	10,01	11,2	11,8
<b>Total en milliards de FCFA</b>	<b>1 190,51</b>	<b>1 340</b>	<b>1 518,37</b>

**ENCADRE : ILLUSTRATION DU RETOUR SUR INVESTISSEMENT MIS EN EVIDENCE PAR L'ANALYSE COUT BENEFICE DES SSP**

Les SSP sont des soins liés à la personne. Ils sont les plus sollicités, à la lumière des proportions de demandes de soins au Cameroun en 2021 (Figure 2 ci-dessus) : 82,4% du total annuel des soins offerts par le système de santé. L'Analyse coût bénéfice des SSP au Cameroun démontre qu'une intensification des interventions des SSP à l'endroit des populations camerounaises, au-delà de la santé, serait un investissement porteur pour l'économie du pays et son avenir. Il pourrait contribuer à engendrer une augmentation de plus de 10 milliards de dollars sur la productivité économique nationale sur 5 ans et nécessiter le recrutement de ressource humaine additionnelle au niveau des FOSA estimé à plus de 24 000. Par ailleurs, elle va induire le développement des infrastructures et équipements, d'une ressource humaine qualifiée pour la maintenance, le développement du secteur pharmaceutique :

- Le domaine des infrastructures et équipements sanitaires avec les constructions, les réhabilitations et les équipements que cela va nécessiter, devrait constituer une source de création d'au moins 10 000 emplois.
- Un volet aussi important reste l'entretien et la maintenance de tous ces investissements occasionnés par la mise à niveau des soins de santé primaire. Cette composante qui est souvent négligée devrait être assurée avec un niveau de main d'œuvre qualifiée estimé à 20 600 nouveaux emplois.
- L'approvisionnement en médicament pour assurer un accès aux médicaments à toute la population nécessite des ressources financières annuelles évaluées à \$ 595 708 242. Ces investissements devraient générer des chiffres d'affaires qui connaîtront rapidement des augmentations par rapport aux besoins nationaux occasionné par l'augmentation de couverture des SSP. L'impact sur l'économie nationale se traduirait par une création d'environ 18 730 emplois.

En termes d'emplois créés pour ces domaines analysés, ce sont au moins 73.657 emplois qui contribueraient ainsi à la réduction du taux de chômage. Le tableau 11 ci-dessous présente la synthèse des retombées en termes de création d'emploi pour soutenir la croissance économique et présenté comme suit :

- Ressources humaines du secteur de la santé : 24.327 ;
- Construction, maintenance des équipements médicaux et de l'entretien des infrastructures : 30 600 ;
- Secteur pharmaceutique : 18.730

Sources : MSP, Analyse coût bénéfice des SSP au Cameroun de 2022 à 2026.

## 1.2 Stratégies communautaires de protection sociale

### 1.2.1 Assurance Maladie Communautaire.

L'Assurance Maladie Communautaire (AMC) est un mécanisme contributif, partiellement ou complètement, tributaire des cotisations des membres (OMS, 2019). C'est une forme de micro-assurance, ce qui englobe les régimes d'assurance-maladie destinés aux personnes à faible revenu.

De nombreuses communautés dans le monde, et notamment en Afrique subsaharienne promeuvent des Organismes à But Non Lucratif (OBNL) porteurs de mécanismes de prépaiement avec la mise en commun des ressources pour faire face, dans la mesure du possible, au risque de santé au niveau d'une communauté ou d'un groupe de personnes qui partagent des caractéristiques communes (professionnels ou géographiques). Leur appellation varie selon les localités : Assurance maladie communautaire, Assurance à base communautaire, Mutuelle de santé, Caisse secours ou Epargne et crédit. Selon l'OMS, ces mécanismes n'ont qu'une incidence modérée sur la protection financière et l'accès aux soins de santé pour les personnes affiliées, car : i) l'adhésion est volontaire ; ii) les taux de participation sont bas et les plus démunis en restent généralement exclus ; iii) en théorie et pratique démontrent qu'elles ne contribuent qu'assez peu à faire avancer les pays vers la couverture sanitaire universelle. Malgré ces limites, l'OMS rassure des évidences que les membres de ces OBNL ont généralement tendance à avoir davantage recours aux services de santé et ces mécanismes par eux promus peuvent avoir des conséquences positives, notamment sur le développement communautaire et la responsabilisation des prestataires de soins à l'échelon local. Pour y parvenir, certains pays (Costa Rica, Indonésie, Laos, Rwanda, et Vietnam) ont intégré ces mécanismes dans le financement de la santé (OIT 2008).

Figure 16: Indicateurs de couverture de PSS et de financement de la santé

	Personnes protégées en % car affiliées à un régime de PSS	Indice de couverture des services de CSU (ODD 3.8.1)	Incidence des dépenses catastrophiques en % (ODD 3.8.2)	Dépenses publiques nationales de santé en % du PIB	Dépenses personnelles en % des dépenses courantes de santé
Costa Rica	94.0%	77.0	9.8%	5.6%	22.1%
Indonésie	83.0%	57.3	2.7%	1.4%	37.3%
Laos	91.0%	50.7	3.0%	0.8%	46.4%
Rwanda	96.0%	56.9	1.2%	2.3%	6.4%
Vietnam	87.7%	75.0	9.4%	2.7%	44.6%

**Sources :** Base de données mondiale de l'OIT sur la protection sociale, base de données mondiale de l'OMS sur les dépenses de santé et portail de données sur les soins de santé primaires universels.

### 1.2.2 : Scénarios de mise en œuvre de l'Assurance Maladie Communautaire.

L'OMS recommande deux scénarii de capitalisation des mécanismes communautaires d'assurance maladie.

**Scénario 1.** Les autorités publiques des pays où il existe des régimes volontaires d'assurance-maladie à petite échelle devraient regrouper ou fusionner les régimes existants soit en une entité nationale unique avec des services décentralisés, soit en entités étroitement reliées entre elles au-delà de la communauté. Ce qui leur confère la capacité de proposer des prestations similaires, mais il faudrait préserver la responsabilité à l'échelon local ; offrir une opportunité de renforcement de la capacité de redistribution et de la protection financière.

**Scénario 2.** Les autorités publiques des pays qui ne participent pas à la mise en place d'assurance-maladie communautaire concentrer leurs efforts sur l'instauration d'un système national à vocation universelle et prévoir une couverture de l'ensemble de la population. Cela aurait l'avantage que les moyens et les efforts consacrés à la création de régimes communautaires n'aient pas une incidence restreinte sur les progrès réalisés pour atteindre la couverture sanitaire universelle.

**Au Cameroun,** Les résultats d'analyse de la revue documentaire et des échanges avec les acteurs locaux mettent en exergue des stratégies de promotion de la protection sociale au sein des communautés et donc de la participation des communautés au financement de la santé. Les responsables des FOSA du niveau primaire affirment que les ménages assurent, au moyen du paiement direct, les soins de santé de leurs membres, d'une part, et l'existence au sein des communautés des OBNL promoteurs de mécanismes d'appui des ménages à répondre aux frais de soins de santé, d'autre part. Les responsables des OBNL locaux approchés lors de la collecte d'informations, affirment promouvoir la « caisse secours » et la « caisse d'épargne et de crédit ». Ces mécanismes permettent aux membres par un prépaiement de faire face à leurs frais de soins, y compris leurs protégés.

**ENCADRE : MODELE ASSURANTIEL NOUVEAU –UN POUR PLUSIEURS- DEVELOPPE PAR LES OBNL AU SEIN DES COMMUNAUTES.**

*Se fondant sur le Modèle Assuranciel Communautaire –UN POUR PLUSIEURS- et considérant la période de 2022 à 2026 et le scénario moyen de mise en œuvre des SSP qui a un coût annuel moyen de 268 milliards de FCFA.*

*Selon les récentes estimations de la Banque mondiale, la population du Cameroun, en 2023, était de 28,65 millions, c'est dire que la population active était de 14 995 410 habitants (52,34% de la population générale, selon l'INS) et celle vivant en deçà du seuil de pauvreté estimée à 3 448 944 habitants (Selon l'INS : 23% environ de la population active).*

*De ces faits, l'effectif de la population capable de prépayer les soins de santé est estimé à 11 546 466 habitants et le ratio de portage 2,48.*

*Pour répondre au coût annuel moyen de mise en œuvre des SSP (268 milliards de FCFA) :*

- *Le prépaiement annuel par capable de 23 211 FCFA environ,*
- *Soit une cote part mensuelle d'environ 1 935 FCFA*

*Cette somme est inférieure à la moyenne mensuelle de cotisation d'un membre des OBNL promoteurs rencontrés.*

## III.5. Conclusions et recommandations

### 1- Conclusions.

Le financement de la santé est une fonction essentielle des systèmes de santé. Il peut favoriser la progression vers une couverture sanitaire universelle en améliorant la couverture efficace des services et la protection financière (OMS). Des investissements pour la santé prennent de l'importance au fil des années au Cameroun. Les résultats de l'analyse des flux de volumes financiers de ce secteur des années 2012, 2018 et 2019 (CNS) montrent que : i) le total annuel des investissements est croissant ; de 2012 à 2019, le total du financement de la santé est allé de 728,11 à 874,42 milliards de FCFA, soit un taux d'augmentation de 20,09% ; ii) dans la même lancée, le total des dépenses courantes quant à elle sont allées de 674,88 milliards de FCFA (2012) à 848,76 (2019), soit un taux d'accroissement de dépenses courantes de 25,76% ; iii) la dynamique est à l'opposé quant aux dépenses d'investissement qui sont allées de 53,23 milliards de FCFA (2012) à 25,66 (2019), soit un taux de baisse de 51,79%, ce taux a été plus important en 2018 (67,40%). Les résultats produits de l'analyse montrent tout aussi que : i) les Ménages sont les principaux financeurs de la santé et le poids écrasant de leurs dépenses est allé de 70,3% (2012) à 72,2% (2019), en passant par 72,3% (2018); ii) les biens médicaux, quoiqu'en décroissance, constituent la plus grosse poche de dépenses en santé 46,7% (2012), 38% (2018) et 40% (2019) ; iii) la prévention se trouve le parent pauvre qui reçoit très peu ressource allouée à la santé : 3,49% (2012), 1% (2018 et 2019) ; iv) le prépaiement volontaire des soins connaît la plus faible part parmi les mécanismes de financement de la santé (5,7% en 2012) ; v) l'allocation des ressources par niveaux de soins est vectrice d'une alarmante iniquité ; on note qu'en 2021, 28% de ressources financières ont été allouées au niveau primaire qui porte au moins 82% du poids de la prise en charge des cas, par contre 52% desdites ressources étaient allouées au niveau tertiaire qui porte moins de 3% du poids de la prise en charge des cas (Minsanté : Analyse coûts bénéfice des SSP, 2022).

Les résultats de la revue documentaire ont montré que le Gouvernement fait preuve d'une forte volonté politique de garantir que chaque citoyen puisse avoir recours aux services de santé dont il a besoin, où et quand il en a besoin, sans être exposé à des difficultés financières. Des évidences scientifiques produites montrent qu'une intensification des interventions des SSP à l'endroit des populations serait un investissement porteur pour l'économie du pays et de son avenir. Le Minsanté a conduit une étude, avec l'assistance technique de l'UNICEF et le soutien des PTF : « Analyse coût bénéfice des soins de santé primaires ». Cette étude a produit des évidences scientifiques en trois scénarios (Minimal, moyen et ambitieux), au choix, permettant un retour sur investissement dont le ratio coût de 3,7 à 7 en huit ans. Les coûts d'investissement à consacrer estimés en milliards de FCFA et sans inflation, soit 1 190,71 (Minimal), 1 340,23 (Moyen) ; 1 506,57 (Ambitieux) ; ces coûts s'élèverait pour atteindre une moyenne annuelle en milliards de FCFA par scénario de 238 (Minimal), 268 (Moyen) et 301 (Ambitieux) ; le coût total annuel par habitant (Population totale) et par scénario serait en FCFA de 8 277 (Minimal), 9311 (Moyen) et 10 463 (Ambitieux).

Les SSP se présentent comme l'un des meilleurs piliers d'investissement sur lequel le pays peut s'appuyer pour son émergence et son développement car quel que soit le scénario de couverture pour les SSP envisagé, les résultats sont importants et prometteurs. Ce

positionnement nécessite un fort engagement communautaire sur un double plan la participation à l’extension de la couverture des services de santé au sein des communautés et l’optimisation du prépaiement des services sur la base du modèle assuranciel communautaire<sup>37</sup> : « **Un pour plusieurs** ». Ce qui permettra : i) **par le prépaiement des services** de mitiger significativement les risques d’exposition des ménages/populations aux dépenses catastrophiques et à optimiser la disponibilité des intrants et médicaments permettant de limiter le recours à une importation massive et à lutter efficacement contre le trafic des faux médicaments ; ii) **par la proximité de l’offre** de désengorger les formations sanitaires pour des problèmes de SSP, de réduire significativement les difficultés de fonctionnement, une optimisation de l’utilisation des ressources financières nécessaires.

Les résultats de la revue documentaire ont montré que la santé est cofinancée et les structures de santé cogérées au Cameroun par le Gouvernement et les communautés (Article 2 de la loi du 4 janvier 1996 portant cadre du domaine de la santé). Le prépaiement volontaire des soins connaît la plus faible part parmi les mécanismes de financement de la santé. Les solidarités communautaires de prépaiement sont les plus largement partagées par les communautés, celles-ci se caractérisent par : des adhésions volontaires et par une mise en commun des moyens financiers par les membres de la communauté pour compenser le coût des soins de santé ; une incidence modérée sur la protection financière et l’accès aux soins de santé pour les personnes affiliées ; des taux de participation sont bas dans la plupart des solidarités de prépaiements volontaires des soins et les plus démunis en restent généralement exclus ; en théorie et pratique on constate que ses solidarités ne contribuent qu’assez peu à faire avancer les pays vers la couverture sanitaire universelle. Cependant, il n’en demeure pas moins qu’elles peuvent avoir des conséquences positives, notamment la réduction du paiement direct, le développement de la participation communautaire en santé et la responsabilisation des prestataires de soins à l’échelon local.

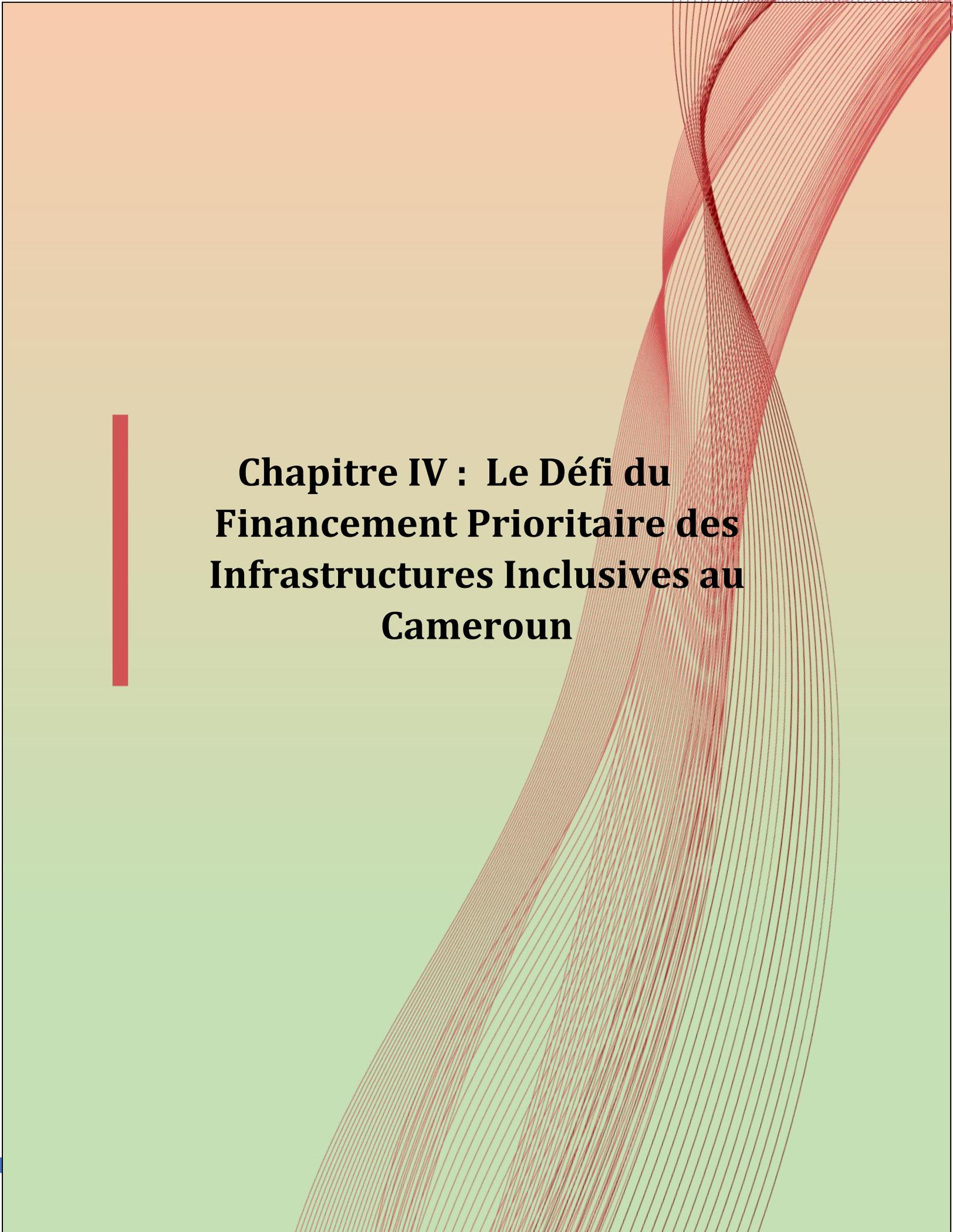
## 2- Recommandations.

Compte tenu du contexte de la contraction des ressources, des évidences scientifiques de retour d’investissement sur les SSP que pourrait bénéficier le pays et la mission assignée au secteur de la santé de contribuer au développement d’un capital humain sain, productif et capable d’apporter une croissance forte, inclusive et durable avec les SSP comme locomotive (SSS 2020-2030), nous recommandons :

- I. Que soit adopté le scénario moyen de mise en œuvre des SSP dont **les coûts d’investissement total** tourneraient autour de 1340 milliards de FCFA sur cinq ans, soit 261 milliards de FCFA par an, dont environ 30 milliards pour le niveau communautaire et un coût total minimum par habitant de 9311 FCFA ; **les gains**, sans être exhaustif, de ce scénario permettraient la réduction à 33% de la mortalité infanto juvénile donc une atteinte des ODD de 49% alors que le ratio de réduction de la mortalité serait de 27% puis permettrait que 74733 vies au total soient sauvées.

<sup>37</sup> *Modèle assuranciel communautaire est le principe de sécurité sociale partagé par les communautés pour la gestion des risques sociaux (Evénements heureux ou malheureux pouvant contribuer à l’appauvrissement) auxquels sont exposés leurs membres. Ce modèle répond à l’un des 3 principes fondateurs de l’Assurance Maladie issue des ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 de France : l’égalité d’accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité.*

- II. Que soit adressé l'iniquité criarde d'allocation des ressources budgétaires ce qui a l'avantage de lever les six principaux goulots sous lesquels croupis le système de santé au Cameroun permettant le développement des stratégies robustes de facilitation de la politique de couverture santé universelle au Cameroun, de positionnement au déploiement de la sécurité sanitaire et d'engagement à la recherche du retour sur investissement.
- III. En référence à la loi n°96/03 du 4 janvier 1996 portant loi cadre dans le domaine de la santé publique et son article 2, qui requiert «...la pleine participation des communautés à la gestion et au financement des activités de santé », que l'Etat accompagne la mise en place d'un régime de financement communautaire de la santé car les ménages portent à plus de 70% tant le poids des dépenses totales de santé que des dépenses courantes de santé. Ce régime a l'avantage de développer le prépaiement des services qui assure une protection financière des populations face la satisfaction de leurs besoins de santé.
- IV. Que la Société civile soit soutenue pour qu'elle contribue à optimiser l'adhésion des communautés au régime de prépaiement des services de santé et à renforcer les capacités contributives des différentes couches par un accompagnement ciblé des populations à la création de nouveaux types de revenus.



**Chapitre IV : Le Défi du  
Financement Prioritaire des  
Infrastructures Inclusives au  
Cameroun**

## IV.1. Introduction

Les infrastructures jouent un rôle crucial dans le développement social et économique des sociétés modernes. Qu'il s'agisse de transports, d'énergie, d'éducation ou de santé, les technologies de l'information et de la communication, des infrastructures de qualité sont essentielles pour garantir un accès équitable aux services et pour promouvoir la cohésion sociale. Cependant, les inégalités persistent, et de nombreuses communautés, notamment les plus vulnérables, ne voient pas leurs besoins pris en compte dans les plans d'infrastructures.

Malgré une croissance économique relativement soutenue ces dernières années, une grande partie de la population demeure dans la pauvreté, particulièrement dans les zones rurales et périurbaines. Les inégalités sociales et économiques sont profondes, et l'accès aux services de base tels que l'eau potable, l'assainissement, l'électricité et les infrastructures de transport reste très limité pour les populations les plus vulnérables.

Les infrastructures inclusives qui nous intéressent dans cette étude désignent des aménagements et constructions qui prennent en compte les besoins de tous les individus, indépendamment de leur âge, de leur capacités physiques, de leur origines ou de leur statut socioéconomique ; l'objectif ici est de créer des espaces accessibles par tous, favorisant ainsi l'égalité des chances de chacun et la participation de chacun à la vie sociale, économique et culturelle ; Elles garantissent non seulement la circulation des biens et des personnes, mais aussi l'accès aux services essentiels qui améliorent la qualité de vie. Cependant, les investissements dans ces infrastructures sont souvent insuffisants ou mal ciblés. Les régions les plus défavorisées, souvent éloignées des centres de décision, sont négligées dans les priorités de financement. Cette situation est aggravée par la fragmentation des politiques publiques et le manque de coordination entre les différents acteurs et niveaux de la gouvernance.

### Contexte global et local

À l'échelle mondiale, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies soulignent l'importance d'une infrastructure résiliente, durable et de qualité pour stimuler la croissance économique et améliorer le bien-être des populations (ODD 9). Selon les données, près de 1,3 milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à une énergie fiable, et plus de 2,3 milliards n'ont pas accès à des installations sanitaires de base. Ces lacunes sont particulièrement prononcées dans les communautés marginalisées, qui souffrent souvent de l'absence d'infrastructures adaptées à leurs besoins.

Le gouvernement camerounais a mis en place plusieurs initiatives et politiques en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 9, qui met l'accent sur la construction d'infrastructures résilientes. Selon les données de la Banque mondiale, environ 55 % de la population, ont un accès limité aux infrastructures de base, telles que l'eau potable, l'assainissement et les transports.

Les conflits internes, les tensions politiques et les crises économiques exacerbent davantage cette situation. Les vulnérabilités liées au climat aggravent les conditions de vie, rendant plus pressant le besoin de créer des infrastructures qui non seulement favorisent l'accès aux services de base, mais qui sont également résilientes face aux chocs environnementaux.

## **Les enjeux de l'inclusivité**

La promotion d'infrastructures inclusives est non seulement une question d'équité, mais elle a également des implications économiques significatives. Lorsqu'une infrastructure est accessible à tous, cela crée des opportunités économiques, stimule l'innovation et améliore la qualité de vie. À l'inverse, un manque d'inclusivité peut engendrer des tensions sociales et des conflits, accroissant la vulnérabilité des communautés.

Les infrastructures inclusives sont donc la réponse à la justice sociale dans le domaine des infrastructures car elles prennent en compte les divers besoins des utilisateurs. Par exemple, Dans les villages ruraux isolés, les routes sont généralement en mauvais état, limitant l'accès aux marchés, aux soins de santé et à l'éducation. Les agriculteurs ont des difficultés à transporter leurs produits vers les marchés urbains, ce qui affecte leurs revenus. De plus, ces infrastructures doivent être conçues pour intégrer des facteurs environnementaux, assurant ainsi leur durabilité à long terme.

## **Justification**

Investir dans les infrastructures nécessite un financement adéquat et prioritaire. Ce financement doit être considéré comme une priorité stratégique pour plusieurs raisons :

### **1. Répondre aux besoins pressants des populations vulnérables**

Les populations les plus défavorisées du Cameroun font face à des besoins urgents en matière d'infrastructures. D'après les données compilées par EcoMatin, le réseau routier en mauvais état s'est aggravé passant de 69,28% à fin décembre 2023 à 71,07% au 15 juillet 2024 soit une accentuation d'environ 1,8% en l'espace de 7 mois, ce qui limite l'accès des populations rurales aux marchés, aux services et aux opportunités économiques. Bien plus, l'absence d'infrastructures d'assainissement adéquates contribue à la propagation de maladies d'origine hydrique, tandis que le manque d'accès à l'électricité limite les capacités d'analyses des enfants et entrave le développement économique local. Une analyse approfondie vise à identifier et prioriser les projets d'infrastructure qui répondent directement aux besoins de ces communautés.

### **2. Promouvoir l'inclusion sociale**

Le financement prioritaire des infrastructures inclusives est crucial pour promouvoir l'inclusion sociale. Selon l'Organisation mondiale de l'énergie, le taux d'électrification au Cameroun est d'environ **65%** en milieu urbain, alors qu'il atteint seulement **20%** en milieu rural. Cela montre un écart significatif dans l'accès à l'énergie. En concentrant les efforts sur les zones démunies, il est possible de réduire les inégalités et d'assurer un développement égalitaire. Une approche inclusive permet non seulement d'améliorer les conditions de vie, mais également de renforcer la participation des communautés dans le processus de prise de décision concernant leurs besoins.

### 3. Soutien aux politiques publiques

Environ **16,25%** du budget national du Cameroun en 2024 est alloué aux infrastructures<sup>38</sup>, mais une proportion significative de ces fonds ne parvient pas aux communautés rurales, où les besoins en infrastructures inclusives sont les plus pressants. Une analyse approfondie peut fournir des recommandations précieuses aux décideurs politiques concernant les budgets et les priorités d'investissement. En analysant les mécanismes de financement disponibles et en identifiant les meilleures pratiques, l'analyse pourra orienter les efforts vers une allocation efficace des ressources. Cela peut également encourager les bailleurs de fonds internationaux et les ONG à s'impliquer davantage dans le financement des infrastructures nécessaires pour les populations défavorisées.

### 4. Favoriser le développement durable

Le développement d'infrastructures inclusives n'est pas seulement une question d'équité, mais aussi de durabilité. L'accès à des services d'eau potable, à l'électricité et à des infrastructures de transport adéquates renforce la résilience des communautés face aux défis climatiques et socio-économiques. Selon les données de l'OMS (2020) environ **40%** des villages au Cameroun n'ont pas accès à un centre de santé dans un rayon de 5 km, ce qui affecte gravement les soins de santé disponibles pour les populations rurales.

Le financement des infrastructures inclusives contribuera à créer des communautés plus résilientes, capables de s'adapter aux changements climatiques et aux crises.

### 5. Mobilisation des ressources et partenariats

Le financement des infrastructures nécessite des ressources significatives. L'analyse examinera également les mécanismes de mobilisation de fonds, tels que les partenariats public-privé, les subventions gouvernementales, le financement communautaire, et l'investissement étranger direct. Une meilleure compréhension de ces mécanismes peut ouvrir la voie à des initiatives innovantes pour attirer les ressources nécessaires au développement des infrastructures inclusives.

## IV.2. État des lieux des infrastructures au Cameroun

### 1. Analyse des infrastructures actuelles

En 2024, la problématique de la qualité et de l'accessibilité des routes au Cameroun demeure un sujet crucial pour le développement socio-économique du pays. Le Cameroun dispose d'un réseau routier étendu, mais il est souvent en mauvais état. De nombreuses routes souffrent de dégradations sévères dues à des conditions environnementales extrêmes et à un entretien insuffisant. L'analyse des infrastructures actuelles au Cameroun met en évidence plusieurs défis et opportunités dans différents secteurs clés, notamment les transports, l'énergie, l'eau et l'assainissement, ainsi que les technologies de l'information et de la communication (TIC).

<sup>38</sup>[https://minfi.gov.cm/wp-content/uploads/2023/01/budget\\_minfi\\_30\\_2023-FR.pdf](https://minfi.gov.cm/wp-content/uploads/2023/01/budget_minfi_30_2023-FR.pdf)

## 1.1. Transport

- Réseau routier : le réseau camerounais est un élément de l'infrastructure du pays, jouant un rôle clés dans le développement économique et social ; Le Cameroun possède un réseau routier étendu soit 78000Km comprenant des routes nationales, régionales et les locales sont les plus enclavées. Environ 70 % des routes sont en terre et sont souvent impraticables durant la saison des pluies. Le gouvernement travaille sur l'amélioration des infrastructures routières, avec des projets de réhabilitation et de construction de nouvelles routes. Selon des rapports de la Banque mondiale et de l'Agence de financement des infrastructures en Afrique (AIDA), seulement environ 30% du réseau routier national est en bon état ceci malgré l'existence du Fond Routier et autres structures nationales.
- Chemin de fer : le chemin de fer camerounais, principalement représenté par la ligne Trans camerounais, est un réseau ferroviaires essentiel qui relie Douala a Ngaoundéré, en passant par Yaoundé Belabo ;la longueur du chemin de fer est de'environ918 KM avec un écartement de 1000 mm, il n'est pas encor électrifié avec pour principal operateur CAMRAIL ;le rail camerounais joue un rôle crucial dans le transport des marchandises et des passagers a travers le pays, facilitant l'exportation de certain produits locaux ; actuellement le Cameroun prévoit d'importantes expansion de son réseau ferroviaire ;un plan quinquennal (2024 2029 Réf. CAMRAIL a été lance pour acquérir de nouvelles locomotives et développer davantage le réseau , cela inclut la création d'un train express entre douala Ngaoundéré ; le chemin de fer camerounais est non seulement un vecteur de transport mais aussi un outil d'intégration nationale ;il contribue a connecter les différentes région du pays et stimule l'économie locale en facilitant le commerce ; le chemin de fer camerounais demeure un pilier fondamental pour le développement économique et social du pays ;il faut néanmoins déplorer ici son caractère non inclusif par le manque d'équipements appropriés aux personnes vivantes avec un handicap ;
- Le Cameroun dispose d'infrastructures portuaires et aéroportuaires qui jouent un rôle crucial dans son développement et sa connectivité régional et international ;le Cameroun compte quatre principaux ports autonomes : douala, Kribi, limbe et un port fluvial a Garoua ; douala est le pus important du pays traitant plus de 95 pour cent du trafic national, située sur l'estuaire du fleuve Wouri il dessert également les pays enclavés comme le Tchad et la république Centrafricaine ; le tout nouveau port en eaux profondes de Kribi opérationnel depuis 2018, c'est un port moderne conçu pour gérer de gros volumes de trafic maritimes ; il dispose d'un terminal a conteneurs et la construction d'un deuxième des 2025 et vise a devenir un hub logistique majeur pour l'Afrique Central ;

Le Cameroun possède un réseau d'aéroport comprenant les internationaux et les nationaux ( douala et Yaoundé pour les aéroports internationaux) ; plusieurs aéroports nationaux Maroua Salak, Ngaoundéré, Bertoua, Bafoussam, Bamenda ; malgré ces infrastructures le Cameroun fait face a plusieurs défis : un vieillissement des installations particulièrement l'aéroport international de douala ou le

délabrement des infrastructures inquiètent le secteur privé : le port de Douala souffre de congestion et de longs délais d'attente qui affectent son efficacité ; la modernisation est nécessaire, des investissements de la part de l'Etat sont requis pour améliorer la compétitivité des ports et aéroport camerounais face à la concurrence ;

## 1.2. Énergie

- Sources d'énergie : Le Cameroun dispose d'un potentiel hydroélectrique significatif. Cependant, l'accès à l'électricité est insuffisant et inégal, avec environ 60 % de la population ayant accès à l'énergie. Les coupures d'électricité sont fréquentes, et le gouvernement explore des investissements dans les énergies renouvelables pour diversifier les sources d'énergie.
- Projets en cours : Des projets comme le barrage de Nachtigal visent à augmenter la capacité énergétique du pays. Cependant, la gestion et la distribution de l'électricité restent des défis majeurs.

## 1.3. Eau et assainissement

- Accès à l'eau potable : L'accès à l'eau potable est une problématique majeure, surtout en milieu rural selon la Banque Mondiale (rapport 2022) les infrastructures d'eau dans les zones rurales sont souvent vétustes ou inexistantes, et les systèmes de pompage ou les puits ne sont pas toujours bien entretenus, ce qui entraîne des ruptures fréquentes dans l'approvisionnement en eau. Des efforts sont faits pour développer des infrastructures d'approvisionnement en eau, mais beaucoup de localités souffrent encore de pénurie d'eau. Selon le rapport de l'OMS (2023) Environ 80% des habitants des grandes villes ont accès à des services d'eau potable améliorés. Cependant, l'accès est inégal, et les populations vivant dans les quartiers insalubres ou les zones non desservies par les réseaux formels sont souvent contraintes de recourir à des sources d'eau non sécurisées.
- Assainissement : Le système de gestion des déchets est caduc dans nos villes n'intégrant ni le tri, ni le recyclage de manière systématique. Le système d'assainissement est souvent insuffisant, ce qui pose des risques pour la santé publique. Il y a un besoin urgent d'améliorer les infrastructures d'assainissement dans les zones urbaines et rurales.

## 1.4. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

- Accès à Internet et télévision numérique : En 2023, le taux de pénétration d'Internet haut débit mobile était estimé à 39% au Cameroun<sup>39</sup>, un taux qui gagnerait à être amélioré pour renforcer l'industrie du pays. Bien que le Cameroun ait connu une expansion des services de télécommunications, l'accès à Internet et télévision numérique reste limité, particulièrement dans les zones rurales. Le développement des infrastructures TIC est crucial pour soutenir l'économie numérique.

<sup>39</sup> Lié à ce sujet : « Internet haut débit mobile double son taux de pénétration en 4 ans ; malgré les défis à relever. », accessible sur : <https://www.investiraucameroun.com/economie/2802-19090-internet-mobile-a-haut-debit-le-cameroun-double-son-taux-de-penetration-39-en-4-ans-malgre-les-defis-a-relever>, consulté le 07 mars 2024

- Infrastructures numériques : les infrastructures numériques restent embryonnaires bien que le gouvernement encourage les investissements dans les infrastructures numériques pour moderniser l'économie et améliorer les services publics.

Les infrastructures au Cameroun sont un domaine à fort potentiel pouvant garantir l'attractivité, mais elles nécessitent des investissements significatifs et des réformes structurelles.

## 2. Disparités géographiques, sociales et environnementales

Les disparités géographiques et sociales au Cameroun, ainsi que leurs impacts environnementaux, sont des préoccupations majeures qui influencent le développement du pays.

### 2.1 Plan d'aménagement des infrastructures et gestion d'urgence MINEPAT

Créé par le **décret N° 2005/195 du 10 juin 2005** pour répondre aux défis liés à l'urbanisation rapide et aux catastrophes naturelles, le plan d'aménagement des infrastructures et de gestion d'urgence du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) fait face à plusieurs défis en 2024 :

#### Capacités Techniques et Humaines

- **Manque de Compétences Techniques** : Les compétences locales en matière de planification et de gestion des infrastructures peuvent être limitées, rendant difficile l'exécution efficace des projets.
- **Formation et Sensibilisation Inadéquates** : La formation des acteurs communautaires et techniques nécessite encore d'être renforcée pour assurer une bonne gestion des urgences.

#### Financement Insuffisant

- **Budget Limité** : Les ressources financières allouées ne sont souvent pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des projets prévus, ce qui peut retarder leur mise en œuvre.
- **Difficultés à Attirer des Investissements** : Malgré l'attractivité de certaines zones, obtenir des financements du secteur privé demeure un défi.

#### Problèmes de Coordination

- **Collaboration Interinstitutionnelle** : La nécessité d'une coordination efficace entre différents ministères et agences gouvernementales peut parfois faire défaut, entraînant des chevauchements ou des lacunes dans les interventions.
- **Engagement Communautaire** : La mobilisation des communautés autour des projets d'infrastructure n'est pas toujours optimale, ce qui peut affecter l'appropriation des initiatives.

#### Impacts Environnementaux

- **Dégradation Écologique** : Certains projets d'infrastructure peuvent avoir des impacts environnementaux négatifs s'ils ne sont pas correctement planifiés et évalués.
- **Changements Climatiques** : L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes pose des défis supplémentaires à la planification des infrastructures.

#### Conflits d'Usage

- **Conflits entre Utilisateurs** : La concurrence pour l'utilisation des terres pour des projets d'infrastructure et des activités agricoles peut générer des tensions au sein des communautés.
- **Cohérence des Projets** : L'alignement des projets d'infrastructure avec les besoins de développement local n'est pas toujours garanti, ce qui peut engendrer des résistances.

#### Suivi et Évaluation

- **Difficultés d'Évaluation** : Établir des indicateurs de performance pertinents et s'assurer de leur suivi régulier peuvent s'avérer complexes.
- **Données Manquantes** : Le manque de données fiables et à jour limite la capacité à évaluer l'impact des interventions

Le plan d'aménagement des infrastructures et de gestion d'urgence du MINEPAT au Cameroun, bien qu'il présente des opportunités importantes, doit surmonter plusieurs défis pour réaliser ses objectifs. Le renforcement de la coordination, l'augmentation du financement, la formation des ressources humaines et la prise en compte des enjeux environnementaux sont essentiels pour une mise en œuvre réussie.

## 2.2. Impact des inégalités d'accès sur la vie quotidienne des populations

### a. Sur le plan économique

- **Accès à l'emploi** : Les zones rurales manquent souvent d'opportunités d'emploi en raison de l'absence d'infrastructures industrielles. Cela pousse les populations à migrer vers les villes, créant une surpopulation urbaine et des problèmes de logement.

### b. Sur le plan éducatif

- **Accès à l'éducation** : Les inégalités d'accès à l'éducation sont marquées, avec des écoles manquant d'infrastructures adéquates dans les zones rurales. Cela limite les opportunités d'apprentissage et prolonge le cycle de pauvreté.

### c. Sur le plan de la santé

- **Accès aux soins de santé** : Les populations vivant dans des zones éloignées font face à un accès limité aux services de soins de santé, entraînant des disparités dans la santé publique, des taux élevés de mortalité infantile et des problèmes de santé non traités.

## 2.3. Impact environnemental des inégalités d'accès

- Détérioration des ressources naturelles : La pauvreté et le manque d'accès aux ressources encouragent souvent des pratiques non durables comme la déforestation, l'exploitation minière illégale et la surexploitation des terres, ce qui entraîne une dégradation environnementale.
- Changement climatique : Les zones vulnérables, en particulier les régions du Nord et de l'Extrême-Nord, sont souvent les plus touchées par les impacts du changement climatique, tels que la sécheresse, la désertification et les inondations. Ces effets se traduisent par une diminution de la productivité agricole, aggravant les conditions de vie des populations locales.
- Résilience et adaptation : Les communautés les plus touchées par les inégalités d'accès ont moins de ressources pour s'adapter aux changements environnementaux. Cela les rend plus vulnérables aux catastrophes naturelles et aux crises alimentaires.

## IV.3. Importance des infrastructures inclusives

Les infrastructures inclusives jouent un rôle fondamental dans le développement socio-économique d'un pays comme le Cameroun. Leur importance se manifeste à travers divers aspects, notamment l'amélioration des conditions de vie, le développement économique local, la santé, l'éducation, et l'accès aux technologies numériques.

### 1. Impact socio-économique

#### a. Amélioration des conditions de vie des populations défavorisées

- **Accès aux services de base** : Les infrastructures inclusives garantissent que les populations défavorisées, notamment dans les zones rurales et marginalisées, ont accès à des services essentiels comme l'eau potable, l'assainissement, et les transports. Cette accessibilité réduit les disparités et améliore les conditions de vie, permettant une meilleure qualité de vie.
- **Réduction de la pauvreté** : En fournissant des infrastructures adéquates, on permet aux communautés vulnérables d'accéder à des opportunités économiques, réduisant ainsi la pauvreté et les inégalités sociales. Par exemple, des routes bien construites facilitent l'accès aux marchés, ce qui est essentiel pour les agriculteurs et les artisans locaux.

#### b. Contribution au développement économique local et à la création d'emplois

- **Stimulus économique** : Les infrastructures inclusives, comme les routes, les ponts et les marchés, stimulent l'économie locale en facilitant le commerce et la circulation des biens et des services. Ces infrastructures sont des leviers pour le développement économique qui créent des opportunités d'engagement économique et entrepreneurial.

- **Création d'emplois** : Les projets d'infrastructure inclusive génèrent des emplois locaux directs dans la construction et l'entretien, mais également des emplois locaux indirects dans des domaines tels que le commerce et les services. Cela contribue à une dynamisation du marché du travail et offre des perspectives d'emploi aux jeunes et aux femmes, souvent les plus touchés par le chômage.

## 2. Effets sur la santé et l'éducation

### a. Relation entre infrastructures d'assainissement/eau et santé publique

- **Amélioration de la santé** : L'accès à des infrastructures d'assainissement et à l'eau potable réduit la propagation des maladies hydriques (comme le choléra, la dysenterie, etc.). Il permet également une meilleure hygiène et un environnement de vie plus sain, ce qui est essentiel pour améliorer la santé publique.
- **Coûts réduits pour les systèmes de santé** : Moins de maladies liées à l'eau et à l'assainissement entraînent une diminution des coûts pour les systèmes de santé, libérant des ressources qui peuvent être réaffectées à d'autres domaines, tels que la prévention et le soin.

### b. Importance de l'accès à l'électricité pour l'éducation et l'autonomisation des jeunes

- **Accès à l'éducation** : L'accès à l'électricité est vital pour le fonctionnement des écoles, permettant l'utilisation d'équipements éducatifs modernes (comme les ordinateurs, les projecteurs, etc.) qui enrichissent l'expérience d'apprentissage. Les écoles éclairées attirent également plus d'élèves, facilitant l'éducation continue.
- **Autonomisation des jeunes** : L'électricité permet aux jeunes d'accéder à des informations via Internet, leur offrant ainsi des ressources pour l'apprentissage et le développement personnel. Cela favorise aussi l'entrepreneuriat, en permettant aux jeunes d'exploiter des idées commerciales et d'accéder à des plateformes numériques.

### c. Importance des infrastructures numériques

- **Connectivité et accès à l'information** : Les infrastructures numériques, telles que l'accès à Internet haut débit, ouvrent la voie à l'inclusion numérique. Elles permettent l'accès à l'information, à l'éducation en ligne, et au commerce électronique, essentiels dans un monde de plus en plus interconnecté.
- **Développement des compétences** : L'accès à des outils numériques aide les populations à acquérir des compétences qui sont de plus en plus nécessaires sur le marché du travail moderne, renforçant ainsi la compétitivité des jeunes et des personnes exclues du processus éducatif traditionnel.

Les infrastructures inclusives sont essentielles pour le développement durable et équitable du Cameroun. Elles contribuent non seulement à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, mais stimulent également l'économie locale, renforcent la santé, et améliorent l'éducation. Un accent particulier sur le développement d'infrastructures inclusives est indispensable pour réaliser les objectifs de développement durable et créer un environnement plus juste pour tous.

## IV.4. Mécanismes de financement des infrastructures inclusives

Le financement des infrastructures inclusives au Cameroun repose sur plusieurs sources essentielles.

### IV.4.1. Sources de financement

#### a. Budget gouvernemental

Analyse des priorités actuelles : Le budget gouvernemental du Cameroun alloue une part des ressources à l'amélioration des infrastructures, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, et des transports. Cependant, les priorités peuvent être influencées par des facteurs tels que les enjeux politiques, les exigences de sécurité, et les contraintes budgétaires. La nécessité d'infrastructures inclusives doit donc être intégrée dans une planification stratégique visant à équilibrer les investissements profitant au plus grand nombre.

#### b. Investissements étrangers

- Rôles des bailleurs de fonds et des ONG : Les bailleurs de fonds internationaux (comme la Banque mondiale, le FMI, et l'AFD) ainsi que les ONG jouent un rôle crucial dans le financement des projets d'infrastructure au Cameroun. Ces acteurs apportent non seulement des fonds, mais aussi des compétences techniques et des bonnes pratiques. Les financements sont souvent conditionnés à la mise en place de réformes spécifiques et doivent s'assurer que les projets proposés favorisent l'inclusivité et la durabilité.

#### c. Partenariats public-privé (PPP)

- Avantages : Les PPP peuvent mobiliser des ressources privées pour le développement d'infrastructures publiques, réduire la charge financière pour l'État, et bénéficier de l'expertise du secteur privé. Ces partenariats peuvent être particulièrement efficaces dans des domaines tels que les transports, l'énergie et les télécommunications.
- Défis : Cependant, les PPP présentent des défis, notamment en ce qui concerne la transparence, la gouvernance, et la répartition des risques. La nécessité de garantir que les projets répondent aux besoins des populations locales et contribuent au développement inclusif demeure primordiale.

#### d. Fonds spécial des télécommunications (FST)

- Rôle et objectifs : Le Fonds Spécial des Télécommunications (FST) a été créé pour promouvoir le développement de l'accès aux télécommunications dans les zones rurales et mal desservies. Il soutient des projets visant à améliorer la connectivité dans des régions où le secteur privé n'est pas en mesure d'investir en raison de la rentabilité limitée.
- Fonds routier : il est géré comme un comité de gestion composé de 9 membres dont représentants du secteur privé et 4 du secteur public ; l'administrateur nommé pour

un mandat de 3 ans renouvelable une fois assure la gestion quotidienne sous le contrôle du comité ; le Fond routier intervient dans les domaines suivants ; les travaux d'entretien routier soit 55 pour cent du budget de la structure, entretien des voiries urbaines 10 pour cent, entretien et équipement des routes rurales 12 pour cent , études routières et contrôle des travaux 7 pour cent Réf. Ministère ; depuis sa création le Fond affirme avoir financé 8000 projets d'entretien routier et injecté 700 milliards Fcfa dans l'économie camerounaise ; cependant , malgré ces investissements le réseau camerounais continue de faire face à des défis importants ; en juillet 2024 seulement 11,17 pour cent des routes étaient en bon état, avec 71,07 pour cent du réseau jugé en mauvais état réf ONUDH.

#### IV.4.2. Stratégies de mobilisation de ressources

La mobilisation de ressources pour le financement d'infrastructures inclusives nécessite aussi des approches novatrices et une forte implication de la communauté.

##### 1. Innovation dans le financement

###### a. Crowdfunding

Le crowdfunding consiste à collecter des fonds auprès d'un grand nombre de personnes, généralement via des plateformes en ligne. Cette méthode permet de rassembler des petites contributions qui, cumulées, peuvent financer des projets locaux.

Le crowdfunding favorise l'engagement des citoyens et leur implication dans le développement local. Cela crée un sentiment de *ownership*, où la communauté se sent investie dans le succès du projet. De plus, il peut susciter l'intérêt d'investisseurs potentiels en mettant en lumière des initiatives valables.

Des initiatives de crowdfunding ciblées peuvent être mises en œuvre pour financer des projets d'infrastructure, comme l'approvisionnement en eau potable ou l'électrification de zones rurales, engageant ainsi les membres locaux dans le processus.

###### b. Green Bonds

Les *green bonds* sont des instruments de financement conçus spécifiquement pour soutenir des projets ayant des bénéfices environnementaux. Ces obligations permettent aux investisseurs de financer des projets liés à la durabilité, tels que les énergies renouvelables ou la gestion des ressources en eau.

Les *green bonds* attirent de nouveaux investisseurs intéressés par des options d'investissement éthiques et durables. Ils peuvent également offrir des taux d'intérêt attractifs pour les emprunteurs, contribuant ainsi à financer des projets d'infrastructure verte qui sont essentiels pour un développement durable.

Au Cameroun, l'émission de *green bonds* pourrait être explorée pour financer des projets d'énergie solaire ou d'infrastructures d'eau et d'assainissement écologiques, promouvant ainsi des initiatives durables et attirant des investisseurs.

###### c. Diaspora bonds :

Les *diaspora bonds* sont des instruments financiers émis par un pays pour lever des fonds auprès de sa diaspora, c'est-à-dire les citoyens vivant à l'étranger. Ils visent à mobiliser les

ressources financières de ces communautés afin de financer des projets de développement dans leur pays d'origine. Les **diaspora bonds** en Afrique ont été utilisés pour financer divers projets de développement dans plusieurs pays tels que l’Ethiopie (2008), le Ghana, le Nigeria, le Rwanda, la Tanzanie...Les diaspora bonds représentent une stratégie innovante pour les pays en développement comme le Cameroun, cherchant à financer leur croissance économique par l'engagement de leurs ressortissants vivant à l'étranger. Avec une bonne approche en matière de transparence et de gestion, ces instruments peuvent devenir une source significative de financement pour le développement et la prospérité.

### **c. Finance climatique**

La finance climatique émerge comme un outil essentiel pour soutenir le financement des infrastructures durables dans un contexte de changement climatique. En effet, les infrastructures, qu'elles soient énergétiques, de transport ou hydrauliques, jouent un rôle crucial dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la résilience des sociétés face aux aléas climatiques.

Le concept de finance climatique se réfère à l'ensemble des flux financiers destinés à atténuer les effets du changement climatique ou à s'y adapter. Cela inclut des investissements dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les projets d'infrastructures vertes. Ces investissements non seulement favorisent un développement économique durable, mais ils contribuent également à la création d'emplois et à l'amélioration de la qualité de vie des populations.

La finance climatique représente une opportunité significative pour transformer les infrastructures et les rendre plus résilientes et durables face aux défis posés par le changement climatique. En mobilisant les ressources financières nécessaires et en adoptant une approche collaborative, il est possible d'édifier des infrastructures qui non seulement répondent aux besoins actuels, mais préparent également l'avenir des générations à venir.

## **IV.5. Recommandations**

### **a. Recommandations pour améliorer le cadre législatif visant à soutenir les infrastructures inclusives**

#### **2. Adoption de lois :**

- Législation sur l'accès aux infrastructures de base : Mettre en place des lois qui garantissent l'accès équitable aux infrastructures essentielles (eau potable, électricité, routes, éducation). Ces lois devraient inclure des mesures spécifiques pour les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les populations rurales.

#### **4. Politiques spécifiques**

- Mise en application des plans d'aménagement des régions.
- Mise en application des plans de contingence

#### **5. Renforcement des mécanismes de financement :**

- Systématisation et mise à contribution effective des fonds dédiés existants (fond routier, FST, Electrification rurale...)

- Incitations fiscales et subventions : Introduire des incitations fiscales pour les entreprises investissant dans des projets d'infrastructure inclusive, tels que des réductions d'impôts ou des subventions gouvernementales.
- Mettre à contribution la mobilisation des financements liés à la RSE
- Renforcement des capacités des parties prenantes impliqués dans la chaîne PPP notamment en matière d'évaluation des risques.

## **b. Gouvernance**

### **3. Modèle de gouvernance participative :**

- Renforcement des plateformes de dialogue : Établir des plateformes intersectorielles pour favoriser le dialogue entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé sur les infrastructures inclusives. Ces plateformes faciliteraient l'échange d'idées et la collaboration.

### **4. Transparence et reddition de comptes :**

- Mécanismes de transparence : Instituer des systèmes de suivi des budgets et des projets d'infrastructures, avec des rapports publics réguliers. Cela favoriserait la transparence dans l'utilisation des fonds publics et renforcerait la confiance des citoyens.
- Évaluation indépendante des projets : Mettre en place des mécanismes d'évaluation indépendante pour assurer que les projets d'infrastructure atteignent leurs objectifs et qu'ils répondent effectivement aux besoins des communautés.

## **IV.6 Conclusion**

Le manque d'infrastructures inclusives standards prive le Cameroun d'un levier important pour son développement.

Il est impératif que les décideurs politiques, le CTD et leurs partenaires redoublent d'efforts pour allouer des ressources adéquates et garantir un financement prioritaire aux projets d'infrastructures inclusives. Cela requiert une volonté politique forte ainsi qu'une impulsion à intégrer des mécanismes de financement innovants, y compris des PPP. L'engagement à long terme doit également inclure des interventions ciblées qui répondent spécifiquement aux besoins des groupes les plus vulnérables, afin d'assurer que personne n'est laissé pour compte dans le développement du pays.

# **AXE 2 : FINANCE CLIMATIQUE**

La finance climatique désigne l'ensemble des ressources et instruments financiers utilisés pour soutenir les actions climatiques tant au niveau mondial que national en vue de s'adapter et d'atténuer les effets des gaz à effet de serre. C'est dans cette perspective que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) adoptée le 9 mai 1992 à New York, décrit la finance climatique comme le type de financement local, national ou transnational utilisé pour soutenir et mettre en œuvre des actions visant à atténuer le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et à s'adapter (renforcement des capacités d'adaptation et de résilience) au changement climatique, avec des ressources financières provenant de sources publiques ou privées, nationales ou internationales, bilatérales ou multilatérales, et qui sont « nouvelles et additionnelles » (c'est-à-dire non déjà promises) ; et différents instruments sont utilisés, notamment les subventions et les dons, les obligations vertes, les participations au capital, les échanges de dettes, les garanties, les prêts concessionnels.

Le Protocole de Kyoto, signé en décembre 1997 et entré en vigueur en 2005, vise à réduire les émissions de six (06) gaz à effet de serre tels que: le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) - le méthane (CH<sub>4</sub>) - le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) - les hydrofluorocarbures (HFC) - les perfluorocarbures (PFC) - l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>). Le protocole contient des objectifs contraignants et quantifiés de limitation et de réduction des gaz à effet de serre, à partir desquels les Parties de l'Annexe I de la Convention-cadre s'engagent globalement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5% par rapport aux niveaux de 1990 au cours de la période 2008-2012. Pour atteindre ces objectifs, le protocole proposera une série de moyens parmi lesquels : le renforcement ou la mise en œuvre de politiques nationales de réduction des émissions ; la coopération avec les autres parties contractantes ; Les Parties devront établir un système national d'estimation des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, au plus tard un an avant la première période d'engagement.

L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21, lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris (France) le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

Son objectif principal est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Dans son article 6 sur le climat, elle promeut le développement durable, l'intégrité environnementale et la transparence, y compris en matière de gouvernance.

L'Accord de Paris prévoit d'allouer de nouveaux financements climat et des financements climat additionnels à parts égales à l'adaptation et à l'atténuation. Le développement durable est un ensemble de décisions qui améliorent les conditions de vie dans le présent sans mettre en péril les ressources pour les générations futures ; en effet, le 25 septembre 2015 lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 193 dirigeants mondiaux se sont engagés sur 17 objectifs mondiaux afin d'atteindre trois (03) super objectifs d'ici 2030 tels que : mettre fin à l'extrême pauvreté – lutter contre les inégalités et l'injustice – résoudre le problème du changement climatique. Ces 17 objectifs abordent évidemment la question des inégalités, de la protection de l'environnement et du changement climatique (éradication de la pauvreté, lutte contre la faim, accès à la santé, accès à une éducation de qualité, égalité des sexes, accès à l'eau potable et à l'assainissement, recours aux énergies renouvelables, accès à des emplois décents, innovation et infrastructures, réduction des inégalités, villes et communautés durables, consommation responsable, lutte contre le changement climatique, protection de la faune et de la flore aquatiques, protection de la faune et de la flore terrestres, justice et paix, et partenariats pour les objectifs mondiaux).

#### **NIVEAU D'APPROPRIATION DU FINANCEMENT CLIMATIQUE AU NIVEAU NATIONAL :**

Le gouvernement camerounais a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992), la Convention de Kyoto (2002) et l'Accord de Paris (2016), qui ont soutenu l'élaboration de plusieurs documents de politique nationale et soumis les CDN actualisées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en novembre 2021. Il s'agit notamment des première et deuxième communications nationales, du PNACC et des CDN. Des dispositions légales et réglementaires ont été publiées pour les secteurs de l'énergie, de l'eau, de la forêt et de l'environnement, qui incluent des considérations climatiques ou servent de base initiale à la régulation des actions et des acteurs pour faire face au changement climatique.

Le gouvernement a renforcé les bases juridiques adoptées par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et son agence, l'Observatoire National des Changements Climatiques (ONACC), ainsi que les mécanismes de coordination chargés des actions de lutte contre les changements climatiques.

Au niveau infranational, la décentralisation de 2019 définit les responsabilités des administrations locales dans la gestion des politiques environnementales, y compris une disposition relative à l'évaluation des risques et vulnérabilités climatiques.

Malgré les efforts considérables déployés par le gouvernement camerounais, le pays ne dispose pas toujours d'un cadre réglementaire complet pour atteindre efficacement ses objectifs d'adaptation et de décarbonation. Aucune loi n'oblige les institutions publiques à

intégrer le changement climatique dans leurs instruments de politique et de planification et dans leur processus budgétaire. Ni les **Contributions Déterminées au Niveau National** (CDN) ni les PNACC (Plans Nationaux d'Adaptation au Changement Climatique) ne sont juridiquement contraignants et le gouvernement peut les modifier à sa guise ; la plupart des secteurs clés ne disposent pas de législation qui soutienne les objectifs d'adaptation et de décarbonation du pays. Par exemple, la loi sur les forêts ne prévoit pas d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Le décret de 2005 (2005/104) met l'accent sur l'organisation des activités de recherche en matière de protection civile, le renforcement des capacités et le suivi des opérations de crise et de catastrophe pour le secours et le sauvetage des victimes et le transfert des corps, mais il ne traite pas vraiment des questions liées au changement climatique.

Les normes de conception des infrastructures, les codes d'urbanisme et les dispositions d'urbanisme ne sont pas encore adaptés aux exigences d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Pour stimuler la finance climatique, les gouvernements doivent se conformer aux exigences, normes et procédures imposées par les sources de financement. C'est ainsi que le gouvernement camerounais, à travers le MINEPDED, a confié à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) la mise en œuvre d'un projet READINESS intitulé : « Renforcement des capacités du pays à accroître le potentiel de résilience et d'atténuation du changement climatique à travers l'agroforesterie dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun ». Financé par le Fonds vert pour le climat (FVC), ce projet visait à apporter un appui aux principales institutions techniques impliquées dans la mise en œuvre des actions de lutte contre le changement climatique au Cameroun. Il s'agit notamment du MINEPDED, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable (MINADER), de l'Observatoire national sur les changements climatiques (NOCC/ONACC) et de l'Institut national de la statistique (INS). Par ailleurs, le 20 juin 2023 à Washington, la Banque mondiale a approuvé un projet d'un montant de 330 millions de dollars pour le Cameroun. L'objectif est d'aider le pays à renforcer la connectivité et la résilience climatique dans la région de l'Extrême-Nord et à améliorer l'accès aux infrastructures de base; plus de 920 000 personnes, dont des réfugiés et des déplacés internes, bénéficieront de la réhabilitation du tronçon Mora – Kousseri (205 KM) sur la route nationale 1 (RN1), ce qui améliorera l'accès aux écoles, aux établissements de santé et aux marchés.

Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le 29 janvier 2024 à Washington un arrangement en faveur du Cameroun au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FSR) d'un montant de 183,4 millions de dollars. Compte tenu des risques récurrents de sécheresses (dans certaines zones géographiques du Cameroun), d'inondations (au Nord et

à l'Extrême-Nord du Cameroun), de glissements de terrain (à l'Ouest et au Centre du Cameroun) et d'érosion côtière (au Littoral du Cameroun).

## CONTEXTE:

Depuis la ratification de l'Accord de Paris sur le Climat par le Cameroun en 2016, il convient de souligner le fait que **le Cameroun est classé 16ème pays le plus vulnérable aux impacts du changement climatique à l'échelle mondiale**. Les aléas climatiques s'aggravent au Cameroun. Depuis le 10 septembre 2024, plusieurs communautés urbaines et rurales ont été gravement touchées par les inondations provoquées par des précipitations excessives, avec la quasi-totalité des dégâts causés à Yagoua dans la région de l'Extrême-Nord ainsi que des quartiers de la capitale économique Douala, dans la région du Littoral du Cameroun.

Les températures augmentent progressivement, la hausse des températures étant particulièrement manifeste ces dernières années, et cette tendance devrait se poursuivre. Bien que les projections de précipitations soient moins certaines, les modèles prévoient une augmentation du nombre de jours de fortes précipitations. Des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des sécheresses et des inondations, sont de plus en plus signalés, le nombre d'événements enregistrés ayant doublé au cours des trois dernières décennies. Ces changements ont un impact significatif sur la société et l'économie, provoquant à la fois des dommages immédiats et des pertes de production à long terme. Le changement climatique devrait entraîner une perte de PIB comprise entre 4 et 10 % d'ici 2050, avec des pertes de production plus importantes dans le scénario le plus pessimiste et si aucune mesure d'adaptation n'est prise, selon le CCDR de la Banque mondiale.<sup>5</sup> Il est important de noter que ces estimations n'intègrent pas tous les canaux d'impact décrits ci-dessous.

La diversité géographique du Cameroun l'expose à des chocs climatiques divers. Si certaines zones sont moins vulnérables aux risques climatiques, toutes les régions sont confrontées à des défis spécifiques et si elles ne parviennent pas à les relever, elles risquent d'entraîner des répercussions sur d'autres régions et sur l'économie dans son ensemble. Les régions du nord, désertiques et semi-arides, sont les plus vulnérables au changement climatique et exposées aux sécheresses et à la désertification. Historiquement, entre 20 et 50 % de la population de l'Extrême-Nord a été touchée par les sécheresses.<sup>6</sup> Les régions centrales et côtières connaissent de fortes pluies et des inondations, qui font souvent des victimes et endommagent les infrastructures vitales. L'élévation du niveau de la mer endommage le littoral camerounais et continuera de provoquer une érosion côtière. Le sud du Cameroun est le moins touché par les événements climatiques, mais la déforestation et les activités minières compromettent les efforts de conservation du deuxième plus grand puits de carbone du monde, le bassin du Congo.

**Le changement climatique devrait avoir des répercussions majeures sur l'agriculture, en réduisant la production, les exportations et les revenus, et en augmentant l'insécurité alimentaire.** L'agriculture au Cameroun emploie plus de 70 % de la population <sup>7</sup>et représente près d'un tiers des recettes d'exportation, la plus importante après le pétrole brut (Figure 5 du texte). L'agriculture est principalement pluviale et, par conséquent, la culture des cultures dépend fortement des variations des précipitations. La hausse des températures et le stress thermique devraient affecter l'agriculture par leur impact direct sur la productivité du travail, la baisse des rendements des cultures et d'autres chocs sanitaires liés à la chaleur <sup>8</sup>. L'agriculture de subsistance est très répandue, en particulier dans les zones rurales, et repose souvent sur des méthodes agricoles traditionnelles et des technologies obsolètes, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux chocs climatiques. Les principales cultures de subsistance, notamment le manioc, le maïs et le riz, ont déjà connu une baisse de rendement en raison de facteurs liés au climat, avec une baisse particulièrement importante dans les régions du Nord. Par exemple, le rendement du maïs dans l'Extrême-Nord a diminué de plus de 20 % entre 1998 et 2012. <sup>9</sup>Dans l'ensemble, la production agricole devrait perdre entre 6 et près de 14-pour cent d'ici 2050 en raison du changement climatique.

**Le changement climatique devrait également avoir un impact sur l'élevage, la pêche et l'aquaculture.** L'élevage contribue à environ 13 % de la production agricole et emploie 30 % de la population rurale, principalement dans les régions du nord et de l'ouest du pays. Les changements dans les conditions climatiques ont un impact sur la disponibilité de l'eau et de la nourriture pour le bétail, leurs habitudes de migration, la propagation des maladies et donc sur la santé et la productivité animales. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture est également important pour les moyens de subsistance et l'économie avec un accès à l'océan Atlantique et à de nombreux fleuves et lacs ; le Cameroun est l'un des pays les plus dépendants des aliments marins, avec l'un des plus grands déclinés prévus du potentiel de capture en raison du changement climatique, selon le GIEC. <sup>10</sup>En outre, il menace les moyens de subsistance en raison de la baisse des revenus et de l'accès à la nourriture dans un environnement déjà très marqué par l'insécurité alimentaire : environ 2,4 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire grave en juin 2023.

**Le changement climatique devrait limiter la disponibilité de l'eau, en particulier dans le nord du Cameroun.** Comparé à d'autres pays d'Afrique, le Cameroun dispose d'abondantes ressources en eau de surface, en raison de précipitations abondantes tout au long de l'année et dans la plupart des régions du pays. Cependant, la disponibilité de l'eau est très saisonnière et varie selon les régions (avec une pénurie d'eau dans la région du lac Tchad, par exemple). L'utilisation plus intensive des ressources en eau par l'agriculture et l'industrie est également susceptible d'avoir un impact sur la demande en eau et sa disponibilité.

**Le changement climatique limiterait les ressources et, à son tour, aggraverait probablement les risques de conflit et de fragilité.** Le Cameroun, en tant qu'État fragile et touché par les conflits, a souffert pendant des années de conflits dans ses régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Dans l'Extrême-Nord, bordant le bassin du lac Tchad, la concurrence pour l'eau et la terre était à l'origine des conflits avant que les violences des groupes insurgés n'éclatent en 2009.

La concurrence pour les ressources va probablement s'intensifier, avec une pénurie accrue de l'approvisionnement en eau et une insécurité alimentaire croissante. En mars 2023, plus d'un million de personnes dans le pays étaient déplacées à l'intérieur du pays (PDI) en raison de la violence et des aléas climatiques, et on comptait près d'un demi-million de réfugiés et de demandeurs d'asile, notamment en provenance des pays voisins. Dans l'Extrême-Nord, plus de 60 % des déplacements récents ont été causés par des inondations. Les récentes violences intercommunautaires dans la commune de Logone Birni au Cameroun, dans la région de l'Extrême-Nord, reflètent les tensions croissantes entre les communautés de pêcheurs, d'agriculteurs et d'éleveurs, ainsi que les développements plus généraux dans la région. Les chocs climatiques mettent encore plus à rude épreuve les États fragiles, agissant comme un multiplicateur de menaces, où les conséquences du changement climatique, notamment la pénurie de ressources, l'insécurité alimentaire et les déplacements humains, aggraveront probablement les conflits et la violence.

**Les catastrophes naturelles endommagent les infrastructures et affectent donc les populations et l'activité économique.** Les infrastructures routières du Cameroun sont particulièrement vulnérables aux chocs climatiques. Plus de 94 % des routes du pays ne sont pas revêtues et seulement 11 % des réseaux routiers nationaux et régionaux sont considérés comme en bon état. Des inondations et des glissements de terrain plus fréquents risquent d'endommager et de bloquer les routes – environ 274 km du réseau de transport (environ 0,2 % de toutes les routes) sont touchés chaque année. Les pertes économiques annuelles moyennes dues aux inondations sont estimées à environ 130 millions de dollars américains (soit environ 0,3 % du PIB) – selon l'UNDRR. Même si les dommages directs aux routes seront vraisemblablement faibles (environ 0,06 % du PIB en raison du risque multirisque, selon une étude citée par le GIEC), les coûts indirects sont susceptibles d'être considérables, car les perturbations fréquentes des échanges commerciaux, des déplacements des personnes et des biens auront des conséquences sur la sécurité alimentaire et la productivité économique. Il peut également y avoir un impact sur les pays voisins qui dépendent des infrastructures portuaires du Cameroun, par exemple les ports de Douala et de Kribi, comme le Tchad et la République centrafricaine.

**Le changement climatique constitue une menace pour l'accumulation du capital humain et la productivité du travail.** Le Cameroun se classe 151<sup>e</sup> sur 191 pays dans

l'indice de développement humain 2022, avec un développement du capital humain à la traîne dans de nombreux domaines. Les enfants camerounais sont les 10<sup>e</sup> plus exposés et vulnérables aux risques climatiques au monde. Le climat a un impact direct sur la santé et l'éducation à travers les maladies liées à la chaleur et les dommages aux infrastructures éducatives. Par exemple, les inondations de septembre 2022 ont endommagé ou détruit 88 écoles, en plus de plus de 9 000 maisons. Les chocs climatiques peuvent également avoir un impact indirect sur le capital humain en limitant la capacité des populations à investir dans les soins de santé et l'éducation en raison des pertes de revenus dues aux événements liés au climat. Une étude citée par le GIEC a révélé qu'une baisse de la productivité du plantain de 43 % était due à l'augmentation de la température et était associée en 6 mois à une baisse moyenne de la fréquentation scolaire en raison d'un moindre investissement parental dans l'éducation. En outre, le changement climatique contribuera probablement à la propagation des maladies d'origine hydrique et alimentaire, bien que l'impact exact soit inconnu. Les estimations de la Banque mondiale montrent qu'environ 60 % de la perte de PIB d'ici 2050 due au changement climatique proviendrait des pertes directes de productivité du travail.

**Le changement climatique aggrave les inégalités et la pauvreté existantes.** Il affecte davantage les pauvres. Plus de 55 % des Camerounais vivent dans la pauvreté, ce qui affecte plusieurs aspects de leur vie, notamment la santé, l'éducation, les conditions de vie et le travail. Environ 38 % sont extrêmement pauvres, l'incidence de la pauvreté étant particulièrement élevée dans les zones rurales des régions de l'Extrême-Nord et de l'Est, où le sous-développement structurel et les chocs climatiques fréquents, notamment les inondations et les périodes de sécheresse prolongées, ont un impact négatif sur les moyens de subsistance. Une croissance démographique urbaine très élevée, ainsi qu'une planification urbaine et un développement des infrastructures urbaines médiocres qui ne tiennent pas compte des défis climatiques, accentueront également les inégalités au sein de la population urbaine, où les implantations informelles autour des villes sont particulièrement vulnérables.

**La croissance démographique va encore accroître la vulnérabilité du Cameroun au changement climatique.** Une population croissante accroît la pression sur les ressources naturelles, aggrave l'insécurité alimentaire et conduit à davantage d'émissions de GES. Les chocs liés au climat ont tendance à toucher davantage les femmes, ce qui s'explique par les inégalités existantes entre les sexes (graphique 2), telles que l'accès limité aux ressources, à l'éducation et aux opportunités économiques, qui complique leur adaptation aux défis du changement climatique. La croissance démographique est également alimentée par des taux de fécondité élevés au Cameroun, expliqués par le manque d'accès des femmes à la planification familiale et au contrôle de leurs choix reproductifs.

**Les émissions de gaz à effet de serre du Cameroun ne représentent qu'environ 0,25 % des émissions mondiales totales, mais sont supérieures à la moyenne de l'ASS en termes de par habitant.** Les principaux secteurs contributeurs sont les procédés industriels (47 %) et le changement d'affectation des terres et la foresterie (27 %), suivis de l'énergie (12 %), de l'agriculture (10 %) et des déchets (3 %). Les émissions par habitant du pays ont diminué d'environ 47,5 % entre 1998 et 2018, mais restent supérieures à la moyenne de l'ASS (Figure 6 du texte). De plus, les émissions par unité de PIB du Cameroun étaient supérieures à la fois à la moyenne de l'ASS et à la moyenne mondiale. En tant que grand producteur d'hydrocarbures, le Cameroun devrait renforcer ses politiques d'atténuation qui devraient soutenir ses engagements en matière de CDN et également produire des avantages sociaux et économiques. Le renforcement des efforts d'atténuation atténuera également le risque d'un verrouillage du carbone, selon lequel la dépendance continue aux combustibles fossiles pour le développement augmentera considérablement le coût du passage à des sources d'énergie plus propres à l'avenir.

#### **CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES RECUEILLIES CONCERNANT LES LACUNES DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT CLIMATIQUE DU CAMEROUN :**

##### **Constat 1 : l'absence de stratégie de finances publiques pour atténuer l'impact des risques liés au climat dans le processus budgétaire national :**

Jusqu'à présent, le Cameroun n'a pas développé de stratégie de finances publiques pour atténuer l'impact négatif du changement climatique sur l'économie et le bien-être de ses citoyens.

Le changement climatique constitue une menace imminente pour la population et l'économie du Cameroun. Il devrait entraîner d'importantes pertes de production, aggraver la pauvreté et les inégalités, l'insécurité alimentaire et les risques de conflit, entraînant une augmentation des déplacements de population. Les pertes de production liées au climat entraveraient la capacité d'exportation et pourraient entraîner une augmentation des importations, soit pour faire face aux besoins alimentaires, sanitaires et de santé pendant les crises, soit pour investir dans la reconstruction après les crises. Par conséquent, le changement climatique augmentera également les besoins de la balance des paiements et nécessitera une marge de manœuvre budgétaire. Les impacts sociaux et économiques affecteraient l'accumulation du capital humain, mettraient en péril le développement et entraveraient la croissance inclusive.

##### **Constat 2: L'absence d'hypothèses macroéconomiques pertinentes liées au climat et d'indicateurs de performance pour préparer efficacement un budget national réactif**

**au climat afin de lutter contre les risques et les conséquences liés au climat au Cameroun.**

Le Cameroun manque d'hypothèses macroéconomiques pertinentes et d'indicateurs de performance pour l'élaboration des budgets nationaux, notamment d'indicateurs de performance du financement climatique pertinents pour atténuer les risques liés au climat dans l'élaboration du budget national.

**Constat 3: Le changement climatique constitue une menace imminente pour la population et l'économie du Cameroun.** Il devrait entraîner des pertes de production importantes, aggraver la pauvreté et les inégalités, l'insécurité alimentaire et les risques de conflit, entraînant une augmentation des déplacements de population. Les pertes de production liées au climat entraveraient la capacité d'exportation et pourraient accroître les importations, soit pour faire face aux besoins alimentaires, sanitaires et de santé pendant les crises, soit pour investir dans la reconstruction après les crises. Par conséquent, le changement climatique augmentera également les besoins de la balance des paiements et nécessitera une marge de manœuvre budgétaire. Les impacts sociaux et économiques affecteraient l'accumulation du capital humain, compromettraient le développement et entraveraient la croissance inclusive.

**Constat 4: Le Cameroun doit intensifier ses efforts d'adaptation et d'atténuation.** Le Rapport sur le changement climatique et le développement de la Banque mondiale (CCDR) estime que **le Cameroun subira une perte de PIB allant de 4 à 10 % dans le scénario le plus pessimiste d'ici 2050 en raison du changement climatique si aucune mesure d'adaptation n'est prise.** Le Cameroun est vulnérable au changement climatique et aux catastrophes naturelles, en particulier en raison de son impact sur le capital humain et les secteurs économiques tels que l'agriculture et les infrastructures. En tant que producteur et exportateur d'hydrocarbures, le pays devrait également faire progresser ses efforts d'atténuation et ses réformes pour favoriser la transition énergétique, car la transition mondiale vers une faible émission de carbone pourrait entraîner des risques de retombées, notamment pour la stabilité financière du pays.

**Constat 5: La mise en œuvre du programme climatique est lente en raison des faiblesses du cadre institutionnel et politique de lutte contre le changement climatique.** Il manque encore un cadre juridique et réglementaire global régissant les réformes climatiques. **Les considérations climatiques ne sont pas encore efficacement intégrées dans le cadre de gestion des finances publiques (GFP), notamment dans la planification budgétaire et la gestion des investissements publics.** Le gouvernement est également confronté à des contraintes de capacité et ne dispose pas d'un mécanisme de coordination efficace ; il n'a pas encore rendu opérationnels ses cadres institutionnels et de gouvernance pour répondre aux défis climatiques.

**Constat 6: La mobilisation des financements liés au climat constitue un défi majeur pour les autorités.** À court terme, la principale source de financement liée au climat restera probablement le financement des donateurs. À l’avenir, le Cameroun devra développer ses marchés financiers pour exploiter le potentiel de financement privé destiné aux investissements climatiques et impliquer le secteur privé dans le soutien de son programme climatique.

La suite de la note est structurée comme suit. La section 2 présente le contexte camerounais. La section 3 identifie les principaux défis liés au changement climatique et les domaines de réforme prioritaires.

**Constat 7: Le Cameroun ne dispose pas de normes de tarification du carbone, ce qui rend difficile la formulation de politiques de décarbonation, de taxes carbone et de crédits carbone par rapport aux pays développés.**

Jusqu’à présent, le Cameroun ne dispose pas de normes de tarification du carbone, instrument important utilisé pour évaluer les coûts réels des dommages économiques causés par les aléas climatiques ainsi que pour la formulation des taxes sur le carbone. Les normes de fixation du prix du carbone prennent en compte les facteurs suivants :

- *Coûts de la destruction des bâtiments et des infrastructures publiques provoqués par les inondations et*
- *Coûts de la destruction des ressources côtières et maritimes par l’élévation du niveau de la mer ;*
- *Coûts des soins de santé causés par les vagues de chaleur, les sécheresses, les effets d’El Niño, etc.*

**Constat 8: Le Cameroun comme tout pays en développement est un petit pollueur par rapport au reste des plus gros pollueurs surnommés les pays les plus industrialisés au sein du G20.**

Le Cameroun, comme tous les pays en développement, produit une proportion insignifiante d’effets de serre par rapport au reste des pays les plus industrialisés du G20, mais souffre actuellement des effets dévastateurs des aléas liés au changement climatique. Depuis août 2024 à ce jour, le Cameroun a été le témoin d’importants aléas liés au climat, notamment les inondations meurtrières dans les régions de l’Extrême-Nord et du Nord ainsi que les glissements de terrain sur la forte pente de l’autoroute de Dschang, qui ont fait des dizaines de morts et de survivants, ainsi que la destruction importante des terres agricoles et la pauvreté privée avec une indemnisation très limitée offerte aux victimes.

**Constat 9: Le Cameroun ne dispose pas d’une agence de régulation du changement climatique pour réguler les actions climatiques et contribuer à l’adoption de mesures**

**contraires à l'ordre public visant à tenir les entreprises nationales et les sociétés multinationales responsables de l'augmentation de leur empreinte carbone.**

Jusqu'à présent, le Cameroun ne dispose pas d'autorité de régulation en matière de changement climatique, ce qui rend difficile la responsabilisation des entreprises qui augmentent leur empreinte carbone dans sa juridiction. L'Observatoire national des changements climatiques (ONCC), organisme chargé du système d'alerte précoce, n'est pas une autorité de régulation, ce qui rend difficile la responsabilisation des pollueurs.

**Conclusion 10: Le Cameroun ne dispose pas d'un plan d'économie verte/plan climatique, ce qui rend difficile l'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources (PMR) efficace pour faire reculer les effets négatifs du changement climatique au Cameroun.**

L'absence d'élaboration d'un plan d'économie verte/plan climatique en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées rend difficile l'élaboration d'un PGR rentable pour réduire les effets négatifs des risques liés au climat au Cameroun.

**Constat 11 : Le Cameroun a commencé à intégrer la budgétisation sensible au climat (CRB) dans son processus budgétaire national avec des actions limitées aux dépenses de budgétisation des investissements publics sensibles au climat, mais manque de toute orientation vers le suivi de la sensibilité climatique des contrats de marchés publics au Cameroun ainsi que pour mobiliser des recettes par le biais des taxes carbone.**

La budgétisation des investissements publics sensible au changement climatique est un instrument utilisé par le MINEPAT pour suivre toutes les dépenses publiques sensibles au changement climatique afin de développer une base de données significative pour les décideurs politiques tant au niveau national qu'international. En outre, il n'existe pas de politique budgétaire pour suivre la sensibilité climatique des marchés publics au Cameroun ainsi qu'un instrument de génération de recettes sensible au changement climatique.

**Constat 12: La diplomatie financière climatique du Cameroun nécessite un renforcement institutionnel et une stratégie gagnante afin de mobiliser des ressources financières importantes auprès des pays les plus industrialisés du G20 pour faire reculer les effets négatifs du changement climatique dans les régions exposées aux aléas.**

Depuis l'avènement de l'Agenda Climat de Paris en 2015, neuf ans après, le Cameroun n'a pas réussi à mobiliser les ressources du Fonds Vert pour le Climat ainsi que d'autres ressources pertinentes de crédit carbone, ce qui pourrait être attribué à l'absence d'une stratégie diplomatique gagnante ainsi qu'au manque d'entité institutionnelle adéquate pour élaborer et mettre en œuvre des projets liés au climat.

LES DÉFIS ACTUELS EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA NÉCESSITÉ D'ACCÉLÉRER UN CHANGEMENT DE POLITIQUE RAPIDE AVEC DES PRIORITÉS DE RÉFORME CLAIREMENT DÉFINIES :

### FAIBLE RÉPONSE INSTITUTIONNELLE :

**Le Cameroun place le changement climatique parmi les défis clés de sa stratégie de développement.** La Stratégie nationale de développement (SND30) identifie l'adaptation et l'atténuation au changement climatique comme des objectifs clés pour parvenir à une croissance durable et inclusive. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, les autorités prévoient de: (i) renforcer les actions relatives à la gestion durable des ressources naturelles ; et (ii) prendre des mesures adéquates pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique. Par ailleurs, afin de faire face aux conséquences du changement climatique, notamment les inondations et les glissements de terrain dans certaines villes et zones rurales, le Gouvernement s'engage à : (i) veiller à ce que les préoccupations liées au changement climatique soient prises en compte dans les stratégies et politiques sectorielles, tant dans leur formulation que dans leur mise en œuvre ; (ii) renforcer les capacités des institutions chargées de la surveillance climatique ; (iii) opérationnaliser le système de suivi, de prévention et de réponse aux effets du changement climatique ; et (iv) élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des déchets tout en promouvant la responsabilité sociale des entreprises. La Vision 2035 souligne et reconnaît également l'importance du changement climatique et de son impact économique et social.

**Le Cameroun a pris des mesures importantes pour renforcer son cadre institutionnel régissant les politiques climatiques.** Les principaux documents de politique sur le changement climatique sont le Plan national d'adaptation au changement climatique 2015-19, qui est accompagné d'un plan de mise en œuvre chiffré, et [la Contribution déterminée au niveau national \(CDN\)](#) mise à jour en 2021. Le Cameroun a signé des conventions internationales clés sur le changement climatique et a élaboré des stratégies dans certains secteurs, par exemple dans l'agriculture et l'eau. Plusieurs gouvernements régionaux et municipaux ont adopté des Plans d'action locaux sur le changement climatique (PACC). Le rôle central dans le mécanisme institutionnel des CDN du Cameroun a été confié au ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) et à son agence, l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC).

### LIMITES DE CAPACITÉ TECHNIQUE :

**Jusqu'à présent, la mise en œuvre des politiques climatiques reste un défi de taille.** Premièrement, les gouvernements centraux et locaux sont confrontés à des contraintes de

ressources et de capacités techniques pour mettre en œuvre les plans adoptés. Ensuite, il n'existe toujours pas de cadre réglementaire global qui exigerait l'intégration du changement climatique dans la politique, les instruments de planification et les processus du gouvernement. Enfin, il manque un mécanisme de coordination efficace entre les différents services et niveaux de gouvernement. Cela conduit à une duplication des fonctions et des mandats avec d'autres organismes, ce qui justifie une définition claire des rôles et des responsabilités entre les ministères et la conception de processus de coordination appropriés.

**Le diagnostic PEFA réalisé en 2023 a révélé que les considérations liées au changement climatique sont mal intégrées dans le cadre de la GFP du Cameroun. Les risques climatiques ne sont pas pris en compte dans les outils de planification budgétaire, tels que les prévisions macroéconomiques et le cadre de dépenses budgétaires à moyen terme.** Il n'existe pas de définition formelle dans la nomenclature budgétaire des dépenses liées au climat, ce qui empêche leur suivi et leur évaluation efficaces. L'évaluation et l'audit budgétaires ne prennent pas en compte les impacts sur les risques climatiques. La valorisation des actifs fixes ne prend pas en compte leur exposition et leur vulnérabilité au changement climatique.

### **FAIBLESSE DU CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE LORS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS :**

**La gestion des investissements publics ne dispose pas du cadre nécessaire pour intégrer les considérations climatiques dans le cycle des projets.** Le Cameroun envisage de multiples projets pour renforcer ses efforts d'adaptation, notamment en améliorant la résilience du système national de santé, des infrastructures et de l'agriculture. Les principaux objectifs et projets sont décrits dans la CDN. Les domaines prioritaires comprennent la promotion d'une agriculture intelligente face au climat, la construction d'infrastructures énergétiques et de transport résilientes, la diversification de l'approvisionnement énergétique, la réduction des risques de catastrophe et l'amélioration de la résilience de la population. La CDN estime les besoins de financement pour soutenir les projets d'adaptation à plus de 32 milliards de dollars US jusqu'en 2030 (Figure 7 du texte). Cependant, la mise en œuvre de ces projets est difficile en raison de l'absence de cadre pour intégrer les considérations climatiques dans le cycle d'investissement public. Les projets traitant des risques climatiques ne sont pas prioritaires dans la sélection des projets d'investissement et les considérations liées au climat ne sont pas prises en compte dans les marchés publics.

### **RESSOURCES LIMITÉES POUR CONSTRUIRE UNE AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES :**

**Le Cameroun met l'accent sur le renforcement des efforts d'adaptation dans l'agriculture et les infrastructures.** Les domaines prioritaires définis dans la CDN comprennent la promotion d'une agriculture intelligente face au climat, la construction d'infrastructures énergétiques et de transport résilientes, la diversification de l'approvisionnement énergétique, la réduction des risques de catastrophe et l'amélioration de la sensibilisation et des capacités de la population. Plusieurs défis entravent les efforts d'adaptation, tels que l'accès limité aux intrants et aux technologies modernes, l'insuffisance des infrastructures et les contraintes de financement.

**La construction d'infrastructures résilientes est essentielle pour la santé économique à long terme du Cameroun, en particulier pour le secteur agricole.** Il existe des liens importants entre les infrastructures et l'agriculture qui deviennent cruciaux dans le contexte du changement climatique. Ces liens comprennent les infrastructures physiques, numériques et sociales qui soutiennent l'agriculture, notamment les transports, l'irrigation et la gestion de l'eau, l'énergie, le stockage et la transformation. Les infrastructures en général sont importantes pour le développement de systèmes agricoles durables et productifs. Cependant, des phénomènes météorologiques extrêmes fréquents, tels que les pluies et les inondations, endommagent les infrastructures, perturbant le transport et le stockage des produits alimentaires. La construction d'infrastructures résilientes peut promouvoir une agriculture durable et protéger l'environnement.

### ***ENGAGEMENT LIMITÉ ENVERS L'AVANCEMENT DES EFFORTS D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION :***

**Dans le cadre de la CDN, le Cameroun s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 35 % d'ici 2035 par rapport à 2010, avec un objectif inconditionnel de 12 %.** La CDN a défini des secteurs et des activités spécifiques ciblés pour la réduction des émissions : l'énergie (y compris les transports), la foresterie, l'agriculture et la gestion des déchets (Figure 7 du texte). Le Cameroun s'est engagé à promouvoir les sources d'énergie renouvelables telles que l'hydroélectricité, l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Il vise également à améliorer l'efficacité énergétique pour réduire les émissions du secteur de l'énergie. Le Cameroun a également reconnu l'importance des pratiques agricoles intelligentes face au climat pour réduire les émissions et renforcer la sécurité alimentaire, grâce à une meilleure gestion des terres, à l'agroforesterie et à des techniques agricoles durables. Cet objectif de réduction est conditionné à l'obtention d'un soutien international sous forme de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

**La suppression progressive des subventions aux carburants devrait faire partie d'une stratégie d'atténuation efficace.** Le gouvernement camerounais subventionne la

consommation de carburant en fixant les prix locaux à la pompe pour la consommation intérieure de carburant. La flambée des prix du pétrole en 2021-22 a entraîné une augmentation considérable du coût budgétaire des subventions aux carburants, estimé à plus de 1 000 milliards de FCFA en 2022. Bien que cela évince d'autres dépenses prioritaires, le coût réel de la subvention aux carburants est plus élevé, compte tenu de ses coûts environnementaux. En outre, la subvention aux carburants n'est pas bien ciblée sur les pauvres et a tendance à bénéficier principalement aux ménages à revenus élevés. La suppression progressive des subventions aux carburants devrait s'accompagner de mesures de protection sociale, qui contribueraient également à renforcer la résilience aux risques climatiques. Les autorités travaillent actuellement avec la Banque mondiale au renforcement de leur filet de sécurité sociale.

**La déforestation rapide entrave la capacité du Cameroun à atteindre ses objectifs d'atténuation.** Le Cameroun possède de vastes étendues de forêts tropicales du bassin du Congo, la deuxième plus grande forêt tropicale du monde. Elle couvre environ 40 % de son territoire, mais est malheureusement soumise à des problèmes de déforestation considérables liés à l'exploitation forestière et à l'agriculture, à une gestion forestière inefficace, au changement climatique et à la croissance démographique. Malgré les efforts de conservation des autorités, le taux annuel de déforestation est d'environ 0,6 % et dépasse le taux de reforestation de seulement 0,1 %. Étant donné le rôle de la forêt tropicale dans l'atténuation du changement climatique, les politiques de protection de la forêt tropicale et de reforestation peuvent jouer un rôle crucial pour relever les défis climatiques. La conservation et la gestion durable des forêts sont également des composantes de la CDN du Cameroun. Un renforcement supplémentaire de la gouvernance forestière et de l'application de la loi contre l'exploitation forestière illégale soutiendrait les politiques de réduction de la déforestation. La promotion de l'écotourisme rendrait également la forêt tropicale plus précieuse et ferait partie de la stratégie de conservation.

**Le torchage du gaz a des conséquences environnementales et économiques importantes.** Les hydrocarbures représentent plus d'un tiers des exportations du pays et leur exploitation est associée au torchage du gaz, qui contribue aux émissions de gaz à effet de serre. Le Cameroun fait partie des 30 premiers pays en termes de volume de torchage du gaz et affiche l'une des intensités de torchage les plus élevées au monde. En plus des émissions de gaz à effet de serre, le torchage du gaz gaspille une ressource importante qui pourrait être utilisée pour la production d'électricité ou à d'autres fins. Pour faire face au problème du torchage du gaz, plusieurs solutions potentielles existent, comme le captage et l'utilisation de ce gaz, et l'imposition de sanctions aux entreprises pour réduire ces émissions.

## CAPACITÉ LIMITÉE À MOBILISER DES FINANCEMENTS PROVENANT DE SOURCES INNOVANTES :

**Les besoins estimés en financement climatique sont considérables.** Par exemple, l'Initiative pour une politique climatique estime que les besoins globaux en financement climatique du Cameroun s'élèvent à environ 60 milliards de dollars. Répondre à ces besoins contribuerait également à combler les déficits de développement et d'infrastructures existants. Ces estimations suggèrent qu'un financement considérable est nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques du Cameroun.

**À court terme, la principale source de flux financiers liés au climat devra probablement provenir de sources de financement officielles.** Entre 2017 et 2021, le Cameroun a reçu environ 2,7 milliards de dollars de financements de développement liés au climat, principalement de banques multilatérales de développement ciblant des objectifs d'atténuation dans le secteur de l'énergie. Environ 80 % des fonds ont été versés aux entités gouvernementales. L'introduction de mesures vertes dans la gestion des finances publiques pourrait être bénéfique, par exemple l'étiquetage du budget climatique, où les lignes budgétaires sont étiquetées si elles contribuent aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du pays. En outre, dans un pays dont l'espace budgétaire est relativement limité, l'étiquetage du budget climatique peut devoir aller au-delà des dépenses publiques positives pour le climat et devra identifier les dépenses publiques à forte intensité de carbone et vulnérables au climat pour soutenir les mesures de réforme, telles que les réformes des subventions aux carburants. De telles politiques, si elles sont séquencées de manière appropriée et bien intégrées dans le cadre de gestion des finances publiques existant, pourraient améliorer la gestion des finances publiques et contribuer aux objectifs climatiques. Ces mesures envoient également un signal fort aux donateurs et réduisent l'incertitude.

**La réalisation des objectifs climatiques ne sera pas possible sans la participation du secteur privé.** À l'avenir, la mobilisation des financements du secteur privé sera essentielle pour relever les défis liés au climat. Climate Policy Initiative estime qu'en 2019-20, les financements privés n'ont représenté qu'environ 2,6 % du total des financements climatiques mobilisés. Par conséquent, la participation du secteur privé constitue un défi important pour la mise en œuvre des politiques climatiques au Cameroun. En outre, les partenariats avec les entreprises et les associations industrielles peuvent promouvoir des pratiques durables, l'innovation technologique et l'investissement dans des solutions à faibles émissions de carbone. Il est nécessaire de disposer d'un secteur privé dynamique et compétitif pour parvenir à une croissance économique à long terme et soutenir le programme climatique du pays. Cependant, l'implication du secteur privé dans les considérations climatiques a jusqu'à présent été limitée.

**Entre autres obstacles, le secteur privé a été limité par les faiblesses du cadre national des partenariats public-privé (PPP).** Bien que le cadre juridique des PPP soit en place depuis plus d'une décennie, la gestion des PPP varie selon les secteurs, certains ministères et agences de tutelle menant des PPP de manière autonome sans implication des structures nationales de PPP. Les problèmes de gouvernance sectorielle, comme dans le secteur de l'énergie et des ports, peuvent envoyer des signaux négatifs aux investisseurs potentiels. Par conséquent, un examen complet du cadre des PPP et de sa mise en œuvre, y compris le financement du Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat, l'unité PPP, soutiendrait le développement de projets d'infrastructures intelligents face au climat. Il sera essentiel d'assurer une mise en œuvre uniforme et efficace basée sur la capacité et le pouvoir de mobilisation de la structure nationale des PPP, des ministères de tutelle et des agences, ainsi que de développer un pipeline de PPP basé sur des évaluations sectorielles, afin de créer une feuille de route pour la mobilisation de financements privés.

**Le Cameroun doit développer ses marchés financiers pour exploiter le potentiel de financement privé pour les investissements climatiques.** La levée de fonds privés pour le climat implique plusieurs étapes, notamment des politiques climatiques ambitieuses et rigoureuses, la diffusion de données pertinentes et le développement des capacités. Les méthodologies standard de tests de résistance pourraient être étendues pour inclure les risques climatiques dans le secteur financier. [Une approche possible pour lever des fonds verts consiste à développer une taxonomie pour les obligations thématiques, telles que les obligations vertes ou durables, un produit financier conçu pour lever des fonds pour des projets de développement durable liés à l'atténuation et à l'adaptation.](#) De telles obligations permettraient d'envoyer un signal clair au marché sur les avantages climatiques. La mise en œuvre de telles stratégies financières nécessiterait de faire progresser le développement des marchés financiers et des capitaux du Cameroun.

#### **PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT (ODD 17) - COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT.**

**Le Cameroun a travaillé avec des partenaires de développement pour relever les défis climatiques.** Bien que les flux de financement du développement liés au climat aient augmenté ces dernières années, ils sont inférieurs aux besoins estimés et relativement volatils, ce qui rend la planification difficile. Environ deux tiers des flux ciblaient des projets d'atténuation (Figure 1), la grande majorité finançant le secteur de l'énergie (Figure 3). L'agriculture, la foresterie et la pêche étaient les secteurs les plus ciblés par les flux d'adaptation (Figure 4), avec une part d'environ 40 %. Les flux d'adaptation ciblaient également des objectifs multisectoriels tels que le développement urbain et rural et la gestion des risques de catastrophe, les transports, l'approvisionnement en eau et la

réduction des risques de catastrophe. En termes de fournisseurs, les partenaires multilatéraux ont été les plus actifs, représentant les trois quarts des flux récents (Figure 2). **La Banque mondiale est le plus grand fournisseur multilatéral de financements pour le développement liés au climat.** Le dernier financement de projets de développement (DPF) cible plusieurs domaines climatiques critiques au Cameroun, à travers son pilier de durabilité. La Banque cherche à améliorer la résilience climatique des infrastructures routières en ciblant les routes et leur entretien par la mise en œuvre de la loi pertinente par le biais d'un décret. La gestion de l'eau est un autre domaine ciblé, qui vise à assurer une répartition efficace de l'eau entre diverses utilisations, compte tenu de son importance pour l'agriculture. Le dernier volet lié au climat du programme de la Banque mondiale est l'expansion des filets de sécurité, avec pour objectif final de disposer d'un filet de sécurité sociale adaptatif capable de répondre efficacement aux catastrophes.

**Les agences des Nations Unies sont actives au Cameroun, avec de nombreuses interventions axées sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe.** Le Programme alimentaire mondial (PAM) renforce la résilience face aux catastrophes en améliorant la collecte de données pour améliorer les systèmes d'alerte précoce, en établissant le cadre politique et juridique pour la réduction des risques de catastrophe. Un aspect important du programme est le renforcement de la numérisation des informations sociales, qui permettrait aux filets de sécurité sociale de réagir rapidement et efficacement en cas de catastrophe. En termes de financement des risques de catastrophe, le PAM élabore un régime d'assurance pour les travailleurs agricoles afin d'améliorer leur résilience aux risques liés au climat. L'UNESCO soutient également les autorités dans les domaines suivants : (i) l'enregistrement des données pour observer les impacts climatiques, par exemple sur la qualité de l'eau et les inondations pour prévenir la propagation des maladies d'origine hydrique ; (ii) la sensibilisation des communautés locales aux risques liés au climat, constituant ainsi une étape importante pour un environnement propice dans lequel les acteurs privés peuvent gérer leurs propres risques ; et (iii) la fourniture d'activités alternatives génératrices de revenus pour les populations autochtones locales grâce à l'agroécologie. En outre, l'Organisation internationale pour les migrations soutient la gouvernance et la production de connaissances pour des solutions durables aux déplacements internes dus aux risques climatiques, en particulier dans les zones touchées par les conflits au Cameroun.

**Les agences des Nations Unies sont également actives dans la gestion des forêts.** L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) organise des consultations et aide les autorités à faciliter l'élaboration d'un cadre réglementaire visant à promouvoir une exploitation forestière durable, à créer un inventaire de la biodiversité et des forêts et à renforcer la capacité des communautés forestières à mettre en œuvre des plans de gestion forestière. Le Fonds international de développement agricole plante des

espèces d'arbres sélectionnées pour accroître la résilience des forêts dans diverses zones. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a plusieurs projets de reforestation visant à accroître la résilience des réfugiés aux risques climatiques.

**Les gouvernements et agences européennes sont les partenaires bilatéraux les plus actifs au Cameroun.** Le Fonds européen de développement est le plus grand donateur ayant des projets dans le domaine de la politique et de la gestion agricoles, avec pour objectif d'aider le gouvernement à promouvoir une croissance durable et inclusive favorable aux populations vulnérables et à consolider la gouvernance démocratique, économique et administrative. Le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) se concentre sur la gestion forestière et l'amélioration de la production agricole en rendant les systèmes alimentaires plus résilients.<sup>1</sup> L'Agence française de développement (AFD) soutient le Cameroun dans le développement des énergies renouvelables, la gestion durable des forêts, la prévention des inondations et la structuration de stratégies nationales de lutte contre le changement climatique.

#### **Développer un écosystème efficace de financement climatique:**

À notre connaissance, le développement d'un écosystème de financement climatique n'est pas la seule responsabilité de l'État en raison du fait que le changement climatique est un problème commun qui nécessite une approche multipartite pour le résoudre. Le développement d'un écosystème de financement climatique efficace nécessite une approche d'engagement multipartite qui définit clairement les responsabilités de chaque partie prenante en harmonie avec le cadre juridique et politique international et national. Jusqu'à présent, le Cameroun n'utilise que des instruments juridiques internationaux pour réglementer le changement climatique, mais ne dispose pas d'un instrument national pour réglementer le phénomène du financement climatique, ni d'un plan de mobilisation des ressources. Le Cameroun dispose d'un Observatoire national des changements climatiques (NCCO) dont le mandat est limité à la diffusion d'informations d'alerte précoce sur les changements climatiques, mais qui ne dispose pas du pouvoir de réglementation et de mobilisation des ressources pour faire face aux effets néfastes du phénomène du changement climatique.

Construire un écosystème de financement climatique hautement efficace au Cameroun implique de définir les fonctionnalités obligatoires et opérationnelles de toutes les parties prenantes concernées ainsi :

- **L'autorité présidentielle au niveau national :** Veiller à ce que les priorités budgétaires nationales du président dans la lettre circulaire présidentielle annuelle sur le budget national incluent les priorités en matière de changement climatique et de financement climatique dans son contenu. Veiller à ce que le Cameroun élabore un programme de diplomatie climatique pour mobiliser des fonds supplémentaires pour

l'adaptation et l'atténuation du changement climatique auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) mondial ainsi que d'autres fondations et sources privées.

- **Le Ministère des Finances, en collaboration avec une Agence nationale de régulation des finances et du changement climatique, devrait :** veiller à ce qu'un plan de mobilisation des ressources soit élaboré pour mobiliser des ressources provenant de sources de financement nationales et internes. Ils devraient également veiller à ce que les deux entités élaborent des indicateurs axés sur la performance pour budgétiser le phénomène du changement climatique et le réguler. Il est également nécessaire de développer un marché national des crédits carbone à travers la définition de normes de tarification du carbone pour le Cameroun.
- **L'Observatoire national du changement climatique (NCCO) :** contribuer au développement de systèmes d'alerte précoce pour les autorités centrales et locales afin de faciliter les processus de prise de décision en matière de prévention, de budgétisation et de gestion rationnelle de l'eau et des systèmes énergétiques. Le NCCO devrait élaborer des documents conceptuels pour obtenir des financements supplémentaires auprès des donateurs internationaux en collaboration avec la société civile.
- **Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), le Ministère des Finances (MINFI), le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère des Marchés Publics (MINMAP) et le Forum des Affaires du Cameroun avec ses associations d'entreprises respectives :** veillent à ce qu'un document de financement sensible au climat sur les investissements publics, les marchés publics et les investissements privés soit élaboré avec des mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique clairement définies ainsi que des lignes directrices pour sa mise en œuvre.
- **Collectivités régionales décentralisées (Parlements régionaux, Conseils régionaux et Conseils locaux) :** veiller à élaborer leur plan d'urgence respectif en matière de changement climatique ainsi qu'un plan de mobilisation des ressources financières climatiques pour faciliter le flux de ressources du gouvernement central vers les autorités locales.
- **Acteurs du secteur privé :** Veiller à ce que tous les projets d'investissement du secteur privé soient classés selon des normes clairement définies en matière de pollution et de tarification du carbone afin de faciliter le paiement des taxes sur le carbone et de faciliter la transition vers des effets nets de gaz à effet de serre nuls à long terme.
- **La création d'un Médiateur National des Finances Climatiques :** Veiller à désigner un Médiateur National des Finances Climatiques pour recevoir les plaintes recevables des citoyens et des entreprises concernant l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques au Cameroun.

- **La société civile** : La société civile devrait réaliser un rapport indépendant et une évaluation citoyenne de la mise en œuvre des politiques nationales en matière de changement climatique et de financement climatique et du cadre réglementaire au Cameroun.

**Les partenaires/donateurs finaux et techniques** : la communauté internationale des donateurs devrait veiller à respecter les engagements respectifs des conférences des parties sur les changements climatiques afin de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des pays moins industrialisés.

**Les pays les plus industrialisés-pays du G20 (Chine, USA, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Turquie, Brésil, etc.)** : Ces pays devraient développer une mobilisation adéquate des ressources en faveur de la lutte contre le changement climatique dans les pays du Sud, en s'appuyant sur la diplomatie climatique de l'Union africaine en collaboration avec la République du Cameroun.

**CONSIDÉRATIONS RELATIVES AU FINANCEMENT CLIMATIQUE INCLUSIF ET INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS À PRENDRE EN COMPTE DANS L'ARCHITECTURE DES BUDGETS DES GOUVERNEMENTS NATIONAUX ET LOCAUX.**

Le modèle de financement climatique inclusif vise à encourager l'inclusion de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre efficace des mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, grâce à l'utilisation de fonds publics ainsi que d'autres incitations budgétaires pertinentes pour encourager les acteurs privés et la société civile à participer à l'ensemble du processus. La tâche la plus ardue consiste à établir les considérations pertinentes et les indicateurs clés de performance concernant le suivi du financement climatique aux niveaux national et local en collaboration au Cameroun, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :

No n	Domaines thématiques	Indicateurs proposés au niveau national	Indicateurs proposés au niveau local	Observations issues du pré-test des indicateurs
1	<b>Financement climatique inclusif</b> <b>Considérations budgétaires</b>	Disponibilité de données désagrégées lors de la programmation budgétaire nationale concernant les indicateurs budgétaires inclusifs ainsi :	Disponibilité de données désagrégées lors de la planification budgétaire des conseils régionaux et locaux concernant les	Renforcer les capacités techniques des ministères sectoriels pour mobiliser des fonds en faveur

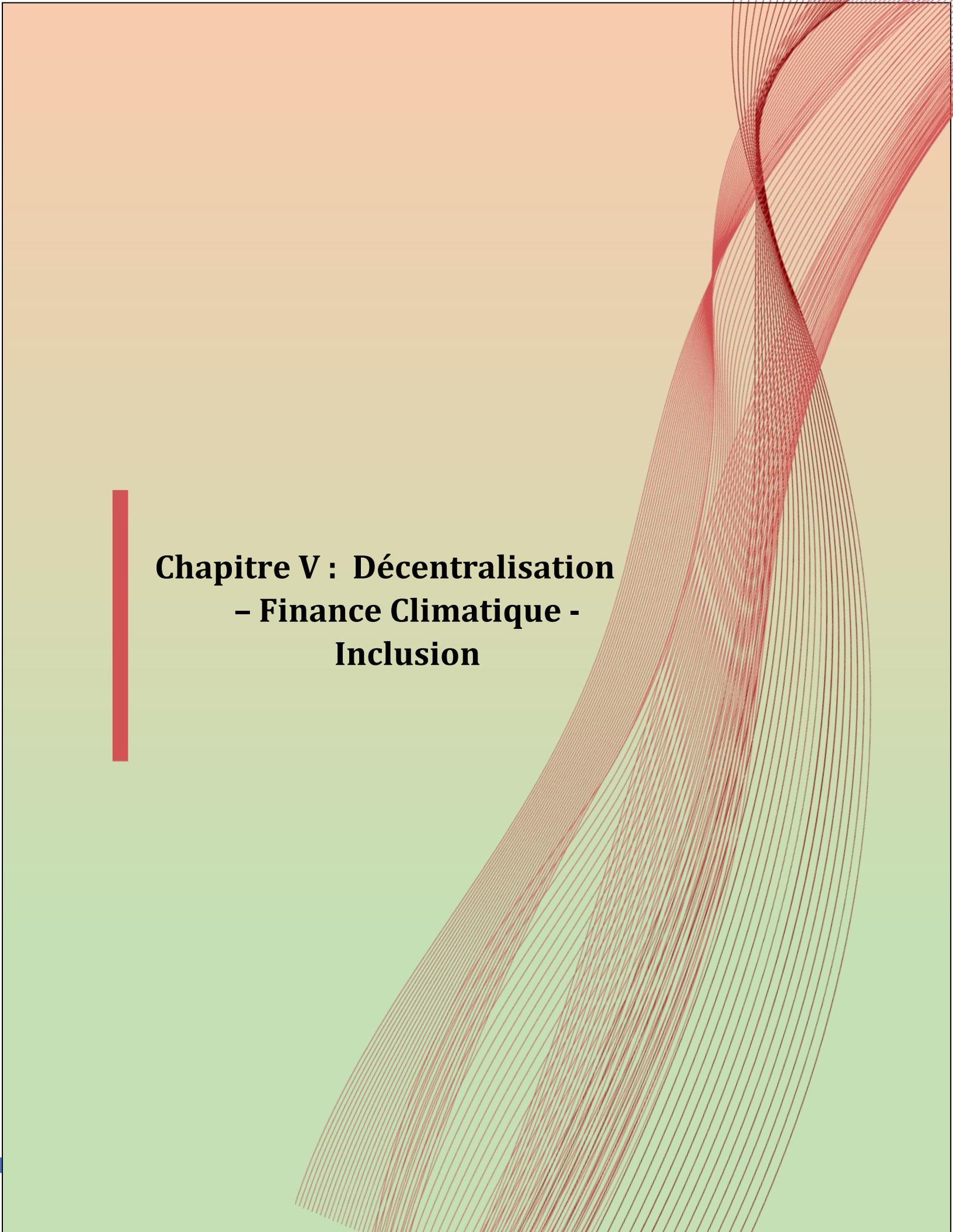
		<p><b>Budgétisation sensible au changement climatique (CCRB) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Programmes de séquestration du carbone ;</li> <li>-Programmes de soutien à la transition technologique ;</li> <li>-Taxe sur l’empreinte carbone ;</li> <li>-Niveau d’implantation de la Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique.</li> </ul> <p>Fonds de solidarité pour favoriser l’égalité des collectivités locales (pré-rééquilibration/CAC).</p> <p>Participation de la société civile à la promotion d’un budget citoyen respectueux du climat au niveau national.</p>	<p>budgets inclusifs ainsi :</p> <p><b>Budgétisation sensible au changement climatique (CCRB) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Programmes de séquestration du carbone ;</li> <li>-Programmes de soutien à la transition technologique;</li> <li>-Taxe sur l’empreinte carbone ;</li> <li>-Niveau d’implantation de la Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique.</li> </ul> <p>Prise en compte des communautés rurales éloignées dans la budgétisation nationale.</p> <p>Participation de la société civile à la promotion d’un budget citoyen respectueux du climat au niveau national.</p>	<p>du changement climatique (fonds nationaux et étrangers).</p> <p>Renforcer les capacités techniques des régions et des conseils locaux pour mobiliser des ressources en faveur du développement local.</p> <p>Budget inclusif en faveur de l’adaptation des populations autochtones à leur propre perception du développement .</p> <p>Organiser des consultations avec les parties prenantes concernées aux niveaux national et local.</p>
--	--	---	--	---

2	<b>Transparence et efficacité de l'endettement public.</b>	Part des ressources des donateurs utilisée pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques au niveau national.	Part des ressources des donateurs utilisée pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques au niveau national.	Mobiliser des ressources financières respectueuses du climat
3	<b>Décentralisation</b>	Compétences en matière de respect du climat transférées aux collectivités décentralisées.  Montant des fonds favorables au climat transférés aux collectivités décentralisées.	Nombre de conseils locaux dotés d'un cadre budgétaire de développement local sensible au climat.  Montant des fonds alloués à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique par les collectivités décentralisées.  La société civile participe efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre de budgets respectueux du climat au niveau local.	Encourager les bonnes pratiques et normes en matière de budget ouvert au niveau local.
4	<b>Des investissements agricoles respectueux du climat</b>	Montant des flux d'investissement vers une agriculture respectueuse du climat.	Nombre de conseils locaux promouvant une agriculture respectueuse du climat.	

			Montant des fonds investis par les collectivités locales en faveur d'une agriculture respectueuse du climat	
5	<b>Des investissements respectueux du climat en faveur des femmes rurales</b>	<p>Montant des fonds investis pour que les femmes participent au remplacement du système de cuisson traditionnel au bois de chauffage par des cuisinières à biogaz modernes et respectueuses du climat comme modèle de prévention de la déforestation.</p> <p>Montant des flux d'investissement ciblant les femmes entrepreneures et les startups impliquées dans la transition énergétique verte</p>	<p>Nombre de conseils locaux apportant un soutien aux femmes rurales dans le cadre de projets de transition vers les énergies vertes.</p> <p>Montant des fonds investis par le FEICOM en faveur de la transition énergétique verte au niveau local.</p>	Veiller à ce que le mandat du FEICOM soit révisé pour prendre en compte les dimensions climatiques du développement local.
6	<b>Des investissements respectueux du climat en faveur des jeunes</b>	Montant des fonds investis pour que les jeunes participent au remplacement du système de cuisson traditionnel au bois de chauffage par des cuisinières à biogaz modernes et respectueuses du climat comme modèle de	Nombre de conseils locaux apportant un soutien aux femmes rurales dans le cadre de projets de transition vers les énergies vertes.	

		prévention de la déforestation.  Montant des flux d'investissement ciblant les jeunes entrepreneurs et les startups impliqués dans la transition énergétique verte	Montant des fonds investis par le FEICOM en faveur de la transition énergétique verte au niveau local.	
7	<b>Les investissements du secteur privé sont orientés vers des projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique par le biais d'une participation directe, du développement d'un marché intérieur de crédits carbone ainsi que par l'intermédiaire de fondations privées.</b>	Mesures existantes dans la loi de finances nationale pour encourager la participation du secteur privé aux projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique au Cameroun.  Montant des fonds investis par les acteurs privés dans les fonds d'adaptation et d'atténuation du changement climatique	Nombre de conseils locaux bénéficiant d'un soutien privé pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.  Nombre d'entités de la société civile recevant un soutien du secteur privé pour l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques	Organiser un dialogue régulier avec toutes les parties prenantes concernées pour développer un mécanisme de suivi des flux d'investissement du secteur privé en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique au Cameroun.

De même, l'axe 2 de notre document d'orientation politique a analysé les données recueillies dans le cadre de la recherche opérationnelle pour mettre en évidence le rôle des parties prenantes concernées dans la résolution des défis du financement climatique au Cameroun. Les quatre études de cas fondées sur des données probantes mettront en évidence le rôle des collectivités décentralisées (CD), des agriculteurs, des femmes et des jeunes dans la définition d'une nouvelle voie pour favoriser l'agenda du financement climatique en collaboration avec les entités centrales compétentes de l'État au Cameroun.



**Chapitre V : Décentralisation  
- Finance Climatique -  
Inclusion**

## V.I. Présentation générale de la situation et la problématique de la Finance Climatique

Le contexte spécifique de la décentralisation attribue aux gouvernements locaux que sont les Communes et les Régions dans le cas du Cameroun le droit, la compétence et le pouvoir d’agir au niveau local en droite ligne des orientations du Gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. La loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, définit les responsabilités des administrations locales dans la gestion des politiques environnementales, y compris une disposition relative à l'évaluation des risques climatiques et des vulnérabilités.

L'ARRETE N°00000147/A/ MINDDEVEL du 19 juillet 2023, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des comités de quartier ou de village dans le cadre de la participation citoyenne à l'action communale », qui vient, compléter le vide juridique observé dans la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, mieux, offre un cadre horizontal d'implication effective des Habitantes et Habitants des Villages et Quartiers à la lutte contre les Changements Climatiques, et donc à la gestion des ressources y afférentes, pour l'effectivité de la Justice Sociale.

Avec des graves conséquences causées par les inondations observées actuellement dans certaines CTD du pays, le financement climatique se présente désormais comme une grande opportunité de mobiliser les ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques, de développement local et de relever les défis de réduction de la pauvreté et de la justice sociale face à la prise en compte insuffisance de la dimension climatique dans le budget et les investissements publics.

La plupart des pays en développement comme le Cameroun, n'intègre pas encore suffisamment cette niche de financement dans leur processus de planification du développement. Nous rappelons que le financement climatique fait référence à l'ensemble des ressources et des instruments financiers utilisés pour soutenir les actions climatiques, tant au niveau mondial que national, en vue de l'adaptation et de l'atténuation des conséquences des gaz à effet de serre.

Notre étude analyse le processus de prise en compte du changement climatique dans les politiques aux échelles nationale, locale et sectorielle. Puis présente quelques étapes clés de la prise en compte du CC dans la formulation du budget national et local en termes de mobilisation des recettes. Notre analyse n'aborde pas la dimension des dépenses publiques sensible au climat, car cet aspect a déjà été pris en compte par le gouvernement à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) qui a déjà regarder comment le climat est pris en compte dans les dépenses publiques et identifier les projets sensibles au climat (les investissements publics sensible au climat) dans les Cadrages budgétaires et même une partie relative au climat a été annexé à la loi de finance 2025.

## V.2. Les types de finance climatique

Le financement climatique se présente sous diverses formes. De manière classique, il existe principalement deux sources : les sources publiques et des sources privées. La liste n'est exhaustive.

- Les subventions versées par les fonds multilatéraux (ADAPTATION FUND)
- Fonds Spécial pour le Changement Climatique (FSCC) ;
- Fonds pour les Pays les Moins Avancés ;
- Fonds d'adaptation (Adaptation Fund) géré par la Banque Mondiale...etc).
- Les prêts accordés par des institutions financières à des conditions de marché ou préférentielles.
- Les Fonds Verts pour le Changement Climatique
- Fonds Bilatéraux (Alliances Mondiale pour le CC (AMDD+...etc)).
- Les obligations vertes souveraines émises à l'échelle nationale ou locale dans le contexte de la décentralisation.
- Les ressources mobilisées à travers l'échange des droits d'émission de carbone et des taxes sur le carbone.

## V.3. Finance climatique et Collectivités Territoriales Décentralisées

Les effets du changement climatique sont de plus en plus observés dans le développement local et rural des collectivités territoriales du Cameroun. Une certaine opinion trouve que le CC serait faiblement pris en compte dans les CTD. Elles souffriraient d'un manque de capacités et de ressources pour mettre en œuvre des actions de développement durable. Ces deux dimensions restent pourtant des éléments clés pour réaliser les objectifs de la Stratégie de développement national 2020-2030 (SND30). Cela explique également que les CTD ne soient suffisamment en mesure d'intégrer l'adaptation au changement climatique et la protection des ressources naturelles dans leurs stratégies de développement local. Des avancées ont certes été réalisées avec la mise en œuvre des projets (REDD+, ANAFOR, MINFOF, MINADER) dans certaines collectivités concernant l'aménagement du territoire à travers les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). Mais cette dynamique mérite toutefois encore d'être accompagnée pour qu'elle se traduise en véritable action d'adaptation au niveau local. De manière générale, les communes n'ont pas encore pleinement intégré les effets du changement climatique dans leur politique de planification et budgétaire.

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, à l'instar d'autres pays, l'Etat du Cameroun bénéficie de l'intervention du PNUD par l'entremise de l'apport du Fonds pour l'Environnement Mondial/Global Environment Fund (FEM/GEF), du Fonds pour les Pays Moins Avancés (FPMA) et le Fonds Spécial pour le Changement climatique (FSCC).

Dans le cas spécifique du FEM, celui-ci se manifeste au Cameroun par le biais du Programme de Micro Financements / Small Grant Program (PMF/SGP). Ce dernier se déploie par étapes, il a déjà mené plusieurs actions sur le terrain. À titre d'exemple, un pan de la 6<sup>ème</sup> phase opérationnelle (OP6) du déploiement du PMF-SGP/FEM Cameroun (700 000 dollars US) a couvert le financement de 24 projets dans la période 2018-2020. L'objet de cette intervention portait sur la préservation des écosystèmes fragiles terrestres et marins de l'Estuaire du Cameroun. Quatre communes ont bénéficié de l'initiative à savoir : Lokoundjé, Edéa 1, Dizangué et Mouanko. Ainsi, dans une logique impliquant systématiquement les OSC, multiples initiatives locales allant dans le sens de la protection de l'environnement, de la préservation de la nature et du développement durable bénéficient des financements climatiques.

Le gouvernement de la république du Cameroun contribue largement à travers un soutien institutionnel, logistique et financier important non négligeable. Ceci avec l'appui de certaines institutions internationales parmi lesquelles la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Agence Française de Développement (AFD) entre autres. En général, l'Afrique constitue le parent pauvre de la finance climatique, ne percevant qu'une infime proportion des financements disponibles, environ 3% seulement. Il conviendrait de noter que la faiblesse notoire des pays africains à l'instar du Cameroun, se justifie certes par la complexité des procédures y relatives, mais aussi et surtout par le réel déficit d'implication des communautés et collectivités locales observée dans la mobilisation contre le changement climatique. Il faut tenir compte de cet aspect et y mettre un accent pour aller vers le changement de paradigme.

En effet, la refonte de la mentalité, le partenariat public-privé et les financements verts et autres obligations vertes bien ficelés dans le cadre des CDN (Contributions Déterminées au niveau National), associant les initiatives des CTD peuvent aider le Cameroun à atténuer sensiblement les effets néfastes du changement climatique.

En droite ligne des orientations de la conférence annuelle des Ministres des finances, de la planification et du développement économique des nations unies pour l'Afrique (CoP 2024) tenue à Victoria au Zimbabwe en mars 2024, les pays tels que le Cameroun, dans le cadre d'une synergie étanche établie entre le pouvoir central et les gouvernements locaux, doivent explorer des mécanismes innovants pour promouvoir la transition verte afin d'atténuer les effets du changement climatique.

## Participation citoyenne : clivage avec le développement local et la finance climatique locale.

La participation citoyenne dans le processus de décentralisation et de transition écologique créerait de nombreuses opportunités et richesses pour le développement local en ce sens que :

- ❖ Cela permettrait de créer des mini projets de réduction des déficits énergétiques au niveau local, par l'exploitation des cours d'eau présents dans les villages pour la production de l'énergie et la création des emplois jeunes : cas des mini barrages de création d'énergie dans la région du Nord-ouest (communes de Kumbo - 2006 et Nwa - 2020).
- ❖ Ceci permettrait aussi la mobilisation des ressources domestiques par les communes à travers les communautés. Exemple des crowdfunding, diaspora bonds, citizen bonds et autres appels à contribution...etc. Tous ces financements consentis au niveau local vont permettre à minima de pouvoir mener un certain nombre d'initiative de développement qui soit compatible avec les exigences environnementales ; Cas des communes de Batouri – 2006 et de Messamena – 2024.

## V.4. Approche holistique : Intégration du CC dans les politiques nationales, sectorielles et locales.

L'intégration du Changement Climatique est un concept ancien reconnu depuis le sommet mondial sur le Développement durable (DD) de Johannesburg en 2002. Son objectif est de veiller à ce que divers secteurs puissent poursuivre leurs tâches fondamentales et fournir leurs services en dépit du changement climatique.

Les différents secteurs doivent jouer leur rôle pour aboutir à des résultats en matière d'adaptation et d'atténuation d'où la nécessité de chercher à identifier les façons dont de nouvelles relations entre secteurs et de nouvelles structures institutionnelles peuvent déboucher sur de meilleurs résultats. Le changement institutionnel et le renforcement des capacités des institutions sont au cœur de la démarche et démontrer pourquoi il est important d'intégrer le CC au niveau de la planification stratégique nationale

## V.5. Approche holistique par l’intégration du CC dans la planification stratégique en lien avec le développement.

Les impacts biophysiques et socio-économiques interagissent entre eux et agissent sur les différents secteurs. Pour juguler les impacts négatifs, il y a nécessité d’une coordination des secteurs d’une part et une allocation des ressources adéquates aux différents secteurs pour des réponses mieux intégrées, plus efficaces, plus efficientes, plus durables.

### V.5.1. Intégration du CC au niveau de la planification nationale

L’Etat central et les ministères sectoriels participent dans l’agenda de Paris (2015) selon l’article 6 qui vise, à mobiliser les ressources pour l’adaptation et l’atténuation des effets de changement climatique.

Cadre politique général ; Cadre législatif et réglementaire national ; exercice de fonctions clés ; Gestion des relations internationales ; Réservoir de ressources plus vaste ; plus large appropriation des réponses ; Développement des capacités et des institutions à plus grande échelle.

### V.5.2. Intégration du CC au niveau de la planification sectorielle

Les opérationnalisations et la mise en œuvre des politiques nationales ; Cadre législatif et réglementaire spécifique au secteur ; Initiatives propres, développement des capacités et de bonnes pratiques ; Coopération transnationale sur des questions liées au climat ; Réservoir de ressources plus vaste ; Plus large appropriation des réponses ; Développement des capacités et des institutions à plus grande échelle.

### V.5.3. Implication des acteurs-clés de développement local

La sensibilisation des acteurs locaux est primordiale dans cette démarche : il faut un consensus national et un engagement pour un développement compatible avec le climat et constituer des partenariats qui rendent plus efficient le processus d’adaptation et d’atténuation.

Identifier les points d’entrée et développer l’argumentaire	Intégrer le Changement Climat dans les processus politiques et de planification	Relever les défis de la mise en œuvre
<b>Evaluations préliminaires.</b> Collecter les données de base ; Comprendre la science ; Comprendre les liens CC-Développement ;	<b>Collecter des données spécifiques au pays, influencer les processus politiques</b> Intégrer le Changement Climatique dans les politiques, stratégies et	<b>Budgétiser et financer</b> Intégrer le Changement Climatique dans le processus budgétaire, Intégrer le système ESG (Environment Social and Governance) dans la chaîne de valeur marchés publics

Comprendre les incertitudes liées au climat)	programmes (infra)nationaux/sectoriels.	
		<b>Intégrer le Changement Climatiques dans les systèmes de suivi-évaluation</b> Cadres d'évaluation de la performance

Il est important de noter que les outils de sensibilisation sur la vulnérabilité, les impacts de l'adaptation au Changement Climatique de partenariat nécessite de :

- Evaluer et prioriser les risques climatiques,
- Analyser la vulnérabilité de systèmes socioéconomiques prioritaires ;
- Sensibiliser sur les impacts et sur l'adaptation.
  - Au niveau Macro : analyse des impacts potentiels du Changement Climatique sur l'économie nationale (PIB), estimer les pertes et dommages liés au CC ;
  - Au niveau méso : analyse au niveau de secteurs et sous-secteurs clés de l'économie nationale ;
  - Notes aux décideurs sur les CC.

#### V.5.4. Définir les rôles et responsabilités des principaux acteurs

<b>Parties prenantes</b>	<b>Rôles et responsabilités des principaux</b>
Président de la république cabinet du PM et gouvernement national (Y compris le, Ministères des finances (Direction Générale du Budget) / Ministère de l'Economie	Leadership, cadres d'évaluation des performances ; politiques, Normes et règlements ; Allocation des ressources budgétaires ; Guidance et renforcement des capacités.
Gouvernements locaux	Mise en œuvre des politiques nationales ; intégration avec les stratégies locales
Secteur privé	Gestion des risques et opportunités (ex : crédit carbone) ; Contribution à des investissements durables et réduction de la vulnérabilité par le développement et arrimage avec les politiques nationales et locales.
Les académies, le secteur de la recherche, les think tank œuvrant dans le développement durable	Recherche en appui à l'élaboration des politiques ; Aide à la décision.

Agences de promotion des investissements	Protections des investissements contre les aléas climatiques ; Rattrapages des retards de développement
OSC	Sensibilisation, veille et informations de la population locale, mise en œuvre des projets climat.

La prise en compte des rôles et responsabilités des parties prenantes est important pour intégrer le Changement Climatique dans le processus budgétaire.

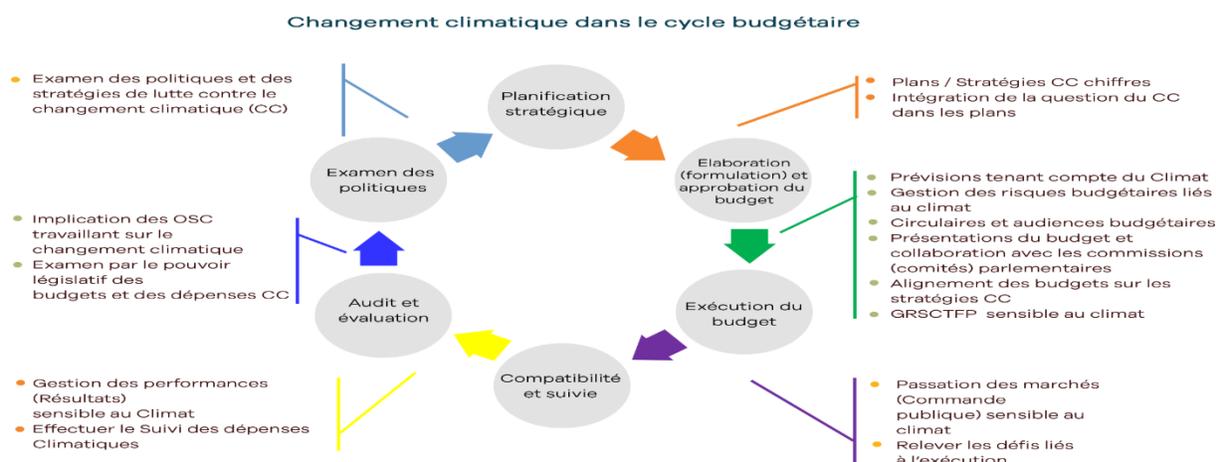
## V.6. Approche inclusion : l’intégration du changement climatique dans le processus budgétaire

Notre réflexion est fondée sur les alternatives portées sur la quête des ressources domestiques et locales vouées à la mobilisation endogène de la finance climatique par rapport aux difficultés du budget national à répondre systématiquement aux besoins des populations. Une véritable préoccupation quant à l'accès très difficile aux opportunités et ressources exorbitantes qui existent pourtant pour lutter contre la dégradation de plus en plus sensibles de l'environnement et les effets néfastes qui en découlent. En effet, le problème est très sérieux car l'Afrique qui est reconnue comme l'une des principales victimes de cette situation ne bénéficie à peine que de 3% des fonds verts à l'instar du Financement REDD+ (Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts) et autres. Que faire pour rectifier le tir ? Comment s'en prendre aussi bien au niveau national qu'à l'échelle locale pour accéder à ces ressources financières ?

### V.6.1. Démarche d’intégration du climat dans le processus budgétaire dans les CTD

C'est une traduction budgétaire des axes de la politique climat alignée sur les grandes étapes du cycle budgétaire.

Figure 17: Points d’entrée pour intégrer le changement climatique dans le cycle budgétaire



## V.6.2. Description des étapes-clé de la préparation du budget sont les suivantes.

### Formulation :

- (i) Cadrage macroéconomique ; (ii) Élaboration du DPBEP qui retrace les orientations budgétaires et l'évolution des prévisions des dépenses et des recettes ; (iii) Actualisation des stratégies et la revue des dépenses sectorielles (Le caractère transversal des changements climatiques est traité et pris en compte dans les stratégies et les projections financières etc.)

(ii) Dimensions applicables
Alignement du budget sur les stratégies climat
Suivi des dépenses liées au climat
Circulaire budgétaire sensible au climat
Examen du budget par le pouvoir législatif
Examen du budget par le pouvoir législatif
Examen du budget par le pouvoir législatif
Dispositions relatives au climat du cadre réglementaire de gestion des investissements publics Sélection des projets fondée sur le climat
Modalités d'évaluation des projets fondées sur le climat
Supervision et audit externes Élaboration du budget
Comptabilité et reporting Exécution du budget

des plans stratégiques et des prévisions macroéconomiques et budgétaires adéquates

### Formulation ;

- (ii) Élaboration des DPPD en lien avec le DPBEP ; (iii) Examen des cadres de performance des programmes budgétaires consignés dans les DPPD en s'interrogeant sur la dimension climat.

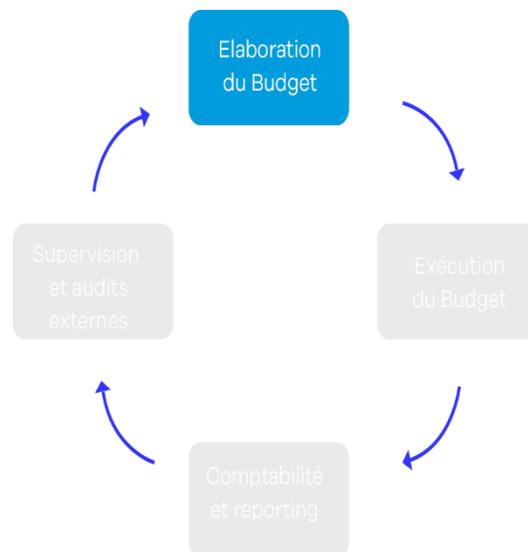
### Budgétisation :

- (i) Déclinaison du cadre programmatique en activités et en tâches contribuant aux objectifs climat ; (ii) Mise en place de matrice sectorielle des actions liées au changement climatique avec l'appui de la DGB ; (iii) Organisation de séances d'arbitrage pour l'allocation des ressources aux activités budgétaires et spécifiquement aux activités de réponses aux changements climatiques ; (iv) Insertion de mesures incitatives en faveur du climat (exonérations fiscales etc).

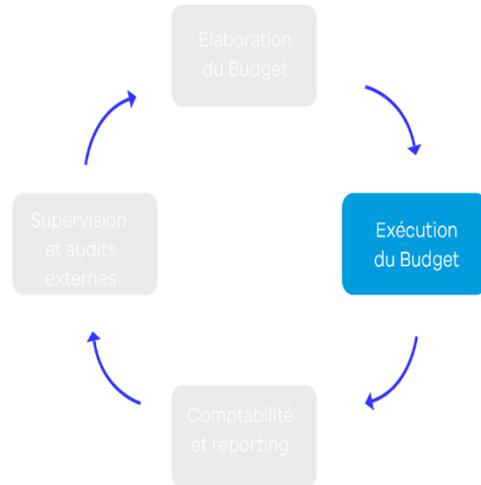
### Exécution du budget :

### Élaboration du budget :

Le budget est élaboré dans le respect des politiques budgétaires gouvernementales,



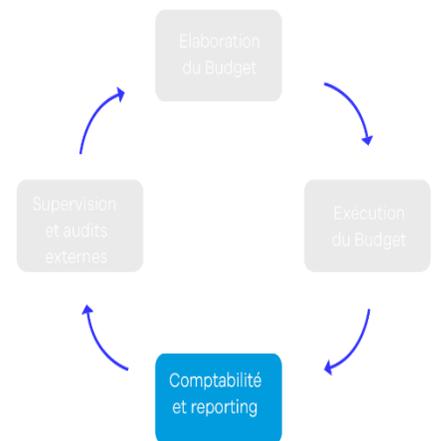
Dimensions applicables
Cadre de la commande publique sensible au climat
Commandes publiques sensibles au climat
Suivi de la commande publique sensible au climat
Reporting sur la commande publique sensible au climat
Efficacité du système de contrôle des transactions liées au climat
Régularité des transactions liées au climat



Le budget est exécuté dans le cadre d'un système reposant sur des normes, processus et contrôles internes efficaces, visant à garantir que les ressources soient obtenues et utilisées comme prévu.

**Comptabilité et reporting :**

Dimensions applicables
Information liée au climat dans les plans de performance
Évaluation des dépenses liée au climat
Évaluation des recettes fiscales liée au climat
Dépenses totales exécutées liées au climat
Composition des dépenses exécutées liées au climat
Reporting par les entités chargées de la mise en œuvre
Gestion sensible au climat des actifs non financiers
Risques budgétaires liés au climat
Dette et garanties liées au climat



Des données exactes et fiables sont tenues à jour, et les informations sont produites et diffusées en temps voulu pour répondre aux besoins, en matière de prise de décisions, de gestion et de reporting.

**Supervision et audit externes :**

Dimensions applicables
Examen des rapports d'audit et d'évaluation par le pouvoir législatif

Les finances publiques sont surveillées de manière indépendante et il existe un dispositif de suivi externe de la mise en œuvre par l'exécutif des mesures d'amélioration recommandées

## V.7. Conclusion

Il est clair que les changements climatiques ont un impact certain sur le développement de nos Collectivités Territoriales Décentralisées au regard des graves conséquences causées par les inondations observées actuellement du côté de la région de l'Extrême-Nord. D'où l'urgence et l'importance de mettre la problématique du changement climatique au cœur du processus budgétaire afin d'en faire désormais un élément déterminant à prendre en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles et locales.

On note toute de même qu'au Cameroun aujourd'hui la question du financement climatique se pose avec beaucoup d'acuité au niveau du gouvernement. Bien que les projets REDD+ ayant financé quelques communes dans sa phase pilote dans les régions du Sud-ouest et Est, les efforts de financement au niveau national et local restent encore très faibles pour adresser tous les problèmes liés au climat étant donné que les besoins sont énormes. Le Cameroun ne dispose pas encore d'entité accréditée d'accès direct aux fonds extérieurs telle que le fonds vert pour le climat qui est aujourd'hui le plus grand fonds qui finance les projets de développement dans les pays en développement.

Face à toutes ces contraintes il y'a nécessité d'intégrer les changements climatiques dans la planification et dans toutes les étapes du processus budgétaire pour mobiliser les ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques du pays.

## V.8. Recommandations

**R0** : Tous les sectoriels doivent intégrer les changements climatiques dans leurs actions tel qu'indique l'axe sur la gouvernance et appui à la réforme de la gestion des finances publiques et la résilience climatique et sensibilité des finances publiques du nouveau plan stratégique des réformes de la gestion des finances publiques sur la période 2024-2027.

**R 1** : Renforcer et mobiliser les instruments de financement domestique des projets REDD+ pour des CTD.

**R2** : Elaborer et adopter un cadre juridique pour faciliter l'implantation d'une plateforme crédit carbone au Cameroun.

**R3**: Accompagner la société civile dans l'élaboration d'un rapport annuel sur la finance climatique ;

**R4**: Sensibiliser toutes les CTD à adopter ou à se doter d'un plan climat et à inscrire systématiquement une ligne FINANCE CLIMATIQUE dans les Budgets Communaux et Régionaux.

**R5** : Renforcer la diplomatie climatique pour un lobbying plus efficace envers les PTF.

**References clés:**

■ World Bank (n.d.) Mainstreaming Adaptation to Climate Change in Agriculture and Natural Resources Management Projects. World Bank, Washington, DC. Guidance Note #8 – Monitoring and Evaluation of Adaptation Activities. [Online] Available from: <https://climatechange.worldbank.org/climatechange/content/mainstreaming-adaptationclimate-change-agriculture-and-natural-resources-management-project>

■ CE (2004) Lignes directrices: Gestion du Cycle de Projet. Série Méthodes de l'aide. Commission Européenne, Bruxelles. Téléchargeable sur: [https://ec.europa.eu/europeaid/infopoint/publications/europeaid/documents/49a\\_admin\\_guidelines\\_2004\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/europeaid/infopoint/publications/europeaid/documents/49a_admin_guidelines_2004_fr.pdf)

■ OCDE (2002) Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats. Organisation pour la coopération et le développement économiques, Paris. Téléchargeable sur: <https://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>

ACPC (2020). *Climate Impact on GDP Calculations*.

CABRI (2021). *L'intégration du changement climatique dans la budgétisation et les finances : Compte-rendu principal*. Secrétariat de CABRI, Pretoria.

CEA ET OMM (2020). *L'État du climat en Afrique 2019*. Organisation météorologique mondiale, Genève.

Commission mondiale sur l'adaptation (2019). *The Role of Domestic Budgets in Financing Climate Change Adaptation*. Rotterdam et Washington, DC.

Commission mondiale sur l'économie et le climat (2018). *Unlocking the Inclusive Growth Story of the 21st Century: Accelerating Climate Action in Urgent Times (Développer un nouveau modèle de croissance inclusive pour le XXIe siècle : accélérer l'action climatique d'urgence)*. WRI, Washington, DC.

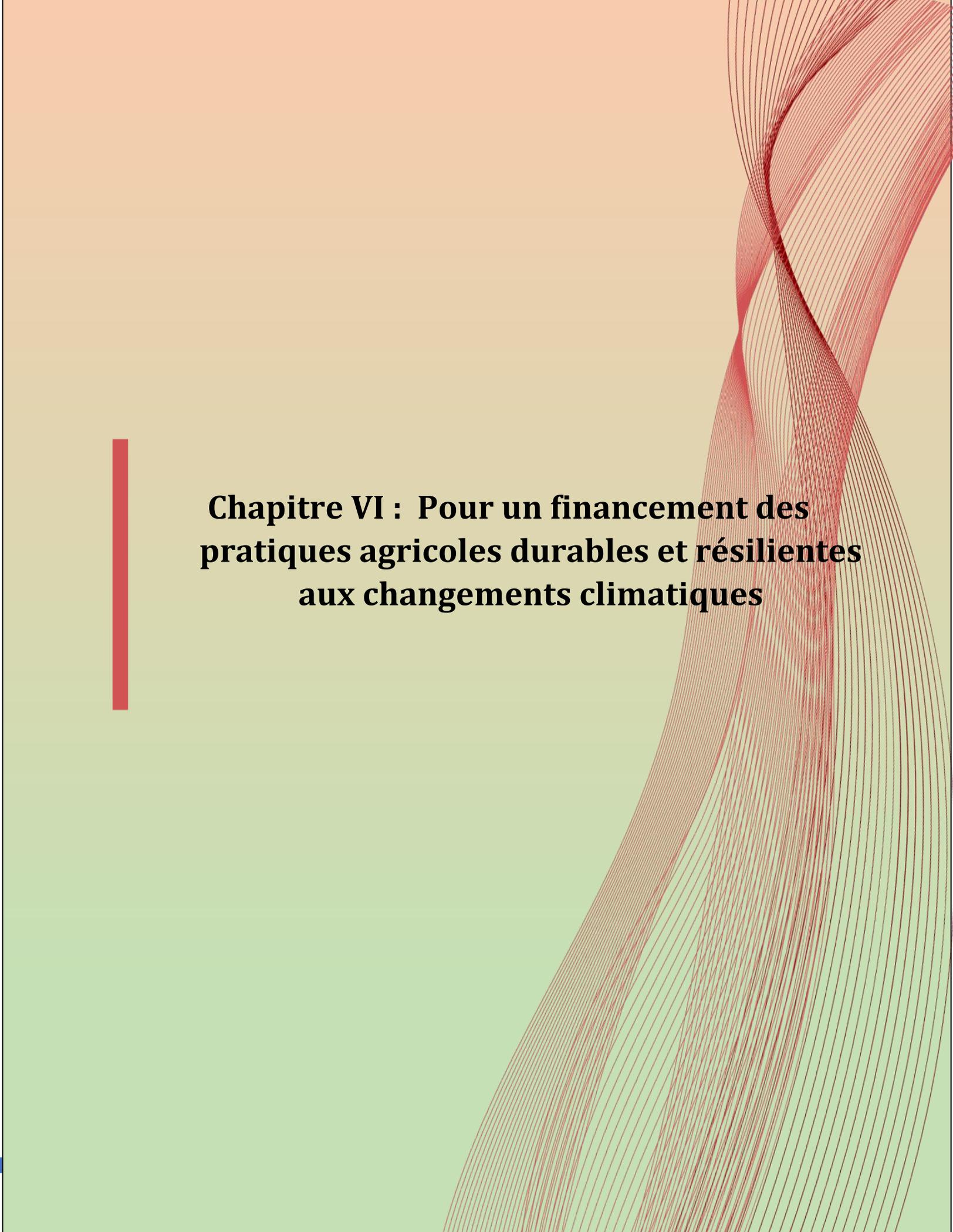
Forni et al. (2019). “Increasing Resilience: Fiscal Policy for Climate Adaptation”, in *Fiscal Policies for Development and Climate Action*. Banque mondiale, Washington, DC.

PEFA (2020). *Dépenses publiques et responsabilité financière : Cadre de gestion des finances publiques sensible au climat (PEFA climat)*. Secrétariat PEFA, Washington DC.

PNUD (2012). *Overview of Linkages between Gender and Climate Change*. Programme des Nations unies pour le développement, New York.

PNUD (2018). *Africa's Public Expenditure on Adaptation*. Préparé par Climate Scrutiny et Mokoro Ltd., PNUD, New York

[https://drive.google.com/file/d/1gDQiWD\\_C8ZLgfszmDFJWF-XisfATolZF/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1gDQiWD_C8ZLgfszmDFJWF-XisfATolZF/view?usp=sharing)



**Chapitre VI : Pour un financement des  
pratiques agricoles durables et résilientes  
aux changements climatiques**

## Introduction :

Depuis 2020, le Cameroun met en œuvre la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), basée sur la Vision Cameroun 2035 qui vise une accélération du taux de croissance à 8,1% en moyenne et une baisse du taux de pauvreté à 20% contre 37% en 2014. Les autorités reconnaissent la nécessité de renforcer la résilience du Cameroun aux changements climatiques. Elles ont noté que les changements climatiques font déjà sentir leurs effets sur l'économie et sur les moyens de subsistance, et pourrait exacerber encore plus les problèmes sociaux et économiques et la fragilité. Le Cameroun est signataire de tous les accords internationaux clés sur les changements climatiques et en a fait un enjeu important de développement dans le cadre de la SND30 et d'autres documents stratégiques. Le gouvernement vise à renforcer la capacité institutionnelle pour mettre en œuvre ses politiques pour faire face aux changements climatiques et à intégrer ses engagements climatiques dans un cadre juridique et réglementaire approprié.

Notre agriculture fait face à de nombreuses difficultés liées aux changements climatiques telles que : l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes ; la modification des régimes pluviométriques générée par *l'effet El Nino qui se caractérise par un réchauffement anormal des eaux de surface de l'océan Pacifique équatorial*; *la dégradation des terres et de la fertilité des sols, l'apparition de nouvelles maladies et ravageurs, la perturbation des cycles biologiques et de la biodiversité et les impacts sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire*. Ceci est d'autant plus accentué par les effets d'une agriculture productiviste maximisant la production agricole en utilisant des techniques intensives telles que l'irrigation, les engrais chimiques et les pesticides, qui peuvent nuire à l'environnement et à la santé humaine. Cette dernière est souvent opposée à une agriculture pour la nutrition plus responsable qui améliore la sécurité alimentaire par la production d'aliments nutritifs et sains, tout en préservant l'environnement et en promouvant la santé humaine.

En général, toutes les régions du pays sont affectées par ces difficultés. Mais de manière singulière, les régions de la partie septentrionale du pays sont particulièrement sensibles à celles-ci. Afin d'en atténuer les effets dans cette zone agro écologique, le gouvernement s'est engagé lors de la COP26 à Glasgow, à rechercher des partenariats afin de stimuler la mobilisation des ressources de la finance climatique à travers le Fonds Vert Climat.

On note aussi que le gouvernement s'est engagé depuis des années à mettre en place une banque agricole qui aurait pour rôle d'accompagner les agriculteurs à travers des appuis financiers dans le cadre des pratiques agricoles durables et résilientes avec pour but d'atténuer ou de s'adapter au phénomène des changements climatiques. Cette institution financière tarde à se matérialiser dans l'échiquier financier du Cameroun.

Notre analyse cherche à scruter les différents mécanismes de financement de pratiques agricoles durables et résilientes aux changements climatiques pour un plaidoyer en faveur d'un financement d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

## VI.1. Les pratiques agricoles durables et résilientes au Cameroun

Le Cameroun est confronté aux conséquences du changement climatique telles que relevées plus haut et les personnes les plus touchées sont malheureusement les plus vulnérables : les petits producteurs de l'agriculture familiale, de l'élevage et de la pêche. Elles ont un accès limité aux informations et aux services climatologiques qui pourraient les aider à planifier ces activités pour les rendre plus résistantes aux impacts du changement climatique. Ceci est dû en partie à la faiblesse dans le relais des systèmes d'alerte locaux, diffusant en temps réel l'information climatologique.

L'Observatoire national du changement climatique (ONACC), s'efforce de changer cette situation par le biais du projet « Atteindre l'inaccessible ». Tous les 10 jours, l'organisation produit un bulletin de prévision et d'alerte contenant des informations (en français et en anglais), prédisant les conditions dans les cinq zones agro-écologiques du Cameroun. Il produit également depuis 2019, un calendrier agricole annuel qui aide les promoteurs agricoles, les petits exploitants, les cultivateurs et les acteurs ruraux à adapter leurs activités aux futures perturbations climatiques à travers le pays. Cependant, les outils de diffusion utilisés constituent une barrière notamment dans les zones rurales qui souffrent encore largement de la fracture numérique.

### A- Les pratiques agricoles durables

Les pratiques agricoles durables se réfèrent à des méthodes de production qui visent à répondre aux besoins alimentaires actuels tout en préservant les ressources naturelles pour les générations futures. Elles intègrent des dimensions économiques, environnementales, sociales et culturelles, cherchant à minimiser l'impact négatif sur l'environnement tout en assurant la viabilité économique des exploitations agricoles. Les pratiques agricoles durables sont axées sur les principes ci-après :

#### 1- La veille sur la préservation des ressources naturelles

La préservation des ressources naturelles est un enjeu crucial pour assurer la durabilité de la planète. Elle implique la gestion rationnelle et responsable des ressources telles que l'eau, les forêts, les sols et les minéraux pour éviter leur épuisement et minimiser les impacts environnementaux. Les stratégies de préservation incluent la promotion des énergies renouvelables, la réduction des déchets, le recyclage, et une réduction drastique des intrants chimiques. La sensibilisation du public et l'engagement du gouvernement, des entreprises et des individus sont essentiels pour mettre en œuvre des politiques efficaces et assurer un avenir où les ressources naturelles sont utilisées de manière équitable et soutenable. En protégeant ces ressources, nous contribuons à la biodiversité, à la lutte contre le changement climatique et à la santé des écosystèmes, garantissant ainsi un environnement viable pour les générations futures.

## **2- La veille sur la protection de la biodiversité**

La biodiversité, englobe la variété et la variabilité des formes de vie sur Terre. Elle inclut non seulement la diversité des espèces, mais aussi la diversité génétique au sein de ces espèces, ainsi que la diversité des écosystèmes. La biodiversité est cruciale pour le maintien des fonctions écologiques et des services écosystémiques, tels que la pollinisation, la purification de l'eau et la régulation du climat. Malheureusement, la biodiversité est menacée par des facteurs tels que la déforestation, la dégradation des sols, le changement climatique, la pollution et la surexploitation des ressources naturelles. La conservation de la biodiversité est donc primordiale pour assurer la résilience des écosystèmes et le bien-être des générations présentes et futures. Promouvoir des pratiques durables et sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité sont des étapes clés pour inverser cette tendance inquiétante, notamment dans l'agriculture.

## **3- La veille sur les systèmes de culture diversifiés**

Un système de culture diversifié est une approche agricole qui intègre la cultivation de différentes espèces de plantes dans un même espace. Contrairement aux monocultures, cette méthode vise à imiter la biodiversité naturelle, ce qui peut offrir plusieurs avantages. Parmi ceux-ci, on trouve l'amélioration de la santé des sols grâce à la rotation et à la complémentarité des cultures, la réduction des risques de maladies et de parasites pour l'homme et pour la plante ainsi que l'optimisation des ressources comme l'eau et les nutriments. En diversifiant les cultures, les agriculteurs peuvent également bénéficier d'une résilience accrue face aux fluctuations climatiques et économiques, tout en contribuant à la préservation de la biodiversité locale. Ce modèle s'inscrit souvent dans des pratiques agricoles durables et écologiques, promouvant une production alimentaire plus équilibrée et respectueuse de l'environnement à l'instar de l'agriculture familiale paysanne.

## **4- La veille sur la gestion des déchets**

La gestion des déchets est un enjeu crucial dans notre société, confrontée à une production massive de déchets due à l'urbanisation croissante et à la consommation excessive. Elle implique un ensemble de processus visant à réduire, collecter, traiter et éliminer les déchets de manière responsable et durable. Les méthodes de gestion incluent le recyclage, le compostage, la biomasse, l'incinération et la mise en décharge, chacune ayant ses avantages et inconvénients en termes d'impact environnemental et économique. Le recyclage et le compostage, par exemple, sont des méthodes qui favorisent la réutilisation des matériaux et la réduction de l'empreinte écologique, ainsi que la réduction des pertes alimentaires. Cependant, la gestion efficace des déchets nécessite aussi une sensibilisation accrue du public et des politiques gouvernementales rigoureuses pour encourager les pratiques durables et minimiser les effets néfastes sur l'environnement.

## **5- La veille sur l'amélioration de la qualité des sols**

L'amélioration de la qualité des sols est essentielle pour garantir une agriculture durable et protéger l'environnement. Cela peut être accompli par plusieurs méthodes, notamment

l'augmentation de la matière organique dans le sol et le biochar qui améliorent sa structure, sa fertilité et sa capacité à retenir l'eau. L'utilisation de techniques de culture comme la rotation des cultures et l'agriculture de conservation peut également prévenir l'érosion et maintenir la biodiversité du sol. De plus, l'intégration de cultures de couverture peut enrichir le sol en nutriments et réduire le besoin de fertilisants chimiques. Enfin, la réduction de l'utilisation de pesticides et d'herbicides favorise un sol sain en préservant les organismes bénéfiques qui y vivent. En adoptant ces pratiques, nous pouvons non seulement améliorer la qualité des sols, mais aussi garantir une production alimentaire plus résiliente et respectueuse de l'environnement.

## **6- La veille sur la réduction de l'empreinte carbone**

La réduction de l'empreinte carbone est un objectif essentiel pour lutter contre le changement climatique et préserver notre planète pour les générations présentes et futures. Cela implique de diminuer les émissions des gaz à effet de serre. Pour y parvenir, des actions concrètes peuvent être mises en œuvre, telles que la transition vers des sources d'énergie renouvelables comme l'éolien, le solaire ou l'hydrogène, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des appareils dans le secteur agricole, et la promotion des modes de transport durables tels que le vélo, la marche ou les transports en commun. De plus, adopter des habitudes de consommation responsables, comme réduire le gaspillage alimentaire et privilégier les produits locaux et de saison, contribue également à diminuer notre impact environnemental. Enfin, la sensibilisation et l'éducation jouent un rôle crucial pour inciter les individus et les entreprises à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

## **7- La veille sur la résilience face aux changements climatiques**

La résilience face aux changements climatiques se définit par la capacité des communautés, des systèmes économiques et des environnements naturels à s'adapter et à se remettre de ces impacts négatifs. Cela inclut des phénomènes tels que les tempêtes plus fréquentes et intenses, les sécheresses prolongées, et les inondations. Pour renforcer cette résilience, il est essentiel de mettre en place des stratégies d'atténuation et d'adaptation. Cela peut passer par le développement de technologies vertes, l'amélioration des infrastructures, et la promotion de pratiques agricoles durables. Les politiques publiques doivent également intégrer des approches inclusives qui prennent en compte les populations vulnérables, souvent les plus affectées par ces changements. En fin de compte, renforcer la résilience climatique nécessite une coopération internationale et une prise de conscience collective pour protéger les générations présentes et futures.

## **8- La veille sur l'engagement communautaire**

L'engagement communautaire est un aspect essentiel du développement et du renforcement du tissu social d'une région. Il s'agit de la participation active des membres de la communauté dans des activités collectives visant à améliorer leur cadre de vie et à répondre aux besoins communs. Cet engagement peut prendre plusieurs formes, telles que le bénévolat, la participation des agriculteurs à des réunions publiques, ou la collaboration avec

des organisations locales pour des initiatives communautaires. L'engagement communautaire favorise la solidarité, encourage le dialogue et permet de créer des solutions durables aux défis des agriculteurs locaux. De plus, il renforce le sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée parmi les membres de la communauté, contribuant ainsi à bâtir une société plus équitable et résiliente).

## **9- La veille sur l'économie circulaire**

L'économie circulaire est un modèle économique innovant qui vise à minimiser le gaspillage des ressources et à maximiser leur réutilisation. Contrairement au modèle économique linéaire traditionnel, qui suit le schéma "extraire, produire, consommer, jeter", l'économie circulaire cherche à créer des boucles fermées où les matériaux et les produits sont continuellement recyclés et réutilisés. Cela implique la conception de produits durables, la promotion du recyclage et de la réparation, ainsi que l'optimisation de l'utilisation des ressources. Ce modèle présente des avantages environnementaux significatifs, comme la réduction des déchets et des émissions de carbone, et offre également des opportunités économiques en stimulant l'innovation et en créant de nouveaux emplois dans les secteurs du recyclage et de la réparation. En adoptant l'économie circulaire, les sociétés peuvent progresser vers un développement plus durable et résilient.

## **10- La veille sur l'éducation et sensibilisation**

En informant les agriculteurs sur les dernières avancées technologiques, telles que l'agriculture de précision et les cultures locales résistantes naturellement aux changements climatiques, on peut améliorer la productivité tout en réduisant l'impact environnemental. Les programmes éducatifs et de sensibilisation aident également à promouvoir des pratiques agricoles responsables, comme la rotation des cultures et l'utilisation judicieuse des ressources naturelles. En outre, sensibiliser le grand public aux défis auxquels fait face le secteur agricole peut favoriser un soutien accru pour les initiatives de développement rural et de sécurité alimentaire. En fin de compte, l'éducation et la sensibilisation sont essentielles pour construire un secteur agricole résilient et prospère, bénéfique pour les agriculteurs, les consommateurs et l'environnement.

Ces principes nous orientent vers des pratiques agricoles résilientes favorables à la réduction des gaz à effet de serre.

### **B- Les pratiques agricoles résilientes**

On va relever ici quelques exemples de pratiques agricoles résilientes favorables à l'adaptation ou à l'atténuation face aux changements climatiques :

#### **1- L'agroécologie :**

C'est une approche qui combine les connaissances traditionnelles et scientifiques pour créer des systèmes agricoles diversifiés et durables. Cas de l'utilisation de cultures associées comme le sorgho et l'arachide pour maximiser la biodiversité et réduire les nuisibles ou encore l'utilisation des biopesticides faits à base d'ail, neem et piment.

## 2- Agriculture de conservation :

C'est des pratiques visant à maintenir la couverture du sol, réduire le labour et améliorer la santé des sols. Cas de la pratique du non-labour et utilisation de cultures de couverture pour prévenir l'érosion.

## 3- Systèmes agroforestiers :

C'est une Intégration d'arbres dans les systèmes de culture ou d'élevage pour améliorer la biodiversité et la santé des sols. Cas des cultures vivrières sous une canopée d'arbres fruitiers comme les papayers ou les bananiers.

## C- Bénéfices environnementaux, économiques et sociaux

Les pratiques agricoles durables et résilientes offrent une multitude de bénéfices interconnectés qui contribuent non seulement à la santé de l'environnement, mais aussi à la prospérité économique et au bien-être social des communautés. Ces avantages soulignent l'importance de soutenir et de promouvoir ces pratiques dans les politiques agricoles.

Figure 18: Bénéfices Environnementaux



Figure 19: Bénéfices Économiques



Figure 20: Bénéfices Sociaux



## VI.2. Les sources de financement

Au Cameroun, l'on n'arrive toujours pas à résoudre le problème majeur de l'agriculture qui est celui du financement, notamment l'insuffisance des mécanismes formels de financement climatique au sein des projets agricoles. Nous allons présenter ici, des différentes sources de financements traditionnelles (existantes) et celles innovantes pour promouvoir les pratiques agricoles durables et résilientes au changement climatique.

Un tel financement ne reflète pas l'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement pris en 2003 à Maputo dont la déclaration était celle de consacrer 10% des budgets nationaux au développement de l'agriculture.

C'est le patrimoine familial qui sert en grande partie du financement des petits producteurs agricoles.

### A- Financements publics

Ils sont octroyés sous forme de crédit de bail, de subventions gouvernementales et de programmes ou projets de soutien régionaux et locaux :

#### 1- Subventions gouvernementales :

D'après les données compilées par la Commission technique de réhabilitation des Entreprises du secteur public et parapublic (CTR), une dizaine d'entreprises du secteur agricole ont bénéficié d'environ 7,4 milliards de FCFA de subventions en 2022. Pourtant, le tableau dressé par cet organisme logé au ministère des Finances révèle que seules la SEMRY et la SODECOTON ont réalisé des résultats nets positifs soit respectivement 145 millions et 4,6 milliards de FCFA tandis que les autres ont essuyé des pertes (Ecomatin, 28 Mars 2024). Les petits producteurs de l'agriculture familiale paysanne ne sont pas pris en compte dans tout ce processus de subvention même si des GIC dont l'Etat lui-même a déjà décrété la transmutation en coopératives, ont bénéficié de certains appuis.

Les projets tels que ACEFA et AFOP dont les objectifs étaient le financement du renforcement des capacités et des équipements chez les petits producteurs ont montré quelques limites. Au final, on se retrouve d'un côté des jeunes formés sans financement et pas installés (AFOP) et de l'autre côté des bâtiments non opérationnels (ACEFA) et des parcelles non aménagées.

#### 2- Programmes de soutien régionaux et locaux

Plusieurs projets et programmes de soutien régionaux et locaux du secteur agricole au Cameroun trouvent des financements auprès des bailleurs de fonds à travers la coopération bilatérale ou multilatérale. On peut citer : le PADFA II, PD\_CVA, PD\_CVEP, PULCCA et autres. Malgré le programme d'appui aux communes du MINADER, on note une opacité dans la mise en œuvre des projets relevant de cet appui.

#### 3- Crédit-bail

Le crédit-bail est un mécanisme de financement qui permet aux agriculteurs d'acquérir les biens matériels sans avoir à déboursier la totalité de leur coût d'achat immédiatement.

Le crédit-bail constitue une solution de financement intéressante pour le secteur agricole, permettant d'améliorer la productivité tout en minimisant les risques financiers. Les

agriculteurs doivent évaluer soigneusement les termes du contrat et leur situation financière avant de s’engager.

### B- Financement privé

Le secteur privé joue un rôle crucial dans le financement de l'agriculture à travers plusieurs mécanismes et instruments. Voici quelques-unes des principales façons dont le secteur privé finance l'agriculture :

Investissement en capital	Prêts et microcrédits	Equipements et technologies	Achat direct de produits
- Fonds d'investissement : Les fonds de capital-risque et les fonds d'investissement spécialisés dans l'agriculture investissent dans des startups et des entreprises agricoles innovantes.	- Banques commerciales : Elles offrent des prêts à des taux d'intérêt compétitifs pour financer l'achat de matériel, de semences et d'autres intrants agricoles.	- Financement par équipement : Les entreprises de matériel agricole offrent des options de leasing ou de crédit-bail pour l'acquisition de machines agricoles.	- Contrats de vente à terme : Les entreprises agroalimentaires peuvent établir des contrats avec les agriculteurs pour garantir l'achat de leurs produits, offrant ainsi un revenu sécurisé aux producteurs.
- Partenariats public-privé : Des collaborations entre le secteur privé et les gouvernements pour financer des projets agricoles.	- Institutions de microfinance : Elles fournissent des petits prêts aux agriculteurs, souvent sans exigence de garanties élevées.	- Solutions technologiques : Investissements dans des technologies agricoles (drones, capteurs) permettant d'améliorer l'efficacité et la productivité.	

Le financement privé de l'agriculture est essentiel pour soutenir la transition vers des pratiques durables et résilientes. Une approche diversifiée qui combine différents mécanismes de financement peut aider à surmonter les défis financiers auxquels les agriculteurs font face.

### C- Mécanismes innovants

Face au changement climatique, des mécanismes innovants de financement de l'agriculture émergent pour soutenir des pratiques durables et résilientes. Voici quelques-uns des plus pertinents :

Mécanisme	Description	Impact
Obligations vertes	Des titres de créance émis pour financer des projets ayant des bénéfices environnementaux comme l'agriculture durable	Permet d’attirer les investisseurs soucieux de l’environnement et de lever des fonds pour des initiatives spécifiques

Fonds d'investissement climatique	Fonds dédiés à l'investissement dans des projets agricoles qui atténuent les effets de changement climatique ou s'y adaptent	Encourage les innovations et les technologies résilientes, tout en générant des rendements financiers
Financement basé sur les résultats	Modèle où le financement est lié aux résultats obtenus, comme la réduction des émissions de carbone ou l'amélioration de la biodiversité	Encourage les pratiques agricoles durables en alignant les incitations financières avec les objectifs environnementaux
Plateformes de Crowdfunding	Utilisation de plateformes en ligne pour lever des fonds directement auprès du public pour des projets agricoles durables	Permet aux agriculteurs de diversifier leurs sources de financement et d'impliquer les consommateurs dans leurs initiatives
Partenariats public-privé	Collaborations entre le secteur public et le secteur privé pour financer des projets d'adaptation et d'atténuation dans l'agriculture	Combine ressources et expertises pour maximiser l'impact des investissements
Systèmes d'échanges de carbone	Mécanismes qui permettent aux agriculteurs de vendre des crédits de carbone générés par des pratiques agricoles durables	Incite à adopter des pratiques qui réduisent les émissions et favorisent la séquestration du carbone
Programmes de subventions écologiques	Subventions ciblées pour soutenir des pratiques agricoles qui préservent l'environnement et s'adaptent au changement climatique	Facilite la transition vers des systèmes agricoles durables en réduisant le risque financier.

Ces mécanismes innovants de financement offrent des solutions prometteuses pour aider le secteur agricole à s'adapter aux défis posés par le changement climatique. En mobilisant des ressources financières diversifiées, ils favorisent une agriculture plus durable et résiliente.

## VI.3. Les défis du financement des pratiques durables

### A. Manque de sensibilisation et d'information

L'information agricole est un élément clé pour le quotidien de l'agriculteur. Mais, les nombreuses politiques agricoles mises en place au Cameroun n'ont pas toujours facilité la diffusion ni l'accès à l'information agricole. Les agriculteurs ruraux n'ont accès qu'à une infime quantité d'informations, ce qui est à l'origine d'un manque d'appréciation de l'importance des innovations et techniques agricoles durables, une planification inefficace des semis et récoltes et une mauvaise interprétation des fluctuations des marchés. En outre, les PME agricoles ont tendance à recourir à des financements agricoles extérieurs, du fait de la méconnaissance des politiques de financement agricoles mises en place par l'Etat ou d'une mauvaise perception de ces dernières.

### **B. Risques perçus et rentabilité à court terme**

Les pratiques agricoles durables, nécessitent parfois plus d'efforts et de dépenses que les pratiques conventionnelles ce qui fait dire à certains experts de l'agriculture productiviste, que les pratiques agricoles durables engendrent moins de bénéfice à court terme.

### **C. Complexité administrative et bureaucratique**

Les entrepreneurs agricoles font très souvent face à des pesanteurs administratives pendant leurs démarches en vue de l'obtention de financements, ce qui a pour conséquence d'engendrer bon nombre de découragement liés aux coûts supplémentaires générés.

### **D. Manque d'accompagnement**

Les producteurs agricoles peuvent avoir des difficultés à adopter les techniques modernes par manque de formations, ce qui peut impacter leur accès aux financements. A noter que les chefs de poste agricole sont peu nombreux d'une part et manquent de moyens de déplacement et d'équipements de travail d'autre part. En outre ils peuvent également faire face à certains défis comme celui de l'accès à la terre du fait de la complexification de plus en plus importante de la législation foncière.

## **VI.4. Études de cas**

### **A. Exemple de succès dans le financement d'agriculture durable**

Le financement de l'agriculture féminine à l'Ouest Cameroun a toujours figuré en bonne place parmi les stratégies de mise en place de la politique agricole au Cameroun. Dès le premier plan quinquennal de développement économique, social et culturel en 1960, puis dans les suivants, le gouvernement a mis en place des programmes d'incitation au crédit. A partir des années 1990 jusqu'en 2011, la microfinance apparaît de plus en plus comme un outil d'émancipation et de promotion de la condition féminine. Les objectifs visés ont été multiples, visant à inclure totalement les femmes dans la mouvance sociale et réduire à la plus petite expression leur marginalisation : augmenter leurs revenus et faciliter leur indépendance financière, stabiliser et professionnaliser leur activité entrepreneuriale, améliorer leur statut au sein de la famille et favoriser leurs capacités d'auto-organisation et donc d'autonomisation.

### **B. Leçons tirées**

Bien que le financement de l'agriculture féminine à l'Ouest du Cameroun a montré de bons résultats en ce qui a trait à l'autonomisation des femmes et à l'amélioration de leurs conditions de vies, il a également démontré certaines faiblesses liées notamment à une faible intégration des pratiques de l'agriculture verte dans le mécanisme de financement. Plusieurs pratiques mises en œuvre alors par les bénéficiaires n'ont pas respecté l'environnement.

La principale leçon tirée de cette expérience, est que la course vers la productivité qui implique un usage inadéquat des pesticides dans l'agriculture, se fait au détriment de la santé des sols, de l'environnement, des animaux, des plantes et des hommes, peut contrecarrer l'atteinte des objectifs de la SND30, notamment en ce qui concerne la nutrition et la santé.

## VI.5. Recommandations

### ❖ Au gouvernement

**R1 : Établir des fonds dédiés au financement de projets d'agriculture durable, incluant des subventions et des prêts à faible intérêt.**

**R2 : Mettre en place des mécanismes de garantie de crédit pour réduire le risque pour les prêteurs qui financent des projets d'agriculture verte.**

**R3 : Offrir des incitations fiscales aux agriculteurs qui adoptent des pratiques durables telles que l'agroécologie, l'agriculture biologique ou la gestion intégrée des ressources.**

**R4 : Faciliter la mise en place des plateformes numériques du biocommerce et l'accès à des technologies favorisant la durabilité.**

### ❖ Aux administrations sectorielles (MINMPMESA, MINADER, MINEPIA et autres)

**R5 : Créer des incubateurs pour soutenir des start-ups et des initiatives innovantes dans le secteur de l'agriculture verte.**

**R6 : Créer l'émulation à travers les compétitions, les foires et comices pour encourager le développement de nouvelles technologies et de pratiques durables.**

## VI.6. Conclusion

L'analyse du financement des pratiques agricoles durables et résilientes face aux changements climatiques révèle plusieurs enjeux cruciaux. Tout d'abord, il est essentiel de reconnaître que la promotion de ces pratiques ne repose pas uniquement sur des ressources

financières, mais également sur une sensibilisation accrue et une formation des agriculteurs. Les initiatives visant à intégrer les connaissances locales et les innovations technologiques sont déterminantes pour favoriser l'adoption de méthodes durables.

Ensuite, les politiques publiques jouent un rôle central dans la structuration et la mise en œuvre de financements adaptés. Il est impératif que le gouvernement adopte une approche de développement décentralisé participatif.

Enfin, il convient de souligner l'importance de la recherche et du développement dans ce domaine. Investir dans des solutions innovantes et durables permettra non seulement de répondre aux défis climatiques, mais aussi de garantir la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme. La synergie entre le financement, l'éducation et l'innovation est donc cruciale pour bâtir une agriculture résiliente, capable de faire face aux défis futurs.

En somme, la promotion du financement des pratiques agricoles durables doit être abordée de manière intégrée, en mobilisant tous les acteurs concernés et en adoptant une vision à long terme pour une agriculture durable et résiliente.

### Bibliographie

Adams, D. & Fitchett, D. (1994). *Finance informelle dans les pays en développement*. Presse Universitaires de Lyon.

Banque mondiale. (1989) *Rapport sur le développement dans le monde 1989. Systèmes financiers et développement*. Banque mondiale.

CIDSE. (2020). Finance for Agroecology: More than Just a Dream? An Assessment of European and International Institutions' Contributions to Food System Transformation. *Policy Brief*, <https://www.cidse.org/2020/09/30/finance-for-agroecology-more-just-than-a-dream/>

Cochet, H., Ducourtieux, O. & Garambois, N. (Eds.). (2019). *Systèmes agraires et changement climatique au Sud, les chemins de l'adaptation*. Éditions Quae. DOI : [10.35690/978-2-7592-2920-8](https://doi.org/10.35690/978-2-7592-2920-8)

Coste, J., Doligez, F., Egg J. & Perrin, G. (Eds.). (2021). *La fabrique des politiques publiques en Afrique, agricultures, ruralités, alimentation*. Karthala.

Coupey-Soubeyran, J. & Espagne, É. (2022). La transition écologique : vers un changement de paradigme monétaire et financier : Introduction. *Revue économique*, 73, 147-149. <https://doi.org/10.3917/reco.732.0147>

DOI : [10.3917/reco.732.0147](https://doi.org/10.3917/reco.732.0147)

David-Benz, H., Sirdez, N., Deshons, A., Orbell, C. & Herlant, P. (2022) *Activer la transformation durable et inclusive de nos systèmes alimentaires, cadre conceptuel et méthode pour des diagnostics nationaux et territoriaux*. FAO/Cirad/Union européenne. <https://doi.org/10.4060/cb8603fr>

DOI : [10.4060/cb8603fr](https://doi.org/10.4060/cb8603fr)

DeLonge, M., Miles, A. & Carlisle, L. (2016) Investing in the transition to sustainable agriculture. *Environmental Science & Policy*, 55, 266-273. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2015.09.013>

DOI : [10.1016/j.envsci.2015.09.013](https://doi.org/10.1016/j.envsci.2015.09.013)

- Doligez F., Lemelle J.P., Lapenu C., Wampfler B., 2008, Financer les transitions agricoles et rurales. In Devèze, J.C. (dir.). *Défis agricoles africains*, AFD/Karthala, 313-330.
- HLPE. (2013). *Paysans et entrepreneurs : investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire*. Rapport n° 6 du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Comité pour la Sécurité alimentaire mondiale.
- FAO. (2017). *Intensification de la production durable et développement des chaînes de valeurs en Afrique*. Initiative régionale pour l'Afrique. <https://www.fao.org/3/i6135f/i6135f.pdf>
- Gasselin, P., Lardon, S., Cerdan, C., Loudiyi, S. & Sautier, D. (Eds.). (2021). *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires, un nouveau paradigme du développement territorial ?*, Éditions Quae.  
DOI : [10.35690/978-2-7592-3243-7](https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3243-7)
- GRAIN. (2022, 10 mars). De l'accaparement des terres à l'accaparement des sols : le nouveau business de l'agriculture carbone. <https://grain.org/fr/article/6814-de-l-accaparement-des-terres-a-l-accaparement-des-sols-le-nouveau-business-de-l-agriculture-carbone>
- Germidis, D., Kessler, D. & Meghir, R. (1991). *Systèmes financiers et développement : quel rôle pour les secteurs financiers formels et informels ?*, OCDE.
- Inter-Réseaux Développement rural. (2021). Partenariats entre producteurs et entreprises agro-alimentaire. *Grain de Sel*, 81.
- Inter-Réseaux Développement rural. (2019). *Le rôle croissant du secteur privé dans les politiques agricoles et alimentaires en Afrique, contexte, enjeux et formes*, Inter-Réseaux Développement rural/Issala/SOS Faim Belgique.
- IPES-Food. (2020). *Valeur(s) ajoutée(s) de l'agroécologie : déverrouiller le potentiel de transition en Afrique de l'Ouest*. [https://www.ipes-food.org/\\_img/upload/files/IPES-Food\\_RapportIntegral\\_OA\\_FR\(3\).pdf](https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/IPES-Food_RapportIntegral_OA_FR(3).pdf)
- Lapenu, C. (2007). *Evolutions récentes dans l'offre et les stratégies de financement de l'agriculture*, Comité CERISE.
- Ndiaye, C.T., Rietsch, C. & Sarr, F. (Eds.). (2022). *La microfinance contemporaine, les frontières de la microfinance*. PURH.
- Olivier de Sardan, J.P. (2021). *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*, Karthala.
- Stiglitz, J.E. & Weiss, A. (1981). Credit Rationing in Markets With Imperfect information. *American Economic Review*, 71(3), 393-410.
- Storchi, S., Hernandez, E. & McGuinness, E. (2020). *A research and learning agenda for the impact of financial inclusion*. Focus Note, CGAP/World Bank.
- Traoré, A., Bocoum, I. & Tamini, L. (2020). Services financiers : quelles perspectives pour le déploiement d'innovations agricoles en Afrique ?. *Economie rurale*, 371. <https://doi.org/10.4000/economierurale.7549>  
DOI : [10.4000/economierurale.7549](https://doi.org/10.4000/economierurale.7549)
- Valegeas, F. (2020). Transition écologique. *Dictionnaire critique de l'Anthropocène*, CNRS Éditions, 780-782.
- Von Pischke, J.D. (1991). *Finance at the frontier. Debt capacity and the role of credit in the private economy*. World Bank.
- Wampfler, B., Lapenu, C. & Doligez, F. (2010). *Organisations professionnelles agricoles et institutions financiers rurales. Construire une nouvelle alliance au service de l'agriculture familiale*. Les Cahiers de l'IRC-Supagro.



# **Chapitre VII : Genre et financement climatique**

## Introduction

Le dérèglement climatique est un phénomène mondial qui a un impact sur tous les secteurs socio-économiques de tous les pays, à l’instar du Cameroun. Ses conséquences sont graves sur le plan socio-économique particulièrement pour les catégories sociales fragiles, vulnérables et ou marginalisées, en l’occurrence les femmes, les jeunes, entre autres, qui n’ont pas les moyens d’échapper aux risques engendrés tel que les maladies de toutes natures, la malnutrition, le chômage, la destruction des outils de production, etc.

Cette situation d’inégalités face au changement climatique vécue par ces populations défavorisées au Cameroun est d’autant plus préoccupante lorsqu’il s’agit des femmes. Leur statut d’infériorité par rapport aux hommes traduit par un accès difficile aux ressources de production, aux revenus et aux opportunités, une plus grande précarité ainsi qu’une dépendance vis-à-vis des hommes les exposent plus aux risques climatiques auxquels elles sont moins outillées pour faire face. Ainsi le changement climatique va exacerber ces inégalités de genre dont elles souffrent déjà dans la vie de tous les jours.

Si les femmes sont actrices de premier plan dans la gestion des ressources naturelles et responsables comme les hommes de certaines actions à l’origine du changement climatique, leur contribution à la lutte contre ce phénomène n’est pas la même que celle des hommes, en raison de leurs différentes occupations. De ce fait, elles peuvent être quelquefois plus affectées par ses impacts et de manière disproportionnée, et donc plus vulnérables au changement climatique, ce qui conduit à leur marginalisation dans de nombreuses communautés, aggravant ainsi les inégalités à leur endroit.

Pour faire face à ce phénomène mondial de changement climatique, des mesures prises sur le plan international se sont concrétisées par la mise en place de différents mécanismes dont la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCCED) dont le Cameroun est parti.

Pour l’opérationnalisation des orientations préconisées par ces instruments, divers mécanismes de financement ont été mis en place. Il s’agit de divers fonds tel que : le Fonds Vert pour le Climat (FVC) en 2010 par les Nations Unies rattaché à la CCNUCCED, le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) et le Fonds d’Adaptation, etc..

Si ces fonds offrent des opportunités pour le renforcement des capacités aussi bien des hommes que des femmes, la nécessité d’une prise en compte systématique de la dimension genre s’est imposée à ces instruments en raison de son importance dans l’efficacité dans la lutte contre le changement climatique, tel que démontré par de nombreuses études des Nations Unies et de la Banque Mondiale. Ce qui implique un encouragement des pays bénéficiaires qui sont, par ailleurs, tous signataires des textes et traités sur l’égalité entre les femmes et les hommes sur les plans international et régional à s’y soumettre.

Pour le Cameroun, qui a également bénéficié de ce financement climatique, à travers l’appui des différents fonds, l’analyse de la situation relative à leur prise en considération de la

dimension genre et la connaissance des enjeux et défis qui en découlent est nécessaire pour des propositions relatives à une meilleure intégration de cette dimension basées sur des réponses appropriées aux vécus des femmes et des hommes concernant ce phénomène dans les différents secteurs de développement, ceci, dans la quête de l’atteinte des objectifs de développement durable que le pays s’est fixé pour l’horizon 2030.

## **VII.1. Analyse brève du cadre de référence du Cameroun en matière de genre et changement climatique**

Il existe un cadre de référence favorable à la considération des questions de genre dans le domaine environnemental en l’occurrence en ce qui concerne le changement climatique que ce soit sur le plan juridique, politique stratégique ou institutionnel même si la dimension transversale du genre n’y est pas toujours expressément évoquée.

La ratification par le Cameroun de la Convention sur l’Elimination de toutes les formes de Discrimination à l’Egard des Femmes (CEDEF), le principal instrument de promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes et de protection des droits des femmes qui prône l’intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes de tous les secteurs de développement l’y engage.

### **VII.1.1 Cadre juridique**

Le cadre juridique national du Cameroun est favorable à l’égalité entre les femmes et les hommes de façon générale à travers la ratification par le pays des principaux textes y relatifs aussi bien sur le plan international que régional et la traduction plus ou moins parfaite de ces engagements dans l’arsenal juridique national. Il en est de même dans le domaine des changements climatiques où le Cameroun s’est arrimé aux principales normes établies sur le plan international à travers de nombreux instruments juridiques internationaux qui mandatent l’intégration d’une perspective de genre :

- *Le Cadre d’Action de Hyogo (CAH), qui a résulté de la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes de Kobe, Japon (2005) ;*
- *La Conférence des Nations Unies sur l’Environnement et le Développement ou “Sommet de la Terre”, Agenda 21 ou Action 21 de la Conférence sur l’Environnement et le Développement (1992) ;*
- *“Les 3 Conventions de Rio” : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), 1992 ; Convention sur la Diversité*

*Biologique (CDB), 1992 et Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD), 1992.*

Ces trois conventions de Rio ont mis un accent particulier sur l'intégration du genre dans tous les domaines thématiques des négociations ces dernières années avec :

- le lancement en 2014 du Programme de travail de Lima sur le Genre ;
- la reconnaissance dans l'Accord de Paris de l'égalité des sexes en tant que principe préambulaire pour toutes les actions climatiques et le renforcement de son intégration par la politique et la pratique dans le développement ;
- a mise en œuvre et le suivi des politiques et actions climatiques ; la participation et représentation des femmes dans la CCNUCC avec de nombreuses décisions spécifiques sur le genre à partir de la COP7, en 2001 ;
- la prise en compte des considérations relatives au genre dans les différentes thématiques en matière d'adaptation et d'atténuation.

Les mécanismes financiers mis en place pour soutenir les efforts de lutte contre les effets du CC ont également intégré la dimension genre. Il s'agit du Fonds Vert sur le Climat (FVC) caractérisé par une approche sensible au genre et du Fonds pour l'Adaptation doté d'une politique et d'un plan d'action en matière de genre.

### **VII.1.2 Cadre en matière de planification du développement et de promotion du genre et d'environnement/changement climatique**

En matière de planification du développement du pays, la Vision à l'horizon 2035 du Cameroun et les documents de stratégies successives qui en découlent notamment la dernière en date, la Stratégie Nationale de Développement ou SND30, ont toujours fait de la lutte contre les CC une priorité.

En ce qui concerne les questions de genre, un accent particulier y a toujours été mis, mais malheureusement pas dans sa dimension transversale avec sa limitation à certains secteurs qui n'a pas encore été étendue à celui de l'environnement et des changements climatiques. Mais cette planification du développement est assortie d'une Politique Nationale Genre (PNG) dont la 2<sup>ème</sup> génération sur la période 2020-2030 a accordé une attention particulière aux questions de genre dans le secteur de l'Environnement et des Changements Climatiques. En relevant les inégalités et disparités de genre relatives aux conséquences des changements climatiques qui affectent sérieusement les moyens de subsistance des groupes vulnérables, principalement ceux des femmes petites agricultrices dans ce secteur, la PNG renvoie pour les stratégies mises en place pour la prise en compte du genre au Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC).

S'agissant, du changement climatique, le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) 2015) susmentionné a accordé une place importante à la prise en compte du genre en considérant les femmes non seulement comme bénéficiaires mais aussi

comme actrices de changement engagées en rapport avec l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Cela est concrétisé par un secteur spécifique parmi ses 12 secteurs, qui y est consacré : « *Genre, population vulnérable, protection sociale et solidarité nationale* » ainsi qu'un projet y afférent parmi les projets retenus.

Ce projet, à savoir le Projet 10 « *Projet d'Adaptation de la Politique Nationale Genre et Réduction de leur vulnérabilité au changement climatique* » a mis l'accent sur le genre et le financement climatique. Ceci à travers un de ses objectifs spécifiques qui est de faciliter l'autonomisation des femmes à travers de nombreuses mesures parmi lesquelles l'encouragement des structures de microfinance à les soutenir avec comme indicateur, le taux de crédits qui leur sont accordés.

### **VII.1.3 Cadre institutionnel en matière de promotion de l'égalité de genre et du changement climatique**

Le cadre institutionnel des questions de genre et de promotion de la femme au Cameroun est constitué de plusieurs structures dont principalement le Ministère en charge de la promotion du genre (le Ministère de la Promotion Féminine et de la Famille) et les points focaux genre des ministères ou administrations publiques ; les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

#### ***VII.1.3.1 Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)***

Ce ministère dispose dans son organigramme d'une Sous-Direction de la Promotion du Genre mais qui n'est malheureusement pas dotée de services spécialisés sur les questions environnementales et de changements climatiques.

#### ***VII.1.3.2 Points focaux genre (PFG) des ministères concernés par les changements climatiques***

Les PFG établis dans ces ministères ont pour mandat de veiller à l'intégration du genre dans les interventions de leurs départements ministériels, tel est le cas des PFG des Ministères en charge des questions environnementales concernés par le changement climatique : le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).

Malgré ce dispositif, la prise en compte des questions de genre dans ces départements n'avance pas en raison principalement du manque de volonté politique mais aussi quelque peu de l'insuffisance de compétences des PFG pour les responsabilités qui leur sont confiées.

#### ***VII.1.3.3 Autres structures***

*Les organisations de la société civile* spécialisées dans les questions de changement climatique dont certaines ciblent prioritairement les femmes, œuvrent sur le terrain mais sans ressources financières suffisantes pour atteindre leurs objectifs.

Les partenaires techniques et financiers spécialisés dans le changement climatique ou intervenant dans ce domaine au Cameroun apportent leur appui en matière de financement climatique pour la mise en œuvre des programmes et projets du gouvernement et des OSC qui ne sont pas toujours sensibles au genre.

## VII.2. Analyse genre brève des interventions relatives aux changements climatiques au Cameroun

### VII.2.1 Analyse brève de la situation des questions de genre dans les changements climatiques au Cameroun

De cette analyse il ressort l'existence de liens entre le genre et les changements climatiques et par conséquent des effets du genre sur la vulnérabilité au changement climatique.

Les femmes et les hommes subissent différemment l'impact du changement climatique qui touche de façon plus accentuée les femmes qui sont généralement plus vulnérables pour la principale raison suivante : les situations d'inégalités des femmes par rapport aux hommes qui contribuent à leur plus grande fragilisation face au changement climatique, à savoir :

- Une division déséquilibrée du travail qui attribue quasi-exclusivement aux femmes les tâches reproductives ou travaux domestiques avec une surcharge de tâches diverses : recherche d'eau, du bois, des aliments, administration des soins aux enfants et aux malades, etc.,
- Leur plus grande pauvreté ou précarité économique,
- Leur faible accès aux moyens ou ressources de production et à leur contrôle,
- Leur faible accès à l'emploi,
- Leur niveau limité voire manquant d'instruction,
- Leur quasi-absence aux postes de décision,
- Leur faible mobilité,
- Leur faible accès à l'information, etc.

La différence de l'impact des changements climatiques sur les femmes et les hommes s'observent non seulement au niveau de leurs activités de reproduction ou domestiques mais également des activités productives.

Par exemple, l'augmentation des pressions sur l'environnement par le changement climatique avec des désordres climatiques tels que les inondations ou la sécheresse, entraîne : une augmentation plus ou moins considérable des charges de travail des femmes quelquefois, sans un changement de contrôle ou d'influence de leur accès aux ressources de

production. Pour remplir correctement leurs rôles, elles font face à une plus grande pénibilité avec de plus longues distances à parcourir, un surcroît de travail, du stress etc..

*En matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (effet du genre) les femmes jouent un rôle important d'agents économiques actives dans la production agricole, etc. en possession d'un savoir-faire spécifique sur les changements climatiques acquis par leurs expériences et qui pourrait être exploité.*

Les importantes connaissances qu'elles possèdent leur donnent la capacité de contribuer efficacement à l'élaboration des techniques appropriées d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques et à la transmission de ces savoir-faire aux prochaines générations.

Aussi l'implication des femmes dans les débats pour une réponse adéquate et efficace au changement climatique est d'une grande importance.

## **VII.2.2 Analyse genre des financements climatiques par les fonds spécialisés au Cameroun**

### ***VII.2.2.1 Cadre du financement climatique au Cameroun***

Le Cameroun a mobilisé et continue de mobiliser des financements climatiques à travers divers fonds spécialisés qui visent à soutenir des projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dont on déplore la faible considération voire l'absence de considération de la dimension genre, notamment le Fonds vert pour le climat (GCF), le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), et d'autres initiatives bilatérales et multilatérales :

1. Fonds Vert pour le Climat (FVC) : le Cameroun a obtenu 24,1 millions de dollars du FVC en 2019 pour un projet d'électrification rurale à base d'énergies renouvelables. Ce projet vise à installer 380 mini-réseaux solaires dans des villages isolés, bénéficiant ainsi à plus de 200 000 personnes.
2. Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) : Depuis 2010, le Cameroun a reçu plus de 40 millions de dollars du FEM pour différents projets climat et environnement. Un projet de 12 millions de dollars pour la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo et un autre de 8,5 millions pour renforcer la résilience des communautés vulnérables face aux sécheresses.
3. Fonds d'Adaptation : En 2015, le Cameroun a obtenu 9,9 millions de dollars de ce fonds pour un projet d'adaptation aux changements climatiques dans la Région de l'Extrême-Nord. Ce projet a permis de développer des techniques d'agriculture intelligente face au climat et d'améliorer l'accès à l'eau.
4. Initiative Forestière d'Afrique Centrale (CAFI) : Le Cameroun a bénéficié de 8,7 millions de dollars de cette initiative en 2018 pour la préservation de ses forêts. Ce financement a notamment permis de renforcer la gouvernance forestière et de soutenir les communautés riveraines.

Au-delà des financements, le Cameroun a également bénéficié d'un renforcement de capacités techniques et d'un appui à l'élaboration de ses stratégies nationales sur le climat et l'environnement.

### ***VII.2.2.2 Évaluation de l'intégration du genre dans les financements climatiques***

Cette évaluation sera basée sur les éléments suivants : orientation des fonds ; désagrégation par sexe des bénéficiaires et impact et impact sur l'égalité des genres.

- ***Orientations des fonds :***

De nombreux fonds climatiques internationaux et locaux incluent des directives sur l'intégration du genre dans leurs financements. Cependant, l'application effective de ces politiques au niveau national est souvent insuffisante.

- ***Désagrégation par sexe des bénéficiaires :***

Les données désagrégées par sexe (femmes et hommes) sur les bénéficiaires des financements climatiques sont souvent manquantes. Ce qui rend difficile l'évaluation de l'inclusivité en matière de genre des initiatives de financement au Cameroun.

- ***Impact sur l'égalité de genre :***

Les projets financés ne tiennent pas toujours compte de l'impact différencié du changement climatique sur les femmes et les hommes, ce qui est susceptible de conduire à des résultats inégaux, défavorables surtout aux femmes.

En conclusion, il ressort une prise en compte peu effective de la dimension genre dans les financements climatiques.

### ***VII.2.2.3 Défis rencontrés***

- ***Inégalités d'accès aux financements :***

Les femmes, en particulier dans les zones rurales, ont souvent moins accès à l'information et aux ressources nécessaires pour bénéficier des financements climatiques.

- ***Absence de critères de genre dans l'évaluation des projets :***

Les critères de sélection des projets ne tiennent pas toujours compte de l'intégration du genre, limitant ainsi les financements pour les initiatives qui pourraient avoir un impact positif sur l'égalité des genres.

## VII.3 Analyse genre des programmes relatifs au financement climatique développés par le Cameroun

### VII.3.1. Cadre des programmes climatiques

Le Cameroun a développé divers programmes et stratégies pour lutter contre le changement climatique, qui n'ont pas particulièrement mis l'accent sur les considérations de genre comme les Plans nationaux de développement, les stratégies d'atténuation et d'adaptation, et le Plan climat.

Le MINEPDED, le MINFOF et le MINADER les ministères concernés par les questions climatiques ont mis en place différents programmes : le MINEPDED, Programme sur le Changement climatiques Désertification et Sécheresse Réduction des vulnérabilités des activités de développement des populations aux effets néfastes des changements climatiques, 3,600 milliards, FCFA.

MINADER, Programme Gestion durable des systèmes de production : Amélioration des terres arables et diminution du taux d'insécurité alimentaire, 11,042 250 milliards, FCFA.

MINFOF, Appui au Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE), phase I et II et les deux programmes mis sur pied ne sont pas encore opérationnels : Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles dans la région du Sud-Ouest, 500 000 millions FCFA ; Protection du climat REDD+ et Aménagement du Territoire, 2,700 000 milliards FCFA.

### VII.3.2 Intégration du genre dans les programmes

- ***Incorporation des questions de genre dans les politiques et programmes :***

Bien que certaines politiques, comme la Stratégie nationale de développement durable, reconnaissent l'importance du genre, leur mise en œuvre concrète dans les programmes de financement climatique reste limitée.

- ***Sensibilisation et formation :***

Les programmes déployés intègrent parfois des modules de formation sur le genre, mais leur portée et leur efficacité sont variables. La sensibilisation des agents de développement à l'importance d'une approche sensible au genre non systématique est partout essentielle.

En conclusion, ces programmes ne mettent pas véritablement d'accent sur la dimension genre.

## VII.3. Enjeux et défis de la mise en œuvre des mandats de genre dans le financement climatique

La mise en œuvre des mandats de genre dans la finance climatique au Cameroun soulève des enjeux et défis distincts, qui reflètent à la fois les réalités sociales et économiques du pays et les exigences croissantes liées à la lutte contre le changement climatique.

Si des améliorations significatives en matière d'intégration du genre au sein des fonds climatiques multilatéraux existants ont été réalisées au cours des dernières années, il existe des défis et enjeux persistants pour une véritable prise en compte du genre dans le financement des actions climatiques ciblant la transformation des relations de pouvoir sexistes, l'égalité d'accès aux ressources et en matière de prise de décision.

Ci-après, une analyse approfondie desdits enjeux et défis.

### VII.3.1 Enjeux et défis de la mise en œuvre des mandats relatifs au genre dans les fonds dédiés au climat

L'existence de politique formelle de genre ou d'un plan d'action pour le genre dont sont dotés certains instruments de financement climatique n'est pas suffisante pour une intégration systématique et effective des considérations d'égalité de genre dans les fonds y relatifs. Par ailleurs, la plupart des mécanismes de financement climatique ne sont pas encore suffisamment sensibles aux questions de genre. Cette situation se traduit aux différents niveaux concernés comme suit :

#### **1. Conception et mise en œuvre des opérations de financement des fonds climatiques**

- *Une faiblesse voire une ignorance de la prise en compte des besoins des femmes dans la conception des fonds climatiques* : Cette situation est due à l'absence d'une analyse genre lors de l'analyse globale des besoins en matière de financement climatique.
- *Une faiblesse ou absence d'implication/participation des femmes dans la gouvernance des fonds au niveau des structures de prise de décision des organes consultatifs d'experts techniques* : Cette faible participation des femmes à la prise de décision dans les instances ou mécanismes de financement climatique se manifeste par leur sous-représentation et participation dans les comités, les conseils d'administration et les équipes de direction. Elle est due aux obstacles socioculturels ou résistance culturelle et sociale qui constituent des blocages pour les femmes, à savoir : normes sociales et culturelles et stéréotypes de genre ; insuffisance d'éducation et formation et de ce fait

de compétences ; moins de mobilité et d'autonomie pour interagir avec les institutions financières. Ce qui enferme les femmes dans un complexe d'infériorité et limite leur participation dans le processus décisionnel, freinant ainsi les efforts d'intégration de la dimension de genre dans les programmes climatiques.

- *Une insuffisance voire absence de participation équitable des représentant-e-s de la société civile aux mécanismes de financement climatique* : La participation de ces partenaires qui ont le droit de faire entendre leur voix doit devenir une préoccupation centrale de tous les mécanismes de participation publique et d'engagement des parties prenantes des fonds climatiques, par exemple à travers un rôle dédié aux organisations axées sur le genre et les groupes de femmes. Une telle participation de la société civile en tant qu'observatrice active doit être équilibrée entre les femmes et les hommes et informée sur la question du genre incluant : des groupes consultatifs sur les questions du genre et des quotas par genre, les experts des questions de genre, les organisations féminines et les femmes locales dans les débats sur les fonds climatiques. Cette participation est indispensable pour éviter que de nombreux projets et programmes continuent de traiter les exigences d'intégration de la dimension de genre pour les investissements climatiques comme des « ajouts » en ne proposant que des activités de genre limitées identifiées par le biais d'une analyse et plan d'action plutôt que comme un mandat pour changer la nature substantielle et l'orientation des interventions climatiques (Schalatek et al., 2021).
- *Une ignorance des réalités des femmes dans les procédures opérationnelles et dans la gestion et la culture du personnel des fonds (y compris l'équilibre de genre et l'expertise en matière de genre)*

## **2. Rapport des résultats des impacts sur le genre**

*Une insuffisance voire absence de présentation systématique des résultats de la mise en œuvre et du suivi du financement des actions climatiques en matière d'équité de genre.*

Des faiblesses généralisées persistent dans le suivi et la communication des résultats quantitatifs et qualitatifs en matière de genre dans la mise en œuvre des projets de financement climatique bien que tous les fonds multilatéraux pour le climat aient désormais intégré les considérations de genre à des degrés divers dans leurs processus d'engagement des partenaires d'exécution, de développement et d'approbation de projets.

## **3. Suivi évaluation sensible au genre : une insuffisance d'évaluation et de suivi des effets de genre**

Les indicateurs et les mécanismes de suivi ne sont pas toujours adaptés pour évaluer l'impact des programmes sur l'égalité des genres, ce qui complique l'ajustement des politiques.

Les fonds climat de la CCNUCC, malgré les documents d’orientation, ne présentent aucune information qualitative ou quantitative sur les résultats en matière d’équité des genres, aucune donnée ventilée des bénéficiaires différenciés par sexe de son portefeuille, ni une comptabilité des financements approuvés ou décaissés basée sur l’équité des genres et des impacts climatiques prévus (GCF, 2021b).

Il en est de même pour les indicateurs de performance qui ne tiennent souvent pas compte de l’égalité de genre, ce qui peut fausser les résultats des initiatives de finance climatique.

Ces détails, importants pour la responsabilisation des fonds climatiques en ce qui concerne le genre, sont généralement absents des rapports sur les résultats.

#### ***4. Cadre juridique et politique spécifique en matière de financement climatique au Cameroun***

*Absence de politiques claires* : Le Cameroun manque de lois et de politiques spécifiques relatives à l’intégration systématique de la dimension genre dans la finance climatique, ce qui rend difficile la mise en œuvre efficace des mandats de genre.

#### ***5. Capacités techniques et institutionnelles limitées***

***Ressources en matière de genre*** : les partenaires de mise en œuvre ne disposent en général pas de capacités ou de personnel spécialisé dans les questions de genre pour la mise en œuvre effective de cette approche dans le financement des projets climatiques.

Il n’existe pas de structures en charge de l’intégration du genre dans la finance climatique ni de ressources humaines qualifiées et de ressources financières disponibles pour les activités liées au genre aussi bien au niveau du ministère en charge de la promotion du genre qu’au niveau des ministères en charge des questions d’environnement et de changement climatique.

***Soutien technique et renforcement des capacités*** : le besoin d’un accompagnement technique est crucial pour renforcer les capacités des acteurs locaux à intégrer le genre dans les initiatives climatiques.

Les institutions susceptibles de s’attaquer aux enjeux de genre dans la finance climatique manquent en général de capacités adéquates pour mener à bien ces initiatives. Un soutien accru et répété au renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre ainsi qu’en matière de suivi et d’établissement de rapports, doit être considéré comme une stratégie importante pour traiter et combler les lacunes en matière de genre.

Il existe au Cameroun, encore des lacunes significatives dans la mise en œuvre de cette approche par les administrations ou institutions concernées, malgré les orientations du gouvernement dans les Lois de Finance basées sur la Politique Nationale Genre depuis de nombreuses années.

L'analyse genre des financements climatiques et des programmes développés par le Cameroun révèle que malgré la reconnaissance de l'importance de l'égalité des genres, cette approche tarde à être adoptée de façon systématique en matière de budgétisation (budgétisation sensible au genre ou BSG) est encore à l'état embryonnaire. La prise en compte des besoins spécifiques des différentes catégories de la population, notamment des femmes et des hommes nécessitera un engagement politique fort, la collecte de données désagrégées par sexe ou genre, et un cadre de suivi et d'évaluation rigoureux pour garantir une répartition équitable des bénéfices des initiatives climatiques.

*Coordination institutionnelle* : les efforts pour intégrer le genre dans les politiques climatiques sont dispersés et mal coordonnés, limitant leur impact.

En effet, l'insuffisance de coordination interinstitutionnelle, entre les différents ministères et agences intervenant au Cameroun dans le financement climatique, notamment en ce qui concerne l'intégration des questions de genre dans les programmes climatiques est défailante, entraînant des chevauchements et des lacunes.

#### **6. Disponibilité de financements**

Les fonds dédiés à l'intégration du genre dans le financement climatique sont souvent limités et non garantis, ce qui entrave la mise en œuvre des projets.

### **Faible implication du secteur privé**

Le secteur privé camerounais reste peu impliqué dans les mécanismes de financement

#### **Résilience climatique au féminin : Les femmes rurales de la zone côtière du Littoral à Edéa en première ligne de l'action climatique : comment améliorer la contribution de ces actrices essentielles à l'action climatique**

Au Cameroun, environ 70% des femmes vivent en milieu rural et dépendent de la cueillette de fruits, de noix et d'herbes médicinales dans les forêts pour assurer un revenu à la famille selon la FAO. Ce qui les place en première ligne de l'action climatique, aussi bien comme destructrices et victimes que comme protectrices. Dans la zone côtière du Littoral les dégradations de l'environnement et leurs impacts négatifs sur la vie des populations notamment les femmes rurales les contraignent, malgré les obstacles auxquels elles font face, à développer des réflexes pour leur survie et pour l'amélioration des conditions de vie des populations avec quelquefois des appuis jusque-là insuffisants.

Cameroun Ecologie, une ONG nationale fondée à Edéa en 2001 qui œuvre dans la protection de l'environnement et de la promotion des droits des communautés locales, des femmes et des peuples autochtones est l'une des organisations qui intervient dans cette zone. Pour atténuer ces dégradations, elle a mis en place un projet visant à former les femmes pour faire revivre plus de 1 000 hectares de forêt d'ici à 2030 dont 600 hectares de terres dégradées et de forêts de mangrove ont été déjà restaurées.

"Les femmes sont vraiment le moteur de la restauration. Elles reboisent les zones dégradées, et des forêts de mangrove, elles plantent des arbres, elles développent des pépinières. Elles pratiquent l'agroforesterie. Elles maintiennent la forêt en vie", a déclaré Cécile Ndjebet la fondatrice de cette ONG qui a réussi à persuader les chefs de village à autoriser les femmes à planter des arbres sur les terres côtières afin de les protéger contre la hausse du niveau des mers causée par le changement climatique.

Mme Ndjebet, a déclaré que lorsqu'elle a demandé aux femmes quels étaient leurs espoirs pour la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes, elles citent trois éléments : la reconnaissance et le soutien de leur rôle dans la restauration, l'accès aux financements et le partage des connaissances.

L'accès des femmes aux financements climatiques un problème réel, d'envergure internationale et d'une grande acuité, qui figure justement, parmi les priorités des Conférences des Parties à la CCNUCC successives ainsi que de cette 29<sup>ème</sup> COP qui se tient actuellement à Bakou, Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024, une conférence marque un tournant important dans la promotion d'une action climatique sensible au genre à travers, entre autres, la proposition du « Baku Harmoniya Climate Initiative » pour amplifier le rôle des femmes dans les solutions climatiques.

climat, pourtant son engagement est crucial pour mobiliser des investissements supplémentaires tenant compte des besoins des femmes.

### **7. Données et statistiques insuffisantes**

*Données désagrégées* : l'absence de données spécifiques sur la participation et les impacts des femmes dans les initiatives climatiques rend complexe l'évaluation de leur situation et le suivi des progrès.

## VII.4. Enjeux et défis au niveau de la participation des femmes

Ces enjeux et défis sont les suivants :

### **1. Normes culturelles et stéréotypes de genre**

- *Résistances socioculturelles* : les normes patriarcales et les stéréotypes sur le rôle des femmes freinent leur participation active dans les processus décisionnels et leur accès aux ressources.
- *Éducation et sensibilisation* : Un travail de sensibilisation est essentiel pour changer les mentalités et favoriser une plus grande implication des femmes.

### **2. Reconnaissance du rôle des femmes dans la gestion des ressources**

- *Rôle crucial des femmes* : les femmes, particulièrement en milieu rural, sont souvent responsables de la gestion des ressources naturelles, de l'agriculture durable et du foyer. Leur connaissance des systèmes locaux les place au cœur de la lutte contre le changement climatique.
- *Potentiel d'innovation* : en intégrant les perspectives des femmes dans la finance climatique, on peut encourager des approches innovantes et adaptées aux réalités locales.

### **3. Accès aux ressources financières**

- *Inégalités d'accès ou conditions d'accès plus difficile pour les femmes au financement climatique* : les critères pour le financement climatique ne tiennent pas toujours compte des réalités et des priorités des femmes qui rencontrent des obstacles dans l'accès au crédit et aux financements notamment :

- les normes sociales,

- les obstacles institutionnels et bureaucratiques pour accéder aux financements : conditionnalités et critères exigibles d'éligibilité tel que des garanties en termes de droits de propriété foncière, de garanties bancaires, de fonds propres ou autres ressources,

La difficulté d'accès aux financements pour *des projets verts ou climatiques* sont susceptibles de limiter la capacité des femmes à contribuer ou à bénéficier directement des initiatives de finance climatique.

### **4. Sensibilisation et formation**

- *Information insuffisante* : les femmes manquent en général d'information sur les questions financières et climatiques et sur les produits et services de financement climatique.
- *Préparation insuffisante* : il existe souvent un manque de sensibilisation et de formation spécifique pour les femmes sur les thématiques de la finance climatique, ce qui les empêche de participer pleinement aux initiatives.
- *Éducation environnementale* : renforcer l'éducation des jeunes filles et des femmes sur les enjeux climatiques et leurs impacts est primordial pour leur meilleure inclusion.

## VII.5. Conclusion

Les inégalités entre les femmes et les hommes continuent à perdurer au Cameroun, malgré les actions déployées pour leur réduction voire leur élimination. Les véritables problématiques de genre à l'origine de ces inégalités ne sont pas suffisamment adressées dans ces interventions de développement parce qu'elles ne semblent pas être bien cernées. Les engagements relatifs à la protection des droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes pris par l'État ne sont pas suffisamment respectés. Les changements relatifs à l'élimination de ces inégalités entre les femmes resteront un leurre tant que les questions de genre ne seront pas adressées de façon appropriée.

S'il s'agit d'une situation générale, elle concerne plus particulièrement la situation des changements climatiques en l'occurrence le financement climatique.

Pour relever ces enjeux et défis liés à la mise en œuvre des mandats de genre dans la finance climatique au Cameroun, il est impératif d'adopter une approche systématique intégrant des politiques claires, un financement adéquat et une sensibilisation active en matière de genre. Cela nécessite une volonté politique forte, une coopération intersectorielle et des investissements significatifs dans la formation et l'éducation. En reconnaissant et en valorisant le rôle des femmes dans la finance climatique, le Cameroun pourra non seulement progresser vers l'égalité des genres, mais également renforcer l'efficacité de ses initiatives climatiques et de développement durable.

A cet effet, les recommandations ci-après ont été adressées aux différentes parties prenantes concernées.

## VII.6. Recommandations

### VII.6.1 RECOMMANDATIONS AUX FONDS DEDIES AU CLIMAT

Il s’agira de renforcer la prise en compte des questions de genre dans toutes les phases du cycle de projets relatives à la mise en place des fonds dédiés au financement climatique dans le but de parvenir à une réduction palpable et proprement dite des inégalités entre les femmes et les hommes.

#### Conception des projets de fonds :

*Veiller à la réalisation d’une analyse genre préalable lors de leur conception.*

La prise en compte du genre ou l’intégration de la dimension genre dans les fonds *ne peut s’effectuer sans une analyse* préalable des inégalités de genre dans les questions de changements climatiques qui permettra une identification des inégalités réelles de genre et des réponses à y apporter.

#### Préparation/Elaboration des projets de fonds :

*Renforcer l’intégration des véritables questions de genre dans les interventions en apportant des réponses appropriées aux inégalités constatées entre les femmes et les hommes y compris dans les mécanismes de gouvernance et de gestion des fonds.*

Ces inégalités de façon générale, portent sur l’accès aux ressources de production, aux opportunités et aux services ; la division du travail ; l’accès à la prise de décision ; les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes et des hommes ; la jouissance de leurs droits économiques ; l’implication des femmes dans la conception des interventions ; etc.

#### Mise en œuvre des fonds

*Assurer l’intégration du genre dans les procédures opérationnelles et l’implication et la participation des femmes dans les organes de gouvernance des fonds.*

#### Suivi-Evaluation

*Veiller à une présentation systématique des résultats basée sur l’équité de genre et la désagrégation par sexe des interventions relatives au financement climatique.*

Les fonds par exemple ne présentent aucune information qualitative ou quantitative sur les résultats en matière d’équité des genres, aucune donnée ventilée des bénéficiaires différenciés par sexe de son portefeuille, ni une comptabilité des financements approuvés ou décaissés basée sur l’équité des genres et des impacts climatiques prévus.

#### Renforcement des compétences ou de l’expertise en matière de genre :

*Veiller à doter les institutions concernées, de structures, de ressources humaines et compétences ou expertise en genre spécifique appropriées pour se donner les moyens d’œuvrer à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.*

La mise en place ou recours à ces appuis en matière de genre est indispensable pour une efficacité du travail.

*Mettre en place des programmes de formation structurée et régulière des personnels clés en matière de genre.*

La formation régulière du personnel pour développer chez lui un automatisme pour la prise en compte des questions de genre au-delà de la représentation numérique de la participation des femmes aux activités est indiquée.

*Concevoir et mettre à disposition du personnel un guide d'intégration du genre qui permettra de faciliter l'intégration de la dimension genre.*

## **VII.6.2 RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT**

Il s'agit du MINEPAT, MINFI, MINADER, MINEPDED, MINFOF et MINPROFF.

### Renforcement du cadre juridique

*Veiller au renforcement du cadre juridique et politique du Cameroun en matière de genre et changement climatique (y compris l'aspect financement).*

Une loi spécifique et ou des orientations politiques claires sur la prise en compte des questions de genre dans le financement climatique pourrait favoriser l'adoption de cette approche.

### Renforcement des compétences ou de l'expertise en matière de genre :

*Veiller à doter les institutions concernées de ressources humaines et compétences ou expertise en genre appropriées pour se donner les moyens d'œuvrer à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.*

La mise en place de ces appuis en matière de genre est indispensable pour une efficacité du travail en la matière.

*Mettre en place des programmes de formation structurée et régulière des personnels clés en matière de genre.*

La formation régulière du personnel pour développer chez lui un automatisme pour la prise en compte des questions de genre au-delà de la représentation numérique de la participation des femmes aux activités est indiquée.

*Concevoir et mettre à disposition du personnel un guide d'intégration du genre qui permettra de faciliter l'intégration de la dimension genre.*

### Partenariat :

*Renforcer la synergie entre tous les acteurs pour une synergie et une coordination optimale entre les acteurs et les partenaires au développement (gouvernement, OSC, etc.) pour plus d'efficacité à travers une maximisation de l'impact des interventions et une réduction palpable et traçable des inégalités entre les femmes et les hommes.*

L'insuffisance de coordination inter-institutionnelle, la coordination entre les différents ministères et agences intervenant au Cameroun dans le financement climatique en ce qui concerne notamment l'intégration des questions de genre dans les programmes climatiques est souvent défailante, entraînant des chevauchements et des lacunes et limitant leur impact.

*Veiller à la mobilisation des ressources financières adéquates pour le financement climatique au Cameroun en l'étendant au secteur privé.*

#### Suivi-Evaluation

*Promouvoir la mise en place d'un système de collecte des données désagrégées par sexe dans la finance climatique.*

L'absence de données spécifiques sur la participation et les impacts sur les femmes des initiatives climatiques rend complexe l'évaluation de leur situation et le suivi des progrès.

#### Elimination des pesanteurs socio-culturelles

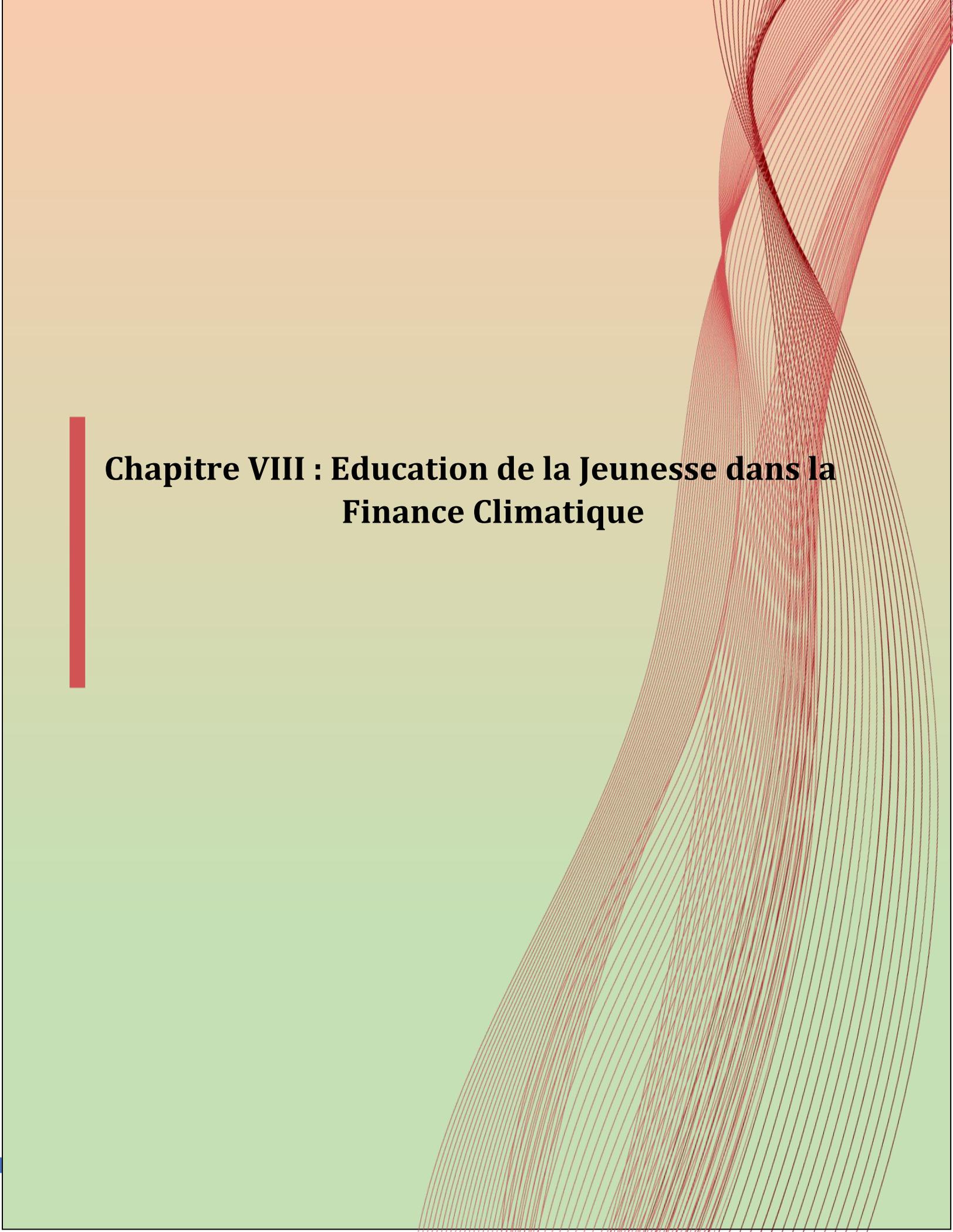
*Promouvoir une stratégie particulière d'actions de sensibilisation durables et structurées pour une élimination progressive des pesanteurs socio-culturelles.*

Cette action peut se réaliser à travers des programmes spéciaux de sensibilisation des femmes sur les changements climatiques sur la durée pour induire les changements de comportements escomptés qui sont une œuvre de longue haleine.

#### Accès des femmes aux ressources financières

*Faciliter l'accès des femmes notamment les femmes rurales au financement climatique par la mise en place de mécanismes spéciaux.*

Ceci pour lever les obstacles socio-culturels, institutionnels et bureaucratiques auxquels celles-ci sont confrontées.



**Chapitre VIII : Education de la Jeunesse dans la  
Finance Climatique**

## Introduction :

L'action pour le climat nécessite des investissements financiers importants, notamment dans de nouveaux systèmes et infrastructures énergétiques capables de résister aux effets des changements climatiques, tandis que l'inaction climatique est bien plus coûteuse.

Les pays doivent tous réduire leurs émissions et s'adapter aux changements climatiques. Toutefois, de nombreux pays en développement ne disposent pas des technologies nécessaires pour y parvenir. C'est pourquoi tous les pays ont convenu que les nations industrialisées qui disposent de fonds et de compétences technologiques doivent intensifier et accroître leur soutien financier en faveur de l'action pour le climat dans les pays en développement, en particulier dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. La coopération internationale est essentielle pour lutter contre les changements climatiques.

Le financement pour le climat permet aux pays de réduire les émissions de gaz à effet de serre, par exemple en finançant des énergies renouvelables comme l'énergie éolienne ou solaire. Grâce à ce financement, les communautés peuvent également s'adapter aux effets des changements climatiques.

L'éducation au changement climatique est l'une des solutions les plus efficaces pour faire face à la crise climatique, en permettant aux enfants et aux jeunes d'acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour l'adaptation communautaire, la résilience aux risques de catastrophes, l'activisme climatique et des moyens de subsistance écologiques durables.

Au Cameroun, la plupart des jeunes ont eux-mêmes réalisé que les changements climatiques sont un réel problème puisque notre société, notre économie et notre environnement en subissent les effets et se sont rendus compte que la lutte contre ce fléau y compris la pollution plastique présente d'innombrables opportunités socioéconomiques.

Un petit recensement<sup>40</sup> fait par Greenpeace Afrique (une organisation qui encourage les jeunes à mener des actions “écologiques” à travers le projet Planet One et son programme de volontariat) permet de constater que les jeunes s'activent dans l'éducation environnementale et climatique ; la collecte, le tri et la transformation des déchets ménagers; la transformation des déchets plastiques en ustensiles, en objets d'art et décoration et en meubles; le développement des techniques et technologies pour faciliter l'accès à l'énergie

---

<sup>40</sup> <https://www.greenpeace.org/africa/fr/les-blogs/54904/cameroun-et-si-lengagement-des-jeunes-etait-plus-ecolo/>

solaire et à l'eau, pour lutter contre les pertes post-récoltes et pour l'augmentation des dérivés des produits agricoles.

Malheureusement la contribution des jeunes à la lutte contre les changements climatiques reste faible et ces derniers pourraient tirer un meilleur profit économique de leur investissement si certaines mesures étaient prises. En effet, ils font face à de nombreux challenges au rang desquels la très faible participation des jeunes à la prise des décisions qui impacteront leur lendemain, le manque d'informations et de formation, de financement et d'encadrement, et le coût élevé de l'expérimentation toute chose qui augmente le manque de motivation et d'intérêt aux questions climatiques et environnementales.

Dans le cadre de cette analyse, il est question de nous pencher sur les mécanismes actuels de financement que promeuvent le gouvernement auprès de la jeunesse et ses activités pour accroître leur sensibilité au climat afin qu'elle ait les chances d'accéder à la finance climatique et par la suite, formuler les recommandations en lien avec le plaidoyer pour un investissement dans l'éducation et la formation permettant aux jeunes à s'engager dans l'entrepreneuriat vert.

## **VIII.1 Rôle de l'éducation et de la formation dans le développement des compétences liées à la finance climatique**

Les effets du changement climatique sont de plus en plus visibles et le secteur de l'éducation et la formation n'a pas été épargné. Compte tenu de l'accroissement du financement de l'action climatique, le secteur de l'éducation et la formation se heurte à d'importantes questions sur la manière d'accéder à ces ressources pour garantir la durabilité dans le contexte du changement climatique.

### **VIII.1.1. L'éducation au développement durable (EDD) : moyen de lutte contre le changement climatique**

L'éducation est fondamentale afin de préparer les sociétés aux défis mondiaux que pose le changement climatique. Elle offre aux individus, aux communautés et au monde en général la compréhension, les compétences et les attitudes nécessaires pour construire des sociétés à faibles émissions, plus vertes et résilientes. L'éducation au développement durable (EDD) n'est pas un « supplément » mais plutôt une partie intégrante de toute stratégie visant à lutter contre les effets du changement climatique, à mettre en pratique un accord mondial et

à atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Elle permet de sensibiliser les personnes, favorise une prise de décision éclairée et donc le changement des comportements des individus.

Les responsables de l'UNESCO et de la CCNUCC s'accordent à penser que « l'éducation fournit les compétences dont les personnes ont besoin pour prospérer dans une nouvelle économie durable, en travaillant dans des domaines tels que les énergies renouvelables, l'agriculture intelligente, la réhabilitation des forêts, la conception de villes efficaces dans l'utilisation des ressources et la gestion saine des écosystèmes. Plus important encore, l'éducation peut provoquer un changement radical de notre façon de penser, d'agir et d'assumer nos responsabilités les uns envers les autres, et envers la planète. » À travers le monde, l'EDD s'impose de plus en plus comme un facteur-clé pour un avenir plus durable (voir encadré ci-dessous). Le pouvoir de l'éducation dans la réponse aux changements climatiques a été reconnu lors de la Conférence de Paris sur le climat (COP21) en 2015. L'article 12 de l'Accord de Paris, sur l'éducation, a d'ailleurs été le premier à être adopté par les délégués des 195 pays signataires. Les conférences de parties (COP) suivantes ont réaffirmé l'importance de l'EDD pour la réalisation des objectifs mondiaux.

### **L'éducation permet de développer les compétences nécessaires pour lutter contre le changement climatique**

L'éducation a un rôle déterminant à jouer dans le développement des compétences nécessaires pour lutter efficacement contre le changement climatique. En ce qui concerne le lien le plus direct, l'éducation au changement climatique accroît la sensibilisation aux causes et aux conséquences du changement climatique.

Des formations spécialisées peuvent également permettre de former une main-d'œuvre capable de travailler dans des emplois verts destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il peut s'agir d'installer des infrastructures d'énergies renouvelables ou de promouvoir des solutions fondées sur la nature afin de minimiser le risque de phénomènes extrêmes.

En plus de l'éducation au changement climatique et des formations spécialisées dans le domaine des emplois verts, il existe un lien plus indirect dans la mesure où l'éducation joue un rôle fondamental, en particulier pour les filles. L'éducation des filles et l'émancipation qui en découle sont étroitement liées à une meilleure capacité d'adaptation et à une vulnérabilité plus faible face au changement climatique.

## VIII.2. Financement de l’action climatique ciblant les jeunes

Le financement de l’action climatique est né de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et permet de soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent à la hausse des températures dans le monde et de s’adapter aux conséquences du changement climatique.

Pour le distinguer du financement du développement plus traditionnel, le financement de l’action climatique nécessite généralement de justifier la manière dont les activités prévues permettent explicitement de s’adapter au changement climatique ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La finance climat englobe toute une série d’instruments. Afin de répondre à la demande croissante de capitaux, des solutions de finance climat novatrices ont vu le jour pour financer ou refinancer des projets et des actifs contribuant à l’action climatique. Parmi les principaux instruments financiers figurent :

- **Les subventions et les dons** : les subventions fournissent des fonds non remboursables pour soutenir des projets et des initiatives en faveur du climat. Elles fonctionnent généralement comme un financement basé sur les résultats, où le décaissement des fonds est adossé à la bonne exécution de résultats spécifiques (par exemple, les infrastructures).
- **La conversion de créances** : la conversion de créances en mesures d’adaptation aux changements climatiques (debt-for-climate swap) est un mécanisme de financement permettant aux pays débiteurs de négocier la restructuration de leur dette en échange d’un engagement à investir les ressources ainsi dégagées dans des projets d’atténuation des changements climatiques et d’adaptation à ces derniers sur leur territoire. Ce mécanisme est particulièrement bénéfique pour les pays lourdement endettés.
- **Les participations** : les participations désignent généralement des actions ou des parts dans des entreprises ou des projets. Les participations associées à des activités en faveur du climat permettent aux investisseurs de soutenir des initiatives alignées sur des objectifs climatiques tout en bénéficiant d’un potentiel retour sur investissement en fonction de la réussite du projet.
- **Les obligations vertes/green climate bonds** : une obligation verte est un instrument à revenu fixe conçu pour soutenir des projets spécifiques en faveur du climat ou de l’environnement.
- **Les garanties** : une garantie implique que le garant (par exemple, une institution de financement du développement ou une agence de crédit à l’exportation) s’engage à

remplir les obligations du débiteur vis-à-vis du détenteur de la dette. Dans le contexte spécifique d'activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, les garanties jouent un rôle essentiel dans le déblocage des fonds du secteur privé en atténuant les risques financiers perçus liés aux initiatives en faveur du climat.

- **Les prêts concessionnels** : ce type de prêts se distingue des prêts traditionnels par des conditions plus avantageuses, notamment des échéances de remboursement plus longues ou des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché. Ils sont accordés par de grandes institutions financières, comme les banques de développement ou les fonds multilatéraux, aux pays en développement pour des projets à fort impact visant à lutter contre les changements climatiques et à construire un avenir plus durable.

### VIII.2-1- Éligibilité de l'éducation au financement de l'action climatique

La forte justification climatique requise par les critères d'éligibilité en vigueur signifie que les liens directs entre le climat et l'éducation sont plus faciles à justifier pour bénéficier du financement de l'action climatique.

Cela signifie que le financement de l'action climatique sera plus utile pour atténuer l'impact du changement climatique sur les infrastructures scolaires et pour promouvoir l'éducation au changement climatique, que pour soutenir les liens indirects qui se rapportent à la qualité et à l'accessibilité de l'éducation et au rôle fondamental de l'éducation, qui sont mieux adaptés au financement du développement traditionnel.

Comme le montre le diagramme, cela signifie qu'un sous-ensemble des activités globales du secteur de l'éducation pourra certainement bénéficier du financement de l'action climatique.

## VIII.3. Les initiatives existantes en matière d'éducation, formation et entrepreneuriat climat au Cameroun

Des initiatives sont entreprises dans le secteur de l'éducation (primaire et secondaire), secteur de formation (universitaire et professionnel) et aussi au niveau de l'entrepreneuriat vert.

### VIII.3.1. Les personnels scolaires à l'école des changements climatiques

En 2015, le monde s'est engagé à éduquer, former, sensibiliser et obtenir la participation du public (art.12 de la CCNUCC) pour transformer les sociétés et faire face au changement

climatique. A Marrakech, lors de la « COP de l’action », comme on l’a surnommée, les promesses ont été tenues. Dans la zone verte, un atelier participatif « Formation, éducation, sensibilisation » a permis à des acteurs africains d’échanger leurs expériences. Dans la même logique, l’Unesco a organisé une journée thématique « L’éducation à la COP 22 ». La directrice générale de l’Unesco a déclaré que « l’éducation au changement climatique commence sur les bancs de l’école et qu’elle exige de nouvelles approches de l’apprentissage ». Cela suppose de reconsidérer la formation des enseignants pour s’assurer qu’ils comprennent les changements climatiques et leurs effets avant qu’ils n’enseignent en classe. Les actions déjà mises en œuvre justifient la participation des éducateurs à des événements internationaux, en vue de transformer les comportements, les attitudes et intégrer la durabilité à tous les niveaux, du citoyen jusqu’au décideur.

Le RAEDD à la COP 22 s’est fixé pour objectifs d’améliorer les connaissances sur les changements climatiques de ses membres et de vulgariser les connaissances acquises au Cameroun. Il s’est agi aussi de faire partager les expériences de l’association dans la mise en œuvre de l’éducation au développement durable (EDD) au Cameroun.

Le but de l’initiative est d’introduire l’éducation au changement climatique dans les écoles du primaire et du secondaire. Il se décline en deux objectifs spécifiques :

- intégrer l’EDD dans les programmes existants et dans les enseignements du primaire et du secondaire ;
- favoriser un meilleur ancrage de l’APC (Approche par les Compétences de Base) à l’école et susciter l’intérêt pour les pédagogies de l’EDD.

Les bénéficiaires sont les personnels scolaires (les chefs d’établissements de la maternelle, du primaire et du secondaire, les chefs de service, les enseignants).

Plusieurs activités ont été organisées : des consultations avec les politiques, des séances de sensibilisation dans les bassins de pédagogie et des séminaires de renforcement de capacités des personnels scolaires en éducation à l’environnement, au développement durable et à l’éducation au changement climatique. Des ateliers se sont tenus dans cinq arrondissements de la ville de Douala par le biais des inspections de pédagogie et dans les lycées et écoles de la ville de Douala.

Au niveau des écoles, des points focaux ont assuré un suivi pour autonomiser les jeunes devenus éco délégués sur la question du changement climatique ainsi que la gestion et le recyclage des déchets. De plus, les écocitoyens valorisent les déchets plastiques à travers la fabrication d’objets recyclés, qui permettent de générer quelques revenus.

### **VIII.3.2. La formation dans les cycles universitaire et professionnel**

Il œuvre dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique par la formation des enseignants, des chercheurs, des ingénieurs et techniciens à travers les institutions universitaires.

L'éducation à l'environnement proposée dans plusieurs universités d'Etat et privées, grandes écoles du Cameroun ainsi que le nombre moyen annuel de personnes formées en Sciences de l'Environnement (minimum Bac +2) sont peu nombreux par rapport au potentiel existant.

Ces différentes institutions de formation produisent en moyenne par an plus de 850 jeunes formés sur les métiers liés à l'environnement, au climat, à la biodiversité, au changement climatique, à la transition écologique, aux énergies renouvelables et bien d'autres.

### VIII.3.3. Initiatives existantes sur l'entrepreneuriat vert des jeunes au Cameroun

L'entrepreneuriat vert des jeunes est un concept en pleine évolution depuis les années 1990. Plusieurs termes qualifient ce concept et en illustrent la complexité, en particulier : éco-entrepreneuriat, entrepreneuriat durable, entrepreneuriat environnemental, écopreneuriat, entrepreneuriat écologique. En reprenant les deux termes qui le composent, l'entrepreneuriat vert peut être défini comme étant une initiative d'un individu ou d'un groupement d'individus qui assument un risque économique ou qui investissent des ressources, saisissant une opportunité procurée par le marché tout en prenant en compte des motivations environnementales. On parle également d'emplois et métiers verts.

**Un métier vert est un métier dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement.**

Les exemples d'initiatives vertes et d'entreprises vertes montrent que les entrepreneurs verts se distinguent par deux critères : **la défense d'un intérêt général et un réel impact local**. L'entrepreneuriat vert au Cameroun requiert un engagement et la promotion des produits verts est au cœur du métier de l'entrepreneur. L'entrepreneuriat vert permet de favoriser les circuits courts de commercialisation et des modes de production plus intégrés. Le travail de l'entrepreneur vert valorise les savoir-faire et les produits locaux. L'impact local est réel, il s'agit de promouvoir le développement local et de créer des emplois durables.

Les politiques nationales et les structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat vert des jeunes au Cameroun sont coordonnées par les programmes internationaux de promotion de l'entrepreneuriat, les réseaux et plateformes tels que :

**Programmes internationaux de promotion de l'entrepreneuriat vert**

Programmes	Pays	Description
YouthConnekt	Le programme est présent dans 4 pays d'Afrique dont le Burkina Faso, la RDC, le Cameroun et le Rwanda	Plateforme innovante qui réunit des jeunes en quête d'emploi, de compétences ou de ressources pour lancer leur propre entreprise. L'objectif de YouthConnekt est la création de 10 millions d'emplois verts d'ici 2030. Il se décline en sous-objectifs dont l'encouragement de l'innovation et la création de 25 millions d'opportunités de formation et d'éducation.
<b>Plateformes et réseaux de promotion de l'entrepreneuriat vert</b>		
ECO2AFRICA	Cameroun	- Plateforme Africaine d'Investissement et d'Entrepreneuriat Verts et Écologiques, Eeco2africa est un cadre habilitant, participatif, intégré et volontaire de promotion et de facilitation des investissements verts, écologiques et numériques, en appui aux stratégies de croissance verte, de développement durable, inclusif et transformationnel de l'Afrique. - Le programme collabore avec des organisations et institutions locales, nationales, sous-régionales, continentales

		et globales intervenant dans l'appui à la croissance verte et au développement durable, à la coopération sud-sud et à l'intégration africaine.
--	--	--

### VIII.3.4. Opportunités et contraintes

#### Les principales opportunités du Cameroun résident dans :

- **La force de travail disponible au Cameroun** : la proportion de jeunes de moins de 35 ans représente de 75% à 80% de la population. Cette population des jeunes sera en nette progression d'ici 2050. Les taux de chômage et la sous-employabilité des jeunes sont révélateurs du capital humain jeune disponible au Cameroun.
- **Une matière première disponible et non exploitée** : le pays a un fort potentiel géologique pour un certain nombre de minéraux. Le Cameroun dispose notamment d'importantes ressources minières<sup>41</sup> très peu exploitées. La contribution du secteur minier (hors pétrole) dans le PIB reste encore marginale (moins de 1%). Dans sa vision de long terme (2035), le Cameroun entend accéder au rang de pays émergent doté d'un secteur industriel et minier fort.
- **Une existence des ressources solaires** dans la partie septentrionale du pays et les grands cours d'eau
- **Un taux de croissance économique encourageant** : l'Afrique subsaharienne francophone demeure championne de la croissance africaine. Pour la troisième année consécutive, et pour la quatrième fois en cinq ans, l'Afrique subsaharienne francophone a réalisé les meilleures performances économiques du continent, selon les données fournies par le rapport Perspectives économiques mondiales, publié en janvier 2017 par la Banque mondiale. Cet ensemble de 22 pays a enregistré une croissance globale de 3,7 %, tandis que le reste de l'Afrique subsaharienne affichait un taux de 0,8 %<sup>7</sup>.

#### Les principales contraintes du Cameroun se présentent comme suit :

- Manque d'un écosystème pour accompagner et encadrer les startuppeurs verts jeunes
- Manque de programmes d'accélération pour les entrepreneurs verts jeunes ;
- Absence d'un programme phare pour les entrepreneurs et startuppeurs verts jeunes ;

<sup>41</sup>[https://www.google.com/search?q=potentialit%C3%A9+du+cameroun+en+ressources+mini%C3%A8res&oq=potentialit%C3%A9+du+cameroun+en+ressources+&gs\\_lcrp=EgZjaHJvbWUqBwgDECEYnwUyCOgAEEUYORifBTIHCAEQIRigATIHCAIQIRigATIHCAEQIRifBdIBCjIzNjYwajBqMTWoAgCwAgA&sourceid=chrome&ie=UTF-8](https://www.google.com/search?q=potentialit%C3%A9+du+cameroun+en+ressources+mini%C3%A8res&oq=potentialit%C3%A9+du+cameroun+en+ressources+&gs_lcrp=EgZjaHJvbWUqBwgDECEYnwUyCOgAEEUYORifBTIHCAEQIRigATIHCAIQIRigATIHCAEQIRifBdIBCjIzNjYwajBqMTWoAgCwAgA&sourceid=chrome&ie=UTF-8)

- La difficulté d'accès aux moyens de financement due à la faible capacité en matière de rédaction des projets et de business plan ;
- Insuffisance de financement pour la recherche-développement ;
- Faiblesse de la diplomatie climatique ;
- Manque d'une Autorité institutionnelle finance climatique ;
- Le manque d'information sur le marché vert et la difficulté d'accès à ce marché.

## VIII.4. Mobilisation des financements pour l'action climatique

### VIII.4.1. Cas du Cameroun

Entre 2015 et 2020, le Cameroun a mobilisé environ 213,76 millions de dollars US soit environ 117,56 milliards FCFA pour les activités prévues ou en lien avec la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Le tableau suivant présente la synthèse de la mobilisation financière entre 2015 et 2020. **NB : Par rapport aux 27132 milliards nécessaires à l'atteinte de ses engagements, le Cameroun n'a mobilisé que 117,56 milliards soit 0,43%**

MÉCANISME CONSIDÉRÉ	MONTANT TOTAL (US DOLLARS)	MONTANT EN FCFA (TAUX DE CONVERSION À 550)	POURCENTAGE	MONTANT EXÉCUTÉ OU EN COURS D'EXÉCUTION (US DOLLARS)	MONTANT MOBILISÉ NON EXÉCUTÉ (US DOLLARS)
<b>Mécanismes et initiatives spécifiques bilatéraux</b>	32 711 000	17 991 050 000	15,30%	9 111 000	23 600 000
CAFI (Elaboration du Cadre National d'Investissement)	1 250 000	687 500 000	0,6%	1 250 000	
Forest CarbonPartnership Facility (Processus REDD+)	8 600 000	4 730 000 000	4,0%	3 600 000	5 000 000
Fonds Africain pour les Changements Climatiques (Renforcement des Capacités)	400 000	220 000 000	0,2%	-	400 000
PNUD (Programme REPECC)	1 861 000	1 023 550 000	0,9%	1 861 000	
BMU/KFW/GIZ (Projets AFR 100)	18 200 000	10 010 000 000	8,5%		18 200 000
Adapt Action (AFD-Expertise France)	2 400 000	1 320 000 000	1,1%	2 400 000	
Mécanismes financiers sous la CCNUCC	29 618 225	16 290 023 750	13,86%	4 869 541	24 748 684
Global EnvironmentFund-FEM (Plusieurs projets)	7 554 126	4 154 769 300	3,5%	4 067 126	3 487 000
Fonds d'Adaptation (Projet FIDA)	9 982 000	5 490 100 000	4,7%		9 982 000
Mobilisation financière nationale	151 434 000	83 288 700 000	70,84%	151 434 000	ND
Fonds Vert Climat (Fonds Readiness et Projets)	12 082 099	6 645 154 450	5,7%	802 415	11 279 684
Restauration des terres dégradées (MINEPDED - SAHEL Vert, ABV, Programme Bambou)	6 806 000	3 743 300 000	3,2%	-	-
Développement des énergies solaires (MINEE)	99 744 000	54 859 200 000	46,7%	-	-
Reboisement (MINFOF)	6 067 000	3 336 850 000	2,8%	-	-
Résilience des populations aux CC (REPECC-MINEPDED, PRESIBALT-MINEPAT)	35 928 000	19 760 400 000	16,8%	-	-
Résilience de la production agropastorale (ASGIRAP - MINADER/MINEPIA)	2 654 000	1 459 700 000	1,2%	-	-

<b>Production de l'information climatique (ONACC)</b>	235 000	129 250 000	0,1%	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>213 763 225</b>	<b>117 569 773 750</b>	<b>100%</b>	<b>165 414 541</b>	<b>48 348 684</b>

Situation de la mobilisation financière entre 2015 et 2020

Cette faible mobilisation de ressources dédiées à l'action contre le changement climatique montre à suffisance que le Cameroun ne peut tenir à ses engagements sur la réduction des émissions des effets de serre et aussi qu'il ne peut véritablement financer la jeunesse qui subit les affres du climat dans les différentes régions du pays (notamment dans les régions septentrionales dont l'une vient d'être victime des inondations qui ont impacté les activités agropastorales et laissant les familles sans abris).

A la suite de ce constat alarmant sur la mobilisation de ressources dédiée à l'action contre le changement climatique, nous orientons le gouvernement en général et le ministère des finances à scruter sur d'autres mécanismes de financement vert innovants ;

#### **VIII.4.2. Mécanismes de financement vert innovants**

Les grands pollueurs du monde n'ont jusqu'ici respecté leurs engagements au sujet de la mobilisation des ressources financières au profit des pays victimes des effets néfastes de la pollution de la planète.

Les pays africains doivent explorer des mécanismes innovants de financement vert pour promouvoir une transition verte afin d'atténuer les effets du changement climatique. Il y a nécessité à soutenir les investissements respectueux de l'environnement comme l'agriculture intelligente face au climat, pour atténuer le changement climatique.

Le Cameroun doit disposer de cadres politiques et réglementaires avec des objectifs fixés en phase avec un développement ambitieux pour attirer les financements verts. Le pays doit désormais réserver des budgets pour atténuer la sécheresse et s'y adapter, afin de mobiliser des financements internationaux.

Le financement vert constitue une nouvelle manière de mobiliser des ressources pour financer la résilience au changement climatique. Le Cameroun doit établir des mécanismes de financement innovants tels que les obligations vertes, via des Partenariats public-privé (PPP), Institutions financières privées (banques commerciales et établissements de microfinance) et le secteur privé pour financer les projets et programmes sur le changement climatique.

Sur le rôle des banques pour la mobilisation des ressources pour la finance climatique, les institutions bancaires doivent être impliquées dans les discussions sur le changement climatique pour leur permettre de prendre des décisions éclairées sur le financement des

projets verts. Des mécanismes propres et innovants qui réduisent les risques doivent être envisagés et évalués en vue d'un financement par les banques afin de contribuer à faire face aux effets du changement climatique.

Le financement climatique vert est essentiel au développement durable et éclaire ainsi la programmation des organisations continentales et régionales dans leur quête pour renforcer et faciliter un développement sobre en carbone et résilient au climat.

La transition verte nécessite un financement pour des investissements durables et un accès à des données climatiques en temps réel. Nous avons besoin de programmes nationaux et régionaux visant à galvaniser la finance verte pour un développement économique accru et une collaboration régionale

Les effets du changement climatique, comme les inondations, affectent davantage les jeunes. L'éducation au changement climatique devrait être intégrée dans le programme scolaire pour enseigner aux jeunes comment faire face à la crise, acquérir des compétences vertes et la possibilité de résoudre les catastrophes résultant du changement climatique

Il est nécessaire d'avoir des programmes pour combler le fossé entre les jeunes et les personnes âgées afin qu'ils soient des leaders dans la plantation d'arbres et leur entretien, la conservation de l'eau, la gestion des plastiques, l'acquisition de nouvelles compétences en étant attachés aux entreprises pour une économie plus résiliente.

Le Cameroun doit désormais se concentrer sur les questions de durabilité et de financement dans le cadre de l'Accord de Paris pour aller de l'avant et atténuer les effets du changement climatique. Le doit être soutenu avec les outils et les capacités nécessaires pour intégrer la résilience climatique dans ses programmes.

## VIII.5. Recommandations

A toutes les administrations sectorielles (MINEBASE, MINESEC, MINESUP, MINADER, MINEPIA et autres)

Aux gouvernements (niveaux central et local),

**R1 : Intégrer des stratégies et des plans d'action en faveur de la lutte contre le changement climatique, de l'éducation et de la formation comme suit :**

**Financement de l'éducation intégrant le climat |**

a. Renforcer les volets liés à l'éducation des Contributions Déterminées au niveau National (**CDN**) et le Plan National Climat (PNC). Notamment, s'assurer que l'éducation et la formation sont incluses dans la planification liée au climat et guidée par une évaluation des risques liés au changement climatique visant le secteur de l'éducation.

b. Développer des plans sectoriels de l'éducation et de la formation qui intègrent le climat. Planifier le secteur de l'éducation en tenant compte du climat permettra de créer des systèmes éducatifs plus résilients qui auront une empreinte plus durable. Des plans sectoriels de l'éducation intégrant le climat devraient intégrer le Cadre global de sécurité scolaire, garantir l'égalité des genres et faire l'objet d'une évaluation des coûts.

**R2 : Accroître les investissements liés au climat dans l'éducation et la formation pour maximiser les bénéfices connexes des investissements dans les deux secteurs, notamment :**

a. En mobilisant assez de fonds auprès de sources tant nationales qu'internationales pour mettre en œuvre des stratégies à la fois chiffrées et intégrées en matière de climat, d'éducation et de formation. Cela suppose de financer les adaptations des programmes scolaires, la formation des enseignants et les réformes qui font avancer les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre à la crise climatique, ainsi que la planification et la préparation aux situations d'urgence à tous les niveaux du système éducatif.

b. En cherchant à obtenir des financements innovants dans les deux secteurs pour favoriser des bénéfices connexes pouvant mener à une société plus verte et plus résiliente.

c. En plaidant pour que le nouveau fonds pour les pertes et les préjudices intègre l'éducation et la formation. Les gouvernements devraient veiller à ce que les systèmes éducatifs constituent une composante éligible du nouveau fonds, en mettant explicitement l'accent sur l'équité et les droits des enfants (notamment leur droit à l'éducation), leurs besoins et leurs voix.

**R3 : Favoriser une participation à la fois sûre et significative des enfants et des jeunes – dans toute leur diversité – aux processus de prise de décision en matière d'éducation, de formation et de lutte contre le changement climatique, à tous les niveaux.**

Au MIMPESA,

**R4 : Elaborer un programme d’accompagnement des jeunes entrepreneurs du climat afin de stimuler et booster ce secteur d’activités qui devrait être une niche d’emplois pour la jeunesse camerounaise.**

1. Ce programme va permettre d’accompagner et d’accélérer les entrepreneurs et startuppeurs verts jeunes.
2. Il va capaciter les jeunes en matière de rédaction des projets et business plans et leur faciliter l’accès aux financements dont les retombées contribueront à s’investir dans la recherche-développement.

Au MINREX ;

**R5 : Elaborer une approche beaucoup plus présente et accrocheuse dans la diplomatie climatique.**

Au premier ministre,

**R6 : Eriger une autorité institutionnelle sur la finance climatique.**

## VIII.6. Conclusion

L’étude sur la jeunesse, l’éducation et la finance climatique souligne l’importance cruciale d’engager les jeunes dans la lutte contre le changement climatique. L’éducation joue un rôle clé en leur fournissant les connaissances et compétences nécessaires pour comprendre les enjeux environnementaux et financiers. De plus, il est essentiel de mobiliser des ressources financières adaptées pour soutenir des initiatives durables dirigées par la jeunesse.

En intégrant les jeunes dans les processus décisionnels et en les formant à la finance climatique, nous pouvons non seulement renforcer leur capacité à influencer des politiques favorables à l’environnement, mais aussi stimuler une transition vers une économie plus verte. Enfin, cette approche collaborative et inclusive est fondamentale pour construire un avenir durable et résilient face aux défis climatiques.

### I- Bibliographie

Stella TCHOUKEP, Dolores MACHE : Cameroun : Et si l’engagement des jeunes était plus écologique, [www.greenpeace.org](http://www.greenpeace.org), février 2024

1 Save the Children International (2021) Born into the Climate Crisis: Why we must act now to secure children’s rights. Available at: <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/born-climate-crisis-why-wemust-act-now-secure-childrens-rights/>

2 UN News (2021) ‘Climate and weather related disasters surge five-fold over 50 years, but early warnings save lives – WMO report’. Available at: Climate and weather related disasters surge five-fold over 50 years, but early warnings save lives - WMO report | UN News

3 Global Education Monitoring Report Team (2023) Policy Paper 49: Can countries afford their national SDG 4 benchmarks? Available at: Can countries afford their national SDG 4 benchmarks? - UNESCO Digital Library

4 Children’s Environmental Rights Initiative (2023) Falling Short: Addressing the Climate Finance Gap for Children. Available at: <https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/Climate-Finance-Report-final.pdf/>

5 Population estimates from the United Nations for 2023, children aged 6-17. Children experiencing at least one extreme climate event per year was estimated using methodology outlined in: Save the Children (2022) Methodological Note: Children Experiencing Climate Risk, Poverty and Conflict.

6 This includes but is not limited to, girls and children discriminated against on the basis of their sexual orientations, gender identities and expression (SOGIE), Indigenous children, children with disabilities, displaced children, and those who experience intersecting and compounding forms of inequality and discrimination

7 Save the Children International (2021) Born into the Climate Crisis: Why we must act now to secure children’s rights. Available at: <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/born-climate-crisis-why-wemust-act-now-secure-childrens-rights/>

8 United Nations Office for Disaster Risk Reduction (11 October 2019) ‘Critical Infrastructure including schools, health facilities and roads threatened by climate crisis.’ Available at: Critical Infrastructure including schools, health facilities and roads threatened by climate crisis | UNDRR

9 Goodman, J., Hurwitz, M., Park, J., Smith, J. (2019) Heat and Learning. National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.

10 International Labour Organization (2018) Sri Lanka: Assessment of the effects of annual drought and floods on child labour (hazardous and non-hazardous) and child welfare. Available at: Assessment of the effects of annual drought and floods on child labour (hazardous and non-hazardous) and child welfare in Sri Lanka (ilo.org)

11 Pope, D., McMullen, H., Baschieri, A., Philipose, A., Udeh, C., Diallo, J., McCoy, D. (2022) What is the current evidence for the relationship between the climate and environmental crises and child marriage? A scoping review. Global Public Health. Available at: Full article: What is the current evidence for the relationship between the climate and environmental crises and child marriage? A scoping review (tandfonline.com)

12 Hellden, D., Andersson, C., Nilsson, M., Ebi, K., Friberg, P., Alfvén, T. (2021) Climate change and child health: a scoping review and an expanded conceptual framework. *The Lancet: Planetary Health*, 5(3). Available at: Climate change and child health: a scoping review and an expanded conceptual framework - *The Lancet Planetary Health*

13 Ma, T., Moore, J., Cleary, A. (2022) Climate change impacts on mental health and wellbeing of young people: A scoping review of risk and protective factors. *Social Science & Medicine*, 301. Available at: Climate change impacts on the mental health and wellbeing of young people: A scoping review of risk and protective factors - *ScienceDirect* ;

Hickman, C., Marks, E., Pihkala, P., Clayton, S., Lewandowski, E., Mayall, E., Wray, B., Mellor, C., van Susteren, L. (2021) Climate anxiety in children and young people and their beliefs about government responses to climate change: a global survey. *The Lancet: Planetary Health*, 5(12). Available at: Climate anxiety in children and young people and their beliefs about government responses to climate change: a global survey - *The Lancet Planetary Health*

14 Amondo, E.I., Nshakira-Rukundo E., Mirzabaev, A. (2023) The effect of extreme weather events on child nutrition and health. *Food Sec.*, 15, 571-596. Available at: The effect of extreme weather events on child nutrition and health | *Food Security* (springer.com)

15 UNECE Press Release (20 May 2022) ‘Climate change threatens access to water and sanitation, warn UNECE & WHO. Available at: Climate change threatens access to water and sanitation, warn UNECE & WHO/Europe, urging reinforced measures under Protocol to boost resilience | *UNECE*